TEMPS PROBABLE DEMAIN
Beau et un peu plus froid
Maximum, aujourd'hui, 14—Minimum, aujourd'hui, 4
Baromètre, hier, 60.06—aujourd'hui, 30.02
L'an dernier, Maximum, 17—Minimum, 5
Voir détails page 15
LE JOURNAL DU PEUPLE

LE JOURNAL LE MIEUX INFORMÉ

LE JOURNAL COMPLET

La Patrie

MONTREAL — CANADA — VENDREDI 11 FEVRIER 1927

LE NUMERO 2 CENTS

EDITION DEFINITIVE

48e ANNEE—No. 294

La progression constante de son tirage est l'une des caractéristiques de la "Patrie".

PRIX D'ABONNEMENT

Edition quotidienne au Canada.. $6.00 par année
Edition quotidienne Canadienne aux Etats-Unis ..... $9.00 par année
Edition quotidienne Américaine.. $4.20 par année

200 PERSONNES CHASSEES DE LEUR LOGIS EN PLEINE NUIT PAR LE GAZ

Toute une alerte a été causée dans la nuit de mercredi à jeudi par une série d'explosions qui ont provoqué une panique dans un quartier de l'est de la ville.

PLUSIEURS PERSONNES ONT ETE ASPHYXIEES

L'explosion de gaz qui affecta hier onze personnes avait été précédée d'une série d'explosion beaucoup plus graves, rue Saint-Denis; environ 250 personnes ayant été forcées de quitter leur logis.

Une alerte extraordinaire a été causée dans la nuit de mercredi à jeudi par une série d'explosions survenues à la suite d'une fuite de gaz dans un coin sélect de la rue Saint-Denis. On a dû évacuer plus de 25 maisons en pleine nuit. Des hommes, des femmes, des enfants sortirent en toute hâte. Dans leur affreuse peur d'être asphyxiées, plusieurs personnes ne prirent même pas le temps de se vêtir convenablement; il y en avait plusieurs qui marchaient pieds nus dans la neige, en pyjamas ou en robes de nuit. Quelques-uns se gelèrent les pieds et on dut les transporter dans des maisons voisines.

Des femmes perdirent connaissances; des enfants, après avoir respiré l'air empoisonné des maisons, tombaient sur le sol, étouffés par l'air pur du dehors. Des enfants pleuraient. Les voisins affolés se portaient au secours des victimes. Il y eut plusieurs cas de syncope, dont aucun heureusement ne fut fatal.

Bref tout le quartier était en émoi. Les employés de la Montreal Light, Heat & Power se multipliaient pour calmer les craintes et venir en aide aux malades.

On estime que de 200 à 250 personnes ont été affectées par cette fuite de gaz qui a dégénéré en catastrophe.

Nous avons rendu ce matin visite aux familles éprouvées.

Tout le monde est dans un état de crainte extraordinaire qui confine à la crise. On a une très grande peur que d'autres explosions ne viennent les forcer à fuir de nouveau leurs demeures.

Cependant les ouvriers qui travaillaient ce matin à réparer la fuite de gaz nous ont déclaré qu'il n'y avait aucun danger.

LA PREMIERE EXPLOSION

Il était trois heures mercredi après-midi quand la première explosion se produisit à la résidence de M. Jos. Lacasse, manufacturier de chaussures, dont la fabrique est située sur la rue Aird, à Viauville.

Mlle Dalvina Lacasse était seule avec une bonne dans la maison à ce moment. Elle crut d'abord que quelqu'un avait fait partir une mine dans le voisinage. Mais à ce moment elle ouvrit la porte de la cave et une bouffée de gaz empoisonné envahit la cuisine. Elle recula et faillit s'évanouir. A ce moment il se produisit une seconde explosion qui fut suivit d'une série de plusieurs autres, mais dont le bruit plus lointain révélait qu'elles venaient d'autres demeures.

A ce moment, Mlle Lacasse perdit connaissance, tombant sur le parquet. La bonne la transporta

(Suite à la page 15)

CYCLONE EN AUSTRALIE

La moitié des maisons détruites dans un rayon de six milles.

BRISBANE, Australie, 11. — (Presse associée). — Un cyclone s'est abattu sur le nord du district de Cairns, mercredi. Il a détruit la moitié des maisons dans un rayon de six milles. Les rivières débordent, les communications télégraphiques et téléphoniques sont coupées et la navigation est considérablement affectée. On évalue les dégâts à 250,000 livres sterling. Un homme a perdu la vie.

La municipalité de Cairns est située sur la côte est de Queensland. C'est une région qui produit du sucre et qui contient des mines d'or et d'étain.

La canalisation du Saint-Laurent

INDIANAPOLIS, 11. — (Presse Associée). — D'accord avec le Sénat, l'Assemblée de l'Indiana a adopté des résolutions demandant que l'Indiana se retire du procès entre l'Illinois et les autres Etats au sujet du détournement des eaux du Michigan par Chicago, approuvant la canalisation du Saint-Laurent et priant le Président Coolidge de négocier avec le Canada à cette fin.

Aux funérailles de Madame J.-T. Ayers

QUEBEC, 11. — M. J.-L. Saint-Jacques, député d'Argenteuil, est parti aujourd'hui pour aller assister aux funérailles de Madame Ayers, mère de M. J.-T. Ayers.

Les funérailles ont lieu aujourd'hui à Lachute.

Au salon de l'auto

OTTAWA, 11. (Du correspondant de la "Patrie"). — Jusqu'à présent, 20,000 personnes ont visité le salon de l'automobile à Ottawa. C'est un succès sans précédent.

A L'INAUGURATION DE LA STATION DE POUVOIR DE VERDUN

On a officiellement inauguré hier après-midi, à 4.15 heures, la nouvelle station de pouvoir de la compagnie des tramways à Verdun, station qui est la première du genre au Canada. On voit ici M. le maire J.-P. Dupuis, de Verdun, en train de tourner le bouton qui mit toute la machinerie en mouvement. Près de M. Dupuis, se tient M. Thornton, de la compagnie du tramway.

La taxe sur les paris en Grande-Bretagne

LONDRES, 11. (Presse associée). —La taxe de 2 1-2 pour cent sur les paris entrée en vigueur le 1er novembre dernier a rapporté jusqu'ici la somme de 548,000 livres sterling, déclare M. Winston Churchill, chancelier de l'échiquier. Il a laissé entendre que ses prévisions ne s'étaient pas réalisées.

Communications interrompues au Pérou

LIMA, Perou, 11. — (Presse Associée). — Les communications ferroviaires entre la côte et les provinces du centre du Pérou sont interrompues par des éboulis qui ont détruit les voies du Chemin de fer Central sur une distance de plus de vingt milles. Ces éboulis se sont produits dans les Andes, à une altitude de plus de dix milles pieds au-dessus du niveau de la mer. Le chemin de fer Central du Pérou est réputé le chemin de fer le plus élevé du monde. Il s'élève à une altitude de 17,200 pieds à Ticla, Pérou.

Le professeur W.-A. Maw

TORONTO, 11. (Presse canadienne). — Le professeur M.-A. Maw, du collège MacDonald, de Ste-Anne de Bellevue, a été élu président de l'Association nationale d'aviculture, au congrès annuel de l'Association, ici, hier.

Un nouvel hôtel de 250 chambres à Ottawa

OTTAWA, 11. (Du correspondant de la Patrie.) — Le maire Balharrie, de retour de Toronto, dit que des capitalistes de cette ville construiront sous peu un hôtel de 250 chambres à Ottawa.

LA COMMISSION ECHEVINALE REPUDIE PAR UN VOTE DE 4 CONTRE 3 LE "ONE MAN CAR"

La minorité favorise le "one man car" dans les cas particuliers. – Opposition unanime à la généralisation du tram à employé unique.

DEUX RAPPORTS AU CONSEIL

La commission échevinale, spécialement nommée pour étudier la question du "one man car", et qui a rencontré récemment à ce sujet les membres de la commission des Tramways a eu une réunion, ce matin, pour adopter une attitude et préparer un rapport qui sera présenté, lundi, à la prochaine assemblée du conseil. La commission a siégé à huis clos. Contrairement à ce qu'ont annoncé certains journaux, la semaine dernière, la majorité de la commission s'est prononcée CONTRE LE "ONE MAN CAR". Ceux qui faisaient partie de la commission sont les échevins Léon Trépanier, président, H. A. Quintal, Joseph Mercure, Oscar Lalonde, Damase Généreux, J. T. Holland et J. A. Vaillancourt. Ont voté CONTRE le one man car": les échevins H. A. Quintal, Oscar Lalonde, J. T. Holland et J. A. Vaillancourt; ont voté POUR, les échevins Léon Trépanier, Damase Généreux et Joseph Mercure.

Toutefois la minorité ne s'est prononcée en faveur du "one man car" que dans les CAS PARTICULIERS. La commission échevinale est en effet UNANIMEMENT opposée à la GENERALISATION du "one man car". La majorité et la minorité présenteront chacune un rapport au conseil, qui discutera de nouveau la question et un vote sera peut-être pris encore une fois.

Comme nous l'avons déjà déclaré les échevins qui favorisent le "one man car" ne le font que pour des cas particuliers. Ils aiment mieux, en autres termes, un "one man car" que rien du tout. Il est probable que chaque échevin, membre de la commission, exposera les raisons de son vote à la prochaine séance du conseil et justifiera son attitude. Il n'en reste pas moins vrai, qu'après le CONSEIL, la commission échevinale chargée d'étudier la question du tram à employé unique et qui a entendu tous les arguments en faveur de ce tram, a répudié par un vote de 4 contre 3 le "ONE MAN CAR".

UN MOUVEMENT ANGLO-SAXON QUE L'ON IMPOSE AUX NATIONS LATINES

La justice est fort embarrassée

ST-THOMAS, Ontario, 11. (Presse Canadienne). — Thémis est fort embarrassée de Lawrence Crawford, de Port-Burwell, trouvé coupable de deux accusations d'infraction à la loi de tempérance de la province.

Crawford est un paralytique, âgé de 30 ans qui ne peut même manger seul. Si on l'envoie en prison, il faudra assigner un garde spécial aux soins de sa personne.

La cause a été ajournée d'une semaine afin de permettre au tribunal de trouver une solution. Crawford a eu la permission de retourner chez lui.

IL SE JETTE DU 4E ETAGE

M. E.-W. Chambers était vice-président de l'Atchison & Santa-Fé.

MOMENT DE FOLIE

SAN-FRANCISCO, 11. — (Presse associée). — M. Edward W. Chambers, de Chicago, vice-président du chemin de fer Atchison, Topeka and Santa-Fe, s'est jeté en bas d'une fenêtre du quatrième étage aux petites heures, ce matin, dans un moment de folie.

M. Chambers fut l'un des plus grands directeurs de chemins de fer des Etats-Unis. Il entrait à l'hôpital il y a environ une dizaine de jours.

Vers 3 heures, ce matin, M. Chambers se leva, saisit l'infirmière de service et la jeta par terre. Il s'enferma dans sa chambre puis se jeta par la fenêtre. M. Chambers expira quelques minutes après. Il faisait partie de l'Atchison depuis 19 ans et était âgé de 68 ans.

Vente du "New-York Evening Telegram"

NEW-YORK, 11 (Presse associée). — M. William T. Dewart, éditeur du "New York Sun" et du New York Evening Telegram", annonce, aujourd'hui, que le "Telegram" a été vendu aux Scripps-Howard. Le prix d'achat n'a pas été divulgué.

Impression que l'on ne voudrait pas laisser créer à Londres au sujet du plan Coolidge.

OPPOSITION EN FRANCE

PARIS, 11. (Presse associée).— "Qu'on l'aime ou non, le projet américain est une véritable torpille lancée contre la Société des nations", dit le "Journal" des propositions du Président Coolidge pour la limitation des armements navals. Ces quelques mots représentent le ton général des commentaires dans les journaux du matin.

Même le "Petit Parisien", journal modéré et très lu, demande si l'acceptation sans condition des propositions ne serait pas la ruine d'une cause que la France a défendue et qu'elle a adoptée à Genève en 1924. Il considère que c'est un terrible coup à la Société des nations.

"L'Echo de Paris", un journal nationaliste, considère que la meilleure solution serait de soumettre la proposition américaine au conseil de la Société à Genève, qui pour une fois pourrait se rendre utile.

Le "Figaro", journal modéré, croit que l'intervention américaine dans le domaine du désarmement naval va donner lieu à des surprises plutôt qu'à des acquiescences.

ETUDE ATTENTIVE

PARIS, 11 (Presse associée). — On affirme au ministère français des affaires étrangères, ce matin, que la proposition du Président Coolidge pour une plus simple limitation des armements navals fait l'objet d'une étude attentive. On attend pour porter un jugement officiel de connaître toute la portée de la suggestion et d'avoir pesé les conséquences éventuelles d'une nouvelle conférence de désarmement.

On fait observer que M. Coolidge n'a envoyé son mémoire qu'aux puissances qui furent représentées à la conférence de Washington. On se demande si la Société des nations va s'offusquer d'un programme qui semblerait lui enlever des mains la question du désarmement naval.

On laisse entendre dans les milieux officiels que l'on peut surmonter la difficulté si le gouvernement de Washington consent à associer la Société des nations à la nouvelle conférence.

APPUI DE LONDRES

LONDRES, 11. — Le gouvernement anglais appuie de tout coeur les principes des propositions de désarmement naval du Président Coolidge. Le Foreign Office s'empresse de le faire savoir aujourd'hui.

"Les commentaires généralement favorables de la presse représentent l'opinion publique et officielle de la Grande-Bretagne", déclare un haut fonctionnaire à la Presse Associée.

On affirme que l'appui de la Grande-Bretagne aux efforts américains pour assurer le désarmement, serait comme l'a déclaré lord Balfour à la conférence de Washington, accordé au plan de M. Coolidge à Genève.

On ne connaît pas encore les vues des autorités navales sur le côté technique du projet américain et il est trop tôt pour dire si la Grande-Bretagne est prête à changer son programme actuel de construction navale ou à appliquer le quotient 5-5-3 à toutes les classes de navires.

Les fonctionnaires de Downing Street sont fort intéressés aux commentaires du continent. Certains groupes de la presse européenne ne se montrent pas enthousiastes, mais on espère que l'on ne considérera pas cette froideur comme une critique envers les Etats-Unis. Une des choses essentielles au succès des efforts de M. Coolidge, croit-on, c'est d'éviter l'idée que le désarmement est avant tout un mouvement anglo-américain ou anglo-saxon imposé aux nations latines.

Le "Liverpool Post" observe.

(Suite à la page 14)

Au terme

L'honorable J.-K. FLEMMING, député aux Communes, ancien premier ministre (conservateur) du Nouveau-Brunswick, s'est éteint hier après une longue maladie.

LE GENIAL INVENTEUR CELEBRE SES 80 ANS

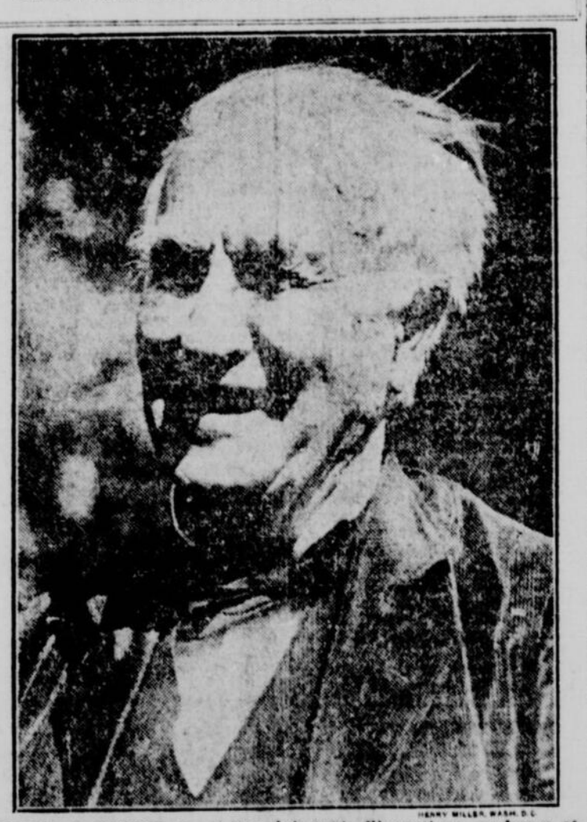

THOMAS A. EDISON, à qui l'on doit tant d'inventions modernes et le perfectionnement pratique de multiples découvertes étrangères, célèbre aujourd'hui ses quatre-vingts ans. La lampe électrique à incandescence, le tramway électrique, le phonographe, se réclament de sa paternité.

Vol de $50,000 sur un paquebot-poste

LONG-BEACH, Californie, 11. — (Presse Associée). — On a signalé la disparition d'un envoi de monnaie de $50,000 à l'arrivée ici du paquebot-poste "Columbia".

La somme envoyée par une banque de l'Amérique Centrale à une maison financière de Los-Angeles, fut enlevée du coffre-fort du paquebot durant le trajet du canal de Panama à Long-Beach, disent les offficiers du navire.

On fait du papier avec du bois franc

WASHINGTON, 11. — (Presse Associée). — Le département de l'agriculture porte à la connaissance du public qu'un nouveau procédé a été inventé pour fabriquer du papier à journal au moyen du bois franc. On espère que le nouveau procédé prolongera l'approvisionnement du papier à journal grâce à l'utilisation des bois durs du nord et du gommier du sud.

C'est le laboratoire forestier de Madison, Wisconsin, qui a découvert ce procédé.

ELLE POURRA S'AFFILIER A L'UNIVERSITE

Décisions importantes au sujet de l'Association des Comptables de Montréal.

EXAMENS, LICENCES

QUEBEC, 11. (Du correspondant de la Patrie.) — Un amendement important à la loi des écoles techniques ou professionnelles de la province vient d'être soumis à la Chambre par l'hon. M. David, secrétaire de la province. Par ce bill, le secrétaire veut assurer aux comptables licenciés en sciences de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales le droit de faire partie, sans subir les examens généralement exigés, de l'association les comptables de Montréal ou de l'Institut des comptables et auditeurs de la province de Québec.

Avant la livraison du diplôme, il doit être démontré que l'élève est âgé de vingt et un ans révolus, a suivi pendant trois années les cours prescrits par la corporation, qu'il a suivi comme clerc, pendant une période de douze mois, après sa sortie de l'école, le bureau de l'un des membres de l'association ou de l'institut, ou de tout autre comptable, et qu'il a subi avec succès l'examen final devant un jury spécial composé du directeur de l'école des Hautes Etudes Commerciales, de deux professeurs de la corporation, d'un membre de l'association et d'un membre de l'institut.

Il est du devoir de l'association et de l'institut de nommer, chacun, leur délégué dans le jury spécial par une résolution qu'ils devront transmettre à la corporation dès que cette dernière leur aura, un mois d'avance, indiqué par pli recommandé à la poste le lieu, le jour et l'heure de l'examen.

L'assentiment de trois des membres de ce jury, est nécessaire pour admettre l'élève. Toutefois, à défaut de l'association ou de l'institut, ou des deux, de nommer leurs délégués, l'assentiment de deux membres de ce jury sera suffisant pour admettre l'élève.

Le diplôme de licencié en sciences comptables délivré par le recteur de l'Université de Montréal et contresigné par trois membres du jury, par le secrétaire de la province ainsi que par le secrétaire de l'Université.

Rien de contenu dans le présent article ne doit être interprété comme prohibant à l'association ou à

(Suite à la page 15)

RIEN N'Y A TRAIT A LA PERCEPTION DES CREANCES

L'amendement à la loi du Barreau est adopté. – Un octroi de $10,000 au collège de Gaspé. – Les constituts de Hull.

ON AJOURNE A MARDI

QUEBEC, 11 (Du correspondant de la "Patrie"). — La Chambre a adopté, ce matin, le projet de loi du gouvernement qui prolonge de trois ans le délai accordé aux consitaires de Hull pour se prévaloir des dispositions de la loi concernant le rachat des constituts.

Le projet de loi amendant la loi du Barreau a aussi subi sa troisième lecture sans discussion, et tel que rapporté par le comité des bills publics. Aucune tentative n'a été faite pour y rétablir l'article qui avait trait à la perception des créances, de sorte que la mesure n'a pour objet que d'augmenter la représentation du Barreau de Hull au conseil général.

L'hon. M. David a obtenu l'assentiment de la Chambre à des résolutions assurant au collège de Gaspé un octroi de $10,000 comme à tous les autres collèges classiques de la province. Le bill basé sur ces résolutions a été ajourné pour sa troisième lecture à la prochaine séance.

En troisième lecture a aussi été voté le bill de l'hon. M. Nicol concernant la loi des Palais de Justice et des prisons.

La loi accordant aux corporations religieuses le pouvoir d'émettre des obligations a été référée au comité de législation.

Sans discussion, comme d'ailleurs pour les mesures précédentes, les bills privés suivants ont subis leur 3ième lecture:

Loi érigeant la municipalité du village de Rouyn en municipalité de ville.

Loi concernant le bureau central des écoles protestantes de Montréal.

Loi concernant la succession Joseph Gareau.

En réponse à une interpellation de M. Duranleau au sujet du meurtre de Tyhurst, l'hon. M. Taschereau a déclaré qu'il n'était pas possible de séparer les faits de ce procès de ceux des autres procès entendus au même terme, et que le procureur-général continue les recherches dans cette affaire.

Comme la Chambre avait expédié les affaires non contentieuses, à la suggestion de l'hon. M. Taschereau, elle s'est ajournée à mardi après-midi avec l'entente toutefois que les comités siégeront mardi matin.

Une loi ne peut rien contre la science

MEMPHIS, Tennessee, 11. — (Presse Associée). — Pour la raison qu'une loi qui entraverait l'enseignement approprié de la science est futile et ne peut servir de rien, l'Association d'éducation de l'église épiscopalienne a formulé son opposition à un projet de loi de ce genre.

1,128 victimes de l'influenza en une semaine dans deux pays

GENEVE, 11. — (Presse Associée). — L'influenza a fait 818 victimes dans les grandes villes d'Angleterre dans la première semaine de février, et plus de 400 en Bulgarie, dit un bulletin publié par la section d'hygiène de la Société des nations.

L'épidémie se propage de façon alarmante en Bulgarie. On a signalé 100,000 cas pendant l'intervalle couvert par le rapport. En dépit de l'augmentation du nombre des morts en Angleterre, l'épidémie décroit à Londres

On signale une recrudescence prononcée de l'épidémie au Japon et de légères augmentations en Tchéco-Slovaquie, au Portugal et dans l'est de la Hongrie.

MONDANITES

M et madame D.-Forbes Angus recevaient hier soir en l'honneur de M. et de madame Sacha Guitry après la représentation au théâtre Princess. Parmi les invités citons: sir Arthur et lady Currie, M. et madame Aimé Geoffrion, madame L.-Athanase David, madame Costa, madame J.-E. Perrault, M. et madame W.-P. O'Brien, mademoiselle Patricia O'Brien, M. et madame Henri de Clerval, le brigadier-général et madame E. de B. Panet, sir Frederick Williams-Taylor, M. et madame F.-A. Perry, le colonel et madame F.-S. Meighen, M. L. Aubert, M. Adjutor Savard, M. et madame Philippe Chevalier, le colonel et madame Bovey, M. René du Roure, M. Edouard Cholette, le vicomte et la vicomtesse de Roumefort, M. et madame Jules Hamel, M. Tom Guerin, le colonel R.-E. Ewing.

Madame Paul Gârneau recevra demain après-midi en l'honneur de madame A. Gaulin, de Paris, actuellement à Montréal chez sa soeur, mademoiselle Steele.

Bridge et thé hier après-midi chez madame O.-P. Mercier. Madame Mercier reçoit aussi cet après-midi.

Mademoiselle Surveyer et madame Jules Fournier recevaient à l'heure du thé cette semaine.

Thé-dansant, aujourd'hui, à l'hôtel Ritz-Carlton, donné par madame Rolland Préfontaine en l'honneur de sa fille, Raymonde.

M. et madame Sacha Guitry étaient les hôtes d'honneur à un déjeuner intime offert hier, au "University Club". Parmi les convives, on remarquait: le juge Edouard-Fabre Surveyer, le vicomte et la vicomtesse de Roumefort, M. et madame F.-A. Perry, madame C.-W. MacLean, madame Henri de Clerval, madame Bovey, madame F.-S. Meighen, M. Adjutor Savard, M. René du Roure et M. Victor Barbeau.

Thé ces jours derniers chez madame Paul Ouimet.

Madame Jérémie Décarie recevait à déjeuner hier en l'honneur de madame Armand Lavergne, de Québec, actuellement en ville.

Les personnes dont les noms suivent assisteront à la Soirée Musicale qui aura lieu à l'hôtel Windsor le lundi, 21 février, au bénéfice de l'oeuvre des Bas de l'Assistance Maternelle, sous le distingué patronage de l'honorable et de madame Athanase David: Mme Henry Hamilton, sir Hormisdas Laporte, sir Lomer et lady Gouin, l'honorable C.-P. Beaubien, l'honorable M. Raoul Dandurand, Mme Alfred Thibaudeau, l'honorable et Mme C.-A. Archer, M. E.-R. Décary, M. Alphonse Décary, M. et Mme F.-A. Bélique, Mme Louise Bélique, M. et Mme Charles Duquette, M. et Mme Gaspard DeSerres, M. et Mme Omer DeSerres, M. J.-B. Baillargeon, M. A. Frigon, Mme Arthur Boyer, M. J.-M. Fortier, M. et Mme G.-A. Savoy, le docteur et Mme Lavasseur, mademoiselle L. Beuden, M. et Mme Alphonse Racine, M. et Mme H. Curran Fortier, M. et Mme A. Stecotte, M. et Mme Paul Saint-Germain, M. et Mme C. Leslie Robertson, Mme Flavien Granger, M. Adélard Raymond, M. et Mme Philippe Chevalier, M. et Mme L.-E. Gauthier, M. et Mme Jos. Trudeau, M. et Mme Emilien Daoust, M. et Mme Arthur Morgan, M. et Mme Paul Ostiguy, M. et Mme Jules Desmarais, M. et Mme Thomas de Rome, M. et Mme Alex. Prud'homme, M. et Mme Lionel Joron, M. et Mme Beauvais Laforest, M. et Mme Regnier Brodeur, M. et Mme J.-M. Wilson, M. et Mme James Calder, M. et Mme Adélrie Raymond, l'honorable et Mme Donat Raymond, M. et Mme L.-B. Cordeau, M. et Mme Edouard Montpetit, M. et Mme Ernest Girardot, M. et Mme Paul Ostiguy, M. et Mme Maurice Cormier, M. et Mme Nelson Cuttdal, le docteur et Mme Mercier Fauteux, Mme J.-A. Jacques, M. et Mme Henri Laureys, M. et Mme William Morgan, M. et Mme Edmond LeDuc, M. et Mme Paul Gélinas, M. et Mme Jules Hamel, M. et Mme C.-O. Beauchemin, M. et Mme Georges Richer, M. et Mme Oscar Dufresne, M. Georges Hamilton.

Le sénateur J.-P.-B. Casgrain et mademoiselle Elaine Casgrain iront à Ottawa la semaine prochaine.

Mademoiselle Louise Locange partira prochainement pour Ottawa où elle sera l'invitée de M. et de madame Armand Grenier.

Madame J.-Edmond Taschereau et mademoiselle Louise Taschereau, de Québec, sont actuellement à l'hôtel Mont-Royal.

Sir Harold et lady Boulton, de Londres, sont actuellement à l'hôtel Ritz Carlton.

Madame Gerald Dillon est retournée à Ottawa, hier après-midi après avoir passé quelques jours en ville l'invitée de madame Robert Taschereau.

Mademoiselle Jean Wadsworth est revenue de Québec où elle était l'invitée de mademoiselle Simone Belleau.

Mademoiselle Louise Blondin est actuellement à Ottawa l'invitée de mademoiselle Marguerite Gonthier.

Madame E.-L. Wren recevra jeudi prochain, de trois heures à six heures, à son nouvel appartement, rue Bishop, 139.

M. et madame Raymond Garneau, de Québec, passeront la fin de semaine en ville.

Madame C.-P. Cleghorn, de Westmount, a donné un thé mardi dernier en l'honneur de mademoiselle Frances Preston, de Québec, actuellement son invitée.

Sept cent-cinquante personnes assistaient hier soir à la salle Lafontaine, à la partie de cartes donnée au bénéfice du Refuge Notre-Dame de la Merci, sous le patronage de Sa Grandeur Mgr Georges Gauthier et de sir Lomer Gouin. Le comité de réception se composait de mesdames Léon-Mercier Gouin, Oliver Asselin, Auguste Trudel, E.-E. Castonguay, J.-A. Paulhus, Louis Francoeur, Jules Poivert, Charles Caty, Armand Poupart, M.-T. Brenas, Raoul Déry, Hector Langevin, J.-W. Carliss, Hector Déry, J.-L. Lapointe, A. Duquette, Eugène Corbeil, mademoiselle Adèle LaMothe et madame Damien Lalonde. Un programme musical fut exécuté au cours de la soirée par mesdemoiselles Thérèse Paquin, Thérèse Choquette, MM. Duval et Léopold Fortin. Des pièces en or, dons de mesdames Camille Bernier, E.-E. Castonguay et A.-O. Rondeau, furent mises en loterie pendant la partie de cartes. Une lampe électrique offerte gracieusement à l'oeuvre par M. et madame J. Landry fut mise en raffle et gagnée par madame Achille Langlois. Le tirage du magnifique châle espagnol donné par mademoiselle E. Joubert, n'a pu être effectué, le travail des livrets et coupons n'étant pas terminé. La date du tirage de ce châle sera annoncée par la voix des journaux. Des remerciements, au nom des dames patronesse de l'oeuvre, sont adressés à toutes les personnes qui ont coopéré au succès de cette fête de charité.

Sous les auspices de l'Association des Anciennes Elèves des Religieuses de Sainte-Croix, sera donnée demain après-midi, dans la salle académique du pensionnat de Saint-Laurent, une grande partie de cartes au profit de l'oeuvre des missions de la communauté. Assisteront à cette fête de charité: mesdames R. Larivée, L. Gilbert, A. Lacroix, J.-A. Avard, C. Robillard, J.-C. Petitclerc, U. Chopin, Georges Millen, mesdemoiselles Ida Millen, J. Lavin, A. Arbour, Augusta Lanctot, Albertine Prud'homme, Trina Beetz, Emma, Thérèse et Gabrielle Loignon, Rita Elle, Berthe Bélanger, mesdames Pierre Michaud, J.-B. Despré, Leblanc, Boivin, Garceau, D. Beaudoin, R. Emard, F. Côté, Desautels, mesdemoiselles Claire S.-Germain, J. d'Arc S.-Germain, F. Labine, Mad. Dorion, Laura Lamarre, Florence Leclair, mesdames J.-B. Lefebvre, J. Beetz, J.-O. Mousseau, G. d'Arcy, Rodolphe Lavigne, E. Lafortune, E. Lanthier, J.-B. Desmarais, mesdemoiselles Adrienne Lebeau, Aline Lafortune, A. Lemieux, G. Baillargeon, V. Renaud, Rhéa Bigras, Cécile S.-Aubin, Cécile Lamothe, T. Gagnon, G. Montminy, Bigaouette, mesdames Marsan, T.-B. Fleury, A. Boudrias, Adam, Arthur Bastien, mesdemoiselles Jeanne Dugenais, Adrienne Joly, M.-O. Savaria, Gauvin, Jeanne Legault, M. Durocher, L. S.-Aubin, L. et A. Coursol, G. Cousineau, Cécile Labine, G. Lecavalier, mesdames Pepin, Adam, Dorion, David David, mesdemoiselles G. Dubois, J. Soucy, S. Rivest, M.-A. Noël, G. Noel, J. Bouteau, E. Lapointe, J.-N. Lamy, Marguerite Gohier, mesdames A. Pichette, Seers, A. Manson, mesdemoiselles Aurore et M.-J. Lecavalier, Anne Pepin, Antoinette Desrosiers, Anna Sicard, E.-M. Walsh, Jeannette DeMontigny, E. et Delisca Lecavalière Gilberte Guérin, Cécile Crevier, E. Pinard, Juliette Bélanger, G. Lecavalier, L. S.-Aubin, Florida Durocher, Jeanne Legault, Georgette Gauvin, mesdames Lebeau-Jarry, Dubrule, S. Tassé, mesdemoiselles Berthe et J. Galarneau, Antoinette et Adrienne Lebeau, mesdames W. Lebeau, S. Walsh, P.-E. Poitras, Goyer, J.-A. Hamelin, E. Drolet, mesdemoiselles Rochon, Bélanger, Daigneault, E. S.-Pierre, Clémence Gagnon, mesdames Arthur Delorme, J.-E. Lafontaine, mesdemoiselles Lucienne Goyer, Cléroux, Alice Goyer, Simone Grégoire Carmen et Jeanne Berthelet, Annette Lacroix, M.-Jeanne Crevier, M.-J. Goyer, A. Granger, Maria Madore, Nellie Reid, madame Joseph Gagnon, mesdemoiselles Alice Roy, Yvette Aganier, Blanche Chatelon, Mignonne Pettit, M.-J. Poirier, M. et J. Guilbault, C. Vaillancourt, messieurs N. Lefond, P. Langlois, mademoiselle M. Dame, mesdames Beaulieu, J.-A. Grou, Robitaille, Tomsley, E. Hodge, Garceau, Durocher, mademoiselle M.-J. Crevier, mesdames Hercule Gohhier, E. Gohier, R. Deschamps, F.-X. Beaulieu, Ludger Goulet, E. Cardinal, Ludger Delorme, J. Dion, mesdemoiselles C. Lortie, C. Desjardins, Agnès Pageau, G. Lyonnais, J. Lapointe, madame F.-J. Goyer, mesdemoiselles G. Desjardins, Lucille Massé, Paule Laurin. Pour tous renseignements s'adresser à madame J.-H. Joannette, rue Principale, Saint-Laurent ou à mademoiselle Augusta Dagenais, rue Bordeaux.

Québec.

Mademoiselle Henriette Lemoine recevait à l'heure du thé hier après-midi. Madame J.-E. Turcot, mademoiselle Ida Turcot, madame J.-M.-O. Tenguay et madame Jules Robitaille servaient le thé et les glaces aidées de mesdemoiselles Gabrielle Remillard, Marguerite Chouinard, Corinne Denoncourt, Phine Vandry, Rita Larue, Thérèse Robert, Lilly Robinson, Jeanne Letellier et Claire Paquet.

Le nouveau comité de direction du chapitre Stadacona de l'Ordre Impérial des Filles de l'Empire se compose comme suit: régente honoraire: lady Price; vice-présidente honoraire: madame L.-A. Taschereau; régente, madame J.-C. McLimont; vice-régentes, mesdames Georges-V. Tessier, D.-B. Papineau; secrétaire, madame H.-E. Huestis; secrétaire-correspondante: mademoiselle M.-H. Casault; secrétaire-éducatrice, madame E. Sharples; trésorière honoraire, madame G.-B.-S. Young; conseillères, Mesdames E.-L. Sewell et George Davie ont été choisies comme membres du conseil.

Au déjeuner offert ces jours derniers par les membres du Club Kiwanis, section féminine, on remarquait à la table d'honneur: mademoiselle Charlotte Whitton, madame Jules Tessier, madame J.-C. McLimont, mademoiselle Raymond, madame W.-H. Petry, madame E.-E.-B. Rattray, madame George Russell.

Ottawa.

Plus de trois cents personnes assistaient mercredi soir, au bal donné au Château Laurier, sous les auspices de l'Alliance Française. M. Louvigny de Montigny, madame de Montigny, madame L.-E. Bruneau recevaient les invités, secondés des autres membres de l'exécutif. La salle du bal et les autres salons de réception, étaient décorés de drapeaux et de plantes exotiques. Dans l'élégante assistance, on remarquait: M. J.-A. Mercier, M. F.-W. Perras, madame E.-R.-E. Chevrier, M. et madame J.-Emile Tremblay, M. E. Roberge, M. McTavish, M. et madame Gaston Louvray, mademoiselle Louvray, M. et madame L.-H. de Puyjalon, M. Lawrence Sibbald, M. et madame G. Lanctôt, M. R. Chevassu, madame Héloise Garthier, M. et madame Ch. Coucke, M. et madame James Frances, M. et madame Maurice Forisset, M. et madame C.-E. Gélinas, le docteur et madame J.-A. Charlebois, mademoiselle Murielle d'Ornano, le docteur et madame J.-C. Woods, madame J.-Van Wyck, M. et madame C.-O. Mongenais, mesdames O. Chevalier, O. Hains, M. et madame P. Moffet, M. et madame E. Rochon, M. et madame A. Lapointe, M. et madame C.-A. Latour, le docteur et madame R. Brault, M. et madame G. Lanctôt, mesdemoiselles Bolduc, le docteur et madame R.-L. DesRosiers, mademoiselle Peggy Mousseau, M. S.-A. Demers, M. et madame G.-A. Gaudry, M. et madame M. Barbeau, M. et madame Tancrède Ethier, mesdemoiselles Lucile Rinfret, Jacqueline de Montigny, M. Heibronner, Y. Smith, M. Grenier, A. Valiquet, M. et madame W. Girouard, le docteur H.-L. Sims, mademoiselle A. McCaffrey, mademoiselle E. Guérin, mademoiselle C. Gauthier, M. Nap. Mathé, M. et madame Oscar Robitaille, M. et madame R. Mercier, M. et madame H. Fortier, M. et madame C.-A. Séguin, M. et madame L. Hardouin, mademoiselles Barthe, G. Ste-Marie, M. Legris, Jeanne Bélanger, M. C.-H. Cummings, M. et madame J.-G. Brunet, le docteur et madame P.-B. Bélanger, mademoiselle Quirty, le major et madame V. Boss, M. et madame V. Boudreault, mademoiselle Eva Villeneuve, M. P.-J. Villeneuve, M. et madame H. Trudel, M. et madame E. Vieu, M. et madame J.-H. Major, M. et madame R.-O. Julien, M. et madame C.-J. Major, M. et madame E. Lavergne, mademoiselle De Varennes, de Québec, M. et madame M. Ollivier, M. et madame H. Mirault, mademoiselle S. Côté, M. E. Robert, M. R. de la Durantaye, M. E. Smith, mademoiselle G. MacKay, M. Roger Aucouturier, mademoiselle L. Robitaille, M. Jacques Fortier, M. et madame Eug. Robitaille, M. et madame Henri Valin, madame H. Charlebois, mademoiselle D. Charette, M. et madame Théo. Lanctôt, madame H. Corbeau, M. et madame R. Gratton, le docteur et madame Aubry, madame A. Dumas, M. et madame Robert Holmes, le colonel et madame Laflèche, mademoiselle B. Emard, M. Ulric Emard, mesdemoiselles L. Blondin, M. Gonthier, M. et madame Barbès, M. et madame S. Kipp, M. et madame Dagenais, M. A.-H. Beaubien, M. Jean Genest, mademoiselle Marie Rainboth, M. et madame Louis Côté, mademoiselle A. Côté, M. J. de Salaberry, M. et madame P. Coolican, M. et madame R. Lafontaine, mesdemoiselles St-Amour, B. Chenier, E. St-Pierre, M. F. St-Pierre, le docteur Baudoin, mesdemoiselles Pauline et A.-M. Caron, L. Marier, M. H. Croteau, M. et madame A. Sylvestre, M. F. Caron, mademoiselle B. Dubé, madame J. Moussette, M. P. Moussette, mademoiselle M. Vallin, mesdemoiselles G. Benoit, A. Couillard, M. L. Langlois, M. M. Bissonnette, mademoiselle A. Mathé, mademoiselle I. Goodwin, le major R.-T. Young, M. et madame Medland, mademoiselle G. Bellefeuille, M. T. Burgess, le docteur et madame Delisle, M. et madame D. Charlebois, M. C. Lapensée, mesdemoiselles G. Parent, S. Lapensé, M. et madame E.-T. Gagnon, mademoiselle M.-L. Dumont.

Mademoiselle Jeanne Caldwell a donné un bridge et recevait à l'heure du thé mercredi, en l'honneur de mesdemoiselles Marthe de Varennes et Yvette Grandbois, de Québec, Louise Blondin, de Montréal, Laurette Bélanger, de White Hall, et de mademoiselle Marthe Dubuc, de Chicoutimi. La table du thé était ornée de jonquilles et de pots de senteur. Mesdames E.-T. Lemaire, Raymond Paquin et J. Lessard, servaient le thé et les glaces, aidées de mesdemoiselles Marguerite Grenier, Marie St-Denis, Paulette Fortier, Gabrielle Pagé, Marguerite Patenaude et Madeleine Ouimet.

Mademoiselle Laurette Bélanger, de White Halle, N.-Y., est l'invitée de mademoiselle Margaret Donohue, depuis quelque temps.

Le docteur et madame Bonardeau sont partis pour New-York.

Paris.

(Du correspondant particulier de la "Patrie").

Les noms suivants comptent parmi les derniers inscrits sur les registres du Commissariat Canadien, boulevard des Capucines:

Mlle Kathleen Smith, de Winnipeg; Mlle B. Topper, de Winnipeg; Mme Adélard Turgeon, de Québec, et Mme R.-S. Roy, de Québec, à l'hôtel des Pins, à Cannes; M. et Mme E.-C. Pell, de Winnipeg, au Grand Hôtel Terminus; le docteur et Mme Armand Cardinal, de Montréal, Hôtel Beausséjour (Place Clichy) ou Quai Voltaire Hôtel; Mlle Dorothy-N. Raynor, de London, Ontario, à l'Hôtel Plaza-Athénée; M. et Mme R.-J. Matrony, de Toronto, à l'Hôtel St-James et d'Albany; M. A. Arcand, de Montréal, 2 rue Dulou; le docteur et Mme J.-B. Delage, 17 avenue Marie, Villemomble; le docteur et Mme Leclerc, de Québec, 14 rue Quatreforges; M. Albert Pinel, de Gravelbourg, à Maillet (Allier); M. et Mme Jos. Tremblay, de Chicoutimi, Québec, et Mme Jos. Massé, de Québec, à l'Hôtel Louvois; M. et Mme Geo. Vipond, de Montréal, au Grand Hôtel; Mlle Gilberte Veillard, de New-York, à l'Hôtel Carpeaux, rue Marcadet; M. R.-E. Thorne, de Montréal, à l'Hôtel Voutilemont, rue Boissy d'Anglars; Mlles Simone Rousseau et Madeleine Larue, de Québec, chez le docteur Paul Garneau, 8 avenue Charles Floquet; le révérend L.-I. Rodier, curé de Lincoln, Massachusetts, à l'American Express ou Grand Hôtel; le docteur et Mme L. Naz Turgeon, de Lévis, 1 rue Magenta, à Asnières; le docteur Paul Décary, de Montréal, au Grand Hôtel Terminus; M. et Mme L. Bessette, de Montréal, 20 avenue Victor Huzo; Mme Leplat, 2 Passage Dantzig; Mme Willier, 76 rue de Rennes; le docteur et Mme Jean-Charles Miller, 52 avenue Bosquet; le docteur et Mme A. Mignault, de Sherbrooke, 41 rue des Ecoles; M. et Mme F. Boisvert, de Montréal, 1 rue de l'Isly; Mme W.-G. Morrison et Mlle Catherine Morrison, de Vancouver; le docteur et Mme R. Boisvert, de Sherbrooke, 14 rue Quatrefarges; le docteur et Mme Arthur Hébert, de Québec, au Grand Hôtel Baudin, 10 rue Baudin; le docteur et Mme Ch. Dion, de Québec, au Palace Hôtel, 1 rue du Four; Mlle Mary-C. Rowell, de Toronto, au Canadian Office, 12 boulevard des Capucines; Mlle Constance Charlesworth, de Toronto, à la Villa des Fleurs, 134 rue d'Assas; Mlle Gertrude Doyon, de Montréal, 284, rue de Vaugirard; Mme A.-A. Wright et Mlle Lillian Wright, de Toronto, à l'Hôtel Matignon; Mme Osler Wade, de Toronto, à l'Hôtel Matignon; M. Louis Rousseau, d'Edmonton, 62 avenue de la Grande Armée; S. Guillon, de Toronto, à l'Hôtel Matignon; M. et Mme William Hope, de Toronto, à l'Hôte; Ritz; Mme A.-J. Major et Mlle Lucienne Parent, d'Ottawa, à l'Hôtel Paris-Centre. 11 bis rue Sainte-Anne; M. Paul Rousseau, de Québec, 43 rue Monsieur Le Prince; M. L.-L. Rodier, de Montréal; le docteur et Mme Sylvio Caron, de Québec, 284 rue de Vaugirard; Mlle G.-D. Husband, de Vernon, Colombie Britannique, 21 rue Brea; Mme W.-C. Noxon et M. G. Noxon, de Londres, à l'Hôtel d'Oxford et Cambridge, rue d'Auger; M. H. Chaput, de Montréal, 53 rue d'Amsterdam.

Egalement inscrits: M. Hugh Frazer, d'Okanagan Falls, Colombie Britannique, à l'Hôtel Dominion; M. Frank Summer de Montréal, au Grand Hôtel; Mlle Ida Donohue, de Québec, 4 avenue Hoche; M. D.-E. Boucher, 47 rue de Sabel; M. et Mme Geo.-W. Sadler, de Montréal, et Mme Carrigan, de Montréal, à l'Hôtel Ritz, passent l'hiver à Nice; M. L.-Théo. Dubé, de Montréal, 11 rue Théodore de Banville; M. et Mme Yvon Dupré, de Montréal, 15 rue Bassano; M. Arthur Gingras, de Montréal, retour d'un voyage en Algérie, Tunisie et Maroc; Mme J. Masson et Mlle Germaine Masson, de Montréal, 6 rue Huysmans.

M. W.-J. BARR ELU PRESIDENT

Les élections au congrès de la Canadian Jewellers' Association.

Walter-J. Barr, de Toronto, a été élu hier président de la Canadian Jewellers' Association, et M. J.-S. Bliss, de Niagara Falls, a été élu vice-président.

M. WALTER-J. BARR, qui a été élu hier président de la Canadian Jewellers' Association.

M. W. Roughton, de Montréal, fait partie de l'exécutif.

Au cours des séances d'hier, M. Barr a prononcé plusieurs discours, traitant principalement des aspects sociaux de la joaillerie.

Un ministre des plages et un autre des bridges

Un deuxième cabinet vient d'être formé au parlement-école par l'hon. Armand Chevrette. Il a confié à Mlle Juliette Gauthier le ministère des Beaux-Arts, comme il lui avait promis. Les autres ministres sont MM. Armand Pagé, Gaston Archambault, Patrick Delaney, Gaetan Sylvestre, Ulric Lanoncelle, L. Beaudry, Maurice Fortin, Paul Hurteau, Léopold Boulline, Alban Ouellette, Philippe Valois, Georges Dusseault et E. Bernard.

Il y a des ministères des plages, des bridges, des bals et des thés.

Le chef Normandin sévira sévèrement

TROIS-RIVIERES, 11. (Du correspondant de la "Patrie"). — M. Hélie, employé de M. Henri Lacroix, fermier de Sainte-Marthe, a été blessé par l'arrière de la voiture aux échelles de la brigade du feu quand celle-ci répondit hier à une fausse alarme. A la suite de cet incident le chef Normandin a déclaré qu'il n'épargnerait rien pour découvrir l'auteur de cette fausse alarme et le faire punir sévèrement.

Pour la béatification de la Vénérable Mère Catherine

QUEBEC, 11. (Du correspondant de la "Patrie"). — Jusqu'à date aucun manuscrit ou imprimé, écrit de la propre main de la vénérable mère Catherine de Saint-Augustin ou rédigé sous sa dictée, n'est parvenu à l'archevêché de Québec, qui doit tout transmettre au tribunal de Rome où s'instruira le procès de béatification de l'héroïque religieuse.

Le 6 janvier dernier, comme on se rappelle, Sa Grandeur Mgr R.-M. Rouleau, O.P., archevêque de Québec, écrivait un mandement dans lequel il prescrivait la recherche des écrits de Mère Catherine de Saint-Augustin. Il ordonnait que tous les écrits soient retournés à l'archevêché le 15 février. On croit qu'il ne resta au pays aucun document ou manuscrit de la vénérable Catherine de Saint-Augustin.

Les repas servis à ces prisonniers

OTTAWA, 11. — (Du correspondant de la "Patrie"). — M. Alonzo Dawson, gouverneur de la prison du comté Carleton, accomplit chaque jour de l'année le tour de force suivant: Il trouve moyen de distribuer trois bons repas par jour à ses pensionnaires pour la somme dérisoire de 17 sous par tête. Le menu varie trois fois la semaine. Il se compose le matin et soir en céréales, lait, pain et tasse de thé; le midi, fèves au lard, soupe et boeuf, toujours du pain et les jours maigres du lait de beurre. A ce régime, les prisonniers engraissent régulièrement de dix livres par mois, affirme M. Dawson.

L'IMMIGRATION LA SAISON PROCHAINE

Elle sera considérable, déclare M. l'abbé Philippe Casgrain.

QUEBEC, 11. (Du correspondant de la "Patrie").—M. l'abbé Philippe Casgrain, aumonier des immigrants catholiques, qui est de passage à Québec, a prédit une augmentation importante de l'immigration la saison prochaine.

"J'arrive d'un long voyage dans l'ouest" a déclaré M. l'abbé Casgrain, et j'ai visité les principales colonies d'immigrants du Manitoba et de l'Alberta. Mon passage parmi ces colons étrangers m'a permis de réaliser que de nombreux contingents d'Européens nous arriveront dès l'ouverture de la navigation. Il y en a beaucoup qui sont attendus dans l'ouest et qui grossiront énormément la population étrangère des provinces des Prairies. Les officiels des chemins de fer ont confirmé l'impression que j'avais moi-même recueillie au cours de ma visite."

La charte de la Compagnie du Canada Montréal-Baie Georgienne

OTTAWA, 11. — (Du correspondant de la "Patrie"). — C'est M. Chevrier, député d'Ottawa qui sera le parrain parlementaire du bill demandant de prolonger l'existence de la charte de la compagnie du canal Montréal, Ottawa et Baie Georgienne. De son côté, M. Church, de Toronto, demandera la copie des lettres rapports, arrêtés du conseil, correspondance et autres papiers échangés entre le gouvernement et des tiers sur le renouvellement des lettres patentes, convention etc., au sujet de la compagnie d'Ottawa, Montréal et du canal de la Baie Georgienne, relativement aux droits d'énergie et de navigation sur la rivière Ottawa.

L'enquête sur le monopole des fruits a coûté $116.724.00

OTTAWA, 11. (Du correspondant de la Patrie.) — L'enquête par une commission royale sur le monopole des fruits et légumes dans l'ouest a coûté au gouvernement fédéral $116,724, déclare l'hon. Peter Heenan, ministre du travail. Ceux qui ont été trouvés coupables d'avoir enfreint la loi ont payé une amende collective de $200,000 et aucune partie de cette amende n'a été remise à ceux qui l'avaient payée. M. Lewis Duncan qui a fait l'enquête a reçu $21,174, M. J.-C. McRuer, avocat, $16,275 plus $4,215 pour dépenses légales ont coûté $9,260 et le reste est absorbé par dépenses diverses.

Pourquoi? les PEP-O-MINT LIFE SAVERS sont-ils les bonbons qui se vendent le plus au Canada ?

UN JOURNAL ET UN MAIRE POURSUIVIS

A la suite de la publication d'un article contre un théâtre.

OTTAWA, 11. — (Du correspondant de la "Patrie"). — Une poursuite de $25,000 a été prise contre M. Théo. Lambert, maire de Hull, et "Le Droit" d'Ottawa, par l'avocat L. Cousineau au nom de la "Hull Theatre Co. Ltd.". M. R. Moreau, de la Pointe-Gatineau, est le président de cette compagnie, et M. Jos. Paquin en est le gérant. Cette action a été prise à la suite de la publication dans "Le Droit" d'une article condamnant le théâtre Capitol comme n'étant pas à l'épreuve du feu et par conséquent dangereux pour le public. On y faisait aussi une comparaison des plus désavantageuses pour ce théâtre avec quelques autres théâtres de la même ville. Les plaignant déclarent que depuis la parution de cet article la clientèle a tellement diminué, que l'on craint d'être forcé d'en fermer les portes.

La compagnie dit qu'à la veille de son ouverture l'inspecteur a déclaré le théâtre en parfaite condition.

Débuts du tribunal-école

Le tribunal-école de l'Université de Montréal commencera à fonctionner, vendredi le 18 février.

Reproduisant en miniature toute la pompe des véritables tribunaux, il deviendra une utile formation pour les futurs avocats.

Cette institution, plus sévère que le parlement-école, traitera sérieusement des causes attrayantes par les faits présentés. Ainsi la première, entendue devant l'hon. M. Rodolphe Monty, sera celle d'un étudiant qui se voit refuser l'admission sur un convoi de chemin de fer, parce qu'il a perdu son billet.

Tous les étudiants en droit se réjouissent de cette innovation dont ils sentaient le besoin depuis longtemps. Ils y argumenteront autant sur des points de droit que sur les questions de faits.

L'Université de Montréal mérite des félicitations pour cette louable initiative.

La première séance sera sous le patronage de Mgr A.-J.-V. Piette, recteur de l'Université.

Le "Canada Français"

URBANA, Illinois, 11. (Presse associée). — L'Association Sigma, Delta, Chi, publie une liste de 270 revues universitaires auxquelles ont été attribuées un certificat de mérite au concours de 1926 du "National College Press Congress". Au nombre de ces revues figurent le "McGill Daily", de Montréal, et le "Canada Français", de Québec.

5 ♠ 5 ♠

COUPON No 18

11 Février 1927

2ième SERIE

Pour une série complète de 54 coupons consécutifs apportée au bureau de

La Patrie

le porteur recevra un jeu de cartes. Les séries de coupons envoyées par la poste devront être accompagnées de 10 cents pour frais d'expédition.

The HILLMOR Co. CANADA LIMITED

252-254, STE-CATHERINE OUEST, PRES BLEURY

Le plus grand magasin de 5, 10, 25, $1 à Montreal

Lundi et Mardi .... un Déluge d'Occasions Rares et Electrisantes à la

VENTE de Samedi et Lundi

chez Hillmor.

L'achat au comptant, des opérations efficaces et économiques se traduisent par des prix beaucoup plus bas pour vous et vos voisins. Nos garnitures de magasin n'ont rien de fantaisiste, nous n'employons pas de gérants de paille portant collet blanc et gagnant de gros salaires, et nous n'avons pas de dépenses inutiles à faire payer au public. Ce magasin est pour les familles qui veulent de bonnes marchandises à des prix qu'elles peuvent payer. Remarquez les occasions incomparables mentionnées dans cette importante annonce.

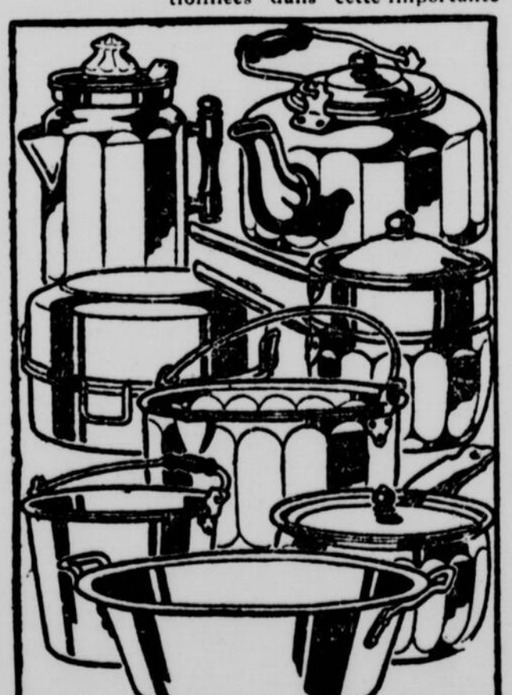

UN GROS ACHAT DE 993 ARTICLES EN ALUMINIUM DE PREMIERE CLASSE POUR CETTE

Vente d'Aluminium

Bouilloires de 3 pintes
Rôtissoires rondes de 11 pouces
Casserole d'utilité générale
Bouilloires d'utilité générale
Bain-marie
Séries de casseroles à 3
Marmites droites
Théières
Poêles à frire
Bouilloires à confitures
Casseroles droites
Casserolles à pouding
Plats à patates
Percolateurs.

Votre Choix $1

Un manufacturier d'aluminium universellement renommé nous a fait une concession spéciale, de sorte que nous pouvons offrir son excellent aluminium à un prix moindre que celui des "seconds" quelconques vendus à Montréal. Presque tous de gros morceaux... achetez ce qu'il vous faut et donnez vous avez un réel besoin, à $1.

Valeurs Très Spéciales

BOUFFANTS en flanellette rose et blanche, pour enfants 35c
SOUS-VETEMENTS ouatés chauds pour bébés 19c
BAS SPORT en soie et en soie et laine, pour hommes, 35c ..... 2 paires pour $1
MOUCHOIRS de belle apparence, pour hommes et femmes 5c

PAPIER CIRE, 60 feuilles en rouleau, 4 rouleaux pour 25c
TABLETTES DE CHOCOLAT Lowney, Patterson, 3 pour 10c
BOUFFANTS à rayures de soie, pour dames, couleurs assorties 69c

PAPIER DE TOILETTE 3 pour 10c

Gros rouleaux de bon papier de soie, texture hygiénique. Achetez en pour plusieurs mois à 3 rouleaux pour 10c

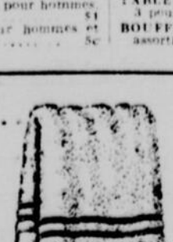

GRANDES SERVIETTES TURQUES 49c

Grandes serviettes turques, avec jolies bordures, grandeur 21 x 45 pouces, en terry épais. Très spécial, chacune ..... 49c pour

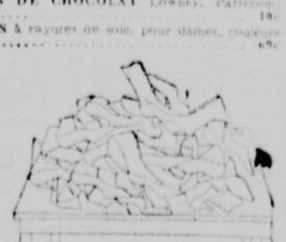

CHAUSSURES DE $15.00, DEMAIN 50c

Nous empilerons sur une table des bottines hautes pour dames, bottines faites pour vendre $15 en cuir solide. Achat spécial d'un fonds de banqueroute. Prix de vente 50c

Café "VICTORIA"

Le Choix des meilleurs cafés et hôtelleries

IMPORTATION DIRECTE DES PLANTATIONS

LAPORTE MARTIN LIMITÉE

Une simple annonce classifiée dans la "Patrie" est susceptible de vous faire faire la plus grande transaction. Hommes d'affaires servez-vous-en. Téléphonez-nous votre annonce classifiée. Lancaster 3121.

La Patrie

UNE ANNONCE DANS LA "PATRIE" EST UNE GARANTIE DE SUCCES.

MONTREAL, VENDREDI 11 FEVRIER 1927
48e année—No. 294—Page 3
LE JOURNAL LE MIEUX RENSEIGNE

DIX ANS DE BAGNE A UN VOLEUR A L'ETALAGE

Un individu à qui le juge en chef Décarie avait déjà donné une chance et qui en avait abusé grossièrement. — Un cas d'ingratitude noire.

ON LUI AVAIT TROUVE UNE POSITION

La sentence la plus sévère qui ait été imposée jusqu'ici dans une cause de vol à l'étalage a été prononcée ce matin par le juge en chef Décarie contre un nommé Louis-Denis Chartrand, un veuf, domicilié avenue de l'Hôtel de Ville.

Chartrand a été condamné à dix années de pénitencier sur deux accusations de vol portées par un grand magasin à rayons de la rue Sainte-Catherine ouest. Le 26 janvier il avait volé sur les comptoirs des pyjamas, une robe, un couteau et autres menus articles d'une valeur de $26. L'autre vol a été commis hier après-midi alors que Chartrand fut surpris dans le même magasin en train de voler des gants, une robe, un chapeau de femme, le tout d'une valeur de $10.

Chartrand a été condamné à dix ans de bagne sur chaque plainte, ce qui fait vingt années de pénitencier, mais les deux sentences compteront à partir d'aujourd'hui.

Le juge Décarie s'est montré sévère vu les circonstances particulières de la cause. Il avait déjà donné "une chance" à l'accusé mais ce dernier abusa grossièrement de la confiance de ceux qui l'avaient aidé en lui trouvant une situation et en l'habillant de la tête aux pieds.

Le 22 janvier dernier, Chartrand comparaissait devant le juge Décarie pour vol à l'étalage. "Votre Honneur, déclara-t-il en pleurant, je n'ai jamais eu de chance. J'étais orphelin à treize ans et, peu après la mort de mes parents, on me plaçait à l'Ecole de Réforme. Lorsque je fus remis en liberté j'eus le malheur de rencontrer des mauvais amis et je fus arrêté pour un petit vol. On ne voulut pas me donner de chance et je fus envoyé en prison pour quinze jours. Ma vie ensuite fut une série de malheurs. J'ai été condamné à deux années de pénitencier. Il n'y a pas un mois que je suis sorti et voilà que je suis encore arrêté."

Le juge Décarie fut ému d'une si grande infortune et il promit à Chartrand de l'aider. Il intéressa un contremaître au sort de l'accusé. Sur ses instances, le contremaître consentit finalement à engager Chartrand pour les chantiers. On habilla l'accusé en neuf de la tête aux pieds et on lui fournit même de l'argent pour qu'il achetât tout ce dont il avait besoin. Le juge ajourna la sentence "sine die".

Chartrand fut remis en liberté sur parole avec instruction de se rendre pour trois heures ce jour-là aux bureaux de placement du gouvernement rencontrer son nouveau patron. Mais Chartrand s'enfuit avec l'argent et les habits qu'on lui avait donnés. On l'attendit en vain au bureau de placement.

Depuis on n'avait pas entendu parler de l'accusé. Le juge Décarie ne fut pas peu surpris ce matin de voir comparaître son "protégé" devant lui pour avoir commis de nouveaux vols au même magasin. Chartrand resta comme figé et s'avoua coupable, d'un air piteux.

"Je vous avais promis de me montrer sévère si vous reveniez devant moi, déclara le juge. Eh bien, ajouta-t-il, je ne manquerai pas à ma parole comme vous l'avez fait. Vous m'avez raconté une histoire bien triste et j'ai cru que vous aviez dit la vérité. Je vous ai donné une chance mais maintenant c'est fini. Je vais vous condamner sur chaque offense à dix années de bagne. Ce n'est pas par vengeance mais pour protéger la société d'individus de votre espèce."

Chartrand a pris le chemin des cellules en baissant la tête.

Le prévenu avait été arrêté par le sergent-détective Prysky.

La toge sera de rigueur

A partir d'aujourd'hui le port de la toge est obligatoire devant tous les tribunaux criminels excepté les Cours des comparutions et d'enquête. Jusqu'ici, la toge n'était obligatoire que devant la Cour des Sessions et la Cour du Banc du Roi. Le nouveau règlement a été appliqué pour la première fois ce matin par le juge en chef Décarie et les autres magistrats. Le juge Monet siégeait en toge au tribunal de la Commission des Liqueurs. Tous les avocats portaient la toge.

C'est pour apporter plus de décorum aux procédures que le nouveau règlement a été mis en vigueur.

DES SUGGESTIONS SONT FAITES POUR TOUS LES THEATRES

Un rapport présenté à M. E.-A. Cunningham par la ligue de Sécurité.

Une loi qui aurait pour fin de cadenasser pendant une période déterminée certains théâtres qui auraient enfreint les règlements de la ville concernant les salles publiques d'amusements fait partie des suggestions que la ligne de Sécurité publique de la province de Québec a soumises à M. E. A. Cunningham, président du comité spécial des citoyens, nommé par le comité Exécutif pour enquêter à la suite du désastre du Laurier-Palace.

Immédiatement après le désastre, la ligue a formé son propre comité d'enquête. Alors l'Exécutif nomma un comité dans lequel se trouvaient MM. Cunningham, J.-T. Foster, et H.-K.-S. Hemming, qui faisaient déjà partie du comité de la Ligue. Entre temps on lança un appel à tous les membres de la ligue pour des suggestions et ce sont ces dernières que M. Gaboury soumet à M. Cunningham.

L'élimination d'escaliers conduisant aux galeries des théâtres, le remplacement par des escaliers à pente douce avec des tournants très larges; des lumières vertes au lieu de rouges pour les sorties d'urgence; l'abolition des escaliers dans la forme d'un L; l'installations de rampes dans les escaliers; des lumières dans le plancher des allées; l'illumination des théâtres à tous les demi-heures ou trois-quarts-d'heure; des sorties en arrière comme en avant pour les galeries. Telles sont quelques unes des suggestions des membres de la Ligue.

Une suggestion est que chaque théâtre contrevenant dans ces règlements sur la congestion des allées ou l'admission d'enfants non accompagnés en dessous de seize ans soit forcé à maintenir un constable spécial à ses propres frais pour un certain temps; l'idée étant que ceci rendrait l'infraction à la loi trop coûteuse au point de vue financier pour le réfractaire.

Un autre membre suggère que des efforts soient faits pour amener, comme autrefois, les enfants à l'école chaque dimanche afin de les conduire à la messe et aux vêpres. Il croit que les enfants semblent s'imaginer que les théâtres sont un excellent endroit pour le dimanche.

Plusieurs suggèrent qu'il y ait des pompiers payés par les théâtres mais sous le contrôle de la cité, en devoir durant les représentations. Dans un rapport interim de M. Cunningham au comité Exécutif, on a recommandé la mise en force de cette dernière suggestion qui fait d'ailleurs partie des règlements municipaux.

UN TEMOIN QUI N'EN MENE PAS TOUT A L'AISE

On oublie l'accusé pendant que Me Laflamme contre-interroge le délateur.

CONTREBANDE

Le contre-interrogatoire d'un témoin fait oublier parfois l'accusé. C'est ce qui s'est produit, ce matin, aux Assises quand Me N.-K. Laflamme, interrogeant Cohen, témoin de la Couronne, dans l'affaire de contrebande où est impliqué Onil Bessette, a fait le procès simultané et de ce témoin et de certaines méthodes de la Gendarmerie à cheval. L'accusé, dont il n'a pas été question une seule fois, a vu se faire le quasi-procès de son délateur.

Le procès d'Onil Bessette, aux assises, est décidément intéressant. Hier, nous racontions la succession matérielle et l'enchaînement des faits à ces importations de soieries qui ont amené l'arrestation de Bessette et de deux présumés acolytes. Ceci reste entier. Mais des développements se présentent sous un autre rapport, au fur et à mesure que les témoins sont interrogés.

Benjamin-J. Cohen, témoin principal de l'accusation, est lui-même un repris de justice dont auront à s'occuper prochainement ces mêmes assises où il témoigne. Il a dénoncé de présumés complices à la Gendarmerie à cheval, qui a fait une cause définitive. Soumis à un contre-interrogatoire implacable et caustique par Me N.-K. Laflamme, Cohen s'est défendu avec une habileté que le président du tribunal a lui-même constatée ce matin. Et l'on se demande si l'intention de la défense n'est pas de démontrer que l'importation de soieries qui a amené l'arrestation de Bessette et de ses deux amis aurait été faite par la police elle-même. Si cela était manifeste, la cause tomberait, prétend la défense, puisque l'Etat n'a pas à se payer des droits à lui-même.

Quoi qu'il en soit, la cause a été préparée au moment où s'ouvrait, l'an dernier l'enquête parlementaire sur les douanes, et les députés ont eu à s'occuper de Cohen en ce temps-là.

CONTRE-INTERROGATOIRE

Cohen a admis à Me Laflamme que le policier Kyle lui aurait remis successivement $428 et $489 pour acheter la soie à New-York. En toute l'affaire Cohen a fait exactement ce que lui ont indiqué les policiers. Mais a-t-il reçu promesse d'immunité ou tout au moins d'indulgence au cas où il viendrait lui, Cohen, devant les tribunaux et serait trouvé coupable?

C'est autour de cette question que les procureurs se sont abondamment échauffés ce matin, au point que le président du tribunal a dû intervenir à deux reprises. A un moment, Me Laflamme, devant l'habileté du témoin, lui a rappelé l'inscription qui est au fronton du nouveau palais: "C'est en vain qu'on cherche la protection des lois si on les viole".

—Vous attendez-vous encore à l'immunité, demande Me Laflamme?

—Oui.

—N'avez-vous pas offert de payer une amende de $30,000 pour faire tomber la cause?

—Non.

—N'est-il pas vrai que c'est le Procureur général qui a décidé que vous passeriez en cour d'assises et non devant un magistrat seul?

—Oui.

Me Laflamme énumère les mesures dilatoires employées par le témoin pour ralentir l'action de la justice: commission rogatoire, appel, retards, ajournements. Le témoin convient de tout cela, mais élude la réponse à la question de Me Laflamme: pourquoi n'avez-vous pas été à New-York persuader à vos témoins là-bas de venir ici éclairer la justice? Quand les questions sont trop pressantes, Cohen répond: Je ne sais pas, ou: je ne me souviens pas.

En fait l'appel ne fut jamais entendu et finit par être renvoyé. Et Me Laflamme pose au témoin une question qui semble ennuyer celui-ci:

"Avez-vous discuté avec le policier Kyle ce qu'il adviendrait de vous si vous étiez trouvé coupable et condamné? Avez-vous demandé, en cas d'emprisonnement, une hâtive libération conditionnelle, la déportation aux Etats-Unis et surtout que le public n'en sache rien?"

Le témoin répond, après quelque hésitation, qu'il avait lieu d'espérer cela et qu'il l'a demandé, mais non le silence, que cela il n'en a pas été question.

—"On m'a dit, répondit-il, que si j'étais trouvé coupable, on essaierait de me procurer une libération conditionnelle moyennant mon départ du pays.

—Avec qui avez-vous discuté ce point?

—Avec le policier Salt.

—Vous a-t-on laissé entendre à quel moment viendrait cette libération?

—"Non.

—"Avez-vous eu des promesses positives?

—"Non. J'avais simplement lieu de croire. Il n'a pas dit qu'il s'opposerait.

—"A-t-il dit qu'il vous aiderait?

—"Oui.

A ce moment, le président du tribunal tire une première conclusion qui est celle-ci: le témoin, par tous les moyens, a voulu sauver sa peau, même par la délation. La gendarmerie à cheval, qui se sert de gens de cet acabit quand elle a besoin d'eux, lui a dit qu'elle l'aiderait à s'en tirer le moins mal possible; mais il n'y a eu ni promesse ni engagements, simplement de bonnes paroles.

Puis Me Brais reprend la parole et résume les faits de la contre-preuve. Deux ou trois fois, Me Laflamme le force à retirer des questions mal au point ou mal formulées. Il rappelle que la Couronne a fait tout ce qu'elle a pu pour que la justice suive son cours et condamne Cohen. Il constate que celui-ci a su faire traîner les choses en longueur. Me Brais fait faire au témoin l'affirmation suivante:

—"J'ai compris de Kyle que le ministre des Douanes avait accepté de m'accorder l'immunité moyennant ma collaboration avec la gendarmerie à cheval".

Ce qui a l'air de provoquer chez Me Laflamme un contentement visible. Mais le ministre des Douanes d'alors, M. Boivin, est mort et ne peut confirmer ou infirmer les dires de Cohen. D'autres fonctionnaires d'Ottawa sont ici ce matin; ils étaient nombreux en cour.

Avant que Cohen ait quitté la boîte aux témoins, le juge a fait la déclaration que voici:

"La manière de procéder de la Gendarmerie à cheval sera sans doute diversement appréciée par la Couronne et par la défense. On peut en penser ce que l'on veut".

Puis l'on a entendu un employé de l'American Railway Express, M. I. M. Haroer, qui a identifié des bulletins de livraison et de vérification relatifs aux soieries saisies.

Mais de l'accusé Bessette, personne n'a parlé. On a fait semblant si le procès conjoint de Cohen et de la Gendarmerie a cheval...

VIOLENT INCENDIE DANS 2 MAGASINS ET DES LOGEMENTS

Forts dégâts dans une usine à la Longue-Pointe, rue Notre-Dame.

Deux magasins et deux logements ont été en partie détruits par un violent incendie ce matin, de bonne heure, rue SteCatherine est.

Les flammes prirent naissance chez le bottier G. Coveler, au numéro 744, à 1 h. 46, en arrière du magasin, et se communiquèrent aux deux logements situés au-dessus portant les numéos 742, 740 et habités par Mme Chartier et J. Brière. On enregistre aussi des dommages notables chez M. C. Verville, marchand de carpettes. De cause inconnue, cet incendie nécessita quatre heures et demie de travail de la part des pompiers sous les ordres du chef-adjoint O. Marin et du chef de district Doolan. On se servit de quatre jets d'eau.

A LA LONGUE-POINTE

La Canadian Wire Bound Box, 3673 rue Notre-Dame est, à la Longue-Pointe, usines dont MM. Caron et Frères sont propriétaires, enregistre de forts dommages à la suite d'un incendie qui éclata hier soir dans des sciures de bois. Les flammes firent des ravages dans une dépendance de ciment servant aussi au chauffage. Sous les ordres du chef Doolan, les pompiers durent percer le toit du hangar pour passer leurs boyaux à l'intérieur tant la fumée était épaisse. Ici, on dut intervenir pendant sept heures. Cet incendie est attribué à une combustion spontanée.

POUR UNE LIGNE ELECTRIQUE DANS SAINT-PLACIDE

Deux compagnies s'adressent à la Commission des Services Publics.

La Ottawa-Montreal Power Company et la Laurentian Hydro-Electric s'adressaient ce matin à la commission des services publics pour obtenir la permission d'établir une ligne de transmission électrique dans la paroisse de Saint-Placide. Comme il est impossible d'accorder une pareille permission à deux compagnies, la Commission sera appelée à décider laquelle des deux compagnies devra obtenir ce privilège.

Des délégations de la paroisse étaient présentes devant la commission ce matin pour faire valoir leurs prétentions. La cause se continue.

Les prix n'ont pas changé au marché ce matin

Le marché Bonsecours était calme ce matin, et les prix n'ont pas varié depuis la semaine dernière. Le beurre se vend encore de 35 sous à 48 sous la livre; les oeufs, 55 et 60 sous la douzaine. Le porc frais, partie d'arrière, est à 25 sous la livre; l'agneau, arrière, 35 sous; lard gras, 24 sous; le jambon, 35 sous; le porter house, 45 sous.

Dans les poissons, flétan, 30 sous la livre; morue, 15 sous; brochet, 15 sous; doré, 20 sous; esturgeon, 35 sous.

La dinde se maintient à 48 et à 53 sous la livre. Le poulet, 35, 38, 40 et 43 sous la livre; l'oie, à 30 sous.

Trois ordinations au Gésu

Comme nous l'annonçions mercredi, c'est dimanche prochain le 13, qu'auront lieu les ordinations au Gésu par Mgr J. H. Prud'homme, évêque de Prince-Albert et de Saskatoon.

La cérémonie commencera à 11 heures de l'avant-midi. M. l'abbé A. D. Delisle sera ordonné prêtre et MM. les abbés Joseph Gélinas et Médard Sauvé recevront les premiers ordres mineurs.

Le lendemain matin, à 8 h 30, dans la chapelle du Gésu, M. l'abbé Delisle célébrera sa première messe.

CONSECRATION DE 3 AUTELS MAGNIFIQUES

A Notre-Dame des Sept Douleurs, de Verdun, ce matin.

BELLE CEREMONIE

La consécration des trois autels de l'église de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, à Verdun, a eu lieu, ce matin, au milieu d'une assistance considérable. Le maître-autel fut consacré par Mgr Alphonse Deschamps, évêque-auxiliaire de Montréal, assisté de M. l'abbé Romuald Cheyer, maître des cérémonies à l'archevêché.

L'autel latéral de St-Joseph le fut par Mgr Georges LePailleur, curé de la Nativité, à Hochelaga, accompagné de M. l'abbé Avila Lepage, missionnaire-colonisateur de l'ouest, résidant à Edmondton.

Mgr J.-A. Richard, curé de la paroisse, a fait la consécration de l'autel latéral de Sacré-Coeur. M. l'abbé Wilfrid Martineau, vicaire à Notre-Dame-res-Sept-Douleurs, l'accompagnait.

Ces trois cérémonies se sont déroulées simultanément et formaient un spectacle à la fois grandiose et dévotieux.

MM. les abbés Joseph Vendette et Augustin Lemay, vicaires à la paroisse, prirent part à la cérémonie, pendant laquelle la chorale chanta les litanies, sous la direction de M. E. Benoit, maître de chapelle.

A l'arrivée de Mgr Deschamps, M. Antonio Plante, organiste, joua une marche de circonstance.

A dix heures, les consécrations étant terminées, Mgr Richard, le curé, a dit une messe basse, au maître-autel, au cours de laquelle les élèves du couvent de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs donnèrent quelques morceaux de chant.

Ces trois autels sont d'une richesse et d'une beauté admirables, complétant le style même de l'église. Les notes qui suivent donnent une faible idée de ce qu'ils sont réellement.

Ces trois autels en marbre ont été faits en Italie par les ouvriers experts de la maison Carli-Petrucci, de Montréal, d'après les plans de MM. Viau et Venne, architectes de Montréal. Le maître-autel pèse 100,000 livres, mesure 42 pieds de hauteur et 24 pieds de largeur.

La Cène et les chapiteaux des colonnes sont ciselés et en bronze doré. Les mosaïques des niches sont en verre florentin, les autres en verre émaillé, style vatican.

Les statues de la Vierge et des anges sont en marbre de Carrare, de qualité très supérieure. Les portes des tabernacles sont en bronze doré et d'une très grande richesse.

Ces autels coûtent $32,000 et comptent parmi les plus beaux du pays.

La maison Carli-Petrucci est actuellement à faire quatre autres autels pour Verdun, ce qui fera sept autels en marbre dans l'église de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, qui sera consacrée au printemps.

Cette cause de brevet s'est continuée en Cour de l'Echiquier

On a continué ce matin devant l'honorable juge Audette en Cour de l'Echiquier, la cause de la Electrolithic Zinc Process, contre French's Complex Ore Reduction Company of Canada Limited. M. S. J. Blaylock, de Trail, Colombie-Anglaise, gérant général de la Smelters, a été le seul témoin entendu. Il a déclaré que le procédé électrolithique qui fait le sujet du présent litige est contrôlé par la Smelters et la Anaconda Copper & Mining Company. Cette dernière compagnie est une compagnie américaine qui a des usines aux Etats-Unis et en Amérique du Sud. Il a déclaré que ces compagnies se servaient de procédés semblables à celui de la compagnie French.

Il a aussi produit un contrat entre la Smelters et la French Ore Complex donnant une option sur ces brevets et s'engageant à construire une usine pouvant produire pas moins de une tonne par jour.

La cause se continue.

"Je me suis tiré moi-même" dit Morton aux détectives

"Je me suis tiré moi-même ces deux balles pour m'attirer la sympathie des parents de la jeune fille que j'aime", a déclaré hier après-midi, à l'hôpital Général, Ralph Morton, 2253 rue Saint-Urbain, lorsqu'interrogé par les détectives Gauthier, Philippe Bélanger et Tourville sur le prétendu attentat dont il disait avoir été victime.

Morton a déclaré qu'il s'était tiré deux balles dans le bras avec une carabine.

Jugement sur un billet

L'honorable juge Mercier, de la Cour Supérieure a condamné J. T. Hammond à payer à Isidore Bayard une somme de $283.04 sur un billet signé le 2 octobre 1926 et payable à trois mois de sa date. Le défendeur plaidait que ce billet avait été donné pour des travaux qui n'avaient pas été complétés.

Le juge a renvoyé cette défense et maintenu l'action.

Au cercle universitaire

Samedi, 12 février, à 7 hrs 30, du soir, au Cercle Universitaire, dîner-causerie où M. le Dr Léo Parizeau sera l'hôte d'honneur; sujet traité: "Miettes gastronomiques de notre histoire". Il y aura projections lumineuses. M. l'abbé Maurault, remerciera le conférencier.

Les dames sont invitées.

MONTREAL N'EST PAS SI DEPOURVU DE PARCS ET AMELIORERA SA POSITION

Au point de vue de la proportion d'acres de parcs, par rapport au nombre d'acres de sol et à la population, Montréal est la huitième ville du monde.

STATISTIQUES OFFICIELLES DE "LOVELL"

Au cours de la réunion d'hier de la Montreal Parks and Playgrounds Association, l'on a déploré la pénurie de parcs et de terrains de jeux à Montréal. Un groupe d'associations de la métropole, (les mêmes qui ont demandé l'enquête royale) annonçait son intention d'exercer une pression auprès de nos administrateurs municipaux, pour que soit augmenté le nombre de nos parcs et terrains de jeux. Personne ne trouvera à redire sur cette intention. Mais il n'est pas juste de dire que Montréal est la cité la moins bien équipée sous le rapport des parcs et des terrains de jeux.

Au contraire la métropole a une excellente moyenne, si l'on compare le nombre d'acres de sol transformés en parcs et terrains de jeux, chez nous, avec celui des autres grandes villes non seulement d'Amérique mais aussi d'Europe. M. H.-A. Terrault, directeur du service municipal des Travaux Publics a fourni aux journalistes des chiffres très intéressants à ce sujet.

Montréal, nous a-t-il prouvé, est la huitième ville du monde sous ce rapport, notre cité a une proportion de 5.2 pour cent en étendue de parcs par rapport à l'étendue générale de la ville. Montréal en effet a une superficie de 32,155 acres et possède 1,663 acres de parcs publics. Montréal compte 30 habitants par acre de sol et 573 par acres de parcs.

Et M. Terrault a ajouté que Montréal allait augmenter à bref délai le nombre de ses parcs. Des carrières, qui ont été vidées de leurs pierre et remplies de déchets vont être transformées en parc. Il y a par exemple la carrière POUPORE, au coin des rues Rouen et Nicolet, dont le remplissage est terminé depuis plusieurs mois. M. Terrault a annoncé que l'on allait commencer au printemps à mettre sur les déchets une épaisse couche de terre, à faire pousser du gazon et il est probable que la carrière sera au cours de l'été prochain un nouveau parc où les citoyens de ce quartier pourront aller se reposer. De même, dans le quartier Notre-Dame-de-Grâces, il y a plusieurs carrières qui seront transformées avant longtemps en parcs.

Pour prouver que Montréal n'est pas en trop mauvaise posture, M. Terrault nous communique un tableau comparatif de "LOVELL", mentionnant 18 grandes villes du monde, avec un état de la proportion des parcs, par rapport à l'étendue de chaque ville et au chiffre de sa population.

Paris, le beau Paris, ainsi que l'on pouvait s'y attendre, arrive en tête, avec une proportion de 26 pour cent d'étendue de parcs par rapport à la superficie de la Ville-Lumière. Cette superficie est de 19,279 acres et Paris compte 5,014 acres de parcs publics.

Washington vient en second lieu, avec une proportion de 14 pour cent. Puis suivent Boston, avec 12 pour cent; Dusseldorf, avec 10 pour cent, Londres, qui, à l'exclusion de ses faubourgs, a une proportion de 9 pour cent. Paris compte 150 habitants par acre de sol et 576 par acres de parcs. Comme nous l'avons dit plus haut, Montréal vient en huitième lieu et améliorera avant longtemps sa position sous ce rapport.

La ville de Londres avec ses faubourgs a une population de 7,562,124 âmes et une étendue de 15,901 âcres; ses parcs ont une étendue de 15,901 âcres, ce qui forme une proportion de 4 pour cent sur la superficie totale de la ville.

Voici maintenant le tableau comparatif fourni par M. Terrault. Il est intéressant de la parcourir:

Villes	Population	Etendue	Parcs acres	P.C.	Pop. p. acre	Par acre de parc
Londres	4,540,062	74,816	6,675	9	61	680
New-York	5,620,048	191,589	8,108	4	29	693
Paris	2,888,110	19,279	5,014	26	150	576
Chicago	2,701,705	124,448	4,388	4	22	616
Berlin	1,902,509	15,696	1,034	7	121	1,840
Philadelphie	1,823,158	84,938	6,980	8	21	261
Montréal	952,875	32,155	1,663	5.2	30	573
Bermingham	897,516	43,601	1,414	3	21	635
Liverpool	804,888	21,219	1,282	6	38	628
Saint-Louis	772,897	39,100	2,890	7	20	267
Boston	748,060	30,656	3,562	12	24	210
Baltimore	733,826	58,835	2,707	5	12	271
Cologne	633,904	29,001	745	3	22	851
Leipzig	604,380	19,217	570	3	31	1,060
Washington	437,571	39,200	5,600	14	11	78
Dusseldorf	407,338	27,562	2,738	10	15	149
Kansas City	324,410	38,144	1,988	5	9	163
Rochester	295,750	20,894	1,675	8	14	177

Six années de pénitencier

Un faussaire, Pete Melinsky, a été condamné à six années de bagne, ce matin, par le juge Lacroix pour avoir tenté d'escroquer une somme de $55 à un cultivateur de Sainte-Angèle. Bill Lichensky, au moyen d'un chèque forgé sur la banque Provinciale du Canada.

Melinsky a été condamné en outre à deux années de bagne pour avoir volé une somme de $50 à M. S. Desjardins, de Sainte-Angèle, au moyen d'un faux chèque, et à deux autres années de pénitencier pour avoir volé $200 à son ancien patron, M. Boris Witkow, de Val Morin.

Lorsqu'il a été arrêté par les détectives Gursky et Ouellette on a trouvé sur lui cinq chèques qu'il avait forgés en signant le nom de son ancien patron.

On lui amputera le bras

Le Finlandais William H. Louren, arrêté dans les circonstances que nous relatons ailleurs, comparaîtra cet après-midi sous l'accusation d'avoir blessé trois Serbes à coups de couteau, de bonne heure ce matin au cours d'une bagarre au No 910 de la rue Clarke.

Les deux personnes qui étaient détenues comme témoins ont été relâchées. Le principal témoin dans la cause sera une jeune Indienne du nom de May Morris, domiciliée rue Dorchester. Elle était courtisée autrefois par Louren, disent les policiers, l'accusé, nous dit-on, était jaloux depuis qu'il avait été éconduit par la jeune fille.

Transactions immobilières

Jos. Alf. A. Leclair a vendu à Isidor B. Brigger les Nos 2678 à 3700 de la rue Joseph, Verdun, pour $25,000.

Dame Moses Feldman a vendu à Moses Hootner les Nos 3970 à 3980 de la rue Cadieux, pour $12,000.

Luke F. Moore a vendu à la Cité d'Outremont, le No 5 de l'avenue Perronne, pour $10,109.05.

Dame Roméo Allard, a vendu à Jacques Bourdon, lot No 339-61 quartier DeLorimier, mesurant 25 x 91 pds. bâtisses Nos 4054, 4056, rue Garnier, pour $13,500.

Henri Legault a vendu à Georges Houle, lot No 34 quartier DeLorimier mesurant 25 x 90 pds. bâtisses Nos 4321, 4321A, 4323 rue Des Erables, pour $11,000.

Dlle Eléonore Charbonneau a vendu à H. Henri Beauchamp, lot No 331-206, quartier S.-Denis, mesurant 50 x 73 1-2 pds. bâtisses Nos 5128 à 5136, rue DeLanaudière, pour $7,550.

(VOIR AUSSI PAGE 12)

IL S'AGISSAIT D'UNE MORT NATURELLE

Verdict à la cour du coroner sur la mort de Madame Giory.

Il y eut enquête du coroner, ce matin, au sujet de la mort de Mme Arthur Givry, morte à l'hôpital des Incurables et Tuberculeux hier soir. Le premier témoin fut son mari, Arthur Givry, 18 rue Eemmett.

Givry déclara que sa femme avait 26 ans, qu'elle l'avait quitté le 21 décembre dernier. Le commissaire lui déclara que l'autopsie avait révélé qu'elle était tuberculeuse à la troisième période et que la mort était due à une tuberculose pulmonaire. Givry déclara qu'elle ne s'en plaignit jamais, mais qu'elle toussait beaucoup aussitôt qu'elle se couchait.

Le coroner demanda à Givry si les rumeurs qui circulaient au sujet de la mort de sa femme étaient fondées. On aurait dit qu'il lui donnait de la nourriture pas bien bonne. Le témoin s'empressa de déclarer qu'il n'avait jamais entendu parler de ces rumeurs, que lorsqu'il n'avait pas d'argent pour nourrir sa femme, ses soeurs lui donnaient à manger. Il ne travaille pas depuis le 20 novembre dernier et il déclare se chercher de l'ouvrage tous les matins. Il avoue avoir déjà été arrêté pour refus de pourvoir. Il n'a pas d'argent pour la faire enterrer.

Mme Joseph Bélair, la soeur de Givry, déclare ensuite que son frère, qui demeure actuellement chez elle, est un bon travailleur, qu'il ne boit pas. Elle ne s'est jamais aperçue qu'il lui ait donné de la nourriture empoisonnée ou mauvaise. Il arriva chez elle le 22 décembre le lendemain du jour où sa femme le quitta.

S'il ne travaille pas, c'est qu'il n'a pas d'ouvrage et il s'en cherche. "Je nourris le père, le nourris l'enfant de six ans, dit le témoin, je ne peux pas faire enterrer la mère. Que les gens de sa famille à elle s'en occupent."

Hervé Hamelin, beau-frère de la défunte, vint déclarer que Givry n'était pas un bon travailleur. L'apparence semble bonne mais le reste ne vaut rien. Sa femme lui aurait dit qu'il lui donnait des vivres empoisonnés, et qu'il allait chercher cette nourriture dans les dépotoirs. "Sa femme est morte, répliqua le commissaire, elle ne viendra certainement pas vous démentir ou vous contredire là-dessus, et ce n'est pas ce que nous vous demandons."

Le témoin déclara qu'il avait demandé l'autopsie du cadavre, mais qu'il n'avait jamais vu Givry donner de la mauvaise nourriture à sa femme.

Le coroner rendit alors un verdict de mort naturelle, due à une tuberculose pulmonaire.

Cours de pédagogie

Le cours de pédagogie générale de M. l'abbé Maurice aura lieu demain matin, à neuf heures et demie, à l'Institut pédagogique, 4873 avenue Westmount. Le même cours sera repris à deux heures 15, dans l'après-midi, à l'Université de Montréal.

Un don de mille piastres

M. Walter Stewart, président de la compagnie W. C. MacDonald, Inc., vient de faire un don de $1,000 au collège Macdonald. Cette somme a été versée au profit de la bibliothèque du collège.

LA CAUSE DE CETTE MORT PAS RESOLUE

Verdict de mort par fracture du crâne dans le cas de Beaupré.

Il y eut aussi enquête en tour du coroner Prince ce matin au sujet de la mort d'Armand Roméo-Jullen Beaupré, 22 ans, qui est mort d'une fracture du crâne qu'il s'infligea en tombant du pont de la rue Ste-Catherine est, à Hochelaga, audessus de la voie du Pacifique Canadien.

Le père du défunt, Omer Beaupré, 14 rue Robert, déclara que son garçon demeurait chez lui, était célibataire. Il ne travaillait pas depuis près d'un an. Il ne sortait pas, ne s'enivrait pas et n'avait aucune accointance louche. Il ne croit pas qu'il y ait eu querelle et que son fils ait été jeté en bas du pont. Il ne pourrait dire s'il s'est suicidé car son fils partit de chez lui pour faire un tour comme à l'ordinaire, et ne s'est jamais plaint qu'il était découragé.

Le sergent détective Alphonse Nantel, qui enquêta dans cette cause, déclara que les vêtements de la victime n'étaient ni déchirés ni dérangés et que tout soupçon de querelle doit être éloigné. Aucun motif ne semble indiquer qu'il ait été jeté en bas du pont. Le pont a une barrière grillagée de plus de quatre pieds et il serait difficile d'y tomber par accident.

Robert Johnson l'ingénieur qui trouva Beaupré vint aussi témoigner ainsi que le constable John Lapper, du Pacifique Canadien.

Ce qui est important de savoir, a déclaré le coroner, est de savoir s'il y a eu intervention de la part de quelqu'un pour causer cette mort, c'est-à-dire s'il y a eu lutte ou attaque. Rien ne semble indiquer. Je me trouve dans une position où j'ai deux verdicts à rendre, un verdict de mort accidentelle, ou un verdict de suicide. Dans ces cas-là le bénéfice du doute est toujours laissé à la famille."

Un verdict de mort par fracture du crâne fut alors rendu.

Le coroner Prince rendit aussi un verdict de mort naturelle due à une syncope causée par une indigestion dans le cas de Mme J. Knuckle, 72 ans, 1851 rue Montcalm, décédée hier soir.

Londres, R.U. — On croit que la conférence de désarmement elle-même se tiendra avant la session de septembre de la Société des Nations, en juin vraisemblablement.

Une statue de Ste-Thérèse

Dimanche dernier, le 6 février, à trois heures de l'après-midi, avait lieu une pieuse démonstration à l'église Sainte-Claire de Tétreaultville.

M. le chanoine Papineau, supérieur du collège de Saint-Jean, a béni une statue de Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus.

Il y eut procession dans l'église, offrande à la Sainte de gerbes de roses naturelles, cantiques par les petites filles des écoles de la paroisse.

Le sermon fut donné par M. le chanoine Papineau qu'écouta attentivement la grande assistance qui faisait plus que remplir l'église.

M. l'abbé Noel Fauteux, curé de la paroisse, avait organisé cette belle fête.

M. Sacha Guitry et Mme Yvonne Printemps reçus au Club Saint-Denis, demain, avant leur départ

Monsieur Sacha Guitry et madame Yvonne Printemps ont définitivement accepté de se rendre à la réception que leur offre le club Saint-Denis demain soir, samedi, à l'issue de la dernière représentation de "Mozart".

Les deux grands artistes, forcément empêchés d'accepter toutes les amabilités qu'on voulut avoir pour eux, tiennent au moins à manifester de cette façon leur reconnaissance à l'élite canadienne-française de Montréal.

Monsieur Guitry a même accepté de prendre la parole. Nul doute qu'il développera le thème de l'entrevue qu'il a donnée, l'autre jour, sur notre parler.

Le président du club Saint-Denis et madame Athanase David feront les honneurs. L'honorable Fernand Rinfret, Secrétaire d'Etat, souhaitera la bienvenue aux deux grands artistes.

L'honorable M. Alexandre Taschereau, premier ministre de la province, sera au nombre des convives.

Boeuf de Surlonge de Premier Choix

Splendides morceaux, découpés, de jeunes boeufs de l'Ouest, de premier choix. Morceaux de 6 livres et plus, la livre 42c

Gigots d'agnelle, la livre 38c
Epinards verts frais, 2 livres 25c
Gros ananas murs, 35c, 3 pour 1.00
Oranges, pour jus d'oranges, 3 douzaines pour 65c

Stanford's Limited
128 Mansfield Street
12 Telephones - Plateau 4121

La Patrie

MONTREAL, 11 FEVRIER 1927

TAXES INJUSTES

A cause des lourdes obligations financières dont le Canada s'est chargé durant la guerre, il est inévitable qu'il soit assujetti à de durs impôts. Le peuple canadien l'a parfaitement compris, et en tout temps, pendant et depuis la guerre, le gouvernement a pu prélever toutes les contributions qu'il a jugées utiles sans soulever le moindre murmure. Le public a protesté une fois de plus contre un impôt excessif sur les cigarettes, non pas toutefois parce qu'il trouvait la contribution trop lourde, mais parce qu'elle étranglait une industrie et favorisait la contrebande. M. Fielding l'a reconnu et a réduit cette taxe.

Deux autres taxes ont été critiquées dans notre province, parce qu'elles s'appliquaient inégalement aux diverses provinces et par suite avaient un caractère inique. L'une est la taxe sur les alcools. La vente des alcools étant prohibée dans un certain nombre de provinces, cette taxe n'a frappé pendant un certain nombre d'années que la province de Québec, et, en ces derniers temps, que le Québec et les provinces qui ont adopté une loi des liqueurs pareille à la nôtre. Depuis cinq ans que la distribution des boissons fermentées est dans notre province sous le contrôle du gouvernement, la Commission des liqueurs a versé en contributions au gouvernement fédéral la majeure partie de ses bénéfices. Cette contribution s'élevait à environ cinq millions de dollars par année, et de cette taxe étaient exemptes les provinces qui étaient rangées sous la bannière de la prohibition. La conversion de la plupart des autres provinces au régime établi dans la nôtre confirme notre prétention que c'est le régime qui favorise le plus la pratique de la tempérance et le plus recommandable au strict point de vue moral. Cependant, pour avoir adopté cette législation, la province de Québec a été en quelque sorte frappée d'une pénalité de cinq millions de dollars par année. Et maintenant que la province d'Ontario va mettre en oeuvre une loi semblable à la nôtre, et que par suite la taxe sur les alcools perd ce caractère d'inégalité qui la rendait injuste, nous entendons dire que le gouvernement fédéral sera disposé à la rendre beaucoup moins lourde.

La deuxième taxe injuste à cause de son application inégale est l'impôt sur le revenu des compagnies d'utilité publique, auquel est attaché le privilège d'exemption en faveur des services similaires exploités par les provinces ou les municipalités. C'est ainsi qu'à Montréal, la distribution de l'électricité pour l'éclairage et la force motrice et le service de tramways sont lourdement taxés — d'environ un million de dollars par année — tandis que Toronto et les autres villes d'Ontario ne paient de ce chef aucune contribution. Les Montréalais ne s'opposent pas à la taxe; ils protestent contre son inégalité, et cependant depuis plusieurs années, le gouvernement d'Ottawa est resté sourd aux instances de la province de Québec, qui le suppliait de mettre fin à cette injustice.

Une nouvelle pression semble devoir être exercée sur les autorités fédérales pendant la présente session. Aura-t-elle le résultat désiré ?

EXPLOITATION DES TOURBIERES

Il serait imprudent de prétendre prononcer un jugement définitif sur la détermination du gouvernement d'Ottawa de se remettre à la tâche de prouver que l'exploitation des tourbières se peut établir dans les provinces centrales du Canada sur des bases économiquement profitables. Comme dans tous les domaines des recherches scientifiques et de l'expérimentation, la critique a beau jeu tant que le succès n'est pas atteint. D'un autre côté, puisque la nécessité est admise de mettre fin à notre dépendance des Etats-Unis pour notre approvisionnement de combustible, il est raisonnable que nous cherchions quel parti nous pouvons tirer de nos tourbières pour réduire nos importations de houille et particulièrement d'anthracite.

Pendant une quinzaine d'années, le gouvernement d'Ottawa, de concert avec le gouvernement d'Ontario, a procédé à des expérimentations dans les tourbières d'Alfred, Ont. Après quelques tâtonnements, des briquettes ont été fabriquées qui ont été livrées à la consommation. Le rendement de l'usine, paraît-il, à atteint 2,600 tonnes en 1913. Mais on n'avait pas encore trouvé la solution du problème, qui consistait à obtenir un produit qui, au double point de vue prix et qualité, pourrait concurrencer la houille.

A l'enquête faite en 1923 par un comité du Sénat sur nos ressources en combustible, un nombre considérable de consommateurs qui ont été consultés ont déclaré que les briquettes leur avaient donné satisfaction. Mais il est à noter qu'un grand nombre d'entre eux comparaient les briquettes non pas à l'anthracite, mais au bois de chauffage. Un grand nombre aussi ne recommandaient l'emploi des briquettes que pour les saisons où l'on a assez, dans les habitations, d'un chauffage intermittent — l'automne et le commencement de l'hiver ainsi que le printemps. Les consommateurs estimaient généralement que la tourbe est un combustible avantageux à $10 la tonne; quelques-uns opinaient que le juste prix n'en devrait pas dépasser $8.50 la tonne, ou approximativement la moitié du prix de l'anthracite américain.

Pendant les cinq dernières années avant l'enquête du Sénat, le gouvernement d'Ottawa et le gouvernement d'Ontario avaient, ensemble, dépensé $310,000 dans l'entreprise d'Alfred. Cependant, les résultats obtenus furent jugés si encourageants par le comité du Sénat qu'il recommanda aux gouvernements intéressés de persister dans leur tentative.

Ils persistèrent jusqu'au milieu de 1924 et, considérant l'industrie établie, vendirent l'entreprise à une maison de Montréal qui devait en continuer l'exploitation. Cette maison n'a pu donner suite à son dessein, apparemment parce qu'elle n'a pas réussi à obtenir les capitaux nécessaires.

Or, le gouvernement fédéral se propose maintenant de reprendre l'affaire dans ses mains, avec un crédit de $70,000 qu'il demande au parlement, et le ministre de l'Intérieur, l'hon. M. Stewart, se dit certain que, en un an, il aura péremptoirement démontré que la tourbière d'Alfred peut être exploitée avec profit et qu'il pourra alors en disposer avec la certitude d'avoir créé une industrie stable.

La question qui se pose est donc de savoir si le gouvernement a risqué assez d'argent dans cette entreprise, ou s'il a des raisons valides de s'obstiner. Et il est clair que sur cette question, les avis sont partagés.

COOLIDGE ET LE DESARMEMENT

On ne saurait douter de la sincérité du président Coolidge quand il insiste sur le désarmement naval. Mais on se dit que c'est là, tout de même, un beau thème pour une campagne présidentielle.

Dans un message qu'il vient d'adresser conjointement au congrès américain et aux cinq grandes puissances navales, le président Coolidge revient à la charge sur son sujet favori. Et le geste produit quelque sensation.

D'abord parce que le président choisit, pour intervenir, le moment précis où le sénat américain est à discuter l'appropriation d'une forte somme pour la construction immédiate de trois nouveaux croiseurs.

Et puis le secret fut bien gardé, ce qui explique la surprise. Même si elle n'est que renouvelée, l'admonition aux puissances étonne alors que rien ne semble la justifier ou la rendre particulièrement opportune. Le président lui-même admet que la course aux armements n'est pas encore recommencée. Mais il prévoit l'avenir et ne cache pas ses inquiétudes.

Coolidge veut étendre les décisions de la conférence de Washington. Là fut réglée cette fameuse proportion de 5-5-3 qui s'applique aux navires de guerre de l'Angleterre, des Etats-Unis et du Japon, dans l'ordre. Elle s'applique aussi à ce nouveau genre de bateaux destinés à transporter les aéroplanes. Le président voudrait que la même règle fût étendue aux croiseurs, aux destroyers et aux sous-marins.

Incidemment, il est fait une concession à la France et à l'Italie, dont la proportion est représentée par le chiffre deux, et qui ont des besoins particuliers dans la Méditerranée. Il sera tenu compte de ces conditions. Et c'est ici un point nouveau par quoi on espère, sans doute, entraîner l'adhésion de ces deux puissances à une nouvelle conférence du désarmement.

Elle aurait lieu à Genève, cette fois, et non plus à Washington. Ici encore, après une polémique diplomatique qui dure depuis des mois, le président Coolidge paraît céder. C'est qu'il désespérait, sans doute, de gagner son point. Car la France, pour une, a de bonnes raisons de ne pas retourner à Washington. Et l'on suppose que d'autres aussi, dont l'Angleterre, éprouvent la même répugnance.

La nouvelle conférence aurait lieu au siège de la ligue des nations. Elle serait le complément logique du travail que poursuit, avec plus ou moins de succès, le comité du désarmement. Le président Coolidge prend les devants en le proposant, et il laisse entendre que c'est la seule façon d'arriver à un résultat.

Mais, justement, d'autres objections sont apparues à Genève au cours de la discussion académique qui se poursuit sur le désarmement. Chacun pensant à sa sécurité d'abord, on a pu voir le côté complexe du problème. Et le point de vue européen diffère essentiellement du point de vue américain, et pour cause.

L'armement naval seul intéresse l'Américain. C'est le point de vue strictement égoïste. Mais l'Européen a d'autres soucis. Le danger, pour lui, n'est pas que sur la mer; il est surtout sur terre et dans les airs, et c'est pourquoi il ne détache pas tel ou tel aspect du problème du désarmement qui, pour lui, forme un grand tout. Il y a l'armement naval, certes, mais il y a aussi l'armement militaire et l'arme aérienne. Et voilà pourquoi on ne peut s'entendre, à moins que le président Coolidge n'adopte éventuellement la même conception. Sa nouvelle démarche ne paraît pas indiquer qu'il s'en rapproche, même si elle remet en vedette le sujet toujours actuel, et jamais résolu, du désarmement.

CONTRE L'ABOLITION DE L'IMPOT SUR LE REVENU

Malgré les instances réitérées que le commerce et les employés font auprès du gouvernement fédéral pour abolir l'impôt sur le revenu et la taxe des ventes, le "Free Press" de Winnipeg s'insurge contre tout changement qui pourrait alléger le fardeau qui pèse si lourdement sur les épaules du plus grand nombre des citoyens du pays.

"Si vous abolissez l'impôt sur le revenu et la taxe des ventes, s'écrie l'organe manitobain, que ferez-vous pour combler le déficit?"

Et le "Free Press" fait miroiter aux yeux des timorés les millions que les provinces maritimes réclament, l'augmentation des subsides aux provinces, les millions qu'entraînera la défense nationale, etc., etc.

Naturellement, le confrère ne parle pas des trente ou quarante millions que le Canada devra dépenser pour compléter le chemin de fer de la Baie d'Hudson et outiller le port de Nelson.

Il ne peut pas être question à ses yeux d'augmenter les droits de douane pour obtenir des revenus additionnels. Cela soulèverait une tempête dans l'Ouest!

Comme l'honorable M. Robb a promis de réduire les taxes, nous avons plus foi en sa parole qu'à l'efficacité des menaces du "Free Press".

Nous demandons au gouvernement de porter à $4,000 la limite d'exemption de l'impôt sur le revenu, comme cela existe chez nos voisins. Le coût de la vie est tellement élevé que les salariés ont besoin de tout ce qu'ils gagnent pour faire vivre leurs familles.

Il est honteux de voir que c'est dans le maigre gousset des salariés que le gouvernement prend ses plus gros revenus. Qu'il fasse dégorger les richards, les rentiers cossus, au lieu de pressurer les modestes salariés!

PAROLES AUSSI SAGES QU'OPPORTUNES

M. Alex. Lefort, gérant de la succursale de la Banque Canadienne Nationale à Edmonton, avant son départ pour Montréal, où il est mis en charge d'un département important de la maison-mère, a été l'objet d'une manifestation d'estime de la part des employés des diverses succursales de l'Ouest.

En réponse aux bons souhaits qui lui furent offerts, M. Lefort a prononcé des paroles qui méritent d'être citées. Elles concernent les relations qui existent entre patrons et employés et peuvent porter beaucoup de gens à réfléchir. Les voici:

"Dans la pratique ordinaire, il semble que c'est un article de la loi non écrite que l'on doive s'abstenir de prodiguer les compliments. Quand tout va bien et que chacun fait bravement son devoir, on n'entend pas un mot. Par contre, à la moindre erreur ou négligence, la censure se dresse implorable. On dirait que l'on n'a de voix que pour le reproche, et c'est quelquefois pénible. Il paraît que cette pratique est dictée par la connaissance de la nature humaine et par l'expérience; mais il me semble qu'elle n'est pas toujours bonne, et qu'il serait doux, qu'il serait encourageant, de nous dire quelquefois le bien que nous pensons les uns des autres."

Ces paroles sont aussi sages qu'opportunes.

Combien rares, en vérité, sont les patrons qui se plaisent à adresser des mots aimables à leurs employés! Ces derniers, n'entendant généralement que des reproches, finissent par devenir moins zélés et moins dévoués. Convient-il de les en blâmer? Et les bonnes relations entre l'ouvrier et l'employeur se refroidissent et les affaires de la maison en souffrent.

Plus les patrons apprécient et reconnaissent le travail de leurs employés, plus il s'établit entre les uns et les autres des liens de confiance et d'amitié qui ont les meilleurs résultats.

Patrons et employés, vivez et aimez-vous comme des frères!

L'INDUSTRIE DE LA CHAUSSURE

Les demandes qui ont été présentées l'autre jour devant la commission du tarif par les manufacturiers de chaussures méritent d'être prises en sérieuse considération.

L'industrie de la chaussure en plus d'être bien de chez nous, rentre dans la catégorie de ces industries nationales qui doivent logiquement exister et qui, par conséquent, ont le droit d'être raisonnablement protégées.

Or, cette industrie souffre beaucoup du tarif préférentiel avec la Grande-Bretagne. En effet, le tarif préférentiel sur la chaussure n'est que de 17½ pour cent, tandis qu'il est de 27½ sur la laine, de 30 ½ sur la soie et de 22½ sur le coton.

"Le Canada anglais, écrit le "Droit", n'a jamais vu d'un bon oeil les progrès énormes accomplis dans Québec par l'industrie de la chaussure et qui assurent à cette province une sorte de monopole. L'influence française devrait cependant être assez forte, dans le gouvernement actuel, pour obtenir la protection nécessaire au développement d'une précieuse industrie québecoise. Au moins, qu'on mette cette industrie sur le même pied que les autres."

L'IDEE DE LA GRANDE-BRETAGNE

Au "Citizen" qui prétend que le Canada ne jouit pas d'une immunité contre la guerre à cause de notre situation économique, un confrère répond que nous n'avons pas raison de nous préoccuper immédiatement de notre défense nationale et de nous mettre sur un pied de supériorité avec les puissances qui pourraient nous attaquer.

Ce que l'on veut, dit-il, c'est une défense canadienne qui irait protéger la partie de l'Empire qui serait attaquée. C'est en d'autres termes, la participation du Canada dans toutes les guerres de l'Empire. C'est pourquoi, dans le programme de défense de 1923, on a tant attaché d'importance au degré de mobilité des flottes des Dominions. Ce serait là l'idéal de la défense impériale.

"L'idée de la Grande-Bretagne, se demande le "Droit", en laissant aux Dominions leur autonomie, était-elle de faire poser ces Dominions, devant la prochaine conférence des armements, comme autant de nations distinctes, ayant droit chacune à son programme d'armements, de façon à assurer à tout l'Empire une puissance formidable, sans rivale sur terre, sur mer ou dans les airs, avec les armements de n'importe quelle autre puissance de l'univers? C'est ce que plusieurs pensent déjà".

POUR L'OUEST

Le "Patriote" de Prince Albert publie un long compte-rendu de la réunion que l'hon. M. Délage, surintendant de l'instruction publique, a convoquée à son bureau, lors du dernier voyage de nos compatriotes de l'Ouest. Il cite avec plaisir les paroles suivantes que M. Therrault, député libéral, a prononcées à cette occasion: "Quand, traversant les prairies de l'Ouest, j'y vois des riches villages, de magnifiques fermes, et qu'on me dit que ce riche héritage appartient maintenant à des étrangers, pendant que les miens se sont dispersés un peu partout, le rouge me monte au front, et je me dis que nos chefs religieux ou laïcs ont suivi une politique à courte vue."

NOTES

Feu le sénateur Pardee

Le "Mail & Empire" rappelle que le sénateur Pardee s'est séparé de Sir Wilfrid Laurier en 1917 pour appuyer le gouvernement unioniste et qu'il refusa un portefeuille. Après la guerre, M. Pardee rentra dans les rangs; d'autres libéraux éminents restèrent attachés au parti conservateur, tels M. Ballantyne, M. Guthrie, etc., etc.

* * *

80 pour cent

Le président de la T. Eaton Co. de Toronto, M. R. Y. Eaton, déclare que cette grande maison n'importe que 20 pour cent des marchandises qu'elle offre au public, soit des tapis orientaux, de la vaisselle, des modes françaises, de la lingerie, etc. Tout le reste est acheté et fabriqué au Canada. Pourquoi tous les marchands n'en feraient-ils pas autant? Cela stimulerait l'industrie domestique et laisserait plus d'argent au pays. Nous ne connaîtrions plus le chômage, les manufactures fabriqueraient jour et nuit, et les ouvriers verraient des jours heureux. Le Canada avant tout!

* * *

Les employés publics

Une bonne nouvelle est annoncée de la Capitale. La Commission du Service civil recommande une augmentation générale des salaires des employés publics qui touchent moins que $5,100. L'augmentation variera de $60 à $180 par année. Les petits employés reçoivent un salaire da famine. Un bonus leur fut accordé pendant la guerre, mais on le laissa disparaître, bien que le coût de la vie soit aujourd'hui presque aussi élevé qu'à cette époque tourmentée. On porte à $2,000,000 le montant additionnel que le pays devra payer à ses fonctionnaires. Ce n'est pas trop pour réparer de criantes injustices ou accorder aux humbles serviteurs de l'Etat la juste pitance qu'ils gagnent péniblement.

* * *

La phonétique française

M. George Landreau, officier d'académie, bachelier ès-lettres, professeur d'éloquence parlée au collège de Montréal et professeur au Conservatoire Lassalle, vient de publier sur la phonétique française un ouvrage d'une utilité incontestable. C'est, croyons-nous, le travail le plus complet en ce genre qui ait encore vu le jour: il rendra de grands services aux élèves qui suivent des cours d'élocution, parce qu'il est écrit, pour eux, pour les Canadiens désireux de perfectionner leur langage. En présentant son ouvrage au public, l'auteur écrit: "Nous avons passé de longues années à apprendre à écrire et nous ne nous sommes jamais préoccupés d'apprendre à bien parler. Et pourtant, on parle bien plus souvent qu'on écrit, et tandis que l'on aurait honte de faire une faute d'orthographe en écrivant, on parle en faisant les fautes les plus grossières de grammaire parlée... Certes les Canadiens-français ont raison de s'enorgueillir d'avoir su conserver, grâce à leurs institutions religieuses, la langue que leur ont légués leurs ancêtres. Mais ce dépôt sacré, il faut le conserver jalousement et ne pas rendre inutiles les luttes héroïques et les sacrifices d'autrefois... Ceux qui admettent l'existence d'une langue canadienne spéciale, ce sont ceux qui n'ont pas assez de courage pour travailler au perfectionnement de leur langue. Trop paresseux pour se débarrasser des anglicismes de plus en plus nombreux, pour réformer une prononciation ou une articulation défectueuse, pour rechercher la signification exacte de certains mots et pour enrichir de mots nouveaux un vocabulaire un peu trop restreint, ils voudraient faire d'un mauvais français une langue officielle. Agir ainsi, c'est renoncer à la lutte, c'est consentir à faire un premier pas vers l'anéantissement de la langue française au Canada, c'est renier son origine et commettre une lâcheté". L'ouvrage, qui est dédié au professeur Eugène Lassalle, comprend sept chapitres: savoir se faire entendre, la voix; l'accent tonique; savoir se faire comprendre, la prononciation; l'articulation; la ponctuation; les enchaînements, élisions et liaisons; les défauts de prononciation, etc. Tous nos compliments à l'auteur.

A travers la presse

QUELLE PROTECTION NOUS OFFRIRA-T-IL?

(Le "Chronicle Telegraph" de Québec)

M. King doit être prêt, et il l'est assurément, à prendre la constitution canadienne entre ses propres mains. Quelle protection peut-il offrir aux minorités du pays, surtout celles de la province de Québec? Aucune. Le parlement du Canada est sous le contrôle du peuple canadien et si l'électorat du Canada décide, étant maître de la constitution, de dépouiller la province de Québec de sa langue, de ses droits, de son code civil, etc., il n'y aura rien pour s'y opposer, puisque le Canada sera complètement indépendant de la Grande-Bretagne.

L'INGRATITUDE POLITIQUE

(Le "Star" de Toronto)

On semble oublier que si M. Meighen n'a pu obtenir des partisans dans la province de Québec, parce qu'on lui reproche sa conduite durant la guerre, l'on ne saurait l'en tenir seul responsable. M. Meighen n'a fait après tout que suivre la marche que lui traçait la majorité de son parti. Quoi qu'il en soit, le parti politique qu'il a servi avec éclat ne devrait pas l'oublier. M. Meighen, politiquement, est une casualité de la guerre. S'il doit être tenu éloigné de l'arène politique, le pays, le public non-partisan, verront à ce qu'il ne tombe pas complètement dans l'ombre.

LES CONSEILS DE M. BRUCE

(Le "Spectator" d'Hamilton)

Il est clair que le projet de défense nationale tel que suggéré par le premier ministre d'Australie n'est pas du goût du gouvernement King. "Il a rendu ma tâche plus difficile", a dit M. King à Toronto. Sûrement, le Canada doit résoudre ses problèmes sans intervention extérieure. Mais il est dur de comprendre que la tâche soit rendue plus difficile par des suggestions amicales venues d'autres Dominions. Il vaudrait mieux adopter une politique commune à tous en cette matière, tout en faisant la part des exigences dans chaque nation-soeur.

L'Aviation Allemande

Ce qu'elle a fait en 1926. — Ce qu'elle fera en 1927.

Pendant l'année qui se termine, l'aviation allemande a transporté environ 40,000 passagers. Le poids des bagages et des courriers postaux n'est pas encore établi.

La fusion des deux sociétés aériennes a donné des résultats favorables. Aussi la nouvelle "Hansa" se propose-t-elle pour 1927 une série d'améliorations dans l'exploitation pour arriver à des résultats plus productifs. Le nombre des lignes intérieures sera augmenté et de nouvelles lignes internationales seront créées. Parmi ces dernières: Breslau-Prague-Munich. Gleiwitz-Vienne. Dantzig-Kalmar (avec raccordement à Stettin-Kalmar-Stockholm). Un service par hydravions sera organisé de Cologne à Rotterdam par Duisbourg et Ruhrort.

En 1927 on augmentera la production utile en doublant certaines lignes et en organisant des parcours restreints pour alimenter les grandes lignes. Cela permettra de supprimer des arrêts intermédiaires qui restreignent le rendement de vitesse horaire.

Les lignes internationales seront généralement maintenues. Cependant Berlin-Amsterdam-Londres sera uniquement desservi par la "Hansa", tandis que l'"Imperial Airway" exploitera la ligne Londres-Cologne. Comme lignes nouvelles citons: Berlin-Prague-Vienne et Munich-Milan avec raccordement ultérieur sur Rome. Pendant les trois mois d'été fonctionnera la ligne nouvelle Stettin-Goeteborg-Oslo. A partir du 1er juillet doit également fonctionner Munich-Bâle-Marseille-Barcelone-Madrid (hydravions). Pendant l'été de 1927 la ligne Berlin-Moscou ne passera plus par Kowno, mais par Riga, où il y aura un raccordement avec Helsingfors par Reval. Les projets définitifs seront arrêtés et publiés fin janvier.

La société "Hansa" demandera aux constructeurs d'appareils une série de perfectionnements techniques pour l'année à venir. Les moteurs devront suffire pour 12 passagers au moins et 4 hommes d'équipage. Tous les appareils devront être munis de deux moteurs au moins, de façon que l'on puisse suppléer l'autre et permettre de continuer avec le même régime horaire et la même charge. Les cabines pour passagers devront présenter le plus grand confort. Il devra y avoir des cabines séparées pour les bagages, le courrier postal et les envois précieux. Chaque moteur devra suffire pour 300 kilos de poids-voyageurs et 240 kilos de poids-marchandises. Le rayon d'action devra être de 1,200 kilomètres avec un régime de 170 kilomètres par heure. Chaque appareil devra avoir une installation de T.S.F. (télégraphie et téléphone).

Le Prône sur les toits

Le prédicateur s'asseoit posément à la table de la salle silencieuse, devant le microphone. Il se recueille et s'émeut à la pensée que des millions d'auditeurs vont l'entendre, s'émouvoir à leur tour et le juger. Il ne peut user, pour les conquérir, ni de sa belle prestance, ni du geste impérieux de son bras, ni de la mimique de son visage, ni même des inflexions d'une voix dont il n'est plus le seul maître. Il sait qu'il avancera en aveugle parmi la multitude sans aucun fluide pour l'unir à elle, l'entraîner, lui inspirer le mot qui porte et qu'on attend. Donc, à la grâce de Dieu! Et il commence, d'une voix chaude:

— Mes frères...

Le micro tressaille, et de son cuivre sonore les ondes s'éveillent, s'élargissent, roulent comme des flots dans l'aérien océan, et vont porter, aux quatre coins du pays, et même au-delà, les paroles qui les ont fait vibrer.

Sur le toit du château ou de la maison bourgeoise, sur celui du palace et celui de la ferme, à la fenêtre de l'artisan et sur le pont du transatlantique, des antennes attentives recueillent, vague par vague, chaque vibration, recomposent chaque syllabe, reforment tous les mots, regroupent les phrases, et les auditeurs entendent s'épanouir le prône dans un haut-parleur. Mais est-ce bien une voix humaine qui parle? Elle est à la fois si proche, cette voix, et si lointaine. C'est une espèce d'anonymat sonore, lourd de mystère, et qui prend, dans un discours religieux, un extraordinaire ascendant. Voici que les paroles de l'Evangile se réalisent à la lettre et que la science se fait la servante de ce miracle quotidien: Prædicate super tecta.

Oui, c'est bien par-dessus les toits et pour tout l'univers que s'répandra désormais la parole divine. Par-dessus les toits, ce qui ne veut pas dire dans le désert.

* * *

Jusqu'à ces jours derniers, l'orateur sacré parlait-il à Notre-Dame? A peine emplissait-il de son souffle l'immense vaisseau. Parlait-il dans l'église d'une bourgade? Sa voix était contenue par la banquise des murs nus et montait de l'aile aux vitraux blancs. Quelles que fussent sa célébrité et la puissance de sa voix, le prédicateur n'atteignait jamais qu'un auditoire restreint, même si du haut d'une loggia ou d'un balcon il s'adressait en plein air aux foules assemblées.

Aujourd'hui, un mot est prononcé devant un appareil extra-sensible, et, au même instant, ce mot devient ailé, le verbe vole et l'univers n'est plus qu'un seul et unique auditoire.

— Mes frères... dit le prédicateur devant le micro.

Aussitôt l'entendent la gracieuse reine des Belges et la jolie buraliste d'Yvetot, les étudiants dans Paris et les vignerons à Sauternes, les rois de l'automobile et les forts de la Halle, et les mariniers de Marseille, penchés sur la bouillabaisse relevée d'ail, et bien d'autres encore: le paysan de qui l'on fait la barbe dans la rue, les soldats de Belfort, les fonctionnaires des Carpentras, les carabiniers dans le corps de garde enfumé d'Irun. Et, non seulement des catholiques, mais encore des protestants, des juifs, des libre-penseurs, des libre-rêveurs, des libre-errants échappés de tous les pays et de tous les bagnes, des forbans que n'ont jamais touchés la grâce divine ni la douceur humaine.

"Mes frères"... a dit la voix. L'esprit s'étonne. L'âme s'illumine. "Frère"? Est-ce possible? Qui donc m'appelle frère? se dit le vagabond qui n'a jamais connu de compagnon que la misère.

"Quoi donc, pense le potentat, cet inconnu à la voix anonyme serait mon frère, et de même chacun de ceux qui l'écoutent avec moi et que je ne connais pas?"

Frère, frère! Le doux appel! Montaigne disait à La Boétie mon frère, et le bon saint François appelait frères les oiseaux et soeurs la terre, la rosée et la pluie.

Hé quoi! le siècle ne serait-il plus d'égoïsme et de fer? Un souffle fraternel animerait-il le monde? L'homme cesserait-il d'être un loup pour l'homme?

* * *

La voix qui vient du ciel s'ébroue dans le haut-parleur, emplit la salle à manger, le hall du palace, le corps de garde, et continue:

— Mes frères, en ce dimanche...

La jolie buraliste d'Yvetot en oublie ses timbres, Sauternes ses vins, Marseille sa Cannebière, Belfort la neige épaisse sur ses casemates, Irun ses Pyrénées violettes et ses mules aux colliers embiornés et grelottants de sonnailles. Ils ont tous au coeur cette chaleur douce que connurent les bergers quand retentit la voix de l'ange: "Gloire à Dieu au plus haut des cieux et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté!" La bonne nouvelle est prêchée en même temps et par la même voix aux riches et aux pauvres; elle caresse les oreilles, s'insinue dans les esprits et touche les âmes; elle s'élance par-dessus les toits et elle émeut de ses vibrations jusqu'aux confins de l'univers. Qui ne voit poindre là l'annonce de temps nouveaux?

A l'époque de ses Jeux rustiques et divins, M. Henri de Régnier disait:

Un petit roseau me suffit
Pour faire frémir l'herbe haute
Et tout le pré
Et ses doux sanglots
Et le ruisseau qui chante aussi.
Un petit roseau me suffit
A faire chanter la forêt.

Aujourd'hui, le miracle est incomparablement plus grand. C'est beaucoup plus qu'une forêt qui chante, sous la double note d'une flûte rustique. Ecoutez, écoutez: un micro et un souffle humain, et voici que l'Evangile, en quelques secondes, ceinture toute la terre.

CYRANO

"Tu vas cesser, mon chien d'arrêter le moineau!
A te voir zigzaguer ainsi de motte en motte,
On croit que le promène une bête en cibotte...
Nous chassons, sais-tu, Cyrano!
"Cyrano, nous chassons! Je trouve, ton nez droit,
Un air bien cavalcadeur à ton museau pointu!
Courir le nez à terre et guetter le faisan,
Tout cela, mon chien, c'est ton rôle."

Cyrano vers moi tournant ses yeux fins, le lui:
"Maître, dans la bonté largement distribue
Et la bonne carcasse et la tasse tôt bue,
Si je suis tel tu l'as voulu!

"J'ai courageusement, sur le sable ou l'argile
Suivi la caille grasse et la jeune perdrix,
Mais toi, efforcé à la lune ou bien au vif d'Eris,
Tu ne suis pas ma course agile.

"Ta raison, j'en ai peur, doit faire un entrechat,
Car j'ai tout l'air d'avoir un maître somnambule
Qui, la cervelle vague, en rêvant d'ambre,
Je demerais mon nez au chat.

"J'adore le vieux bois que vet automne grêle
La feuille virevolte et les pics sont tondus...
Les lièvres odorants et les faisans dodus
Ça, mon maître, c'est pour ce qu'ils sont!"

ERNEST PERROCHON

Les timides savent rarement être bons avec opportunité...—J. de Létras et S. Desfez.

* * *

Ou irait-on dans tous les domaines de la vie si une minorité de choix n'imposait le silence au troupeau?...—Henry Champly.

* * *

C'est une odieuse souffrance que haïr ce que l'on a beaucoup aimé.

Herbert Wild

* * *

N'est-ce pas à quinze ans qu'on apprend presque tous les secrets de l'art de souffrir par les femmes? —Robert Dreyfus.

* * *

On rend odieux l'esprit à force de le déformer dans ce qu'on nomme la simplicité, qui est d'abord une affectation. — Georges Bourguet.

* * *

Une lettre exprime bien moins nos sentiments réels que ceux qu'il faut que nous éprouvions pour qu'elle soit lue avec joie... —Fre. Mauriac.

* * *

Rien ne s'écoute plus vite qu'une existence réglée et rythmée. Mais rien, certes, n'est moins monotone quand l'esprit s'affranchit de la matière, en fonction même de cette règle et de ce rythme...

Léon Daudet.

* * *

—Un délinquant défendu par son petit garçon.

A l'audience de la onzième chambre correctionnelle, à Paris, une petite affaire de vol était inscrite et l'huissier ayant appelé en vain le nom du délinquant, le président, habitué à ces sortes de défaillances, le répéta, prêt à refermer le dossier, lorsqu'une petite voix enfantine sortie de l'assistance, répondit enfin: "Oszilack: présent!"

A la surprise du tribunal, comme de l'assistance intéressée par cet intermède inattendu, on vit s'avancer à la barre un blond garçonnet de 10 ans, traînant un homme âgé par la main.

—Oszilack, c'est toi? interrogea le président.

—Oui, c'est moi, répondit l'enfant.

Il expliqua alors que son père — et il poussa son compagnon à la barre — ne sachant pas le français, il était venu pour lui servir d'interprète.

—Ce n'est guère ta place ici, répartit le président, mais enfin, je consens, comme tu es un bon petit garçon, à ce que tu traduises à ton père ce que je vais lui dire. Tu lui serviras aussi de défenseur, puisqu'il n'en a pas.

On apprit ainsi que le Polonais Oszilack, journalier, chargé de famille, avait dérobé, pour réparer la porte d'entrée de son logis, quelques ferrures dans une maison en construction. Le président dit à l'enfant:

—Il a reconnu avoir volé du fer, ton papa, n'est-ce pas?

L'enfant se haussa jusqu'à l'oreille du père, murmura quelque chose en polonais, puis se retournant vers le tribunal:

—Oui, monsieur, mais il ne le fera plus, plus jamais!

Le tribunal condamne le père à huit jours de prison avec sursis.

Le président.—Explique-lui qu'il ne doit pas recommencer, qu'il doit bien se conduire; dit par toi, ça lui fera peut-être plus d'effet que par moi.

—Oh! oui, monsieur.

Et de nouveau l'enfant se hausse jusqu'à l'oreille du père et puis dans l'émotion générale, tous deux se tenant par la main, se retirèrent après avoir humblement salué le

* * *

—Comment le "duce" occupe ses heures de loisir.

La série d'articles publiés par le "New-York Herald" sur le premier ministre italien s'achève avec un article, le douzième, consacré à la soirée du duce.

Cette soirée, le dictateur la passe seul, comme le reste de la journée, en la seule compagnie des muses. Il ne va pas au théâtre, afin de ne pas donner de distractions aux spectateurs. Rançon de la gloire! Quand il paraît au spectacle, la salle oublie la scène pour ne plus regarder que lui.

En échange, il a la T. S. F. Un poste récepteur installé à son domicile lui permet d'entendre le concert ou le spectacle un peu partout. Souvent, dit-il, il a ainsi la satisfaction d'entendre de la musique italienne exécutée à l'étranger.

Arrêté de la T. S. F., il y a la lecture. Peu de romans; des ouvrages philosophiques de préférence. Le duce connaît assez les langues étrangères pour lire la plupart des auteurs dans l'original; il vient d'achever ainsi le dernier livre de Wells, "The World of William Clissold".

Mais ce que Mussolini aime pardessus tout, c'est la musique, et, en fait de musique, son violon. Il s'accorde un certain talent sur cet instrument, qui est à ses yeux le roi des instruments. Le violon repose sur le coeur de l'exécutant; il traduit sans intermédiaire mécanique les plus subtils mouvements de l'âme.

Les goûts du duce, à en juger par ce qu'il nous confie de ses préférences, sont passablement éclectiques. Il aime Wagner, Rossini, et par-dessus tout, Beethoven. Il adore les maîtres italiens du 18e siècle. Il a pour Palestrina une véritable passion (lors même que ce maître n'a jamais écrit pour le violon). Par contre, la musique russe le laisse froid. Les Italiens modernes l'intéressent.

Chaque soir, Mussolini consacre au moins une heure à son violon. Davantage l'épuiserait, car il se livre tout entier et un plus large effort exigé de ses nerfs lui serait préjudiciable.

Du reste, lorsque après son heure de musique il se couche et s'endort, le concert continue et de divines harmonies bercent son sommeil, prolongeant l'heure d'extase et de détente.

Retirons-nous sur la pointe des pieds pour ne pas troubler ce sommeil auguste... — "C".

PARADIS DES ENFANTS

MEPRISE

Selon les ordres de son maître, Baptiste, chaque jour, époussetait avec soin le perroquet empaillé qu'il conservait en souvenir d'un voyage aux Iles. Mais un jour il prit la fantaisie au maître de remplacer ce

changement, se méprit si bien que, lorsque, selon l'habitude, il vint pour l'épousseter, il s'ensuivit pour lui une si grande surprise qu'il crut le perroquet ressuscité...

perroquet par un perroquet vivant, qui, au surplus, ressemblait à l'autre comme un frère... C'était à s'y méprendre. Et Baptiste, à qui son patron n'avait point encore fait part de ce

Conseils Pratiques

Nettoyage des éponges. — Mettez dans environ une pinte d'eau à 50 degrés de chaleur, 1½ once de carbonate de soude. Si les éponges sont trop sales, ajoutez à cette solution quelques gouttes d'ammoniaque. Pour les éponges neuves, battez-les d'abord afin d'enlever tout le sable qui s'y trouve; ensuite, faites-les tremper pendant vingt-quatre heures dans de l'eau et du lait. Ainsi votre éponge sera douce et sans odeur.

L'Art Culinaire

Menthe aux framboise

A 1 pinte de limonade sucrée au goût, ajoutez une demie-tasse de framboise écrasées et les feuilles meurtries d'une tige de menthe. Refroidissez pendant deux heures et servez dans des verres de haute dimension.

DANS L'INTIMITE

Afin de nous permettre d'écouler les communiqués et de remettre à date la correspondance de l'Intimité, les échangistes sont instamment priées de ne plus envoyer de communiqués d'ici le premier mars.

• • •

TULIPE BLANCHE à Tous Anciens et Nouvelles. — Merry Christmas and Happy New Year.

A Musette de Vallecourt.—Petit Nando et autres nouveaux et nouvelles dont je n'ai pas le courrier, car 2 de mes paniers se sont perdus dans la malle. Cordiale bienvenue et écrivez à Tulipe Blanche.

TULIPE BLANCHE à Jeannine. —Mais Jeannine vous êtes malade. Je ne le savais pas, soyez certaine que je ferai tout en mon possible pour venir vous guérir; les remèdes seront très doux aussi, mais je ferai une nurse très sévère, surtout beaucoup de repos et beaucoup de sourires sur vos lèvres roses, un coeur gai et joyeux, voilà la première prescription ordonnée et vous verrez comme cela fait de merveilles surtout en ces temps de grandes fêtes et réjouissances, comme la gaieté fait d'heureux. Revenez-moi charmante Jeannine.

A Amie de la Liberté. — Comme vous devez être gaie toujours, pourquoi votre ciel serait-il sombre quand vous êtes amie de la liberté, cela veut dire beaucoup, chérie.

A Doigts de Velours.—Qu'ils sont doux vos jolis doigts pour écrire de si fines choses, laissez-moi, vous les serrer très fort et dire: Bonne et heureuse année, remplie de douces surprises et de charmants rêves réalisés.

TULIPE BLANCHE à Joyeuse.— Il nous semble que dire sa souffrance nous rend plus heureux, mais avec le temps la souffrance s'éteint et comme l'on se sent malheureux d'avoir crié toute sa souffrance. Pour moi la souffrance gardé au plus profond de son coeur jalousement, est celle dont on souffre le moins, si par exemple quelqu'un sans le vouloir met un glaive dans cette plaie saignante, que l'on a mis à découvert, comme cela fait mal Joyeuse. Gardons nos douleurs et nos peine cachées et montrons-nous toujours souriantes quand il le faut, quand même parfois cela est très dure et vous verrez qu'avec un peu de pratique comme cela est aisé et comme l'on devient jaloux de ses souffrances et combien d'on sait les adoucir. Mais Joyeuse, votre nom n'est pas d'accord avec votre question, sans doute votre coeur n'a pas encore été atteint de cette maladie qu'on nomme "souffrance".

TULIPE BLANCHE.

• • •

LUCIEN à Joyeuse. — Je viens de lire le petit entrefilet que vous adressez à tous. Je vois que, quoique vous ayez nom: "Joyeuse", vous n'êtes pas complètement joyeuse. Vous voudriez avoir plus d'amis. Je comprends votre crainte. Peut-être, vais-je l'alléger un peu, en vous demandant de m'accepter comme ami. Pour entrer dans vos bonnes grâces, je réponds à votre question.

Il y a quelques temps, vous demandiez, laquelle des deux personnes souffre le plus, celle qui concentre en elle-même sa souffrance ou celle qui la dévoile. La question n'est pas difficile à résoudre. Il est évident et je dirais même naturel, que la personne qui confie sa souffrance à quelqu'un, à une amie surtout, souffre beaucoup moins que celle qui est obligé de la garder en elle-même. Tout fardeau est moins lourd, quand il est porté à deux. Cependant celle qui concentre en elle-même sa peine a beaucoup plus de mérite que l'autre.

PREMIER MOUSQUETAIRE à Joyeuse. — La souffrance, tous l'ont sentie tôt ou tard, mais tous n'ont pas souffert également. Seul le coeur sans ami, sans confident qui puisse recevoir le surplus de son Ame endolorie, se renferme dans une souffrance profonde et sans écho. A personne il ne raconte sa douleur, et personne ne la devine, ou, si quelqu'un la lit dans son regard, il n'ose aborder ce sujet, ne voulant pas froisser ce coeur déjà blessé. Ce pauvre reclus garde ses peines au fond de lui-même, ne se plaignant à personne et avivant sa blessure plutôt que d'essayer de la guérir.

Un médecin fait défaut à ce coeur blessé, médecin qui pourrait panser ses plaies, calmer la douleur de la souffrance et jeter un baume bienfaisant sur les blessures profondes de son coeur. Il lui faudrait une âme aimante qui par une chaude amitié, pourrait redonner la vie à ce coeur agonisant, le consoler, participer à ses peines, pleurer avec lui, essuyer ses larmes une à une; un ami qui pourrait le consoler délicatement, sans rompre complètement le vase fragile de ce coeur à demi-brisé; un ami qui prendrait sa part du malheur de son ami; un coeur affectueux et chaud qui calmerait et adoucirait, par la chaleur et la douceur de ses caresses, ce coeur solitaire qui cherche avidement un peu d'affection.

Mais non! cet ami, ce confident ne se présente pas et le pauvre exilé verse, verse sans cesse des larmes amères, avive de plus en plus sa douleur, et au lieu de panser sa profonde blessure, il l'augmente toujours, versant dans ses plaies le poison de l'ennui et de la solitude. Et tandis qu'au dehors il sourit aux platitudes de la vie journalière, aux cancans des commères et aux propos futiles des visiteurs, son coeur verse des pleurs abondants et chaque douleur qui court sur ses lèvres enfonce dans son coeur un nouveau glaive de souffrance. Puis plus tard, lorsque, retiré, seul, il peut s'abandonner à une juste douleur, personne n'est là pour le consoler et relever son courage abattu; l'ennui lui ronge le coeur et chacune de ces morsures, il les ressent jusque dans les fibres les plus secrètes de son âme.

Un ami véritable s'apitoierait de sa douleur; il ne pourrait voir son ami souffrir sans qu'il souffre lui-même; et calmant la douleur de son ami, il semblerait calmer sa propre douleur. Car de même que dans la joie la réjouissance est double avec un ami sincère, ainsi souffrir avec un ami, c'est diminuer sa souffrance de moitié.

Créez-vous des amis véritables durant vos jours de joies et alors vous ne craindrez plus la venue des mauvais jours; car vous pourrez toujours, en ayant un ami, compter sur un aide et un protecteur.

Premier Mousquetaire.

PAPILLIN ROSE à Omer Dutat. —Quoi que nouvelle au Royaume, je vous lis depuis longtemps avec intérêt, mais je n'osais vous parler, votre concours m'a décidée, car il m'intéresse.

D'abord votre physique, je vous crois de taille moyenne. Des yeux bruns profond et railleurs, mais doux et triste lorsque vous pouvez être vous-même.

Votre nez ressemble à tout les nez qui ne sont pas trop mal faits! Votre bouche doit avoir le sourire désabusé de ceux qui ont eu une grande déception.

Je m'imagine qu'une légère infirmité vous rend malheureux, mais il me semble que ce n'est pas là ce qui vous fait le plus souffrir.

Votre moral! Je crois le connaître! Vous avez de sévères principes religieux. Votre volonté est ferme et autoritaire. Votre humeur est très capricieuse, un rien vous rend joyeux, un rien peut vous blesser. Vous êtes compatissant pour les malheureux et vous exigez beaucoup de ceux que vous aimez.

Vous êtes égoïste (tout les hommes le sont). Vous aimez les discussions. Vous êtes courageux et très indépendant.

Dites moi, Monsieur Dutat, me suis-je trompé?

CHOO-CHOO à l'Homme dans l'Ombre. — Bonjour M. dans l'ombre, comme il fait noir chez-vous, vite, faites un peu de lumière, voulez-vous. Ah! vous ne possédez que des chandelles, on dirait une chapelle. Mais voilà que je m'habitue à cette obscurité. Je vous distingue très bien parmi vos objets d'art et ces bibelots précieux, vous êtes tout à fait bien, monsieur, dans l'ombre, vos grands yeux sont brillants, pourquoi vous obstiner à rester caché, comme vous feriez des jaloux, oui, toutes vos soeurettes vous admireraient au grand mécontentement de nos gentils frérots; ne me reconnaissez-vous pas, je suis toujours l'amie d'hier et si je n'ai pas écrit la première, c'est que j'étais certaine que vous ne me refuseriez pas la main qui m'a été tendue si affectueusement autrefois.

Venez vite me dire que je possède toujours votre amitié, et un parfois toute petite qu'elle soit, de votre coeur.

CHOO-CHOO.

L'ELEGANCE

Voici une nouveauté que nous offre 1927 dans les robes "demi-deuil". Celle-ci est en crêpe imprimé blanc combiné avec la crêpe noir uni.

LE JUGE REFUSE DE DECLARER NUL CE PREMIER MARIAGE

Une décision rendue à Québec par l'honorable juge Gibsome.

QUEBEC, 11. (Spécial à la "Patrie").—L'honorable juge Gibsone de la Cour Supbrieure vient de rendre une décision très intéressante dans une affaire de mariage. Il s'agissait d'une demande en nullité de mariage faite par un époux dont le premier mariage avait été annulé par la Sacrée Congrégation des Sacrements à Rome et qui en avait contracté un second. Les procédures pour faire déclarer nul ce premier mariage avaient été instituées après la célébration du second.

L'honorable juge Gibsone a refusé de déclarer le premier mariage nul parce que la demande en avait été faite plus de trois ans après sa célébration. La loi canonique de son côté ne fixe pas de limites pour la demande en déclaration de nullité.

Jugeant que la loi civile devait prévaloir, le juge a renvoyé l'action et déclare le premier mariage existant.

Nos aviseurs légaux diront le moyen de fermer les théâtres offrant du danger

"Il faut attendre l'opinion des aviseurs légaux de la cité, avant d'intervenir dans le cas des théâtres déclarés dangereux par le comité des citoyens", a déclaré, hier, l'échevin J.-A.-A. Brodeur. Eux seuls pourront indiquer la procédure la plus courte et la plus facile à suivre.

Le comité exige maintenant du comité des citoyens, en plus de la déclaration d'insécurité, les raisons détaillées de cette déclaration. Il n'y a rien de nouveau dans l'affaire de l'Electra.

NECESSITE D'UNE ASSOCIATION POUR LES TAILLEURS

Une réunion de l'Association des Marchands-Tailleurs hier soir.

L'Association des marchands-tailleurs de Montréal a tenu une importante assemblée, aux salles de l'Union Libérale Papineau, 769 rue Ontario-Est, sous la présidence de M. John Dion. Au-delà de 125 tailleurs y assistaient.

A l'ouverture de l'assemblée, M. Dion en souhaitant la bienvenue, souligna quel intérêt la réorganisation de l'Association des marchands-tailleurs de Montréal avait suscité et il en voyait la preuve par la nombreuse assistance de ce soir. Il félicita les membres d'avoir si vite compris que plus l'intérêt qu'ils porteraient à leur association serait grand, plus celle-ci prospérait et serait en mesure d'être de force à bien défendre leur cause.

Mentionnant le fait qu'elle vient à peine d'être fondée, il démontra d'une façon très claire combien elle avait déjà rendu de grands services au commerce en général et à tous les membres en particuliers. Il profita de l'occasion pour donner des explications très précises, sur certaines lois qui touchent de près l'Association. Il démontra quel bien celle-ci était appelée à faire et la nécessité qu'il y avait pour tous les tailleurs d'en faire partie. Traitant de questions nouvelles, il demanda à tous les membres de coopérer dans un même ordre d'idée, pour permettre à l'association de résoudre les problèmes difficiles qui surgissaient, dans un esprit de justice envers le commerce, pour le progrès duquel ils avaient dépensé tant d'énergie et de travail.

Nous déstrons passionnément toute vie nouvelle et inventions mille personnages pour répondre à nos besoins; sans voir que tout est fonction de notre fantaisie...

Guy de Pourtalès.

Crème glacée Valentin

moulée en forme de coeur ou avec coeurs rouges dissimulés au centre de briques carrées La délicieuse crème glacée de Robinson vous plaira ainsi qu'à vos hôtes. Elle est livrée chez vous, dans des cartons propres, grâce à une méthode entièrement nouvelle—

empaquetée et Livrée dans de la GLACE SECHE

C'est la méthode nouvelle la plus hygiénique connue permettant de se dispenser de l'encombrant congélateur à crème glacée. Poudings et de nombreuses autres délicieuses variétés glacées sont aussi livrées de cette façon moderne.

AUTRES DELICIEUSES CONFISERIES VALENTIN

Gâteaux de fantaisie, meringue, glaces, bottes en forme de coeur de confiseries, décorations de table et de nombreuses autres délicieuses friandises. Valentin ajouteront à l'atmosphère joviale de la S.-Valentin. Vous pouvez téléphoner votre commande—nos traiteurs peuvent vous faire de précieuses suggestions pour votre menu.

Robinson & Co

UPtown 1887-8

521, rue Sainte-Catherine ouest.

MAGASINS EATON

VENTE SEMESTRIELLE DE MEUBLES ET D'ARTICLES D'AMEUBLEMENT

Quelques-unes des Nombreuses Occasions Offertes dans les Meubles.

Chambre à coucher de 4 meubles en noyer français
Prix de la Vente..... **127.50**
Bureau, chiffonette, Vanité à triple miroir, et grand lit double à pied arqué.

Chambre à coucher de 4 meubles
Prix de la Vente..... **152.50**
Bureau, chiffonette, Vanité à triple miroir et grand lit double. Fini noyer français.

Salle à manger de 9 meubles
Prix de la Vente..... **185.00**
Grand buffet avec grand tiroir à toiles, tiroir à coutellerie séparé et armoires sur les côtés; vaisselier, table à rallonge et six chaises à siège mobile en bon cuir.

Mobilier de Vivoir de 3 meubles
Prix de la Vente..... **125.00**
Grand Chesterfield confortable, fauteuil ordinaire et grand fauteuil à ailettes. Couverture de bon mohair et coussins sans envers.

Mobilier Chesterfield de 3 meubles
Prix de la Vente..... **175.00**
Grand Chesterfield, fauteuil ordinaire et fauteuil à ailettes. Couverture de mohair brun de bonne qualité, coussins sans envers.

Armoires de cuisine
Prix de la Vente..... **16.50**
Armoires de bois dur, fini chêne verni, avec portes vitrées dans la partie supérieure, et tablettes dans le bas. Deux grands tiroirs à coutellerie et armoire.

CHAMBRE A COUCHER DE 4 MEUBLES EN NOYER

Prix de la Vente

En noyer fini ordinaire ou français. Bureau, commode, Vanité à triple miroir avec six tiroirs, et grand lit à pied arqué. **135.00**

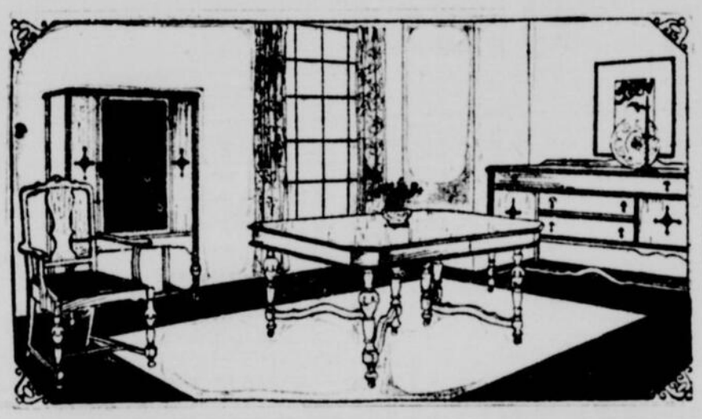

SALLE A MANGER EN NOYER

Prix de la Vente

Buffet avec tiroir doublé à coutellerie, tiroir à toiles et armoire; vaisselier avec tiroir à toiles, table à rallonge et six chaises avec siège mobile en cuir espagnol bleu. **145.00**

Fauteuils Coxwell en noyer massif
Prix de la Vente..... **39.50**
Couverture de mohair avec coussins sans envers.

Tables à dessus fini porcelaine
Prix de la Vente..... **5.95**
Un prix très spécial pour ces tables si pratiques pour la cuisine, 40 x 25 pouces, émaillées blanches, avec tiroir à coutellerie.

Canapés à coulisses "Way Sagless"
Prix de la Vente..... **12.25**
Sommier en cables d'acier flexible, ne creusant pas. Matelas bien rempli recouvert de jolie cretonne. Se transforment en lits doubles.

Sommiers "Johnston"
Prix de la Vente..... **5.95**
Sommiers tressés doubles, renforcés de supports pour les empêcher de creuser. Toutes les largeurs ordinaires.

Oreillers de duvet Simmons
Prix de la Vente la paire..... **3.95**
Remplis de duvet de poulets, couverture de coutil rayé, ne laissant pas passer la plume. 21 x 27 pouces.

Lit complet Simmons
27.75
Lit d'acier à piliers carrés avec panneau central bien imitant le bois. Sommier cable ne creusant pas, et matelas bien rempli de coton feutré blanc, et recouvert de joli coutil rayé, bord roulé. Toutes les largeurs ordinaires.

Les meubles peuvent être achetés avec Paiements Différés moyennant un supplément équitable.

Au cinquième chez EATON

SPOTLIGHT

Une Vente "Spotlight" de

8,400 CRAVATES DE SOIE POUR HOMMES

SAMEDI **.50** CHACUNE

Des cravates que vous paieriez n'importe où de un à deux dollars et même encore plus.

SAMEDI **.50** CHACUNE

A 9 HEURES, samedi matin, à notre rez-de-chaussée, près de l'entrée de l'Arcade, du côté de la rue Victoria, il y aura certainement une foule jamais encore vue. Car depuis que les cravates sont portées, nous ne croyons pas qu'une telle occasion ait été offerte

EN soies françaises, anglaises, suisses et américaines, de superbe qualité, es une en crêpe de soie et laine, ce cravates présentent une variété d'innombrables dessins en toutes les combinaisons de couleurs imaginables. Il serait difficile au suprême degré celui qui ne trouverait pas quelque chose à son goût dans cette collection.

VENEZ DE BONNE HEURE SI VOUS NE POUBEZ PAS VENIR, ENVOYEZ QUELQU'UN OU TELEPHONEZ A UPTOWN 7000.

VOYEZ NOTRE ETALAGE

THE T. EATON Co LIMITED DE MONTREAL

REZ-DE-CHAUSSEE

LE MONTREAL SE RAPPROCHE DANGEREUSEMENT DU N.-Y. AMERICAIN

BROADBENT COMPTE LE SEUL POINT D'HIER PAR CHANCE

Serré de près, ce joueur lance la rondelle qui frappe le dos de Worters et roule dans le filet.

PITTSBURG, 11—Le club Montréal a fait un pas de plus vers un détail dans les séries éliminatoires de fin de saison pour le championnat de la N. H. L. en battant le Pittsburg hier soir par le score de 1 à 0. Incidemment, c'était la seconde victoire des Maroons dans la même semaine, ayant préalablement battu le S.-Patrick mardi dernier par 3 à 0. Les Maroons ne sont plus qu'à un point des New-York Américains, qui occupent la troisième position, et à deux points du Canadien, qui détient le deuxième rang.

L'unique point de la partie d'hier soir fut passablement dû à la veine. Punch Broadbent avait réussi à se frayer un chemin au travers de toute l'équipe Pittsburg, mais il fut pressé derrière les buts des Pirates. Il tira la rondelle par en arrière et elle vint frapper le dos de Roy Worters. Celui-ci en voulant sauver ses buts, échappa la rondelle qui roula dans sa cage. C'est ce passait au commencement de la troisième période et, nonobstant tous les efforts des locaux, ils ne purent jamais égaler le score. Les Montréalais adoptèrent un style de défensive contre lequel les meilleurs efforts des Boucaniers ne prévalurent pas.

Pendant deux périodes, les clubs combattirent avec des avantages partages. Les deux défenses présentèrent un front solide et compact, tandis que la plupart des élans étaient brisés au centre de la glace, de sorte que Worters et Benedict, dans leurs filets, eurent peu de besogne à abattre.

Les Pirates assumèrent pendant un certain temps l'avantage du jeu dans la deuxième période, lorsque Montréal vit quelques-uns de ses joueurs aller en pénitence, mais Benedict fut alors à la hauteur de la situation et il sauva son club par des arrêts merveilleux.

Dans la première période, le Pittsburg compta un point, mais ce fut sur un hors-jeu et le point fut rappelé. La partie ne manqua pas de rudesse et les visiteurs manifestèrent une tendance à vouloir mêler les cartes. Aussi, encouragèrent-ils plus souvent la disgrâce des officiels et virent-ils le banc du pentiencier plus fréquemment que leurs adversaires. Alignement et sommaire:

Alignement des équipes:

Montréal		Pittsburg
Benedict	buts	Worters
Munro	défenses	Langlois
Dutton	défenses	McKinnon
Stedart	centres	Milks
Siebert	ailes	Arbour
Broadbent	ailes	Darragh

Substitutions—Montreal: Noble, Oatman, Carson, Phillips, Rotchschild, Donnelly. Pittsburgh: Drury, White, Cotton, McCarry, Smith, McGuire.

Arbitre: Dr Laflamme, Toronto.

SOMMAIRE

Première période

Pas de point.

Deuxième période

Pas de point.

Troisième période

1—Montréal, Broadbent . . . 3.11

SAINT-PATRICK PERD AUX MAINS DES RANGERS APRES AVOIR EU L'AVANTAGE

TORONTO, 11. — Après avoir joui d'un avantage de deux points et eu le dessus pendant les deux premières périodes, le Saint-Patrick a faibli dans la troisième période et les Rangers en ont profité pour compter deux points, qui leur ont donné la victoire par le score de 3 à 2.

L'équipe irlandaise a dominé les New-Yorkais dans la première période, comptant alors deux points. Le premier fut mis au crédit de McCaffrey, sur un effort personnel, alors que le second fut enregistré par Bridges sur une passe de Denneny.

La deuxième période venait à peine de commencer que les Rangers réduisaient l'avantage des Irlandais en comptant un point qui fut contesté. Frank Boucher tira de la ligne bleue du S.-Patrick, Roach bloqua le lancer mais tomba sur la glace sous la force du coup et Bill Cook s'élança pour couvrir le retour et placer la rondelle dans le filet. Sur la fin de la deuxième période, Saint-Patrick manifesta des signes de faiblesse et les Rangers s'évertuèrent à égaler le score. Tobin, du bon travail par Roach, dans ses buts sauva la situation pour le temps pour les Irlandais.

Six minutes après la reprise des hostilités, dans la période finale, Bun Cook égala le score avec le plus beau point de la veillée. Il se frayait un chemin par des manoeuvres habiles au travers de toute l'equipe adverse et prit Roach en défaut sur un lancer à la hauteur de la ceinture.

Corbeau alla à la clôture et les Rangers pressèrent davantage le jeu. Bun Cook compta un autre point d'une façon aussi brillante que le dernier et les visiteurs prirent le devant pour ne plus le lâcher.

Alignement et sommaire:

Rangers		S.-Patrick
Chabot	buts	Roach
Abel	défenses	Brydge
Brown	défenses	McCaffrey
F. Boucher	centres	Day
Bill Cook	ailes	Bailey
Bun Cook	ailes	Keeling
Borgeault	subs.	Corbeau
Mackey		Halderson
Murdock		Patterson
Boyd		Denneny
Johnson		

Officiers: Dave Ritchie et Alex. Romeril, Toronto.

SOMMAIRE

Première période

1—S.-Patrick	McCaffery	11.15
2—S.-Patrick	Brydge	2.00

Deuxième période

3—Rangers	W. Cook	7.30

Troisième période

4—Rangers	B. Cook	6.40
5—Rangers	B. Cook	10.20

EXCITANTE ET BRUTALE PARTIE ENTRE LE WAYAGAMACK ET L'INTERNATIONAL

TROIS-RIVIERES, 11. (De notre correspondant). — Les amateurs de sensations pugilistiques en ont eu pour leur argent, au cours des deux parties de la ligue de la cité qui furent toutes deux d'une grande brutalité. Les punitions pleurent dans la première joute et le Wayagamack joua les trois dernières minutes avec seulement quatre hommes sur la glace, Bouchard et Guy ayant été envoyés au pénitencier pour le reste de la période. Une surprise d'un autre genre arriva quelques secondes avant la fin de la partie, quand on dut empêcher des spectateurs de sauter sur la glace pour aller faire un mauvais parti à l'arbitre. L'excitation était si forte que la police fut obligée d'intervenir. Les amateurs de vrai hockey pensaient que cette série d'incidents désagréables était close, lorsque commença la seconde joute. Quoique le jeu fut un peu rude, on s'attendait à ce que l'arbitre y mit bon ordre. Mais, au bout de dix minutes, F. Roy, du C.P.R. et C. E. Roy, du Boswell, en vinrent aux mains et les coups de poing pleuvent. Puis, ayant qu'on ait pu le temps de les séparer, ils se prirent à bras le corps et roulèrent sur la glace, où la lutte continua. Quand on réussit à séparer les deux combattants, on dut emporter hors de la glace F. Roy, qui semblait assez gravement blessé. D'après la décision du président de la ligue, F. Roy, fut suspendu pour quatre parties, tandis que C. E. Roy alla au pénitencier pour le reste de la joute. Aussi le C.P.R. et le Boswell durent-ils jouer deux périodes et demie avec seulement cinq hommes sur la glace. Aucun autre incident ne vint interrompre le jeu jusqu'à la fin de la joute. Les amateurs de vrai hockey déplorent avec raison les incidents d'hier soir. Les capitaines et les gérants des différents clubs devraient voir à ce que leurs hommes gardent leur sang-froid et même devraient les retirer du jeu lorsqu'ils manifestent des intentions trop belliqueuses dans une partie. Des brutalités comme celles de mercredi, n'ont absolument aucune raison d'être. Les punitions données ont été amplement méritées et, dans bien des cas, auraient dû être beaucoup plus sévères. Si l'on peut comprendre jusqu'à un certain point que, dans la chaleur du jeu, des joueurs en viennent aux prises ou menacent l'arbitre, il est cependant tout à fait incompréhensible que des spectateurs s'échauffent à un tel point qu'ils veulent aller battre l'arbitre. Il est à espérer que certains amateurs ne manifestent plus de cette manière leur sauvagerie, qui fait ressouvenir de certaine partie de balle au camp d'il y a quelques années, alors que des spectateurs avaient manifesté l'intention de mener l'arbitre. Pour le bon renom de notre cité il faut que de tels incidents ne se renouvellent plus et que le public ne se mêle pas de ce qui se passe sur la glace.

Voici l'alignement des équipes:

International (5)		Wayagamack (6)
Arseneault	buts	Beauvais
Réchard	défense	Bouchard
Beaumont	défense	Farmer
Brouillette	centre	Guy
St-Pierre	aile dr.	Thiffault
McCarthy	aile g.	Richard
Toupin	subs.	Villemure
Grenier		Lahaie
Bujold		Veane
Lambert		

SOMMAIRE

1ère Période

1—International, St-Pierre . . 17.17

2ème Période

2—International, St-Pierre . 0.55
3—International, McCarthy . 1.00
4—International, Brouillette . 13.05
5—International, Brouillette . 0.35

3ème Période

Pas de point.

Résultat final: International, 5. Wayagamack, 0.

Arbitre: A. Lesieur.

2ème PARTIE

Boswell, (6)		C.P.R. (1)
Lacoursière	buts	Lepage
Duval	défense	Paradis
Beaulieu	défense	F. Roy
C. E. Roy	centre	Frenette
Villemure	aile dr.	Lesieur
Milot	aile g.	J. Dube
Lemarié	subs.	A. Roy
Legendre		Rocheleau
Leduc		Pleard
Marchand		

SOMMAIRE

1ère Période

1—Boswell, Villemure		11.1
2—Boswell, Beaulieu		3.0

2ème Période

3—C.P.R., Frenette		3.2
4—Boswell, Villemure		5.2
5—Boswell, Duval		19.0
6—Boswell, Villemure		1.2

3ème Période

7—Boswell, Villemure		19.5

Résultat final: Boswell, 6, C.P.R., 1.

POSITION DES CLUBS

	G.	P.	N.	P.	C.	P'ts
Boswell	8	2	1	37	14	17
Internation	7	3	1	31	22	15
Canada Iron	6	4	0	22	19	12
St-Lawrence	5	4	1	34	33	11
C.P.R.	3	6	2	25	35	8
Wayagamack	0	10	1	13	39	1

Le corps de clairons du club Montagnard

Ce soir, à 8.15 heures il y aura rassemblement du corps de clairon du Montagnard, au No 150 St-Maurice, au cercle paroissial Ste-Hélène. On compte sur la présence de tous car on prendra une partique en vue de la sortie de dimanche à Chambly-Bassin.

Le Tétrautville Amateur

Le club de baseball Tétrautville se formera de nouveau cette saison. Cette équipe sera tout probablement sous la gérance de M. M. Bergeron, très connu dans le sport, et la partie est, qui sera secondé par M. Vaillancourt.

Le Tétrautville aura sa première assemblée le 9 mars, au numéro 199 rue Omer. Pour information, M. M. Bergeron, 199 rue Omer.

POSITION DES CLUBS DE LA N. H. L.

Division Canadienne

	G.	P.	N.	Pr	Ctre.	Pts.
Ottawa	19	6	3	57	49	41
Canadiens	15	11	1	50	45	31
Américains	14	13	2	61	48	30
Montréal	13	14	3	52	47	29
St-Patrick	8	17	4	50	64	20

Division Américaine

	G.	P.	N.	Pr	Ctre.	Pts.
Rangers	17	8	3	58	47	37
Boston	13	13	3	65	60	29
Chicago	11	15	2	77	80	24
Pittsburg	11	16	1	47	61	23
Détroit	9	17	2	45	61	20

BOSTON VS MONTREAL DEMAIN; CANADIEN A CHICAGO CE SOIR

Le club Boston sera l'hôte demain soir du club Montréal au Forum. Les Bruins actuellement seconds de leur division présenteront un formidable alignement et les Maroons devront jouer pour en triompher.

Cette joûte fait évoquer la dernière rencontre locale entre les deux clubs, alors que plusieurs regrettables incidents se produisirent, dont la bataille entre Shore, du Boston, et Nels Stewart, du Montréal, qui perdit une dent au cours du fracas. Les arbitres avaient alors été fortement critiques par la presse anglaise et les officiers du club local, et les coupables Shore, Stewart et Cleghorn (Sprague) avaient été frappés d'une offense majeure.

Le Montréal paraît être dans sa meilleure forme de la saison et il se bat le dos au mur. Il s'ensuit donc qu'il se défendra chèrement, demain, et fera l'impossible pour ajouter deux points à son actif.

LE CANADIEN CE SOIR A CHICAGO

La seule partie de ce soir dans la N.H.L. sera entre le Canadien et le Chicago dans la Cité des Vents. Le Canadien, très en condition, devrait revenir de Chicago, à Détroit, où il jouera demain soir, avec les honneurs du combat.

LA BANQUE CANADIENNE-NAT. VS LA BANQUE DU COMMERCE

Ces deux équipes se rencontreront au Forum ce soir. — Montréal vs Royale.

Un bon programme sera offert ce soir par la ligue des Banques au Forum. Dans la première partie, la banque Montréal sera opposée à la banque Royale, et, après la victoire de la première institution sur la banque Canadienne-Nationale, il y a quinze jours, la Royale n'aura sûrement pas la tâche facile.

Dans la finale, la banque Canadienne-française aura pour adversaire la banque du Commerce et il faudra absolument une victoire aux équipiers de la Can.-Nationale pour maintenir ses droits au détail pour le championnat. Alignement probable des équipes pour ce soir:

PREMIERE PARTIE

Montréal		Royale
10 Rowan	buts	Cockburn 6
12 Shennett	défenses	Davis 7
3 Grant	défenses	Schutz 14
18 Sterling	défenses	Campbell 4
2 Deveaux	avants	Carroll 5
15 Slater	avants	Baril 2
8 Magnan	avants	Quinn 10
14 Shink	avants	Easton 17
16 Smith	avants	Barnes 3
Jessop	avants	Ratchford 11

DEUXIEME PARTIE

Commerce		Can. Nationale
1 Haynes	buts	Lafreniere 1
8 Thorpe	défenses	Brunet 2
3 Watson	défenses	Bourgouin
2 Pearson	défenses	Lapointe 7
7 Copeland	avants	Pedneault 5
6 Shirriff	avants	Gaudreault 6
12 Mulligan	avants	Arcand 4
5 Lane	avants	Bessette 11
10 Harvey	avants	Hamel 10
9 Beatty	avants	Pesant 9

CONCERT-BOUCANE DU LIONS' CLUB

Le concert-boucane annuel du Lions Club aura lieu ce soir à l'hôtel Mont-Royal. La fête ne manquera pas d'être un succès et il y aura de multiples attractions, comme de la boxe, de la lutte, du chant, de la danse, de la musique, etc. Une belle couse sera donnée au meilleur boxeur. Le club fournira de quoi fumer à ses hôtes qui sont assurés de passer une belle veillée.

Landis, un fervent adepte du hockey

New-York, 11.—Le commissaire de baseball Landis aime le hockey professionnel. Il croit que ce jeu connaîtra la popularité dont jouit en été le baseball, et surtout parce qu'il plaît aux femmes. "Le hockey est une partie contestée, avec harnement et, comme le baseball, c'est un jeu ouvert qu'on peut suivre de près", a fait remarquer le commissaire. "Mme Landis m'a conduit à mon premier match professionnel et depuis, je n'ai jamais manqué l'occasion d'aller voir les chasseurs de la rondelle à l'œuvre.

RECORD MONDIAL FAIT PAR GORMAN

SARANAC, N.-Y., 11. — Charlie Gorman, de Saint-Jean, N.B. a établi un record mondial sur le patin, hier, en faisant un sixième de mille en 24 1-5 secondes. C'est au cours de la deuxième journée du championnat amateur international qu'il a ouvert amateur international qu'il a accompli cette prouesse. Farrell, de Chicago, continue à lui disputer les honneurs du championnat, ayant encore un nombre égal de points que le Canadien, soit 80.

Fullum vs Maison Charbonneau ce soir

Ce soir, le club Fullum rendra visite au club de la Maison Charbonneau, et la partie aura lieu à 8.45 heures, au parc Lafontaine. Plusieurs personnes en vue en seront témoins et la joûte promet d'être excessivement contestée. La réputation des deux équipes n'est plus à faire et on lutte avec acharnement pour obtenir la décision. Les amateurs de hockey verront donc une spiendide exhibition.

CINQ DES CLUBS DE CETTE LIGUE ONT DES CHANCES

Dimanche soir prochain la ligue de la Cité donnera un fort programme. Etant donné que cinq des clubs de ce circuit ont encore des chances pour le détail; mais il faudra absolument une victoire aux clubs Ville Emard et Douanes pour rester dans la course au championnat, autrement ils seront éliminés du détail qui doit commencer le 27 du courant. C'est dire que ces deux clubs en particulier, feront un effort surhumain pour triompher de leur adversaire.

Voici le programme de la soirée:

Le première partie mettra aux prises le club C.P.R. et les Douanes. Ce dernier club sous la gérance de M. Adrien Proulhomme a été la sensation de la ligue depuis trois dimanches, ayant remporté que des victoires, en plus d'avoir battu le fameux Holy Cross qui est présentement en tête de la ligue. Alors nous pouvons nous imaginer que les joueurs des Douanes sont très anxieux maintenant de se rendre aux détails. Même le gérant Pradhomme prétend que si son club est appelé à figurer dans les joutes de détail, il est certain de remporter le championnat. C'est dire que dimanche soir tous les joueurs feront leur possible pour triompher du C.P.R. D'un autre côté, le gérant Domas nous annonce que malgré que son club ait été éliminé des séries, il n'a pas l'intention de perdre cette partie et qu'en plus son gardien de buts régulier ainsi que Haines, son fameux joueur de défense, seront à leur poste. Ceci veut dire que les Douanes devront jouer pour gagner.

La seconde joute de la soirée sera entre le C. P. Holy Cross et le Chantier Pentaure. Pier Gagnon, qui a disputé dimanche dernier sur le Viger, le second Gustave Hatté escompte une autre victoire sur les hommes du gérant Tom Brisebois, et il aura à cette occasion son club au grand complet prêt à livrer une bataille terrible pour remporter une victoire qui le pucerait à une demi-partie du Holy Cross. A cette occasion, remarquez qu'une délégation d'étudiants ainsi qu'une douzaine de dentistes seront présents pour encourager leur club à remporter la victoire. De son côté, le gérant Brisebois prétend que la défaite de dimanche dernier aux mains des Douanes est due au fait que Magnan et Lecavalier n'étaient pas sur l'équipe pour cause de maladie, et, dimanche prochain, il aura son club au grand complet. Il prétend même blanchir la Chapelle Pentaure.

La dernière joute de la soirée, et non la moindre, verra le Ville-Emard Shoe Store s'attaquer au Viger. Fier de son succès de dimanche dernier, le gérant Armand Lanteigne se dit assuré que son club aura raison du fameux Viger. Il faut absolument une victoire au Ville-Emard s'il veut rester dans la course au championnat. Mais le gérant Comeau du Viger dit que son club va triompher et qu'il n'a pas l'intention de perdre d'autres parties cette saison. Lequel aura raison?

En tous cas, nous croyons que le programme offert par la ligue de la cité devrait attirer une grosse assistance car chaque club aura besoin d'une certaine somme de partisans pour encourager ses hommes à la victoire et nous sommes persuadés que cet appel sera entendu de plusieurs et que l'aréna ara pris l'aspect dimanche soir.

Le président Nolet a nommé comme arbitre M. Lucien Gervais, qui s'est révélé un maître dimanche dernier et qui devrait même être mis à l'essai par la ligue du président Calder. Nous conseillons fortement à ceux qui réclament des arbitres canadiens-français de venir dimanche soir à l'Aréna voir son travail.

La North Shore Power

Trois-Rivières, 10. (De notre correspondant)— Les dernières rencontres dans la ligue Départementale de la North Shore Power ont donné les résultats suivants:

Electromètres

McGown	77	72	76—225
Grenier	74	89	110—273
Sénard	95	107	112—314
Cloutier	129	106	126—361
Total	375	374	426—1174

Opération

Paquet	49	41	49—139
Ryan	102	100	105—342
Richer	75	91	103—269
Dupont	80	95	110—285
Total	306	327	407—1055

Perception

Dalton	57	72	72—191
Pelletier	76	77	90—237
Decormier	69	78	109—256
Desbiens	119	116	93—328
Total	296	342	364—1002

Contrats

Marcotte, P.	78	91	72—241
Marcotte, L.	86	77	87—240
Warren	85	87	85—257
Cloutier	108	77	111—296
Total	357	336	345—1062

Comptabilité

Précourt	100	88	70—258
Rochefort	87	86	81—254
Brock	82	93	141—316
Dussenult	92	100	80—272
Total	361	347	372—1080

Wiring

Ayotte	75	66	66—241
Giroux	107	115	74—296
Tellier	90	83	100—273
Dunn	82	68	70—218
Total	349	339	340—1028

McGILL DEFAIT LE VICTORIA 4 A 3 HIER SOIR

Le McGill a remporté une difficile victoire sur le Victoria dans un match pour le championnat du groupe sénior de la C. A. A. A. hier soir au Forum. Le score fut de 4 à 3, et il donne un idée de ce que fut la partie. Après que les deux clubs eussent compté un point chacun dans la première période, ils en firent deux autres dans la seconde et ce n'est que dans la troisième que S.-Germain réussit à arracher le deadlock en donnant la victoire au McGill. S.-Germain et Bobby Bell furent les héros de la victoire des Etudiants et le premier fit deux points. Il faut dire que les Vics étaient privés de deux de leurs étoiles, Shearer et Martha. Alignement et sommaire:

Victoria		McGill
Scott	buts	Baird
Mallinson	défenses	McMahon
Percival	défenses	Adams
Slater	centres	S.-Germain
Abbott	ailes	P. Smith
Thomson	ailes	D. Smith
Boyd	subs.	Bimco
Leamy		Bell
Roche		Carley
Schmidt		

Arbitre: Roly Bell.

SOMMAIRE

Première période

1—McGill, Mickies		12.00
2—Vics, Ratchford		2.15

Deuxième période

3—Vics, Abbott		8.20
4—McGill, S.-Germain		1.00
5—McGill, Bell		3.25
6—Vics, Leamy		0.20

Troisième période

7—McGill, S.-Germain		2.05

A LA HAVANE

PREMIERE COURSE, 6 furlongs: 1, Pepe 105 Moser, 7 à 1, 6 à 5 & 2 à 5; 2, Jonathan 105 Spanks, 4 à 1, 2 à 5 & 1 à 5; 3, Fair Trail 105 Sasso, 6 à 1, 2 à 1 & 1 à 2. Temps 1.13 3-5. Highie, Lily D., Tonight, Alice, Davelle, Wreckanna, Tat the Rag, Mountain Slide, Lady Sandra ont aussi couru.

DEUXIEME COURSE, 6 furlongs: 1, Merry Monarch 107 Hardy, 4 à 1, 7 à 5 & 2 à 5; 2, Antonio 107 Horvath, 7 à 2, 2 à 1 & 4 à 5; 3, Hole Card 104 Horvath, Temps 1.14 2-5. Donetta, Belle of Elizabethtown ont aussi couru.

CINQUIEME COURSE, mille 70 verges: King Davis 103 Skrym, 4 à 1, 2 à 1 & 2 à 5; Drawing Board 107 Horvath, 4 à 5, 2 à 5 & Black Hawk 109 Guerra, Temps 1.41 2-5. Diagram et Mary Ann ont aussi couru.

SIXIEME COURSE, 1 1-16 mille: Tenacity 97 Moran, 7 à 2, 2 à 1 & 1 à 2; Rimouski 97 Hanford, 7 à 1, 3 à 1 & 1 à 2; Mackie Hawk 109 Guerra, Temps 1.47 3-5. Marvis, Garsons, Queen Basil, Shotwell, Atador ont aussi couru.

SEPTIEME COURSE, 1 1-16 mille: Home Run 111 Hardy, 4 à 1, 2 à 1 & 2 à 5; Brannon 103 Rizzo, 2 à 1, 1 à 2 & Yellow Pine 112 Horvath, 3 à 1, Temps 1.46 2-5. Queen Emma, Rancock, Lagore, Cincinnati, Ambition, Carbide, Black Mask ont aussi couru.

CLUB MOLIERE

Les raquetteurs du club Molière prendront part dimanche prochain à la parade de bénédiction du drapeau canadien de St-Henri.

Le lieu de rendez-vous est le Square Georges-Etienne Cartier et les officiers du club espèrent que les membres seront nombreux.

MM. Léon Benoit et A. Pelletier, de retour de Manchester, où ils représentèrent le Molière à la grande convention, sont enchantés de leur voyage.

Samedi soir, les membres sont conviés à une soirée intime à la salle du club. Cette fête est sous la présidence de M. H. A. Mandeville, membre honoraire.

Mascarade à Outremont

Il y aura ce soir à la patinoire d'Outremont, une grande mascarade. Pas moins de douze prix seront donnés et la fanfare sera sur la glace. Patineurs et patineuses passeront sûrement une délicieuse veillée et l'entrain ne manquera pas.

Meyers bat Callahan

Chicago, 11.—Spud Myers, de Pocatello, Idaho, a défait Maury Callahan, de Los Angeles, champion junior moyen, en dix rondes. Johnny Hill, des Philippines, a battu Bat Miller, de Chicago, en 10 rondes également.

MILLER HUGGINS SE DIT CONFIANT DE VOIR BABE RUTH AU POSTE

New-York, 11.— Miller Huggins a fait un valse pour retourner en Floride aujourd'hui, confiant que Babe Ruth sera prêt à jouer à son poste avec les Yankees lorsque commencera la prochaine saison. Faisant mouche à la presse, le sceptique gérant d'affaires des Yankees, Ed Barrow, et silencieux président du club, le Rupert, le souriant pilote des Yanks a déclaré qu'il n'y avait pas lieu de s'alarmer de la menace de Ruth d'abandonner le baseball s'il n'était pas substantiellement majoré.

Dans les milieux bien informés, on croit que Babe Ruth recevra dans le voisinage de $75,000 pour ses services au cours de la prochaine saison.

WILLIE HOPPE EST EN DESAVANTAGE

Boston, Mass., 11.— Willie Hoppe, champion billardiste du monde, à 18.2 de la bande, et Walker Cochran, de Los Angeles, représentant la Californie, au Chapeau Elks. Dans la première série, Cochran sortit victorieux par 500 à 324 et la rencontre est de trois billes.

Collégiens de Longueuil

Dimanche, le 6 courant, les Collégiens de Longueuil recevaient la visite du Mont-Royal et jouèrent avec eux une belle partie qui donna le résultat final de 6 à 2 en faveur des Collégiens.

La partie fut très intéressante du commencement à la fin.

Dès le commencement, Ducheane des Collégiens ouvrit le pointage, suivi de la première période, qui se termina par le résultat de 1 à 0. Dans la deuxième période, Gaston Leduc, une des étoiles des Collégiens, souleva l'enthousiasme de la foule en faisant entrer l'huitième point à la jouc.

Au début de la troisième période, Pinard surprit la vigilance du gardien de buts et fit entrer le point. C'est alors que le Mont-Royal accentua ses efforts souterrains réussissant à prendre deux fois en défaut Lavoie qui, jusque-là, avait défendu son but avec une habileté de professionnel.

Vers la fin de la partie, Leduc et Brunet firent tour à tour entrer chacun un point. Les deux derniers ont été distingués par Delorme et Bélanger.

Les Collégiens ont été sous la direction du club remercie le Mont-Royal pour sa bonne tenue sur la glace.

Les Collégiens sont à la recherche d'un bon adversaire pour dimanche prochain le 13, Inf. R. Delorme, Collège Longueuil Tel. 65.

Quilles à Trois-Rivières

TROIS-RIVIERES, 10. (De notre correspondant). — Les Usines Départementales de la Maison J. N. Godin a fait ses débuts avec quatre clubs qui se sont rencontrés dans des parties fort contestées, dont voici les résultats:

BUREAU

Caron, Alb.	76	93	100	269
Godin, Alb.	97	104	98	299
Godin, E.	87	93	118	298
Deschêne, B.	89	99	113	301
Totaux	422	492	504	1396

VOYAGEURS

Robert, C. E.	115	98	107	321
Lamothe, M.	82	93	85	260
Chaine	92	92	98	282
Rocheleau	90	89	106	297
Robert, L.	123	132	135	390
Totaux	526	476	525	1528

Le Voyageur gagne trois parties.

EXPEDITION

Roy	86	93	85	264
Godin, Ed.	85	91	92	268
Duval	90	97	110	297
Beaucage	91	83	102	276
Totaux	452	456	429	1337

CONFISEUR

Gendron	77	93	81	251
Duchesne	85	97	87	269
St-Robert	78	90	100	268
R. Robert	78	90	100	268
W. Robert	78	79	81	238
Totaux	457	425	482	1364

LE CLUB LA "PATRIE" RENDRA VISITE A LA FORMIDABLE EQUIPE SAINTE-SCHOLASTIQUE

Les équipiers de notre journal qui viennent de remporter une brillante victoire sur l'Université de Montréal mercredi soir, s'attaqueront dimanche prochain à la formidable équipe du gérant Landry du Ste-Scholastique, il va sans dire que nos porte-couleurs n'auront pas la tâche facile car leurs adversaires possèdent une équipe qui joue avec un ensemble magnifique et sa longue chaine de victoires depuis le début de la saison le prouve bien; mais le gérant Limoges espère faire la vie dure aux équipiers du nord, car avec une ligne d'avant aussi rapide et une défense solide le club Montréalais devrait faire triompher ses couleurs.

Une nombreuse assistance sera témoin de cette joute, car le club "La Patrie" est fort populaire à Ste-Scholastique ayant déjà eu l'honneur de venir en contact avec les amateurs de cette localité.

Deux bons arbitres auront la charge de diriger cette partie. Nous donnerons demain l'alignement des deux clubs.

FRANCOIS DUPUIS GAGNE HIER LA PREMIERE JAMBE

ASHLAND, N.-B., 11. — Les favoris se sont signalés hier en entrant parmi les premiers de première jambe du deuxième derby de chien de la Nouvelle-Angleterre. Moins de sept minutes séparaient les trois premiers athlètes. François Dupuis, vétéran de Québec, arriva en tête des concurrents, quatre minutes en avant de Léonard Samuels, le héros de la randonnée à Nome. Il y a deux ans, Samuels a devancé Emile St-Godard, de Le Pas, Man., par trois minutes seulement. Dupuis a parcouru les 1-2 mille en 2 heures 12 minutes et 43 secondes.

La deuxième jambe se disputa aujourd'hui et les favoris menaient encore leurs concurrents. La température était anormalement chaude et la condition des chemins mauvaise sur de grandes étendues. Toutes les équipes sont parties sans incident, sauf François Dupuis qui fut retardé on ne sait encore pour quelle raison, par ses chiens et partit en dernier.

A NOUV.-ORLEANS

PREMIERE COURSE, 4 furlongs: Black or White 114 G. Johnson, 4 à 1, 2 à 5 & 2 à 5; Faithful Friend 107 Ellis, 8 à 5, 4 à 5 & 2; Forehead 107 W. Hellow, 7 à 1, Temps 48 3-5. Immortal, Like Let Like, Mayor Herman, Matt McGoon, Hoot Mayer, Dramatist, Watkinson, Water Baby et Wood Cock ont aussi couru.

DEUXIEME COURSE, 1 mille et 70 verges: Shampoo 101 G. Johnson, 7 à 2, 2 à 1 & 1 à 2; Hugo Lite 105 Ellis, 2 à 1, 3 à 5 & 1 à 4; Mocking Bird 115 Moser, 2 à 1, Temps 1.47 2-5. Marquesita, Dr. Jiggs, Illtramo, Passport, Granbury Cross, Wayward, Upton, Rock Sea ont aussi couru.

TROISIEME COURSE, 6 furlongs: Body Guard 107 Gutierrez, 10 à 1, 4 à 1 & 1 à 2; Gal 106 Whitaker, 4 à 1, 2 à 5 & 1 à 4; Meeting 115 Moser, 2 à 1, Temps 1.13 4-5. Groom, Dusty Mary, Massillon, Alcorn, Nada, Hec, Smoke Day ont aussi couru.

QUATRIEME COURSE, 6 furlongs: Medley 107 Richards, 12 à 1, 4 à 1 & 1 à 2; Comrade 118 H. Burke, 6 à 5, 4 à 5 & 2; No Regrets 113 J. Smith, 4 à 1, Temps 1.14 2-5. Indian Annie, May, Luxembourg, Fire Cure, oNeida, Torchilla, Polly Rose, Mrs. oNeida, Torchilla, Polly Rose, Miss Prior ont aussi couru. oField.

CINQUIEME COURSE, 1 1-16 mille: Iron Mask II 107 F. Stevens, 6 à 1, 2 à 1 & 2 à 5; Banton 107 Richards, 3 à 2, 1 à 2 & 2 à 5; Adieu 106 Crawford, 3 à 1, 2 à 1 & 1 à 2; Ali Baba, Amadei ont aussi couru.

SIXIEME COURSE, 1 1-16 mille: Payman 109 McCongle, 4 à 1, 1 à 2 & 1 à 2; Lucy Kate 108 M. Hurst, 8 à 5, 2 à 5 & 1 à 4; Fooleap 111 Froggatt, 4 à 1, 2 à 1 & 2 à 5. Temps 1.47 2-5. Hugo Lite, Obelgat Sixty, Charlotta, Wash, oPyrike, Talequa, oBelle Roy, oSpanish Name, Dr. Torch ont aussi couru. oField.

SEPTIEME COURSE, 1 1-16 mille: Flag Lieutenant 113 Ellis, 11 à 10, 4 à 5 & 2 à 5; Billy Wells 105 Mc-Gonigle, 4 à 1, 2 à 1 & 2 à 5; Norseland 109 Harr, 8 à 5, Temps 1.47 2-5. Hutton, oPanola, Marsiac, oMiss Wallace II, New-Hope, Blue Hill, oLaddie, Levoy ont aussi couru. oField.

Sport à Grand'Mère

Mme B. Bonnier et Mlle Germaine Melançon ont établi un record au ski ces jours derniers en couvrant à distance entre notre ville et Shawinigan, aller et retour, soit près de 20 milles en moins de trois heures.

Club New East End Garage

Le 28 janvier dernier, le club New East Eand Garage a défait le cercle St-Paul de la Croix par 3 à 0; le 4 février a défait le Dépenhame par 11 à 0 et le même soir battait le Regent Knitting Mills par 15 à 1 pour la deuxième fois; le Regent Knitting Mills se donne comme excuse qu'il lui manquait des joueurs mais ne mentionne pas que dans la dernière période de la partie il avait huit joueurs sur la glace; le Club New East End Garage est prêt à le rencontrer de nouveau pour le battre une troisième fois pour un enjeu ou pour la gloire.

Dimanche le 6 février, le New East End Garage a aussi défait le Sainte-Scholastique par 4 à 1 dans une partie très contestée et remercie pour la belle et bonne réception reçue.

Le 11 février il rencontrera le C. N. R. au rond des Sourds-Muets, boulev

LE SPORT

CORDINGLY GAGNE LE DERBY DE BANFF

BANFF, Alta, 11—Warren Cordingly, conduisant l'attelage de chiens de Charles Trude, d'Ashton, Idaho, a gagné hier la course de 85 milles entre Calgary et Banff. Plus de 2,000 personnes l'acclamèrent dans les rues de Banff lorsqu'il arriva au terme de l'épreuve que couronne chaque année la fameuse coupe "Stronghart" offerte par la Trimble-Murfin Moving Picture Company. Cordingly remporta une victoire décisive sur les trois autres conducteurs: Harry Knight, Ike Mills et George Childs, tous de Banff, qui prirent aussi part au derby avec lui. Il couvrit la distance qui sépare Calgary de Banff, en 11 heures et 1 minutes, sur une piste extrêmement difficile et par une température des plus rigoureuses. L'une de ses bêtes, celle de tête, tomba même d'épuisement en cours de route et il dut la prendre sur son traîneau pour le reste du trajet, parce qu'il est stipulé qu'un conducteur doit arriver au terme de la course avec son attelage au complet.

George Knight arriva bon deuxième, 11 heures et 35 minutes après le départ. Charlie Childs finit troisième, son temps étant de 13 heures et 8 minutes. Ike Mills, le quatrième concurrent sur lequel étaient fondées de grandes espérances, fut considérablement retardé par une attaque que subirent ses bêtes, de la part de chiens féroces, au sortir de Calgary. Ses harnais furent endommagés et lui-même fut cruellement mordu en essayant de protéger ses propres chiens. Une ovation lui a été préparée pour son entrée à Banff.

AU LAVAL BILLARD

M. Roméo St-Jean a battu M. René St-Arnaud par un score de 150 à 113 dans la première partie du match de 300 doubles à tracker. Ce soir les deux maîtres joueront la dernière partie du match. Les amateurs du billard vert sont tous invités car ils sont assurés d'assister à une partie très contestée. La direction du Laval Billard est à mettre la main aux préparatifs pour le tournoi du championnat du Canada et tient à informer tous les joueurs qui ont des ambitions au titre de champion de s'inscrire au plus tôt car les inscriptions seront fermées samedi soir le 12 de février au Laval Billard, 285 Ste-Catherine Est.

Ligue des chorales

Le résultat des parties de dimanche dernier:

Côte St-Paul 3, St-Zotique 2.
Ste-Clothilde 5, Ville-Emard 0.
Programme pour dimanche:
Ste-Clothilde vs Côte St-Paul.
St-Zotique vs Ville-Emard.
Information: York 6723 W.

Geo. Sanders battu

Hot Springs, Ark., 11.—Henny Ray, Détroit, a défait Geo. Sanders, de Little Rock, en 10 rondes, hier soir.

Il terrasse Jack McCann

Minneapolis 11.—Duke Horn, de Minneapolis, a terrassé Jack McCann, de Saint-Paul, en une ronde. Bobbie O'Shea, de Minneapolis, a eu le meilleur sur "Doc" Holly, de Saint-Paul, en six rondes.

Dillon bat Young Dempsey

Tacoma, Wn., 11.—Harry Dillon, de Winnipeg, a mis Young Jack Dempsey, de Tacoma, hors de combat, en deux rondes ici hier soir.

Hockey à Pointe au Pic

Pointe-au-Pic, 11. (De notre correspondant)—La joute de hockey qui a eu lieu dimanche dernier, à la Malbaie, a été des plus intéressantes. La lutte acharnée entre le club Montcalm et Malbaie s'est terminée en faveur du Montcalm, 4 à 0.

Le Montagnard à Chambly

C'est dimanche que le club de raquetteurs Le Montagnard ira visiter Chambly-Bassin. Le corps de clairons accompagnera le club. Les membres sont priés de se rendre nombreux à cette sortie. Le départ se fera au bas de la rue McGill, à 9 hrs a.m. précises.

Lutte au National

Il nous fait plaisir de remercier tous nos amis pour le concours généreux qu'ils ont apporté à notre dernière soirée de lutte du 21 janvier dernier. Nous n'avons pas été déçus tant au point de vue de l'assistance qu'à celui de la recette.

Nous sommes particulièrement reconnaissants à Monsieur Albert Beaudry, arbitre, et à MM. Paul Lebrun et Henri Tessier, les deux juges, inutile de dire qu'ils s'en sont tirés à la satisfaction générale.

Les athlètes qui ont gagné l'autre soir sont priés de se rendre nombreux au bureau de la rue McGill, à 9 hrs a.m. précises.

Avait les mains toutes couvertes d'herpès

Mme Herbert J. Mason, Grand Falls, N.B., écrit:—"J'avais les mains toutes couvertes d'herpès, particulièrement entre les doigts. Cela devint si grave qu'il m'était impossible de les mettre dans l'eau ou de faire mes travaux de ménage. Après avoir essayé plusieurs remèdes et onguents, lesquels ne me firent aucun bien, j'entendis dire que les

BURDOCK BLOOD BITTERS

eurent si merveilleux, et après en avoir pris trois bouteilles je fus complètement soulagée de cette affection. Il est certain que je ne puis trop recommander les B.B.B. à ceux qui ont l'herpès comme je l'avais."

Les B.B.B. sont préparés exclusivement par The T. Milburn Co., Limited, Toronto, Ont.

LES VICTIMES GISAIENT DANS UNE MARE DE SANG

Quatre étrangers sont blessés au cours d'une sanglante bagarre rue Clarke. — Drame de la jalousie. — Une jeune fille détenue.

FINLANDAIS ET SERBES

Le sang a coulé à flots ce matin au cours d'une rixe qui s'est déroulée dans une pension au No 910 de la rue Clarke. Quatre personnes ont été blessées dont deux grièvement. Deux des victimes ont eu le bras gauche coupé jusqu'à l'os.

On na' pu déterminer exactement la cause de la querelle mais la police croit qu'il s'agit d'une affaire de jalousie. Une jeune fille, créole, dit-on, qui fut témoin de la bagarre, a été gardée comme témoin par les détectives.

A l'arrivée de la police sur les lieux, deux blessés étaient couchés sur des sofas et se tordaient de douleur. L'un était couché dans le corridor et l'autre dans une chambre. Le plancher ruisselait de sang.

Un Finlandais, William H. Louren, âgé d'environ 30 ans, domicilié No 1017 rue Bleury, a été arrêté par la police comme étant l'auteur de tout le désordre. D'après les témoins, il a blessé trois Serbes à coups de couteaux et il a été lui-même blessé à la tête avec une bouteille de bière.

LES VICTIMES

Voici les noms des victimes de la bagarre de ce matin:

MIKE VIDAS, 26 ans, Serbe, entailles profondes au bras gauche et aux doigts.
JOHN TEDDY, 24 ans, Serbe, 349 Ouest, rue Notre-Dame, entailles profondes au bras gauche.
FRANK JUCHAN, 27 ans, Serbe, 349 Ouest, rue Notre-Dame, entailles à la figure.
WILLIAM H. LOUREN, 30 ans, Finlandais, entaille au-dessus de l'oeil et blessures à la tête.

UNE PENSION

D'après la police, la maison où le drame s'est déroulé est occupée par environ vingt-cinq pensionnaires, des étrangers pour la plupart. Le maître de la pension est Steve Kvovich. La bagarre s'est déroulée au rez-de-chaussée.

"LAC DE SANG"

Le lieutenant Joseph Gauvin, du poste de police No 1, patrouillait rue Craig vers 2 h. 30 ce matin lorsqu'un citoyen courut à lui en disant qu'il y avait eu une bagarre au No 910 de la rue Clarke.

Au risque d'être fort mal reçu, Gauvin entra sans hésiter dans la maison. Il était à peine entré qu'il entendit des gémissements au rez-de-chaussée.

"Je me dirigeai de ce côté, dit le sergent Gauvin, et je vis un véritable lac de sang. Je n'ai jamais vu autant de sang de ma vie. On peut dire qu'il coulait à flots. Deux individus étaient étendus sur des sofas et se tordaient de douleur tandis que d'autres personnes essayaient d'étancher le sang qui coulait de leurs blessures. Les deux blessés étaient dans un état pitoyable. Ils avaient tous deux le bras gauche affreusement tailladé, coupé jusqu'à l'os. Ils avaient aussi des entailles aux mains et aux doigts. Ils perdaient beaucoup de sang et faiblissaient à vue d'oeil."

Un troisième individu était aussi blessé mais moins grièvement.

Le constable Guertin, du poste No 4, était arrivé en même temps que le lieutenant Gauvin. Il avait été dépêché sur les lieux sur un appel téléphonique reçu au poste No 4.

Aidé du constable Guertin, le lieutenant Gauvin prodigua les soins les plus urgents aux blessés et leur fit de solides ligatures aux bras pour empêcher le sang de couler. On peut dire sans exagérer qu'il leur a ainsi sauvé la vie. Gauvin téléphona ensuite à l'hôpital Général mais réalisant aussitôt après qu'une minute de retard pouvait être fatale il fit transporter les blessés à l'hôpital en taxi sans attendre l'arrivée de l'ambulance.

Comme l'affaire paraissait très grave, et elle l'était, le lieutenant Gauvin téléphona au poste de police No 4 et au bureau de la Sûreté pour avoir du renfort. Le capitaine-détective O'Donnell avait à peine reçu le message qu'il se transportait sur les lieux avec les sergents Gorman, Nassa, Longpré et le chauffeur Gauthier. De son côté, le sergent Rocheleau accourait sur la scène du drame avec quatre constables.

UNE ENQUETE

Au cours d'une première enquête faite sur les lieux, le lieutenant Gauvin fut informé que les trois Serbes avaient été attaqués par un Finlandais. Celui-ci, lui dit-on, avait déjà fait des menaces à une des victimes. Le policier se fit donner le nom et le signalement de l'individu. Un des témoins lui dit que le Finlandais s'était sauvé à l'étage supérieur après le drame.

Gauvin monta à l'étage supérieur et il trouva l'individu (William H. Louren) couché dans une chambre. D'après le policier, le Finlandais faisait semblant de dormir. Gauvin lui dit de se lever. L'étranger obéit mais en maugréant et il déclara qu'il ne connaissait rien du drame.

A L'HOPITAL

Louren fut conduit à l'hôpital et après avoir été pansé car il était blessé lui aussi il fut confronté avec les victimes Mike Vidas et John Teddy. D'après la police, les deux Serbes ont identifié Louren comme étant l'individu qui les avait attaqués à coups de couteau. L'un d'eux a déclaré que Louren l'avait déjà menacé avec un rasoir. Louren a été conduit ensuite au bureau de la Sûreté et mis en cellule.

DE L'ALCOOL

D'après les témoins, on avait bu plusieurs bouteilles de bière lorsque la rixe éclata. Il n'y avait qu'une jeune fille parmi les invités, celle qui a été détenue comme témoin. Louren, qui était en visite à cet endroit, ne parasitait pas de bonne humeur. Les témoins croient qu'il était jaloux. A un moment donné, il se prit de querelle avec un des pensionnaires et sortant un couteau de sa poche il l'attaqua avec sauvagerie. Deux autres pensionnaires voulurent porter secours à leur camarade mais ils furent attaqués à leur tour. Il s'ensuivit une véritable bagarre. Pour se défendre, les pensionnaires se servirent de chaises, de bouteilles, etc.

Lorsque la "fumée" de la bagarre se fut dissipée, trois individus étaient étendus sur le sol. La chambre était couverte de sang. Tout était sens dessus dessous.

Les blessés furent ramassés et déposés sur des sofas. On était occupé à étancher leurs blessures lorsque la police arriva.

Il va sans dire que la bagarre a créé un émoi considérable dans la pension. Les 25 jensionnaires réveillés en sursaut crurent que la maison était prise d'assaut par une bande de malfaiteurs. Il s'ensuivit une panique dans les escaliers et les couloirs mais personne ne fut écrasé.

DEUX TEMOINS

Outre la jeune fille dont il est question plus haut, la police a aussi détenu comme témoin, pour la nuit, le nommé Frank Juchan qui a pu quitter l'hôpital après avoir été pansé.

UNE OPERATION

Un des blessés était dans un état si grave à son arrivée à l'hôpital qu'on a du le conduire à la salle d'opération aussitôt.

Les médecins ont déclaré de bonne heure ce matin que deux des blessés étaient dans un état grave mais non en danger de mort.

DEUX HEURES

Comme tous les "personnages" qui ont été mêlés au drame parlent à peine le français et l'anglais, les policiers ont eu beaucoup de peine à les comprendre. Ils ont dû rester plus de deux heures sur les lieux pour obtenir tous les détails essentiels sur cette affaire.

FEU M. W. BAPTIST, DE TROIS-RIVIERES

Trois-Rivières, 9. (Du correspondant de la "Patrie").—Trois-Rivières vient de perdre un de ses plus populaires citoyens dans la personne de M. W. B. Baptist, gérant de la North Shore Paper Co., qui est mort, ce matin, vers une heure, à l'hôpital Général de Montréal où il avait été transporté il y a une dizaine de jours. M. Baptist avait été trouvé inconscient dans son bureau par l'hon. Jacques Hureau, sénateur. On décida de le transporter à Montréal où il fut opéré. Des nouvelles reçues il y a quelques jours laissaient entendre que M. Baptist allait bien et tous ses nombreux amis espéraient le revoir bientôt en bonne santé. Mais hier, la famille fut avisé que le malade était en danger. De fait il expira ce matin.

M. Baptist était le fils de feu John Baptist, un des vieux citoyens de Trois-Rivières et petit-fils de feu l'archevêque anglican Bond, de Montréal.

Il était trifluvien par naissance et par affection. Il passa pratiquement toute sa vie en notre cité et se trouva mêlé à tous les mouvements sociaux et commerciaux. Son affabilité et sa bonne humeur rendirent son contact recherché et l'on peut dire qu'il ne connaissait pas d'ennemis. Au contraire il comptait parmi tous ses amis sincères que sa mort affligera profondément.

Il laisse dans le deuil outre ces nombreux amis, son épouse, née M. B. Baptist, ses frères, E. L. Baptist, S. B. Baptist, de Trois-Rivières, Jack Baptist qui demeure au Klondyke, et H. O. Baptist, de Québec, quatre soeurs: Mlle L. Baptist, de Trois-Rivières, Mme D. Breakey, de Breakeyville, Mme George Montgomery, de Montréal et Mme Fred Kay, de Philippsburg.

Funérailles de M. Joseph Grenier

GRAND'MERE, 10. (Du correspondant de la "Patrie"). — Ces jours derniers en l'église paroissiale de St-Paul de Grand'Mère, eurent lieu les funérailles de M. Joseph Grenier, décédé à la résidence de son fils M. Josaphat Grenier, des suites d'une longue maladie à l'âge de 80 ans.

Le défunt laisse pour le pleurer, deux garçons, dont: Hormisdas, de Manchester et Josaphat de Grand'Mère; deux filles, Marie-Louise, épouse de M. Alcide Bournival, de Shawinigan Falls, et Mlle Albina Grenier, de Montréal. Le défunt laisse aussi un frère M. Edouard Grenier, de Ste-Flore.

Les porteurs furent: MM. Ernest Desroches, Adjutor Lemay, Sévère Lesieur, Jos Deschesnes, Alcide Bournival et Ernest Boucher. La quête fut faite par MM. Desroches et Lemay.

Le service fut chanté par M. l'abbé Arthur Brunelle, assisté de MM. les abbés Eug. Lamy et H. Rivard, comme diacre et sous-diacre.

Parmi les personnes présentes aux funérailles, nous avons remarqué: M. et Mme Josaphat Grenier et leur famille, Mlle Joséphine Grenier, de St-Tite; Mlle Albina Grenier, de Manchester; Mme Alcide Bournival, de Shawinigan Falls; M. Joseph Grenier, jr.; Mme Théodore Vincent, de Ste-Flore; Mme Arthur Lavergne; M. et Mme J.-P.-Emile Desmerault, de Grand'Mère; M. Ernest Boucher, et son fils Oscar, de St-Boniface; M. et Mme Dionis Deschesnes, Mlle O. de Grandmont; M. et Mme Thos. Melançon; M. et Mme H. M. St-Cyr; M. et Mme Philias Gauthier, Mme Sévère Lesieur, Mme Jérémie Godin, Mme Philias Lafrenière, M. et Mme Evariste Ricard, Mme Aimé Bilodeau, Mme Achille Pepin, Mme Jos. Maillette, Mlles Yvonne, Aurore et Germaine Maillette, M. et Mme Sévère Lacombe, Mlles Antoinette et Maria Lacombe, Mme Philippe Bourassa, Mme Jos Saucier, Mme Albert Houle, Mme Laudius Pratte, Mme Hrs Leblanc, M. Edouard Grenier, M. et Mme Hormisdas Villemure, etc.

A Longueuil

M. JOHN E. TAYLOR qui a été récemment réélu par acclamation échevin de la cité de Longueuil.

Funérailles de M. Goyette à Beauharnois

Les imposantes funérailles de M. J.-A. Goyette, ont eu lieu samedi matin. Le départ eut lieu à 7 heures de sa résidence, 801 Laurier Est, pour se rendre à la gare Windsor. Le service eut lieu à Beauharnois, au milieu d'un grand nombre de parents et d'amis. Le service a été célébré par M. l'abbé Macdonald, assisté des abbés Jeannotte et Hébert, comme diacre et sous-diacre.

La chorale de Beauharnois a exécuté la messe de Pérosi.

Les solistes ont été MM. Armand Tribert, Armand Gravel, Albéric Limoges; maître de chapelle, M. A. Dufault. Les Adieux de Schubert ont été chanté par M. Armand Thibert, après le service.

Le deuil était conduit par ses cinq garçons MM. Ubald, Euchre, Joseph, Emile et Gad. Goyette; ses gendres, MM. Alf. Hébert, Amand Gravel, V. Degrandpré.

Dans l'assistance, on remarquait, MM. Eug. Goyette, Alb. Goyette, Ed Goyette, A. Goyette, Ad. Goyette, curé, Paul Robert, Aldéric et Emilien Hébert, Donat Lecuyer, G. Germain, P. Biette, P. et R. Goyette, R. Goyette, G.-Etienne Goyette, Paul-Emile Goyette, Armand Goyette, Pierre Goyette, Marcelle De Grandpré, Blaise Gravel, Bernard Gravel, Laurent Gravel, Dr R. Beaudry, Ph. Mallette, E. Bayard, E. Leduc, F. DeGrandpré, Dr Martin, Art. Legault, H. Leboeuf, A. Leboeuf, R. Fresion, V. DeGrandpré, T. Lauzon, A. Boileau, S. Blain, J. Courchesne, J.-C. Giroux, W. Leblanc, R. Côté, J.-H. Ravary, R. Messier, J.-R. Renaud, R. Lecompte, A. Côté, J. Joly, H. Jare', E. Lefrançois, J.-A. Prevost, J. Despatie, A. Corbeil, L. Sauvé, R. Noiseux, E. Watier, F. Frenette, T. Sarazin, R. Traversy, D.-A. Laurin, L.-P. Renaud, H. Ravary, D. Côté, J. Labbé, E. Vallerand, A. Villeneuve, W. Pierre, A. Payette, G. Thibert, A. Daoust, A. Leduc, J.-B. Pruneau, A. Thibert, Jos. Marchand, J. Laniel, Dr Huot et nombre d'autres.

Offrandes de fleurs. — Maison Lewis Bros., L.-J. Renaud, A. Leclaire, Pratte, Lambert, Sheet Metal Product Co., M. et Mme A. Desrosiers, pharmacie Adam, notaire L. Guerin, J.-E. et L.-N. Noiseux, Prudhomme Fils, J.-E. Leduc, R. Fresion, J. Labbé, Dr Martin, Dr J.-P. Boutin, J.-C. Giroux, bureau de Métropolitaine, Outremont, Mount Royal Color Varnish, la famille Goyette, M. et Mme G. Rainville, A. Bourgie, A. Paquin, E. Lespérance, R. Morrissette, A. Chartrand, G. Hénault, Alf. Leclaire, J.-E. Leduc, J.-B. Leboeuf, H. Leboeuf, A. Villeneuve, Canada Paint, Arthur Lexault.

Offrandes de messes et bouquets spirituels. — Armand Gravel, F. Corrière, F. DeGrandpré, A. Laurin, Mme Larivière, M. et Mme U. DeGrandpré, M. et Mme A. Robert, J. Longpré, M. et Mme Laramée, W. Paquette, M. P.-E. Gravel, Mme F. Gravel, M. et Mme J.-E. Watier, R. Traversey, M. J. Brault, L.-H. Hébert, M. et Mme E. Dufault, Mme O. Goyette, M. et Mme A. Hébert, M. et Mme J.-L. Mallette, F. Goyette, P. Gravel, Marcelle DeGrandpré, Télégrammes de sympathies. — M. et Mme A. Raymond, des Trois-Rivières; M. et Mme R. Bault, d'Ottawa; M. et Mme H.-W. Bault, d'Ottawa; M. et Mme J. Bault, d'Ottawa; famille V. DeGrandpré, famille E. Goyette.

FEU M. J.-ARTHUR GOYETTE

Le dégoût de la malpropreté peut être si grand qu'il nous empêche de nous purifier.

Herbert Wild

Funérailles de Mlle Juliette Lepage

Ces jours derniers, en l'église de Notre-Dame du Rosaire, ont eu lieu les funérailles de Mlle Juliette Lepage. La défunte était âgée de 21 ans, 3 mois et 20 jours.

Le service funèbre fut chanté par M. l'abbé Marcel Cloutier, vicaire, assisté de MM. J. Guimond et Jean Meilleur, vicaires.

FEU MLLE JULIETTE LEPAGE

La messe de Requiem fut rendue par les membres de la chorale paroissiale, sous la direction de M. O. Bourdon.

Les solistes furent MM. A. Robillard, Rochon et H. Sabourin. M. Samuel Letendre, touchait l'orgue.

Les adieux de Schubert furent rendus par M. C. H. Sabourin.

Suivaient le cortège: MM. Georges Lepage, père de la défunte, Joseph, Alfred et Emile Lepage, ses frères; son beau-frère Emile Dufault; ses neveux, Gérard et Gaston Dufault; ses oncles, Roch Pichô, Athanase Payette, George Brouillette, A. Perreault, A. Gauthier, A. Jobin, A. Gauthier, E. Gauthier, D. Bourassa; ses cousins A. Germain, L. Germain, R. Germain, R. Gauthier, F. Gauthier, A. Valade, L. Jobin, D. Bourassa, G. Pichô, A. Pichô, A. Perreault, O. Mathieu, G. Lafond, MM. A. Gaudry, A. Beaulieu, W. Masson, E. Gingras, C. H. Sabourin et un nombre d'autres parents et amis.

Des offrandes de fleurs ont été envoyés par la maison Charbonneau et Deguise; les tailleurs de la maison Tétreault Shoe Co; M. F. Gauthier, M. R. Pichô, A. Brouillette, A. Payette, A. Perreault, A. Valade, Mme A. Nantel, M. A. Bergeron, Mlle F. Blass.

Des bouquets spirituels par M. G. Lepage, M. J. Lepage, Mlle Georgette Lepage, M. E. Dufault, D. Bourassa, A. Jobin, E. Gauthier, R. Pichô, A. Germain, O. Larose, W. Dufour, A. Saminier, R. Veillancourt, Mlle B. Bonanue, Mlle L. Moran, G. Auger, E. Millette, R. Gagnon, H. Brousseau, Mme Auger, Mlle R. Aauger, Mlle G. Cloutier.

Offrande de messe: La maison Charbonneau et Deguise.

La défunte laisse pour pleurer sa perte, son père M. Georges Lepage, sa mère, ses soeurs Georgette, Mme E. Dufault (Alphonsine); ses frères, Joseph, Alfred, Georges-Emile.

La défunte était enfant de Marie. Les porteurs étaient Mlles Jeanne Mathieu, cousine de la défunte, Laurette Moran, Simone Goyer, Régina Auger, Angélina Masson et Eugénie Masson.

A S.-THEODORE D'ACTON

S.-Théodore d'Acton, 10. (Du correspondant de la Patrie.) — Mardi le 8, M. Omer Brodeur conduisait à l'autel Mlle Rose-Anna Fontaine. La bénédiction nuptiale fut donnée par le Rév. J. A. Montfet, curé de la paroisse.

—Mlle Bérengère Leclerc, de Montréal, passe quelques jours chez Mlle Aurore Guérin.

—M. l'inspecteur Gagnon visite cette semaine les différentes écoles de la paroisse.

—M. et Mme Léo Picard sont allés à Montréal chez leur beau-frère M. Henry Lalonde.

—Mme R. Belhumeur et sa fillette Henriette, après avoir passé une quinzaine chez M. T. Jodoin, sont retournés à S.-Guillaume.

—M. P. Morin est allé à Québec assister aux funérailles de son frère, M. Macaire Morin.

—M. E. Senay est allé en promenade à Montréal chez son père, M. Nap. Senay.

—Mlle Alphana Picard, de Lowell, Mass., passe quelque temps chez son grand'père, M. O. Bonenfant.

PILULES MORO
Pour les HOMMES

1 boîte	.50
3 boîtes	$1.25
6 boîtes	$2.50

chez tous les pharmaciens ou par la poste. Cie Médicale Moro, 1570, St-Denis Montréal. 28?-Mar.-J.V.-J.n.o.

QUEBEC A DEPENSE $430,000 POUR LES ENFANTS EN 1925-26

Une assemblée de l'Association du Bien-Etre de l'Enfance hier.

Se trouvant dans l'impossibilité d'assister à l'assemblée annuelle de l'Association du Bien-Etre de l'Enfance tenue hier après-midi, à l'hôtel Mont-Royal, l'hon. L.-Athanase David, secrétaire provincial, a envoyé un rapport spécial montrant les activités du bureau provincial de santé pour l'année fiscale 1925-26.

On lit dans ce rapport que les cliniques pour bébés, sous la juridiction du bureau, sont au nombre de 20 dans différentes villes de la province. Il y a eu dans ces cliniques 2,348 jours de consultation pendant lesquels on a examiné 22,845 petits. Les visites à domicile par les médecins ont été au nombre de 962 et par les gardes-malades au nombre de 21,061.

Enfin le secrétaire provincial déclare dans son rapport que la province de Québec a dépensé en 1925-26 pour le bien-être de l'enfance la somme de $430,642.38.

Funérailles de Mlle Juliette Lepage

Ces jours derniers, en l'église de Notre-Dame du Rosaire, ont eu lieu les funérailles de Mlle Juliette Lepage. La défunte était âgée de 21 ans, 3 mois et 20 jours.

Le service funèbre fut chanté par M. l'abbé Marcel Cloutier, vicaire, assisté de MM. J. Guimond et Jean Meilleur, vicaires.

La messe de Requiem fut rendue par les membres de la chorale paroissiale, sous la direction de M. O. Bourdon.

Les solistes furent MM. A. Robillard, Rochon et H. Sabourin. M. Samuel Letendre, touchait l'orgue.

Les adieux de Schubert furent rendus par M. C. H. Sabourin.

Suivaient le cortège: MM. Georges Lepage, père de la défunte, Joseph, Alfred et Emile Lepage, ses frères; son beau-frère Emile Dufault; ses neveux, Gérard et Gaston Dufault; ses oncles, Roch Pichô, Athanase Payette, George Brouillette, A. Perreault, A. Gauthier, A. Jobin, A. Gauthier, E. Gauthier, D. Bourassa; ses cousins A. Germain, L. Germain, R. Germain, R. Gauthier, F. Gauthier, A. Valade, L. Jobin, D. Bourassa, G. Pichô, A. Pichô, A. Perreault, O. Mathieu, G. Lafond, MM. A. Gaudry, A. Beaulieu, W. Masson, E. Gingras, C. H. Sabourin et un nombre d'autres parents et amis.

Des offrandes de fleurs ont été envoyés par la maison Charbonneau et Deguise; les tailleurs de la maison Tétreault Shoe Co; M. F. Gauthier, M. R. Pichô, A. Brouillette, A. Payette, A. Perreault, A. Valade, Mme A. Nantel, M. A. Bergeron, Mlle F. Blass.

Des bouquets spirituels par M. G. Lepage, M. J. Lepage, Mlle Georgette Lepage, M. E. Dufault, D. Bourassa, A. Jobin, E. Gauthier, R. Pichô, A. Germain, O. Larose, W. Dufour, A. Saminier, R. Veillancourt, Mlle B. Bonanue, Mlle L. Moran, G. Auger, E. Millette, R. Gagnon, H. Brousseau, Mme Auger, Mlle R. Aauger, Mlle G. Cloutier.

Offrande de messe: La maison Charbonneau et Deguise.

La défunte laisse pour pleurer sa perte, son père M. Georges Lepage, sa mère, ses soeurs Georgette, Mme E. Dufault (Alphonsine); ses frères, Joseph, Alfred, Georges-Emile.

La défunte était enfant de Marie. Les porteurs étaient Mlles Jeanne Mathieu, cousine de la défunte, Laurette Moran, Simone Goyer, Régina Auger, Angélina Masson et Eugénie Masson.

A S.-THEODORE D'ACTON

S.-Théodore d'Acton, 10. (Du correspondant de la Patrie.) — Mardi le 8, M. Omer Brodeur conduisait à l'autel Mlle Rose-Anna Fontaine. La bénédiction nuptiale fut donnée par le Rév. J. A. Montfet, curé de la paroisse.

—Mlle Bérengère Leclerc, de Montréal, passe quelques jours chez Mlle Aurore Guérin.

—M. l'inspecteur Gagnon visite cette semaine les différentes écoles de la paroisse.

—M. et Mme Léo Picard sont allés à Montréal chez leur beau-frère M. Henry Lalonde.

—Mme R. Belhumeur et sa fillette Henriette, après avoir passé une quinzaine chez M. T. Jodoin, sont retournés à S.-Guillaume.

—M. P. Morin est allé à Québec assister aux funérailles de son frère, M. Macaire Morin.

—M. E. Senay est allé en promenade à Montréal chez son père, M. Nap. Senay.

—Mlle Alphana Picard, de Lowell, Mass., passe quelque temps chez son grand'père, M. O. Bonenfant.

EN 1792 AVAIENT LIEU LES PREMIERES ELECTIONS AU PAYS

Conférence spirituelle et documentée de M. le juge Fabre-Surveyer à l'hôtel Mont-Royal.

Les premières élections au Canada, en 1792. Tel fut le sujet de la conférence prononcée, hier soir, par M. le juge Fabre-Surveyer, à l'assemblée générale de la Ben R. Braith Association, à l'hôtel Mont-Royal. Les circonstances et le mode de ces élections seraient aujourd'hui bien curieux.

L'Acte de Québec promulgué en 1774 n'accordait pas le droit de vote aux habitants du pays; il n'y avait pas d'Assemblée Législative.

En 1784, une pétition des principaux citoyens demanda le régime électoral; ils obtinrent enfin, en 1791. L'acte constitutionnel reçut la sanction royale et divisait le Canada en deux provinces, le Haut et le Bas Canada.

C'est de ce dernier que traite le conférencier.

La province du Bas-Canada fut donc divisée en 21 comtés.

Détail curieux, la loi ne faisait pas de distinction entre les sexes pour les électeurs ni pour les candidats, mais elle exigeait plus de qualification pour l'électeur que pour le candidat.

La ville de Sorel avait un député à elle seule; aujourd'hui elle fait simplement partie de tout le comté de Sorel.

La ville de Montréal en avait déjà six, il y a 136 ans.

Les députés n'avaient aucune indemnité et payaient leurs frais de voyage; aussi seuls les gens fortunés ambitionnaient cet honneur.

Les journaux ne prenaient aucune part aux élections et il était mal vu de solliciter de quelque manière que ce soit, le vote des électeurs.

M. le juge Surveyer montre très finement la différence de ces coutumes anciennes avec les nôtres. Le vote se faisait de paroisse en paroisse, à des dates différentes et chacun votait ouvertement. Pas de vote secret comme aujourd'hui.

Pour se faire connaître, les candidats faisaient distribuer des circulaires où ils célébraient leurs propres louanges.

Le conférencier nous apprend que les Anglais ont évoqué, les premiers, le principe du bilinguisme, en demandant d'élire un des leurs qui avait épousé une canadienne-française.

Le résultat des premières élections, par nationalité, fut 35 députés de langue française, dont un protestant et 15 candidats de langue anglaise, dont un catholique.

Le conférencier a vivement intéressé son auditoire par la nouveauté de son sujet et sa forme élégante égayée d'ironie légère.

Service Maritime entre Boston et la Nouvelle-Ecosse

M. Grant Hall, premier vice-président du Pacifique Canadien et président du Dominion Atlantic Ry, une filiale de la première compagnie, dont le réseau dessert la partie sud-ouest de la Nouvelle-Ecosse, a quitté Montréal pour Boston hier soir, afin d'assister, en cette dernière ville, au lancement du "S. S. Evangeline", un nouveau bateau à passagers qui doit faire prochainement le service entre Yarmouth, N.-E. et Boston. Ce bateau, qui sera lancé samedi, jaugera 5880 tonnes et pourra transporter 750 passagers de première. Il appartient à la Eastern Steamships Limited, mais n'figuera de façon à raccorder avec les arrivées et les départs des trains du Dominion Atlantic Ry. à Yarmouth. Un autre navire de même tonnage, le "S. S. Yarmouth", sera aussi bientôt lancé à Boston et sera affecté au même service.

L'extraordinaire développement du tourisme au pays d'Evangéline, desservi par le Dominion Atlantic Ry., a rendu nécessaire l'amélioration des communications entre la Nouvelle-Angleterre et la Nouvelle-Ecosse.

Feu Georges Rogers

Un autre des survivants de l'invasion fénienne vient de mourir dans la personne de Goerge Rogers, de Lakefield, comté d'Argenteuil, à l'âge de quatre-vingt-douze ans. M. Rogers fit le coup de feu avec les Rangers d'Argenteuil, à Cornwall, St-Jean et Niagara Falls. Né à Lakefield le 6 juin, 1835, il y vécut toute sa vie.

Il laisse ses fils, Benjamin Rogers, de Lakefield; Watson J. Rogers, de Montréal; et Norman Rogers, de Morin Heights: Deux petits-enfants, Robert Rogers, Morin Heights et Mme Albert Stewart, Lachute; une arrière petite-fille, Mlle Shirley Stewart.

Qu'il est donc plus simple d'être bon que sincère?...

Guy de Pourtalès.

Disques V.E. Process

Victor

RED SEAL

Quatuor à Cordes Hart House

Menuet Célèbre
Drink to Me Only With Thine Eyes

No. 24001. Prix: $1.00

SCHUMANN-HEINK

Alfred Cortot
(Pianiste)

"Invitation to the Waltz"
Parties I et II

No. 1201. Prix: $1.75

Schumann-Heink
(Contralto)

"By the Waters of the Minnetonka"
"Trees"

No. 1198. Prix: $1.75

Orchestre "Royal Opera"

"1812 Ouverture" — Parties I et II (Tschaikowsky)

No. 9025. PriJ: $1.50

"1812 Ouverture" — IIIème partie — Eugen Onégin

No. 9026. Prix: $1.50

Giovanni Martinelli
Ténor

"Torna a Surriento"
"Nina"

No. 1100. Prix: $1.75

MARTINELLI

Chez les Marchands de "La Voix de Son Maître"

Victor Talking Machine Co. of Canada, Limited

HIS MASTER'S VOICE

Pour le jeune homme au Collège—une provision de lames Gillette est toujours commode.

Le paquet "De Luxe"
Trente lames (60 tranchants supérieurs). Le meilleur moyen que la science a pu inventer pour faire une barbe parfaite. Qualité assurée par une préparation, classification, et une inspection soignées.

LAMES de RASOIR de SÛRETÉ Gillette

CHEZ TOUS LES MARCHANDS DU MONDE ENTIER

GILLETTE SAFETY RAZOR COMPANY OF CANADA, LIMITED, MONTREAL.

UNE CHARGE AU PARLEMENT CONTRE L'ADMINISTRATION DU C.N.R.

M. Church fait une attaque violente contre Sir Henry Thornton et accuse son bureau d'être un comité du fonds électoral pour les libéraux. — La correspondance entre lord Byng et M. King.

PAS DE TROUPES CANADIENNES EN CHINE, SANS NECESSITE

OTTAWA, 11. — (Du correspondant de la "Patrie"). — "Je n'ai rien à cacher, déclare l'honorable Mackenzie King, au chef de l'opposition relativement à la demande de la production de la correspondance qu'il a échangée avec Son Excellence le baron Byng de Vimy sur la question constitutionnelle lors de la dernière crise politique".

Il est prêt à rendre cette correspondance publique avec le consentement de l'ancien gouverneur général du Canada. Le Premier ministre déclare qu'il a câblé en Angleterre sollicitant l'autorisation en question.

Il laisse entendre que les conservateurs seront désagréablement surpris du résultat, de tels souvenirs devant plutôt faire le sujet de mémoires et de reminiscences.

La publication de cette correspondance ne sera pas un précédent car en 1896, lors de l'incident Tupper-Aberdeen, la Chambre des Communes obtint de cette manière les raisons de ce gouverneur général pour avoir refusé de sanctionner certaines nominations faites avant que sir Wilfrid Laurier prenne charge de l'administration fédérale.

Le Canada n'enverra pas de troupes en Chine, il n'en voit pas la nécessité. Si toutefois la situation exige un changement à cette décision, le Parlement fédéral sera consulté et c'est lui qui prendra la décision finale. Telle est, en résumé, l'attitude du gouvernement sur le différend anglo-chinois d'après une déclaration du Premier ministre.

Le ministre des finances déclare à son tour que les compagnies d'assurance qui ont imposé la surprime contre les Canadiennes-françaises le regrettent et qu'elles se sont empressées de l'abolir.

Avec la mort de l'honorable J. K. Fleming, député de Carleton-Victoria, N.-B., c'est le quatrième parlementaire qui meurt depuis le commencement de la session. Ce sont les députés J. C. Douglas, J. W. King, J.-K. Fleming et le sénateur F. F. Pardee. Des fleurs ont été déposées sur le pupitre de M. Fleming, à la Chambre des Communes, par la députation conservatrice.

Les députés ont été mis au courant de l'entente conclue avec les actionnaires du Grand-Tronc-Pacifique et ont aussi voté les millions nécessaires au Canadien-National pour liquider ses affaires de l'année.

De nombreux projets de loi ont été présentés.

Coincidence: M. Wm. Duff, qui a été réélu député parce qu'un conservateur des Provinces Maritimes est mort, (M. Douglas), a pris son siège aux Communes le jour même de la mort d'un autre député conservateur (M. Fleming) également des Provinces Maritimes.

M. Church, de Toronto a fait une attaque violente contre sir Henry Thornton; il a aussi déclaré que l'an faisait trop de politique au Canadien National; que le bureau de direction n'était qu'un comité du fonds électoral du parti libéral.

L'honorable M. Dunning qualifie de ridicules toutes les insinuations de M. Church et dit que si ce dernier était sincère il proposerait la démission du Président du chemin de fer national du Canada.

M. Church dit que la Couronne au Canada est représentée par une Chambre de Communes, un Senat et un "Gouverneur Thornton".

L'honorable R. B. Bennett, suggère que le bureau de direction du réseau national devrait se composer de neuf personnes élues par le Parlement fédéral et les Législatures, ce qui donnerait un représentant officiel pour chaque province.

Il y a eu une vive passe d'armes entre les honorables MM. Bennett et Dunning au sujet d'un projet d'hôtel à Vancouver pour le Canadien National.

Des renseignements très intéressants ont été fournis sur la nécessité d'agrandir le château Laurier, à Ottawa. Cet hôtel est devenu trop petit et des pensionnaires sont obligés de coucher à la gare Union dans des wagons-dortoirs. On agrandira l'hôtel au coût de deux millions de dollars.

LE CANADA ET LA CHINE

M. George Black, député conservateur du Yukon, a demandé au gouvernement ce que le Canada a fait pour protéger les Canadiens en Chine, au cours des troubles actuels signalés dans ce dernier pays?

Quelle protection donne-t-on à ces Canadiens, actuellement, et qui en paie les frais?

L'honorable Mackenzie King donne la réponse suivante:

"La protection de la vie et de la propriété des citoyens d'un pays, est avant tout du devoir du gouvernement de ce pays. Dernièrement, la guerre civile en Chine, qui dure déjà depuis quelques années, rend de plus en plus difficile cette protection et l'on a cru qu'il était plus sage de faire évacuer par les étrangers certaines régions intérieures de la Chine.

Mais on doit aussi reconnaître que pendant toute la période des perturbations civiles, très peu d'étrangers ont perdu la vie. Un seul canadien a été tué et l'on n'a pas pu prouver que ce meurtre avait un motif politique. Les soldats chinois ont exécuté immédiatement le meurtrier.

LE CANADA APPROUVE ENTIEREMENT LA CHINE

qui désire avoir le contrôle de ses propres destinées, tout en sauvegardant la vie et la propriété des résidents étrangers.

Il y a des extrémistes mais il est clair que les chefs responsables de la Chine et la grande majorité du peuple chinois dirigent le mouvement nationaliste non pas contre les étrangers mais contre le contrôle exercé par les nations étrangères sur la douane, les concessions industrielles et l'extra-territorialité. Le Canada, dans le passé, est toujours resté étranger à l'adoption et au maintien de la politique adoptée au sujet de ces privilèges et de ces concessions comme il reste encore étranger aux négociations qui se poursuivent actuellement.

LE GOUVERNEMENT CANADIEN EST EN PLEIN ACCORD AVEC LE SECRETAIRE DES AFFAIRES ETRANGERES ANGLAIS

dont la politique est d'aller aussi loin que possible pour satisfaire les légitimes aspirations de la nation chinoise, et croit que cette politique est juste et répond aux besoins de protection des intérêts religieux et commerciaux des résidents étrangers en Chine.

Dans les circonstances l'expédition de troupes canadiennes en Chine ne paraît pas opportune. Si toutefois la situation change le gouvernement consultera sans délai le Parlement pour décider de sa ligne de conduite."

SURPRIME CONTRE LES CANADIENS-FRANÇAIS

M. Boulanger, député de Bellechasse, demande si le gouvernement sait que des compagnies d'assurances exigent une surprime sur les polices qu'elles accordent à des Canadiens-français? Dans l'affirmative, le gouvernement a-t-il l'intention d'adopter des mesures législatives pour arrêter cette injuste distinction?

Voici la réponse du gouvernement donnée par l'honorable M. Robb:

"Le gouvernement sait qu'il est arrivé dans le passé que des compagnies d'assurances ont exigé une surprime pour des femmes canadiennes-françaises, parce que ces compagnies se croyaient obligées d'en agir ainsi à cause du plus haut chiffre indice de la mortalité dans cette catégorie de risques. On croit cependant que ces compagnies agissent autrement aujourd'hui, et qu'elles ne mériteront pas les mêmes reproches à l'avenir."

LES MANDATS DU GOUVERNEUR

L'hon. M. J. A. Robb, ministre des Finances, a fait la déclaration suivante au début de la séance en réponse à une interpellation que l'hon. M. Stevens avait faite ces jours derniers au sujet de mandats du gouverneur au montant de $45,000. M. Stevens avait dit que le paiement de ces mandats contredisait les déclarations de M. King à Richmond Hill. M. Robb dépose les documents relatifs à ces mandats et donne l'explication suivante: Ces mandats ont été payés en conformité d'un arrêté ministériel du 29 décembre 1921, passé par le gouvernement conservateur. Cet arrêté autorisait le département du rétablissement des soldats à accorder certaines compensations aux pensionnaires de la guerre. Il a été renouvellé pour un an le 18 septembre 1924. Un autre arrêté ministériel fut aussi adopté pour autoriser le paiement des dépenses encourues au cours de l'hiver de 1925. Je dépose dit, M. Robb, tous les documents en question, et M. Stevens peut les examiner.

IL A OFFERT SES SERVICES GRATUITEMENT

A une interpellation de M. Woodsworth, le ministre des Finances dit que sir Augustus Nanton a offert ses services gratuitement au gouvernement pour les campagnes financières de 1917, 1918 et 1919. M. Woodsworth voulait savoir quelle somme le gouvernement canadien lui avait payée pendant la guerre.

M. DUFF EST REVENU AUX COMMUNES

M. William Duff, député d'Antigonish-Guysboro, a repris son siège hier aux Communes, le greffier l'ayant installé au premier rang, près du groupe des indépendants. Ses parrains parlementaires ont été les honorables Mackenzie King et J. L. Ralston. Le nouveau député a été acclamé par les libéraux et plusieurs sont allés lui donner la main. M. Duff semblait enchanté de reprendre rang parmi la députation fédérale, sa défaite de 1926 n'ayant été que de courte durée.

AUTORISATION DE JEUX PUBLICS POUR FINS DE CHARITE

M. Church présente un bill modifiant le code criminel au sujet des jeux publics pour fins de charité. Souvent, dit-il, les maires et préfets de comtés accordent l'autorisation de jeux publics pour prélever des fonds pour des oeuvres sociales et de charité. Ce genre d'autorisation n'était pas prévu lorsque le code criminel fut préparé il y a une trentaine d'années. M. Church veut aujourd'hui légaliser cette autorisation donnée par les autorités municipales. Il présente son bill à la demande de plusieurs municipalités.

DEPOT DE $100,000 EXIGE DES COMPAGNIES D'ASSURANCE ETRANGERES

L'hon. M. Robb a présenté un projet modifiant la loi de la liquidation. Il stipule que les compagnies de prêt doivent envoyer un état financier annuel à leurs actionnaires; il leur permet d'emprunter huit fois leur capital et leur réserve; elles doivent obtenir un permis annuel.

Le ministre a aussi parésenté un projet sur les lois d'assurance. Ce projet leur permet de constituer un fonds d'amortissement; il porte à $100,000 le dépôt de garantie de $50,000 que les compagnies étrangères doivent faire au Canada.

Un autre projet concernant les compagnies de fiducie stipule qu'elles doivent obtenir un permis du gouvernement tous les ans.

L'honorable R.-B. Bennett fait remarquer que ces bills sont des modifications aux statuts et il faudrait savoir si elles seront comprises dans la revision des statuts commencée depuis quelques années.

L'honorable M. Lapointe déclare que cette commission terminera son travail par tous les amendements qui pourront être acceptés par le Parlement à la présente session.

CHANGEMENT DE NOM

L'honorable Charles Stewart a présenté un bill changeant le nom des réserves appelées "Parcs fédéraux du Dominion" en celui de "Parcs Nationaux du Canada" et aussi un bill donnant un contrôle spécial au surintendant des affaires indiennes, de certaines îles du fleuve Saint-Laurent qui font partie de la réserve indienne de Saint-Régis.

L'ENTENTE AVEC LES ACTIONNAIRES DU G. T. P.

L'honorable C. A. Dunning présente une résolution confirmant le projet d'entente du 26 août 1926 avec les porteurs du capital-dépenses à quatre pour cent de la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique. Émis en conformité des statuts de 1906 et de 1913, par lesquels la compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada peut, sous l'empire de règlements que le gouverneur en conseil approuve, créer et émettre du capital nouveau en échange des certificats enregistrés au nom des porteurs, et pour le même montant ou pour le même montant collectif, selon le cas.

La somme du nouveau capital n'excédera pas en tout $7,176,801 valeur au pair, soit la valeur au pair du reliquat de l'émission de £10,176,801 du capital de la Compagnie de chemin de fer du Grand-Tronc-Pacifique actuellement en cours, déduction faite des certificats de £3,000,000 du capital du Pacifique, détenu par Sa Majesté au nom du Canada comme garantie collatérale, pour avances que Sa Majesté a faites à la Compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc.

Le nouveau capital portera intérêt à compter du 1er juillet 1926, à raison de deux pour cent par année, payable semestriellement; et qu'un fonds d'amortissement sera réservé chaque année pour le rachat du capital égal à deux pour cent.

M. C. C. Power, libéral de Québec, demande des renseignements, car il constate que c'est une somme importante à débourser.

L'honorable Hugh Guthrie, au nom du parti conservateur, appuie la proposition ministérielle, car elle est de nature à améliorer le crédit du Canada en Angleterre.

Emprunt Australien

LORD CHELMSFORD, agent général des Nouvelles-Galles-du-Sud, Australie, vient de conclure à New-York un fort emprunt pour le développement industriel de sa province.

M. Lavigueur, de Québec-Montmorency, remarque que la municipalité de Québec a acheté des obligations du chemin de fer du Lac Saint-Jean, lesquelles ne rapportent rien. Les porteurs de ces obligations devraient aussi recevoir quelque considération de la part du gouvernement puisque le Parlement est appelé à voter de l'argent pour les étrangers intéressés dans le Grand-Tronc-Pacifique.

Le ministre des finances dit que ce n'est pas la charité que le Canada fait à ces actionnaires anglais, mais un acte de justice qui sera aussi une bonne affaire pour le Canada.

La résolution est adoptée et le bill basé sur la résolution subit sa première lecture.

LE CREDIT RURAL

La Chambre a autorisé le ministre des finances à présenter son bill établissant le crédit rural au Canada et le ministre de l'Immigration à faire des changements à la loi de l'établissement des soldats sur les terres. Aussi un bill créant la pension au vieil âge et l'octroi de $700,000, payable en vingt ans, pour une exposition d'hiver à Toronto. Le gouvernement peut maintenant présenter ces différents projets de loi n'importe quel jour.

REVISION DES REGLEMENTS DE LA CHAMBRE

L'honorable Hugh Guthrie dit que des deux côtés de la Chambre on désire des modifications aux règlements de la Chambre des Communes et il croit qu'un comité spécial devrait être nommé immédiatement pour s'en occuper.

Le premier ministre partage la même opinion. Les députés libéraux sont prêts et aussitôt que les conservateurs auront choisi les leurs, le comité sera nommé.

L'honorable M. Lemieux dit qu'un comité, dont il était le président, a proposé un rapport il y a deux ans, suggérant plusieurs amendements. Le comité qui sera nommé cette année pourrait peut-être approuver ce rapport qui semblait dans le temps rencontrer l'approbation générale de la députation. Dans ce rapport on limitait la longueur des discours et on abrégeait aussi la durée des séances, faisant disparaître les séances de nuit.

LE CONSENTEMENT DE LORD BYNG

L'hon. M. King dit à M. Guthrie, qui a demandé la correspondance échangée entre Son Excellence Lord Byng, alors qu'il était gouverneur-général du Canada, et l'hon. M. Arthur Meighen ainsi que lui-même, qu'il n'y a à sa connaissance aucune correspondance entre Lord Byng et M. Meighen, ni au sujet de la formation d'un cabinet ou autre question en mai et juin derniers. Les communications verbales ou écrites entre un premier ministre et le gouverneur-général sont confidentielles et ne passent pas par la filière ordinaire des ministères. Quant à la correspondance qu'il a personnellement échangée avec le gouverneur-général de l'époque, il doit dire qu'il n'a rien à cacher. Il n'a pas d'objection à la faire connaître mais naturellement il ne peut pas la publier sans le consentement de Lord Byng. Il lui câblera pour la lui demander. A ce sujet il doit faire remarquer que les conservateurs pourraient être déçus en apprenant le contenu et ne devront pas oublier que ce sont eux qui ont insisté pour l'obtenir. Généralement une correspondance de ce genre se trouve plutôt dans les mémoires et les réminiscences.

$21,000,000 POUR LE CANADIEN-NATIONAL

L'honorable C.-A. Dunning demande $21,000,000 pour le Canadien-National dont $5,000,000 sont nécessaires pour les besoins des embranchements du réseau national aux Etats-Unis. Cependant cela ne veut pas dire, comme l'ont annoncé certains journaux, que les contrats donnés en rapport avec cette dépense, le seront exclusivement aux Etats-Unis.

L'honorable M. Bennett espère que tout le matériel du Canadien National est tenu en bon état, car autrement ce serait faire une fausse économie.

Cette question pourra être plus longuement étudiée lorsque les crédits pour 1927-28 seront discutés.

Le ministre nie que l'on charge $175 par jour pour chaque locomotive circulant dans les Provinces Maritimes. Le coût est réparti d'une manière générale et les Provinces Maritimes reçoivent le même traitement que les autres parties du pays.

AGRANDISSEMENT DU CHATEAU LAURIER

Le ministre des chemins de fer dit que le Canadien-National a décidé d'agrandir le château Laurier à Ottawa. Cet hôtel l'an dernier a donné un revenu net de $150,000. En 1926 et durant les six premiers mois du présent exercice fiscal l'hôtel était tellement rempli que 2,000 personnes ne pouvant y trouver place ont été logées dans des wagons-dortoirs à la gare. Actuellement il y a deux de ces wagons qui sont remplis de personnes ne pouvant pas coucher à l'hôtel. L'aile que l'on veut construire ajoutera 200 chambres au Château Laurier, une grande salle de bal et une autre salle pour les banquets. Le gérant espère qu'avec ces améliorations le revenu net de l'hôtel sera de $300,000 par année. L'aile coûtera deux millions de dollars, ce qui portera le coût total du Château Laurier à $4,000,000.

TROP DE POLITIQUE DANS LE CANADIEN-NATIONAL

M. Church, ne croit pas que le réseau national soit bien administré car il y a trop de politique. Son administration devrait prendre modèle sur celle de la Hydro-électrique d'Ontario qui est parfaite. Sir Henry Thornton ne s'en occupe pas. Que voit-on aujourd'hui au pays? La Couronne est représentée par une chambre des Communes, un Sénat et un "gouverneur Thornton". Le Parlement ne semble qu'un instrument entre les mains du Bureau actuel de direction du Canadien-National. Ce bureau semble plutôt former un "comité du fonds électoral du parti libéral" qu'une réunion d'hommes pratiques en questions ferroviaires. M. Church parle du rapport annuel du Canadien-National comme étant le rapport annuel de l'"éléphant blanc". Il se plaint que les députés ne peuvent pas obtenir tous les renseignements qu'ils désirent. Le comité parlementaire chargé d'étudier les affaires du chemin de fer et de la marine marchande est qualifié par le député de Toronto comme étant le comité de stratégie de sir Henry Thornton pour jeter de la poudre aux yeux du Parlement.

Sir Henry Thornton était à peine de retour de son voyage de noces que son beau-père recevait une position le mettant au-dessus de tous les architectes du Canada, étant chargé de préparer les plans pour un grand hôtel que le Canadien-National devait construire à Vancouver. En sa qualité de Canadien, M. Church proteste contre les Américains qui occupent des positions importantes sur le chemin de fer de l'Etat; un avocat américain a aussi été engagé passant pardessus la tête de tous les avocats canadiens. Il se plaint que Toronto a été maltraité et quant à la construction d'embranchements, sir Henry Thornton, si on voulait l'écouter, pourrait en construire partout, de la terre au soleil, à la lune et jusqu'aux étoiles. M. Church dit que le Canadien-National est responsable en partie des difficultés dans lesquelles se trouvent les Provinces Maritimes, et il espère que le gouvernement y remédiera même s'il est nécessaire de leur accorder une subvention. Il laisse entendre que sir Henry Thornton manque d'initiative suivant plutôt ce qui est fait par le Pacifique-Canadien. M. Church parle de splendeur orientale qui existe aujourd'hui, parlant même aux fermiers au moyen du radio. Il remarque que

LES JOURNAUX SONT TRANSPORTES

par le Canadien-National à environ un tiers du coût, ce qui représente une subvention directe de deux millions de dollars; les passes sont distribuées trop généreusement.

UNE ENQUETE S'IMPOSE

sur toute l'administration de nos chemins de fer nationaux, enquête qui devrait être faite avant de continuer à voter de l'argent.

Jamais, déclare l'honorable M. Dunning, je n'ai vu une telle combinaison de faussetés et de faits mal représentés, d'attaques aussi injustes contre le chef du Canadien-National. Si réellement le député de Toronto croit tout ce qu'il a dit de sir Henry Thornton, son devoir aurait été de terminer ses remarques par une résolution demandant sa démission.

—Qu'est-ce que cela aurait fait, demande M. Hanson?

—Auriez-vous voté pour, réplique le ministre?

—Ce n'est pas la question dit M. Hanson.

Le Canadien-National, continue le ministre des chemins de fer, ne placera pas un sou, ni directement ni indirectement, dans un hôtel à Toronto, ni dans la construction d'un "skyscraper" et toutes les insinuations de M. Church n'ont aucun fondement. Quant aux passes leur émission est contrôlée par la loi des chemins de fer et toute infraction à ce sujet devrait être rapportée au ministre. Une vérification annuelle des passes se fait avec soin.

PERSONNE NE PRENDRA AU SERIEUX

les déclarations de M. Church mais relativement au comité parlementaire qui a charge d'examiner les affaires du réseau national, les partis devraient toujours choisir leurs hommes les plus au courant des questions ferroviaires.

Quelqu'un qui, il y a quatre ans, aurait dit qu'aujourd'hui le Canadien-National serait aussi prospère qu'il l'est réellement aurait été traité de fou, dit M. Dun-

(Suite à la page 12)

LA DOULEUR

est le signal de la nature qui vous dit:

"Arrête, regarde et écoute."

MAINTES gens subissent de violentes tortures du fait de rhumatisme, de lumbago, de sciatique et autres affections dues à quelque perturbation rénale. La première manifestation de leur mal ne fut qu'un simple mal de tête, mal de dos, douleur dans le côté, étourdissement ou, peut-être, douleur en urinant, retention d'urine ou incontinence urinaire. Voilà des symptômes de dérangements rénaux qui, si on les néglige, engendrent souvent les maladies précédemment mentionnées et, avec elles, beaucoup de souffrances.

Ne négligez pas le signal de la nature qui vous dit: "Arrête, regarde et écoute." Procurez-vous les Gin Pills dès qu'apparait l'un de ces symptômes. Les Gin Pills vont droit à la source du mal. Elles stimulent le sang dont s'approvisionnent les reins et calment l'inflammation. Les facultés de propulsion et de filtration de ces organes reviennent à la normale. Les poisons engendrés par les maux de reins sont éliminés de l'organisme et les douleurs torturantes se dissipent.

Si vous souffrez de quelque forme que ce soit de maux de reins ou de vessie, procurez-vous immédiatement une boite de Gin Pills et voyez quel rapide soulagement vous obtiendrez. 50c la boite chez votre pharmacien.

National Drug & Chemical Co. of Canada, Limited
Toronto, Canada

GIN PILLS

POUR LES REINS

116-9

Kelland's

AUBAINES DE FEVRIER EN MEUBLES

Notre politique d'aider nos clients à atteindre l'idéal en fait de meubles et de garnitures, pour une pièce ou toute la maison, a créé ici un Rayon de Meubles d'un cachet distinctement unique. Nos propres ateliers de Meubles Rembourrés, combinés avec des meubles dessinés et spécifiquement fabriqués pour nous, par les plus importantes fabriques, constituent des facteurs de première importance en permettant à nos clients de concevoir l'originalité dans l'agencement de leurs foyers. Février offre des aubaines économiques spéciales.

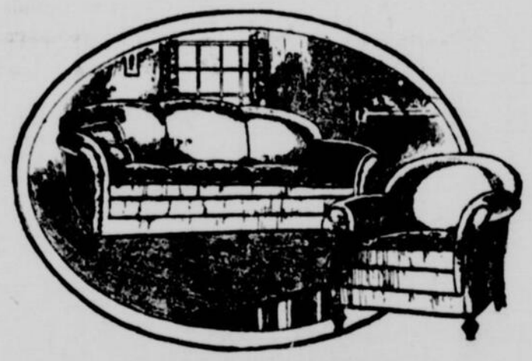

MEUBLES REMBOURRES

La spécialisation dans la fabrication de nos propres Meubles Rembourrés a créé ici quelques-une des plus belles valeurs dans ce genre de meubles. Persuadés que la qualité représente de l'économie, nous fabriquons tous nos mobiliers des meilleurs matériaux, avec complément complet de sommiers, crin et autres matériaux. Vous pouvez choisir les couvertures afin qu'elles s'harmonisent avec votre motif général de couleur, à notre Rayon de Draperies Européennes. Le magnifique mobilier illustré est recouvert en Damas français. Valeur régulière $525. Prix de la Vente de Février $425

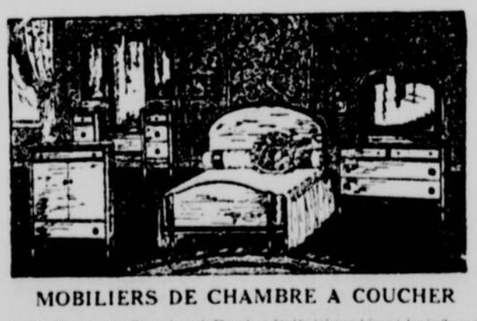

MOBILIERS DE CHAMBRE A COUCHER

Tous les dessins de Meubles de Chambres à Coucher étalés ici combinent les influences étrangères, produisant la conception la plus moderne de beauté en fait de meubles. Les mots sont absolument inadéquats pour permettre de concevoir leur exquise beauté. Ce mobilier illustré, aux lignes gracieuses, est en noyer massif. Valeur régulière $430. Prix de la Vente de Février $325

MOBILIERS DE SALLE A MANGER

Seuls les mobiliers de salle à manger d'une réelle valeur artistique sont étalés. Ils se prêtent admirablement à de nombreux motifs de décoration et de couleur, facilitant votre choix de meubles s'harmonisant. Les prix varient de $520 à $750. Le mobilier de salle à manger illustré, est en noyer massif. Valeur régulière $725. Prix de la Vente de Février $595

Un Rayon inusité de Papiers-tenture — représentant quelques-unes des plus séduisantes conceptions européennes et domestiques du traitement des murs et de la décoration est à notre et à votre disposition.

The G. A. Kelland & Son Co.

RUE SAINTE-CATHERINE

(Juste à l'ouest de Peel)

En Relisant nos Archives...

Dans la "Patrie", il y a quarante ans, il y a vingt ans, il y a dix ans

11 FEVRIER 1887

TORONTO.—On nous dit que la ville est infestée par une bande de voleurs.

BERLIN.—Le "Post" revient à la charge et prétend que la France se prépare activement à une guerre de revanche.

BUDAPEST.—La presse hongroise conseille à l'Autriche d'attaquer la Russie avant que le czar ait massé ses troupes à la frontière.

BERLIN.—L'impératrice d'Allemagne a reçu hier la grande cantatrice, Madame Albani. L'empereur est arrivé pendant l'entrevue et s'est entretenu avec la diva.

11 FEVRIER 1907

MONTREAL.—M. Napoléon Tétrault est élu président du club Saint-Denis.

WASHINGTON. — Le président Roosevelt, le maire et les représentants de San Francisco discutent la question de l'admission des enfants japonais dans les écoles publiques.

MONTREAL. — Les honorables Juges Edmund Guérin et P.-J. Martineau sont assermentés samedi devant le magistrat Choquet.

MONTREAL. — Trois mariages sont célébrés ce matin, à la même messe dans l'église Saint-Louis du Mile-End.

LE 11 FEVRIER 1917

Etant un dimanche, la "Patrie" ne fut pas publiée.

LE TRAMWAY ENLAIDIRAIT LA MONTAGNE

Hôtel au sommet du Mont-Royal? – Protestations de la Montreal Parks and Playgrounds Association.

ASSEMBLEE ANNUELLE

"La construction d'une voie de tram sur la montagne causera tout simplement la ruine de ce beau parc naturel", a déclaré, hier après-midi, W.-E. Findlay, président de la Montreal Parks and Playgrounds Association, à l'assemblée annuelle de cette organisation qui a été tenue à l'hôtel Mont-Royal. "Et je sais de bonne source, continua M. Findlay, que ce projet d'une voie de tramways sur la Montagne cache un second projet qui est de construire un hôtel au sommet du Mont-Royal. Nous ne voulons pas priver les contribuables de quoi que ce soit; nous voulons au contraire leur conserver ce qu'ils possèdent".

M. A.-D. Braithwaite, président honoraire de l'association, souligna les déclarations de M. Findlay. Il lut dans un journal paru récemment que les travaux de construction de la voie de tram à la Montagne allaient commencer au printemps et il déclara: bientôt, selon ce qui est déclaré ici, les tramways et les autobus troubleront la montagne. Nous devrions nous objecter à une telle manière d'agir."

Un comité, dont la tâche serait de rechercher la coopération des journaux et de citoyens éminents pour empêcher la ruine du Mont-Royal, fut formé sur la suggestion de M. Braithwaite. Ce comité est formé de MM. W.-E. Findlay, A.-D. Braithwaite, J.-W. McConnell, Mme H.-P. Wright et Mme Colin Campbell.

Il fut question ensuite de l'enthousiasme pour les terrains de jeux qu'avait réveillé chez les citoyens la tragédie du "Laurier-Palace".

"Si notre ville, déclara le capitaine Williams Bowie, secrétaire de la Montreal Parks and Playgrounds Association, avait plus de terrains de jeux, semblables au parc Campbell, où l'on pouvait voir des centaines d'enfants patinant, le jour de la tragédie du "Laurier-Palace", nous n'aurions pas eu à enrégistrer la mort de 78 petits enfants.

"J'assistais à l'enquête du coroner, après l'incendie, dit à son tour l'échevin Léon Trépanier, et c'était pitié de voir les petits enfants qui venaient rendre témoignage. Quelques-uns d'entre eux semblaient guettés par la tuberculose. Je ne crois pas qu'aucun citoyen de la métropole refuse de payer quelques sous additionnels de taxe, pour aider la ville à avoir de nouveaux terrains de jeux et à faire de nos enfants des hommes et des femmes pleins de santé."

Cette partie de la cité où la tragédie du "Laurier-Palace" a eu lieu, comme d'autres quartiers de la métropole, a grand besoin de terrains de jeux où les jeunes pourraient s'amuser en plein air.

L'échevin J.-N. Drummond se déclara du même avis que l'échevin Trépanier et ajouta que le comité exécutif de Montréal était celui qui pouvait prendre une décision effective dans ce sens.

Le docteur J.-P. Gadbois, directeur du service municipal des Récréations Publiques, félicita la Montreal Parks and Playgrounds de son travail et affirma qu'il faisait tout ce qu'il pouvait lui-même avec les fonds que l'on mettait à sa disposition.

RAPPORT ANNUEL

Durant l'année qui vient de se terminer, 325,299 enfants ont fréquenté les dix terrains de jeux organisés par l'association, selon le rapport du capitaine Bowie.

Le rapport énumère ensuite les différents genres de jeux et de sports qui furent en honneur dans ces terrains de jeux. Le capitaine Bowie suggéra ensuite la formation d'une commission des terrains de jeux semblable à celles que l'on voit dans les autres villes, composée de citoyens éminents, canadiens-français et canadiens-anglais, protestants et juifs, qui aurait pour mission de surveiller les terrains de jeux de la cité.

Le brigadier-général G.-E. McCuaig, trésorier de l'association, déclara que l'association avait reçu, cette année, $17,068 et qu'il ne restait rien en banque.

L'on procéda enfin aux élections qui eurent le résultat suivant:

Présidents honoraires: F.-N. Southam, et A.-D. Brathwaite; président, W.-E. Findlay; première vice-présidente, Mlle E.-I. Watt; second vice-président, J.-C. Copping; secrétaire-honoraire, le docteur A.-S. Lamb; trésorier-honoraire, le brigadier-général G.-E. McCuaig.

Elus directeurs pour trois ans: les sénateurs F.-G. Bélque et Raoul Dandurand, Sir Vincent Meredith, Lady Drummond, Mmes R.-W. Reford et C.-E. Moyse, MM. W.-E. Findlay, Lansing Lewis, George Lyman et J.-W. McConnell.

Aviseurs légaux: Eugène Lafleur C.R., et Charles-M. Holt, C.R.

Comité des terrains de jeux: président, W.-E. Findlay; secrétaire, William Bowie; membres: Mlle A.-H. Blackader, Mme Colin Campbell, J.-C. Copping, Mme A.-H. Craig, Mme J.-E. Chipsase, Mme J.-H. Elliott, Mme W.-V. Etches, Thomas-H. Flett, Philip-S. Fisher, le docteur A. Grant Fleming, John-T. Foster, Mme H.-K. Harris, Geo. Hodgson, le docteur W.-G. Kennedy, le docteur A.-S. Lamb, le brigadier-général G.-E. McCuaig, Mme C. McEachran, Mme J.-M.-C. Muir, Edgar Murphy, J.-Bruce McLaren, Frank Reden, F.-G. Todd, Mme F.-H. Spinney, Mlle E.-I. Watt, Mme R.-S. Weir, l'échevin W.-A. Watson et Frank Wilson.

Comité des parcs: président, J.-W. McConnell; secrétaire, Mme H.-P. Wright; membres: Mlle A.-H. Blackader, A.-D. Braithwaite, Mme Colin Campbell, E.-R. Décary, A.-L. Caron, Lady Meredith, Mlle D. Shepherd, Mme W.-W. Skinner, Mme F.-H. Wigmore et Mlle E.-I. Watt.

Délégués au conseil de Montréal des Agences Sociales: William Bowie, Mme R.-H. Craig, Frank Wilson, Mlle E.-I. Watt, Mme H.-K. Harris et Mme A.-H. Blackader.

Allez-vous avoir quelque regret demain au sujet de ce bon repas que vous désirez prendre ce soir? Il vaut mieux que vous prenlez du Seigel's Syrup. A toute pharmacie.

Funérailles de M. Gilbert Tétrault

Wickham, S. (Du correspondant de la "Patrie")—Dimanche, à 8 heures, eurent lieu dans notre église paroissiale les funérailles de M. Gilbert Tétrault, citoyen bien connu de la région. Le défunt n'était âgé que de 44 ans. Il laisse pour le pleurer, outre son épouse, trois filles, Antoinette, Gilberte et Yvette, quatre fils, Orgène, Rolland, Gérard et Jules.

Feu M. GILBERT TETRAULT

Nombreux furent ceux qui vinrent rendre un dernier hommage au regretté défunt.

Conduisaient le deuil: ses enfants, Frères, Eugène, Mormidas et Remi, ses sœurs Anna (Mme Elie Décault), Virginie (Mme Coderre) et Marie (Mme G. Ménard); ses belles-sœurs, Mmes Camille Tétrault, Mme W. Guillette, M. G. Brunette, M. et Mme Joseph Laflamme, M. et Mme Xavier Brunette, M. et Mme T. Raymond, M. Léon Tétrault, Mlle Germaine Laflamme. Parmi ses amis de Wickham, nous remarquions M. Albert Lemaire, M. Lachapelle, notaire, M.A. Drainville, V. Lemire, A. Paul, notaire Daignault, A. Hamel, H. Hébert, W. Lapien, Dr. Courchênes et un grand nombre d'autre.

Une déclaration faite ante-mortem

Alors qu'il était mourant d'un empoisonnement du sang causé par de la lessive et du poivre rouge qui lui furent lancés à la face en janvier dernier, Lee Sing, a fait une déclaration ante-mortem par un interprète chinois, aux sergents-détectives Therrien et Poulin.

Trois jours après l'assaut, Lee Mun confessa avoir lancé la mixture, avoua sa culpabilité devant le juge Cusson, et fut envoyé à Bordeaux pour attendre sa sentence.

La victime reçut le coup durant une partie de cartes avec d'autres compatriotes dans une maison située à 1082, rue Clarke. D'après la police ce serait le résultat d'une vendetta entre les deux Célestes.

Gratis contre l'asthme pendant l'hiver

Une méthode remarquable qui est venue au secours des asthmatiques et enraie les pires attaques. Ecrivez aujourd'hui pour l'essai gratuit.

Si vous souffrez de ces terribles attaques d'asthme quand le temps est humide et froid, si vous étouffez comme si chaque effort pour respirer était le dernier, ne manquez pas d'écrire de suite à la Frontier Asthma Co. pour un essai gratuit de leur remarquable méthode. Peu importe où vous demeurez ou que vous ayez aucune confiance dans tout remède sous le soleil, écrivez pour avoir cet essai gratuit. Si vous avez souffert toute une vie durant et avez essayé ce que vous pensiez être le meilleur remède pour lutter avec les plus terribles attaques d'asthme, si vous êtes découragés et sans espoir, écrivez pour avoir cet essai gratuit.

C'est la seule manière avec laquelle vous puissiez connaître le progrès qu'il fait pour vous malgré tous vos échecs passés dans votre recherche pour être délivrés de l'asthme. Aussi écrivez pour avoir cet essai gratuit. Faites-le maintenant. Cet avis est publié afin que chaque asthmatique puisse participer à cette méthode progressive et essayer d'abord le traitement gratuit qui est maintenant connu de milliers de personnes comme le plus grand bienfait qu'elles aient connu de leur vie. Envoyez le coupon aujourd'hui. N'attendez pas.

COUPON D'ESSAI GRATUIT
FRONTIER ASTHMA CO.
884-E Frontier Bldg., 462 Niagara St.
Buffalo, N.-Y.
Veuillez envoyer l'essai gratuit de votre méthode à
.....
.....
.....
304-11-25

Le défenseur

LE MARECHAL SUN CHUAN-FANG, commandant en chef des armées du nord qui défendent Shanghai contre les attaques des Cantonais.

LE NIVEAU DU LAC NE SERA PAS BAISSE

La réponse du ministère aux délégués du lac Saint-Jean.

L'ARBITRAGE

QUEBEC, 11 (Du correspondant de la "Patrie")—En présence d'une d'une délégation de cent cinquante personnes de la région du lac S.-Jean, venues demander au gouvernement de baisser le niveau du lac, le premier ministre a nettement défini la position du ministère sur cette question.

"Il est inutile, a dit le premier ministre, de demander au gouvernement de baisser le niveau du lac. Ce n'est pas possible, nous avons un contrat et l'eau ne sera pas baissée quand même on ferait d'autres démarches. Si nous avons fait une erreur, nous paierons pour et c'est tout. C'est notre position et je suis sûr qu'elle rencontre l'approbation de la majorité du lac S.-Jean."

Le chef du gouvernement rappela ce que le gouvernement a fait pour la région du lac Saint-Jean comme pour les autres régions de la province, et ajouta, au sujet du tribunal d'arbitrage que le gouvernement va nommer: "Nous n'imposerons pas les arbitres à personne. Nous nommerons trois arbitres que nous paierons afin qu'ils soient complètement indépendants de la compagnie. Ceux qui voudront soumettre leur cas à ce tribunal pourront le faire; ceux qui voudront régler à l'amiable seront libres aussi et ceux qui préféreront aller devant les tribunaux ordinaires, pourront aussi y aller. Nous voulons que tous soient indemnisés comme ils ont droit."

La délégation fut présentée au cabinet par l'honorable M. Moreau, député du lac Saint-Jean. Les orateurs furent: MM. Onésime Tremblay, Antoine Tremblay et plusieurs autres. L'entrevue prit plutôt la forme d'un dialogue auquel plusieurs prirent part. Le premier ministre était accompagné des honorables MM. Caron, Galipeault, Perreault, Perron, Moreau, Mercier, Nicol, Lapierre.

LA PLUME DE FER ET LA PLUME-FONTAINE

Les raisons du succès de la compagnie L.-E. Waterman Limited.

Il y a loin des plumes primitives en fer avec lesquelles nos grands ancêtres gravaient leurs hiéroglyphes sur la pierre aux luxueuses plumes-fontaines à la pointe en or de nos jours.

L'évolution de la plume est une histoire intéressante de l'évolution du progrès humain. On parlait et on se servait de la plume plusieurs milliers d'années avant l'ère chrétienne. D'abord vint la plume de fer primitive: il y eut ensuite des plumes de cuivre, d'argent, de bronze et d'os; puis ce fut la dernière transformation qui aboutit à la plume-fontaine.

Ce fut le génie inventif de Lewis Edson Waterman, de Decatur, N.Y. qui perfectionna la première plume-fontaine pratique. Comme tous les précurseurs heureux, Waterman conquis la renommée parce qu'il prévit les besoins du temps et combla ces besoins. En 1883 il fonda l'industrie Waterman.

Les débuts furent humbles. La première année, on fabriqua 200 plumes-fontaines. Maintenant la compagnie manufacture et vend des millions de plumes annuellement. Elle est aidée par le pouvoir de la presse qui fait connaître au monde les vertus de cet instrument perfectionné d'écriture. Les produits Waterman peuvent être achetés dans n'importe quel pays civilisé au monde. L'une des plus grandes fabriques de la compagnie est à S.-Lambert, Qué.

Le succès de Waterman dans l'édification d'une si grande organisation internationale est attribué à deux importants facteurs: la qualité et l'annonce. On a donné satisfaction à ceux qui écrivent depuis 44 ans en leur vendant un produit supérieur; et cette qualité supérieure, on l'a supportée et vulgarisée par de l'annonce constante dans les journaux.

Pour enrayer un rhume en un jour

Prenez les Pastilles Laxatives BROMO QUININE. La remède sûr et éprouvé. (La première authentique pastille contre le rhume et la grippe.) La boîte porte la signature E.-W. Grove, 30c. Préparées au Canada.

A Nicolet

M. DONAT RENE, élu échevin de la ville de Nicolet lors des dernières élections municipales.

En Chine

Le major général Sir Charles Harington qui a été nommé commandant général des troupes anglaises en Chine.

LITHIUM POUR L'ALLEMAGNE

Provenant des gisements de la Pointe du Bois, Manitoba.

WINNIPEG, 11. — La première consignation de minerai de lithium provenant des riches gisements qui se trouvent le long de la rivière Winnipeg, non loin de la Pointe du Bois, a quitté la petite station du Lac du Bonnet, hier, par voie du Pacifique Canadien, à destinaiton de Saint-Jean, N.-B., où ce minerai sera chargé sur un bateau et dirigé sur l'Allemagne.

M. H.-B. Lumsden, du département du Développement au Pacifique Canadien, qui a largement contribué à stimuler l'exploitation de ces gisements, est d'avis que cette première consignation sera bientôt suivie d'autres plus fortes et que la production du lithium se développera considérablement au Manitoba dans un avenir prochain.

L'ACOUSTIQUE DE LA NOUVELLE COUR D'ASSISES

On a de la difficulté à entendre les témoignages hier.

L'acoustique de la nouvelle Cour d'Assises laisse encore beaucoup à désirer. On s'en est aperçu encore hier lorsqu'il a fallu un déplacement de chaises pour permettre au président du tribunal, aux avocats et aux jurés d'entendre les témoins. A plusieurs reprises l'honorable juge Wilson se plaignit qu'il ne pouvait entendre les témoignages et lorsqu'il pouvait entendre, les autres ne le pouvaient pas.

Aussitôt après l'ouverture de l'audience et dès que le sténographe eut pris place à une petite table devant la boîte des témoins, le juge fit remarquer qu'on avait de la difficulté à entendre et invita le sténographe à prendre place aux côtés de l'interprète. C'était déjà une amélioration, mais au bout de quelque temps le témoin ayant eu à descendre pour examiner des documents, l'interprète dut descendre lui aussi tandis que le sténographe qui se trouvait dix pieds plus loin fut obligé de faire répéter les question et les réponses à plusieurs reprises. Cette fois c'était le juge qui n'entendait plus.

Tout ce brouhaha et ces répétitions de questions ont causé une perte de temps considérable et ont été l'objet de nombreux commentaires de la part des avocats et des témoins. Comme le faisait remarquer un des avocats présents, le meilleur moyen de se faire entendre est de tourner le dos à la personne à qui l'on s'adresse et de compter sur la hauteur des murs pour la répercussion du son.

Rien ne justifiait la résiliation du bail

ARTHABASKA., 11. — L'honorable juge Pouliot vient de renvoyer une action intentée par Wilbrod Côté à Orphir Bergeron pour faire annuler le bail d'une ferme située à Simpson. Côté prétendait que Bergeron avait négligé d'entretenir cette exploitation en bon père de famille, qu'il n'avait pas fait les labours requis, n'avait pas pris les soins nécessaires des animaux et avait perdu par négligence une bonne partie de la récolte.

Le défendeur soutenait qu'il avait apporté à l'entreprise tout le soin ordinaire d'un bon cultivateur et que les récoltes avaient été faites dans des conditions défavorables, vu la saison pluvieuse.

La cour jugea que le défendeur avait administré la terre en bon père de famille et que le demandeur n'avait pu prouver aucune faute qui pût justifier la résiliation du bail.

L'action fut donc renvoyée avec dépens.

Prochain débat à Loyola

"La ligue des Nations est indigne de la confiance de l'univers." Voilà l'intéressant sujet d'un débat oratoire, dimanche prochain, le 13 février, au collège de Loyola, à 8.15 heures.

Deux étudiants de la Marquette University, de passage ici, soutiendront l'affirmative.

MM. Edward Cannon et Harold McC[illegible] ont le bien-fondé de cette [illegible]

ON EN CHARGE LE BUREAU DU PROTONOTAIRE

Les ventes par licitation ne se feront plus devant un juge.

LA HAUTE CHAMBRE

QUEBEC, 11. (Du correspondant de la "Patrie"). — L'honorable M. Perron a fait adopter en troisième lecture par le Conseil Législatif, hier après-midi, le projet de loi du gouvernement qui pourvoit à ce que les ventes par licitation soient faites désormais au bureau du protonotaire, au lieu de devant un juge de la cour supérieure. Cette mesure, comme l'a expliqué le leader du Conseil, sera particulièrement appréciée dans le district de Montréal où les ventes par licitation sont nombreuses et entraînent parfois une perte de temps considérable.

Il s'agit par cette mesure, a déclaré le leader de la chambre haute, de modifier les articles 1047, 1052 et 1053 du code de procédure civile afin que les ventes aient lieu au bureau du protonotaire. La loi actuelle exige que les immeubles soient mis à l'enchère devant un juge. Or, dans le district de Montréal, il arrive que plusieurs ventes aient lieu le même jour, et comme il n'y a que la cour de pratique disponible pour cette procédure, il en résulte des retards et des pertes de temps. Ce n'est en somme qu'une vente par le shérif faite par le protonotaire, et il n'y a pas de raison pour qu'elle ne puisse se faire au bureau de ce dernier comme dans le premier cas.

La mesure a subi sa troisième lecture sans amendement. Il en fut ainsi, également, du projet de loi présenté à la chambre haute par l'honorable Henry Miles pour modifier la loi des jurés. Le représentant de la division Victoria a expliqué que les causes de disqualification des jurés mentionnées dans la loi peuvent être nuisibles à l'administration de la justice dans les cas où elles échappent aux autorités. Le but de la mesure est de rendre aptes à agir comme jurés les personnes frappées de disqualification, si celle-ci n'est pas invoquée par le juré, par la défense ou par la Couronne avant que le juré ait été assermenté.

L'hon. M. Perron a félicité l'honorable M. Miles de sa mesure. Comme l'a dit le représentant de la division Victoria, explique à son tour le leader du Conseil, il est important que cette mesure soit votée. Elle fait disparaître la disqualification d'un juré, lorsque celle-ci n'a pas été invoquée avant que le juré soit assermenté, et est de nature à prévenir ainsi des difficultés sérieuses dans l'administration de la justice.

Après ces deux courts discours, le conseil a voté le bill en troisième lecture, ainsi que les bills publics suivants:

Loi concernant le collège Bishop, loi autorisant Michael Rafolovitch et d'autres personnes portant le nom de Rafolovitch à changer leur nom en celui de Raff; loi validant la clériçature de Armand Zappa; loi modifiant la charte des Frères Mineurs Capucins; loi autorisant le collège des médecins et chirurgiens à admettre Albert Coutlier à la pratique de la médecine après examens; loi constituant en corporation l'Hôtel-Dieu-de-Gaspé; loi constituant en corporation l'hôpital du Sacré-Coeur de Plessisville; loi amendant la charte des Soeurs de la Charité de Québec; loi autorisant M. Lynch-Staunton à pratiquer la profession d'avocat; loi autorisant le barreau à admettre William-Campbell-James Meredith au nombre de ses membres; loi modifiant la charte de la Congrégation des Soeurs de la Charité de Saint-Louis; loi amendant la charte de l'Asile du Bon-Pasteur de Québec.

Les bills suivants ont subi leur seconde lecture et ont été référés aux comités:

Loi modifiant la charte de la Congrégation des Religieuses du Très-Saint-Sacrement; loi permettant à Mario-Emile Lattoni de subir les examens pour l'admission à la pratique du droit; loi constituant en corporation la corporation de Val Racine; loi modifiant la charte de la corporation de Les Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Lévis; loi autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre Salomon Wevrick à la pratique de la profession d'avocat après examen; loi autorisant le barreau de la province de Québec à admettre David Moffat Johnson à la pratique de la profession d'avocat; loi concernant la Compagnie du Chemin de fer Quebec Central; loi concernant la succession de feu Ludger Alain; loi ratifiant certains règlements de la cité des Trois-Rivières relatifs à la fermeture de certaines rues de la cité et les contrats par lequels ces rues, après avoir été formées, ont été cédées par la cité à la St-Maurice Lumber Company, maintenant The Canadian International Paper Company, et confirmant le titre concernant les dites rues; loi validant un certain acte de vente par Léon Faribault à Dame Cécile Chouinard-Gingras; loi constituant en corporation l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke.

La séance était présidée par l'honorable M. Bryson, en l'absence de l'honorable M. Turgeon. Le conseil s'est ajourné à mercredi prochain, à trois heures.

Souffrait terriblement d'ampoules sur les mains Cuticura le soulagea

"L'eczéma se déclara sous forme de très petites ampoules sur le dessus de mes doigts, au bout de quelques jours ces ampoules se déchirèrent et séchèrent ensuite. Cela démangeait et brûlait terriblement et le grattage causait des éruptions très rouges. Je ne pouvais pas me mettre les mains dans l'eau, et faire quelque travail sans porter des gants de caoutchouc. Je ne pouvais pas dormir la nuit à cause de l'irritation et souffrais terriblement la plupart du temps. Le mal dura environ un an.

Je lus une annonce pour le Savon et l'Onguent Cuticura et je décidai d'en acheter un peu. Après les avoir employés pendant un court espace de temps je pouvais voir une amélioration. Je continuai le traitement et je suis maintenant soulagée." (Signé) Mlle Bernice Shannon R.F.D. 2 Orleans, Vt., 15 septembre 1925.

Gardez votre peau saine et vos pores en bon état par l'emploi quotidien du Savon Cuticura. Soulagez les irritations et les éruptions avec l'Onguent Cuticura.

Echantillon de chacun gratis par la poste. Adressez-vous au dépôt canadien: "Stenhouse Limited, Montréal". Prix, savon, 25c; onguent 25 et 50c; talc, 25c

Bâton à Barbe Cuticura 25c

Cours militaire

On voit ici le prince héritier de Suède, Gustave-Adolphe, qui suit actuellement un cours à l'Académie Militaire de Suède, à Karlberg.

VOTE POUR M. BALDWIN

Les communes anglaises rejettent un amendement travailliste.

320 VOIX A 113

LONDRES, 11. — La Chambre des Communes a rejeté hier soir, par 320 voix contre 113, un amendement travailliste à l'adresse en réponse au discours du Trône, proposé par Charles P. Trevelyan, contre la politique du gouvernement en Chine.

Sir Austen Chamberlain fit un exposé détaillé de la politique du gouvernement. Afin d'aider à la reprise des négociations, le gouvernement a convenu que seule une brigade Hindoue sera débarquée à Shanghai, à moins d'événements imprévus.

M. Ramsay MacDonald, chef de l'Opposition, déclara que la politique du gouvernement devait inévitablement conduire à une offensive, mais il reconnut l'importance du discours du ministre des Affaires Etrangères et formule l'espoir qu'il aura la répercussion désirée à Hankéou.

Sir Austen Chamberlain admit que la forte pression exercée par le parti travailliste l'avait induit à définir plus clairement la politique du gouvernement vis-à-vis de la Chine.

Le prince de Galles, qui était présent, semble fort s'intéresser au débat dans la tribune des pairs.

La principale déclaration de M. Chamberlain, est celle où il annonça que, si Eugène Chen, ministres des Affaires Etrangères de Canton, signait l'accord pratiquement conclu à Hankéou avec le chargé d'affaires britannique, Owen O'Malley, seules les troupes hindoues avant quitté Hong-Kong seraient débarquées à Shanghai, tandis que le gros des troupes serait retenu à Hong-Kong, à moins d'événements sérieux.

CONTRE LES ANGLAIS

La position britannique est différente de celle des autres nations, dit-il, vu que depuis environ deux ans, l'antipathie des Chinois a été plutôt contre les Anglais; de sorte que les Anglais étaient menacés plus sérieusement que les autres étrangers.

Sir Austen expliqua que le ministre britnanique, Miles Lampson, le chargé d'affaires Owen O'Malley, le consul britannique à Shanghai, et le commandant-en-chef de la station navale de Chine, le vice-amiral sir Reginald Tyrwhitt, actuellement à Shanghai, avaient tous conseillé au gouvernement de dépêcher des troupes additionnelles.

On passe facilement sur la douleur des autres dès qu'on cultive son propre agrément...

Mort tragique

OSCAR MARTEL, âgé de 78 ans, professeur de violon, autrefois de Montréal, qui est mort ces jours derniers à Chicago, asphyxié par le gaz d'éclairage, à son domicile. M. Martel avait été l'élève de Vieuxtemps et de Sarasate. Il avait quitté Montréal depuis plusieurs années.

BECKOW'S SILKS

MAGASIN No. 3

496, Ste-Catherine Est

NOUS LIQUIDONS

LE BAIL EXPIRE et ne peut être renouvelé

C'est Votre Chance

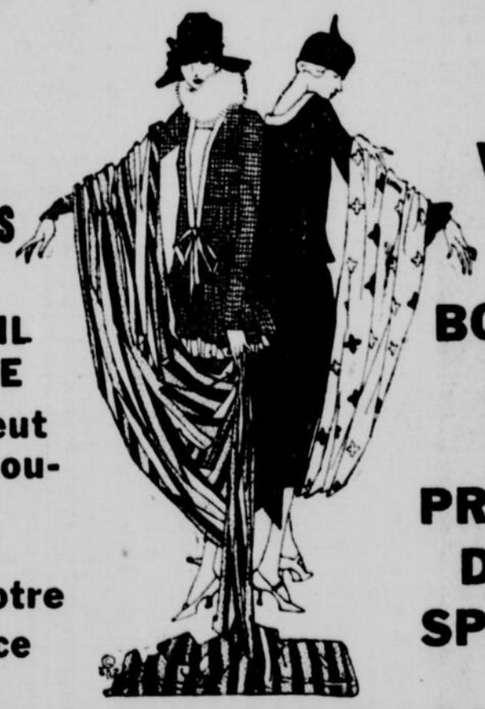

VENEZ DE BONNE HEURE ET PROFITEZ DE NOS SPECIAUX

VALEURS SANS PAREILLES

La Vente Commencera Demain, Samedi, 12 Février

VELOUR CHIFFON
Brun, 27 pcs de large. Rég. 1.69 pour 69c

TAFFETAS
En quatre belles nuances, au choix. Rég. 2.25 la verge 69c

CREPE DE CHINE
40" de largeur, tout soie, en 20 belles nuances, appropriées pour sous-vêtements et robes de réunions mondaines. Rég. 1.49 la verge pour 89c

DOUBLURE DE SOIE
40" de largeur, de très bonne qualité durable. Rég. 1.25 la verge pour 49c

CREPE GEORGETTE
40" de largeur, pure soie, toutes couleurs. Régulier 1.69 la verge pour 98c

SOIE DUCHESSE
En noir, brun, gris, sable, henné, coco et rouge. Rég. 1.95 la verge pour 90c

Ratines, voiles, Broadcloth rayé et Sateens. Solde de l'assortiment. Valeurs jusqu'à 1.25 la verge pour 29c

SERGE
Tout laine, 54" de largeur. Noire et bleu marine. Régulier 1.69 la verge pour 79c

GABARDINE
Etoffes à robes, mélange de laine, en gris, sable, brun et bleu marine. Rég. 1.25 la verge 39c

SOIE MOIREE
40" de largeur. Ivoire seulement. Régulier 2.95 la verge pour 1.45

SATIN ITALIEN
Noir seulement. Régulier 2.25 la verge pour 1.00

COUPONS !
Soie, lainage et garnitures à vendre, 1-4 du prix coûtant.

CREPE PLAT
De bonne qualité, pesante, pour robes de réunions et robes de ville. Régulier 2.25 la verge pour 1.19

DENTELLE VALENCIENNE
Régulier 5c et 10c la verge pour 1c

OTTOMAN CORDE
pour manteaux, pure soie dernière nouveauté du printemps. Rég. 4.50, la verge pour. 1.95

CREPE CANTON
Toutes couleurs. Rég. 2.50 la verge pour 1.49

DENTELLE DE SOIE
de 4" à 9" de largeur, de couleurs assorties. Régulier 50c la verge pour 5c

FARMER'S SATIN
54" de largeur. Noir, sable, brun et rouge. Régulier 1.25 la verge pour 59c

TAFFETAS A REFLETS
Magnifique pour toilettes de soirée, dans toutes les plus nouvelles nuances. Régulier 2.25 la verge pour 1.19

SOIE IMPRIMEE
Pour écouler à ..... la verge 45c

SATIN CHARMEUSE
40" de largeur, en noir et dans toutes les nuances pastel. Régulier 2.50 la verge pour 1.59

BECKOW'S

LE PLUS GROS MARCHAND DE SOIE DU CANADA.

496, rue STE-CATHERINE EST

Les ordres par la malle sont soigneusement remplis.

RECORDS DE HAUSSES LOCALES - CAN. CEMENT A 139 - MARCHE IRREGULIER A N.-Y.

BOURSE DE MONTREAL

Plusieurs stocks touchent de nouveaux maxima. — Bridge de 119 1-2. — Canada Cement à 139.— Fishing très actif.

Le marché local a été des plus actifs ce matin. On a été témoin de mouvements sensationnels et de nouveaux records de hausses ont été enregistrés dans plusieurs stocks.

Presque tous les stocks, sinon tous, ont monté. Asbestos ordinaire a enregistré un gain de 1-2 à 23 1-2 tandis que le stock de priorité se maintenait ferme aux environs de 85 1-2.

Brazilian Traction a de nouveau touché un maximum pour le mouvement actuel à 119 1-2, soit un gain de 1-2.

B. C. Fishing a monté jusqu'à 92 pour clôturer à 91 1-2, soit un gain de 2 points et un quart. Fishing est actuellement un des stocks les plus en vedette.

British Empire Steel, premier, a fait un gain de 1 1-4 à 19 1-4.

Steamship de priorité affichait un gain de 1 point à 38.

A 248, Smeliers a enregistré un gain de 1 3-4 à 248.

Alcohol a touché un nouveau maximum à 27, soit un gain de 1 1-2 point.

Canada Cement s'est distingué sur la bourse locale par une hausse de 4 points à 139, ce qui est un nouveau maximum.

Bridge a continué son mouvement sensationnel de hausse en enregistrant un gain de 2 3-4 à 138 3-4. C'est le plus haut sommet atteint par ce stock depuis 1917.

Dominion Textile était plus haut d'une demie à 110.

Hollinger a monté à $22.40, soit une hausse de dix sous.

Dans les pâtes et papiers, Laurentide était à 105 1-2, soit un gain d'une demie.

Montreal Power était plus fort de 1-2 point à 72.

Breweries a touché 69 1-4, soit une hausse de 1-2.

Quebec Power a fait suite aux autres en prenant un gain de 3 points à 225 1-2.

Shawinigan était plus fort de 1-4 de point à 67 1-4.

A 63 1-2, Winnipeg Electric était à 1-2 point plus haut.

Cours fournis par L. G. Beaubien & Cie.

VENTES DE 10 A 11 HEURES

Abitibi Power & Paper—25 à 84 1-2.
Asbestos Corporation—25 à 23 1-2, 10 à 23 1-2, 15 à 23 3-4, 25 à 23 7-8.
B. C. Fishing—10 à 90, 30 à 90, 25 à 90, 10 à 90 1-4.
Bell Telephone—1 à 139 1-2, 4 à 139 3-4, 5 à 139 1-2, 4 à 139 1-2.
Brazilian Traction—50 à 119, 1-4, 50 à 119 3-8, 50 à 119 3-8, 100 à 119 1-8, 25 à 119 1-2, 100 à 119 1-2, 25 à 119 1-2, 120 à 119 1-2, 75 à 119 1-2, 10 à 119 1-2, 25 à 119 1-2, 400 à 119 1-4, 100 à 119 1-2, 50 à 119 1-4, 50 à 119 1-4, 10 à 119 1-4, 125 à 119 1-4, 25 à 119 1-2, 25 à 119 1-2, 10 à 119 1-4, 25 à 119 1-2, 50 à 119 1-2, 50 à 119 1-2, 5 à 119 1-2, 100 à 119 1-2, 100 à 119 1-2, 50 à 119 1-8, 50 à 119, 50 à 119, 25 à 119, 25 à 119, 205 à 119, 25 à 119, 75 à 119, 50 à 119 1-4, 100 à 119 1-4, 50 à 119 1-4, 10 à 119 1-4, 10 à 119 1-4, 90 à 119, 10 à 119 1-8, 10 à 119 1-4, 20 à 119 1-2, 10 à 119 1-2, 50 à 119 1-4, 5 à 119 1-8, 25 à 119, 165 à 119.
Can. Car & Foundry—5 à 47.
Can. Cement—10 à 135, 50 à 135.
Can. Steamships—50 à 35.
Can. Ind. Alcohol—20 à 25 1-2, 200 à 25 1-2, 40 à 25 1-2, 20 à 25 3-4, 5 à 25 3-4, 25 à 25 3-4, 15 à 25 7-8, 60 à 25 7-8, 100 à 25 3-4, 50 à 25 3-4, 5 à 25 1-2, 2 à 25 1-2, 100 à 25 3-4, 5 à 25 7-8, 60 à 25 7-8, 100 à 25 3-4, 20 à 25 7-8, 80 à 25 7-8, 100 à 25 3-4, 50 à 25 3-4, 100 à 25 7-8, 25 à 25 7-8, 20 à 26, 10 à 26, 100 à 26, 12 à 26, 5 à 26, 25 à 26, 5 à 26, 50 à 26, 25 à 26, 100 à 26, 275 à 26, 50 à 26, 25 à 26, 45 à 25 7-8, 25 à 26, 3 à 26, 95 à 26, 25 à 26, 5 à 26, 7 à 26, 13 à 26, 20 à 26, 5 à 26, 25 à 26, 25 à 26, 25 à 26, 10 à 26, 150 à 26, 50 à 26 1-8, 100 à 26 1-8, 50 à 26, 50 à 26 1-8, 25 à 26 1-4, 25 à 26 1-4, 30 à 26 1-4, 50 à 26 3-8, 75 à 26 1-2, 100 à 26 1-2, 25 à 26 1-4, 100 à 26 1-2, 258 à 26 1-2, 20 à 26 1-2, 10 à 27, 80 à 27, 85 à 27, 50 à 27, 25 à 27, 100 à 27, 5 à 27, 10 à 27, 125 à 27, 10 à 27, 25 à 27, 100 à 27, 25 à 27, 100 à 27, 75 à 27, 50 à 27, 100 à 27, 50 à 27, 25 à 27, 100 à 27, 200 à 27, 100 à 27, 200 à 27, 5 à 27, 15 à 27, 100 à 27, 15 à 27, 60 à 27, 25 à 27, 50 à 27, 50 à 27, 2 à 27, 145 à 27, 3 à 27, 20 à 27, 35 à 27, 50 à 27, 3 à 27, 15 à 27, 4 à 27, 35 à 27, 25 à 27, 25 à 27, 85 à 27, 5 à 27, 1 à 27, 10 à 27, 1 à 27, 25 à 27, 25 à 27, 10 à 27, 20 à 27, 10 à 27, 30 à 27, 10 à 27, 25 à 86 7-8, 10 à 26 3-4, 50 à 26 3-4, 25 à 26 3-4, 25 à 26 7-8, 15 à 26 3-4, 15 à 26 3-4, 20 à 26 5-8, 25 à 26 7-8, 5 à 26 5-8, 65 à 26 7-8, 5 à 26 3-4, 5 à 26 3-4, 80 à 26 7-8, 25 à 26 7-8, 5 à 26 7-8, 20 à 2, 7-8, 5 à 27, 5 à 26 7-8, 5 à 27, 1 à 27, 7-8, 5 à 27, 5 à 26 7-8, 5 à 27, 1 à 27.
Dominion Bridge—5 à 136, 25 à 137, 100 à 137, 10 à 138, 50 à 138, 25 à 138, 25 à 137 1-2, 25 à 138, 10 à 138, 14 à 138, 50 à 138, 20 à 138, 75 à 137 3-4, 25 à 137 3-4, 25 à 137 3-4, 25 à 137 1-2, 50 à 137 1-2, 25 à 137 3-4, 25 à 137 1-2, 50 à 137 1-2, 25 à 137 1-2, 25 à 137 7-8, 100 à 138, 75 à 138, 5 à 138.
Dominion Glass—15 à 106 1-2, 5 à 106 1-2, 100 à 107, 180 à 107, 25 à 107.
Dom. Textile—50 à 110, 25 à 110, 75 à 110.
Hollinger Mines—125 à 22.20, 25 à 22.20, 40à 22.20.
Lake of the Woods—20 à 160, 5 à 160.
Laurentide Co—25 à 105, 10 à 105 5-8, 25 à 105 1-2, 15 à 105 5-8, 5 à 105 1-4, 25 à 105 1-2, 25 à 105 1-2, 10 à 105 1-2, 50 a 105 3-4, 50 à 105 5-8, 2 à 105 1-2, 3 à 105 1-2, 10 à 105 1-2, 15 à 105 1-2, 10 à 105 1-2, 25 à 105 1-2.
Lyall Construction—30 à 44, 35 à 44, 10 à 44, 25 à 44.
Montreal Light Heat & Power—15 à 71 3-4, 2 à 71 3-4, 40 à 71 1-2, 5 à 71 1-2, 60 à 71 1-2.
Mont. Tram—50 à 175, 10 à 175, 5 à 175.
Nat. Breweries—25 à 68 7-8, 100 à 69, 50 à 69, 25 à 69, 15 à 69, 15 à 69, 100 à 69, 5 à 69, 45 à 69 1-8, 60 à 69.
Ogilvy's Milling—30 à 242, 30 à 245, 15 à 245.
Porto Rico—10 à 70.
Price Bros—25 à 60 1-2, 150 à 60 1-2.
Quebec Power—100 à 223, 50 à 224, 525, 224, 25 à 224, 75 à 224, 25 à 224, 25 à 224, 25 à 224, 25 à 224.
Shawinigan Power new—2 à 67 1-4, 40 à 67 1-2, 5 à 67 1-2, 20 à 67 1-2, 10 à 67 1-2, 10 à 67 1-2, 6 à 67 1-2.
Price Bros—20 à 128, 25 à 127 3-4, 3 à 127 3-4, 5 à 127 3-4.
Twin City—10 à 65 1-2, 50 à 65 1-2, 50 à 65 1-2, 10 à 65 1-2, 10 à 65.
Wabasso Cotton—100 à 114.
Winn. Electric—5 à 63 1-4, 100 à 63 3-8, 25 à 63 1-2, 15 à 63 1-2.
Woods Mfg—35 à 45.

PRIVILEGIEES—
Asbestos Corporation priv—25 à 85 1-2, 25 à 85 1-2, 10 à 85 1-2, 5 à 85 1-2.
B. E. Steel 2nd priv—85 à 1.00.
Can. Car & Foundry priv—10 à 90.
Can. Steamship priv—40 à 87, 10 à 87, 5 à 87, 5 à 86 3-4.
National Brick priv—200 à 79, 50 à 79.
Spanish River priv—50 à 114.

VENTES DE 11 A 12.30 HEURES

Abitibi Power & Paper—5 à 84.
Asbestos Corp—25 à 23 1-2, 25 à 23 1-2, 25 à 23 1-2, 10 à 23 1-2, 25 à 23 1-2.
Atlantic Sugar—25 à 28.
B. C. Fishing—25 à 90 1-2, 25 à 90 1-2, 25 à 90 5-8, 50 à 90 3-4, 80 à 91, 25 à 91, 50 à 91 1-4, 25 à 92, 20 à 92, 25 à 91 3-4, 25 à 92, 20 à 92, 50 à 92, 50 à 92 1-2, 5 à 91 3-4, 5 à 91 1-2.
Bell Telephone—1 à 139 1-2, 1 à 139 1-2, 13 à 139 7-8, 5 à 140.
Brazilian Traction—350 à 119, 450 à 119, 50 à 119, 5 à 119, 20 à 119, 10 à 118 3-4, 10 à 118 7-8, 50 à 118 7-8, 50 à 118 3-4, 70 à 119, 10 à 119, 10 à 118 7-8, 50 à 118 3-4, 140 à 118 3-4, 10 à 118 3-4, 140 à 118 3-4, 10 à 118 3-4, 200 à 118 3-4, 10 à 118 1-2, 25 à 118 1-2, 25 à 118 1-2, 25 à 118 3-4, 25 à 118 3-4, 25 à 118 7-8, 10 à 118 7-8, 10 à 118 7-8, 25 à 118 7-8, 25 à 118 7-8, 30 à 118 1-2, 100 à 118 3-4.
Brompton Paper—20 à 32 1-2.
Can. Cement—40 à 135, 15 à 135, 5 à 135, 80 à 135 1-2, 70 à 135 1-2, 5 à 135, 50 à 135 5-8, 25 à 136 1-2, 50 à 136, 25 à 135 5-8, 25 à 136 1-2, 50 à 136 1-2, 100 à 136 1-2, 50 à 136 1-2, 50 à 137, 100 à 136 1-2, 25 à 137, 25 à 137, 100 à 137, 100 à 137, 10 à 137 1-4, 25 à 137 1-2, 5 à 137 1-2, 15 à 137 1-4, 5 à 137 1-2, 25 à 138, 50 à 138, 50 à 138, 25 à 138, 10 à 138, 25 à 138, 25 à 138, 50 à 138, 75 à 138, 25 à 138, 25 à 138, 50 à 138, 30 à 138 1-4, 25 à 138 1-4, 25 à 138 1-4, 30 à 138 1-4, 10 à 138, 50 à 138 7-8, 25 à 138 1-8, 35 à 138 3-8, 25 à 138 3-8, 50 à 138 1-8, 55 à 138 1-2, 15 à 138 1-4, 10 à 138 3-4, 25 à 139, 50 à 139, 25 à 139, 50 à 139, 10 à 139, 25 à 139, 25 à 139, 25 à 139, 25 à 139, 25 à 139, 5 à 139, 25 à 139, 25 à 139, 25 à 139, 200 à 139, 20 à 139, 50 à 138 3-4, 3 à 138 7-8, 30 à 138 3-4, 50 à 138 1-2.
Can. Ind. Alcohol—5 à 27, 50 à 26 7-8, 25 à 26 7-8, 20 à 26 7-8, 25 à 26 7-8, 30 à 26 7-8, 15 à 26 7-8, 15 à 26 7-8, 30 à 26 7-8, 50 à 27, 25 à 27, 10 à 26 7-8, 50 à 26 7-8, 50 à 26 7-8, 15 à 26 7-8, 5 à 26 7-8, 25 à 26 3-4, 25 à 26 3-4, 2 à 27, 50 à 26 7-8, 25 à 26 7-8, 25 à 26 7-8, 25 à 26 7-8, 15 à 26 7-8, 25 à 26 7-8, 25 à 26 7-8, 25 à 26 7-8, 5 à 26 5-8, 5 à 26 1-2, 25 à 26 1-2, 25 à 26 1-2, 10 à 26 1-2, 10 à 26 1-2, 15 à 26 1-2, 50 à 26 1-2, 35 à 26 1-2, 20 à 26 1-2, 5 à 26 1-2, 95 à 26 1-2, 5 à 26 1-2, 5 à 26 1-2, 10 à 26 1-4, 5 à 26.
Cons. Mining & Smelting—5 à 248, 25 à 248, 50 à 248, 25 à 248, 25 à 248.
Dominion Bridge—5 à 138, 10 à 138, 1 à 137, 1 à 137, 25 à 137 1-4, 25 à 137, 10 à 137, 10 à 137, 10 à 137, 1-2, 25 à 137 1-2, 25 à 137, 25 à 137 1-2, 10 à 137, 7-8, 10 à 137, 5 à 138, 20 à 138, 50 à 138, 25 à 138, 50 à 138, 25 à 138, 30 à 138, 10 à 138, 50 à 137 1-2, 35 à 138 1-2, 50 à 138 1-2, 25 à 138, 25 à 138, 30 à 138 1-2.
Dominion Glass—25 à 107 1-2, 25 à 107, 45 à 107, 25 à 107 1-2, 5 à 107 1-2, 20 à 107 1-2, 35 à 107 1-2, 25 à 107 1-2, 50 à 107, 25 à 107, 25 à 107, 10 à 106 1-2, 50 à 106 3-4, 75 à 107, 125 à 107.
Dominion Textile—10 à 109 3-4.
Hollinger Mines—25 à 22.20, 60 à 22.30, 75 à 22.30.
Laurentide Co—25 à 105 1-4, 25 à 105, 5 à 105, 25 à 105, 10 à 105, 5 à 105 1-2, 5 à 105 1-2, 10 à 105 1-2, 20 à 105 1-2, 5 à 105 1-4, 50 à 105 1-2, 55 à 105, 45 à 105, 25 à 105, 75 à 105, 5 à 105, 25 à 105, 25 à 105 1-4.
Laurentide Power—50 à 116.
Laurentide o., 10 à 105, 5 à 105 1-2, 65 à 105 1-2.
Lyall Const—10 à 44 1-2, 25 à 44 1-2, 5 à 43 1-2, 20 à 44 1-2.
Montreal Power—10 à 71 3-4, 45 à 71 3-4, 25 à 71 3-4, 50 à 71 7-8, 20 à 71 7-8, 25 à 71 7-8, 410 à 72, 5 à 72, 7 à 72, 10 à 72, 100 à 72 7-8, 5 à 72, 7 à 72, 10 à 72, 100 à 72 71 3-4, 50 à 71 3-4, 10 à 71 3-4, 140 à 72 71 3-4, 50 à 71 3-4, 10 à 71 3-4, 140 à 72
Nat. Breweries—65 à 69 1-4, 25 à 69 1, 25 à 69 1-8, 10 à 69 1-4, 15 à 69 1-4, 15 à 69, 10 à 69, 25 à 69, 25 à 69 1-4, 25 à 69, 10 à 69, 10 à 69.
Nat. Brick—50 à 79 1-2.
Penmans—25 à 207.
Quebec Power—25 à 224, 5 à 225, 25 à 225 1-2, 25 à 225 1-2, 25 à 225.1 25 à 225 1-2, 25 à 225 1-2, 25 à 225, 2 à 225, 1 à 225 22 1-2, 3 à 25, 5 à 225, 2 à 225, 1 à 225.
S.C. Power—5 à 11 1-2, 5 à 101 1-2, 5 à 101, 25 à 101, 5 à 101.
Shawinigan Power new—15 à 67 1-2, 5 à 67 1-2, 25 à 67 1-2, 15 à 67 1-2, 5 à 67 1-2, 25 à 67 1-2, 25 à 67 1-2, 15 à 21 6, 1-2, 25 à 67 1-2, 25 à 67 1-2, 15 à 10 à 10 67 1-2, 2 à 67 1-2, à 67 1-2, 10 à 67, 5 à 67 3-8, 5 à 67 3-8, 25 à 67 1-4, 28 1à 67 1-8, 15 à 67, 5 à 67, 10 à 67, 5 à 67 1-4.
Sherin Williams—10 à 152, 1, Stee. Co.—5 à 127 1-2, 25 à 127 1-2, 2 à 127 1-2, 5 à 12, 1-2, 25 à 127 1-2, 5 10 à 127 -2, 5 -12, 1-2, 10 à 12, 1, 2 2 1-2, 10 à 12, 1-2, 2 à 12, 1-2, 25 à 127 1-2, 5 à 12, 1-2, 25 à 127 1-2, 5 à 12, 1-2, 10 à 12, 1-2, 2 2 1-2,

L'OPPOSITION PROTESTE CONTRE L'EXPORTATION DU BOIS DE PULPE A L'ETAT BRUT

Le débat à la Chambre porte sur le mesurage et l'exportation du bois, etc. – On vote $225,000 pour le service d'aviation et $340,000 pour le service forestier.

NOMBRE D'INTERPELLATIONS

QUEBEC, 11. — (Du correspondant de la Patrie). — L'étude des crédit du département des Terres et Forêts et l'adoption en troisième lecture de quelques bills privés, sans compter la réponse par le gouvernement à une longue série d'interpellations de la gauche, constituent le travail de la chambre hier. La séance consacrée à la routine a été plutôt terne. Cependant, la discussion des estimés du département des Terres a fourni matière à quelque discussion sur la coupe du bois, le mesurage et, surtout, l'exportation du bois brut. MM. Sauvé, Duranleau et Crépeau ont pris part à cette discussion avec l'honorable M. Mercier, ministre des Terres et Forêts, qui a expliqué et piloté son budget.

Il y eut au cours de la séance de l'après-midi un vote en comité plénier sur le bill de la ville de Kenogami. M. Duranleau s'opposait aux pouvoirs demandés par la ville pour règlementer la construction, vu que la loi générale donnait à la municipalité des pouvoirs suffisants. La clause fut adoptée.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

La séance de l'après-midi ne s'ouvrit qu'à quatre heures, le premier ministre et les membres du cabinet étant retenus par la délégation du lac Saint-Jan.

Après que le gouvernement eut répondu à un grand nombre d'interpellations, les bills privés suivants ont subi leur troisième lecture:

Loi modifiant la charte de la ville de Sainte-Agathe des Monts.

Loi modifiant la charte de la "Quebec & Western Railway Company".

Loi ratifiant et confirmant un contrat de fiducie entre "Chaleurs Bay Mills" et "National Trust Company, Limited", et autres personnes, et le titre fiduciaire de "National Trust Company, Limited", quant aux concessions forestières à elle transportées par ce contrat.

Loi ratifiant et confirmant le titre de la "P. Q. Lumber Company" quant à certaines concessions forestières.

Loi modifiant la charte de la "Royal Trust Company".

Loi modifiant la charte du Séminaire de Valleyfield.

Loi modifiant la charte de la ville de Kénogami.

LES CREDITS DES TERRES

La Chambre se remit ensuite à l'étude des crédits du département des Terres et Forêts, sur un item de $340,000 pour le service forestier et les inspections. Cet item représente une augmentation de $55,000 sur l'an dernier. A des questions de l'opposition, le ministre répondit que les inspections augmentent et que les mesureurs de bois ont plus de travail à faire dans les chantiers. Les mesureurs rencontrent parfois des difficultés de la part de certains exploiteurs mais ils considèrent qu'ils accomplissent un travail efficace.

Lorsque les coupes ne sont pas conformes aux règlements, le département impose des pénalités. Le département traite directement avec les concessionnaires.

M. Sauvé affirme que la province perd tous les ans de fortes sommes à cause des infractions à la loi du mesurage. La violation se pratique sur une grande échelle. A cela le ministre répond que son département est probablement celui qui est le plus exposé à venir en conflit avec les compagnies et les particuliers à cause de sa sévérité. Il fait tout son possible pour que les lois soient respectées. Le ministre considère le système de mesurage de la province le plus avantageux. Les marchands de bois ne l'aiment pas mais ils l'acceptent dans leurs contrats.

M. Mercier nie que la province perde de fortes sommes à cause de la violation des règlements. Il considère que la vérification se fait sérieusement et que le département voit à percevoir les sommes dues à la suite d'erreurs.

SEANCE DU SOIR

La séance du soir s'ouvrit sur la continuation de l'étude du budget du département des Terres et Forêts.

L'honorable M. Mercier, répondant à certaines questions de M. Sauvé sur le système de mesurage du bois, affirma que plusieurs personnes lui ont exprimé l'opinion que le système devrait être changé pour le système de cubage. D'autres, cependant, favorisent le maintien du système de mesure de planche. Le bois, aujourd'hui, étant plus petit, il y en a qui croient qu'un changement est nécessaire. Les officiers du département sont à étudier la question; ils ont fait des expériences depuis deux ans et ils seront probablement en mesure de prendre une décision dans le cours de l'année.

M. Sauvé dit que le ministre en vient à ce qu'on lui disait lorsqu'il a visité le Témiscamingue. On prétend que l'on a pu sauver jusqu'à $7 et $10 par mille pied.

Il y a des "jobbers" qui mesurent la corde à 187 pieds, dit M. Mercier, mais le département n'a rien à y voir et les officiers suivent la table officielle.

M. Sauvé doute que le ministre ait un moyen de contrôle qui lui assure que les officiers voient à ce que les règlements soient observés.

En réponse au chef de l'opposition, l'honorable M. Mercier dit qu'il lui est arrivé depuis qu'il a la direction du département, d'avoir à renvoyer des mesureurs. Les inspecteurs ne peuvent manquer de découvrir les erreurs, car il y a des inspecteurs spéciaux, qui arrivent à l'improviste dans les chantiers et qui s'enquièrent de ce qui s'y passe. Les inspecteurs ont de $150 à $160 par mois, et leurs dépenses sont payées. Le département s'arrange pour que les inspecteurs changent de districts, afin qu'ils soient moins familiers avec les hommes des chantiers et aussi qu'ils augmentent leurs connaissances.

M. Duranleau demande s'il n'arrive pas que le feu soit mis de propos délibéré dans la forêt pour avoir le bois.

L'honorable M. Mercier a peine à croire que cela soit.

Le ministre expliqua ensuite qu'en vertu d'une entente entre le département et la douane, le bois de la province n'est pas exporté sans qu'un permis du département ne soit donné. L'an dernier il a été émis 120,000 permis.

Le ministre n'étudie-t-il pas un projet de loi pour prohiber l'exportation du bois provenant des terres des particuliers? demande M. Sauvé.

En principe, dit M. Mercier, la chose serait désirable, mais dans la pratique, cela serait ruineux pour le commerce. Il affirme qu'il n'y a pas de concessionnaire qui exporte du bois.

M. Duranleau fait observer que le peuple de cette province s'alarme de la grande quantité de bois de pulpe et de pulpe exportée aux Etats-Unis à l'état brut. La corde de bois brut exportée rapporte à la province $10, tandis que la corde de bois manufacturée dans la province, lui rapporte $65 à $70. Il croit que le ministre des terres fait erreur quand il dit que tout ce bois vient des terres de particuliers et de colons. "Nous sommes informés, dit-il, qu'il y a de gros concessionnaires qui exportent du bois à l'état brut. Il importe que le département fasse en sorte que la loi ne soit pas violée à ce sujet. Je suis surpris que le département ignore la chose. "Le peuple a besoin de ce que peut produire nos richesses naturelles, et le gouvernement doit y voir.

L'honorable M. Mercier répond qu'il n'y a certainement pas de concessionnaires qui exportent du bois. Il arrive que des concessionnaires soient propriétaires de "free holds" et ils ont droit d'exporter le bois provenant de ces terres. Cela est probablement cause de la confusion. Les officiers surveillent aux ports même d'embarquement et voient à ce que le bois qui provient des terres de la couronne ne soit pas exporté.

Le ministre donne des renseignements sur la carte aérienne que le département fait préparer de la péninsule de Gaspé, par la Cie Française d'aviation. Celle-ci est payée $50 par mille. Des soumissions n'ont pas été demandées, parce qu'il fallait choisir des experts. Les hommes employés à ce travail sont non seulement des pilotes, mais des arpenteurs géomètres capables de préparer les cartes. Si les travaux se continuent, ils doivent prendre à leurs services des jeunes gens de la province, qu'ils formeront pour ce travail.

Pour la continuation du travail, il se peut que des soumissions soient demandées.

M. Duranleau dit qu'il y a bien d'autres compagnies compétentes en Europe et qu'on aurait dû demander des soumissions à l'étranger.

Le comité adopte l'item de $340,000 pour le service forestier et l'inspection des terres, ainsi qu'un autre de $225,000 pour le service d'hydroplans, et la Chambre s'ajourne à ce matin, à 1 heures.

NOMBREUSES INTERPELLATIONS

Au cours de la séance d'hier après-midi, le gouvernement a répondu à une trentaine d'interpellations sur différents sujets.

Le procurur général a répondu à M Lafleur qu'il y a eu, en 1921, dans la province de Québec par 100,000 de population 147 condamnations pour délits graves et 110 en 1925. Ces chiffres sont fournis par le Bureau des Statistiques de la Criminalité.

L'hon. L.-A. David a appris à M. Houde qu'il n'existe pas actuellement dans la province de compagnie "Quebec Development" ayant des lettres patentes de la province de Québec.

L'hon. M. David a appris à M. Sauvé que la population d'Yamaska était en 1920 de 17,780, en 1925, de 15,387 et en 1926, de 16,511, que la population du comté du Rummond, en 1920, était de 17,197; en 1925, de 18,337; et en 1926, de 19,897; que la population de Mont-Laurier, en 1920, était de 2064, en 1925, de 2045 et en 1926, de 3553; que la population de Sainte-Blandine, comté de Rimouski, était en 1920, de 1538, en 1925, de 1428 et, en 1926, de 1527; que la population de Saint-Bonaventure était, en 1920, de 1047, en 1925, de 1016 et, en 1926, de 1027; que la population de Nominingue, en 1920 était de 710, en 1925, de 2045, et en 1926, de 1903; que la population de Saint-Théodore d'Acton était, en 1920, de 1216, en 1925, de 1046 et, en 1926, de 1037; que la population de Senneterre, en 1926, était de 697 et qu'en 1920 et 1925, cet endroit n'était pas organisé municipalement. Enfin, l'hon. M. David a appris à M. Sauvé qu'il n'existait pas de municipalité du nom de Notre-Dame-du-Laus.

L'hon. L.-A. David a répondu à une question de M. Sauvé que la Commission des Monuments Historiques avait tenu huit séances plénières et 26 séances de comité, les premières tenues à Montréal et les autres à Québec; que chacune de ces séances avaient duré environ deux heures; que l'hon. Ad. Turgeon et M. P.-G. Roy avaient assisté à toutes ces séances; que MM. Simard, Massicotte, Morin et Lighthall avaient été absents, chacun à une séance; que l'hon. M. Turgeon avait reçu pour ses dépenses de voyage, $30.00 et M. P.-G. Roy $89.00.

L'hon. M. David a appris à M. Lortie, de Soulanges, que la somme de $2,000 d'impression et reliure qui apparaît dans les comptes publics à la page 82 a été payée au Soleil Ltée pour 400 exemplaires de l'Annuaire Statistique fournis à l'Assemblée Législative et que la somme de $606.20 qui apparaît à la même page des Comptes Publics, a été payée à la "Patrie" pour 400 exemplaires du Rapport de la Voirie fournis à l'Assemblée Législative.

L'hon. M. Nicol a appris à M. S.-Jacques que "Mon Premier Livre" a été imprimé par la Cie Le Soleil Ltée auquel le gouvernement a payé une somme de $18,500.00 pour l'impression et la distribution, au prix de .14 pour la première impression et .15 pour la seconde impression et reliure.

L'hon. M. David a appris à M. Duranleau que le gouvernement a acheté de la Librairie Beauchemin les "cartes" pour lesquelles il a payé la somme de $12,000.00 ainsi qu'il appert à la page 165 des Comptes Publics; qu'il a acheté 10,000 cartes de l'Amérique du Nord et que ces cartes ont été imprimées par Rand McNally, de Chicago.

L'hon. M. Nicol a appris à M. Saint-Jacques que pendant l'exercice 1925-26 un emprunt temporaire a été contracté pour la somme de $5,000,000, cet emprunt ayant été fait le 4 novembre 1925 et un autre emprunt le 29 juin 1926, de $10,000,000. L'hon. M. Nicol a répondu aussi à M. Saint-Jacques que le gouvernement n'avait fait aucun emprunt depuis le 1er juillet 1926.

L'hon. M. Nicol a répondu à une question de M. J. Dufresne que le gouvernement, ses départements et ses fonctinnaires n'apposent pas de timbres d'accise sur les chèques officiels.

Une somme de $14,899.62 ayant été payée à la "Patrie" pour encouragement au tourisme, M. Pelletier a demandé pour quelles fins cette somme a été dépensée, ce à quoi l'hon. M. Perrault a répondu que la "Patrie" avait imprimé 15,700 cartes routières et 10,150 enveloppes, 15,000 brochures du "Tours de Fins de Semaine" et 10,030 brochures de "See Quebec First".

L'hon. M. J. Nicol a répondu à M. L. Bastien que le Bureau des Successions avait fait rapport au Bureau du Revenu de la province des argents reçus des héritiers de la succession Paul-Emile Pouliot que le rapport a été fait le 12 novembre 1921 par J.-T. Kindelan, député percepteur des droits sur les successions de la province et que l'on avait reçu la somme $94.64 le 11 nov. 1924.

L'hon. M. Nicol a appris à M. Sauvé que le 31 décembre 1926 la dette consolidée de la province était de $79,596,226.27 moins le fonds d'amortissement et les paiements retardés au montant de $17,053,029.32.

L'hon. M. Nicol a également appris à M. Sauvé que les recettes ordinaires et les paiements ordinaires pour les six premiers mois de l'exercice en cours étaient de $16,014,764.59 que les dépenses ordinaires étaient de $15,373,496.10; que les recettes, durant la même période, et les paiements de toutes sortes ont été, pour les recettes de $24,750,279.64 et les dépenses, $32,069,069.98.

L'Opposition a donné encore avis d'une diraine de nouvelles interpellations.

Un plan de l'ascenseur au pied de la Montagne

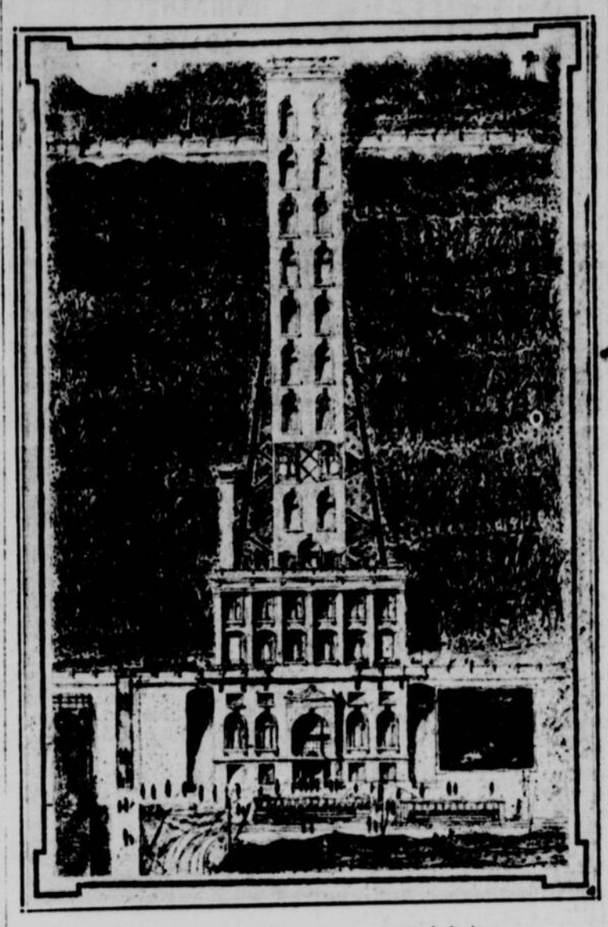

On voit ici un plan de façade d'un ascenseur au pied de la montagne pour la ville de Montréal. Cet ascenseur serait construit à l'épreuve du feu, en beton armé, charpente d'acier, brique solide et terra-cotta. Ce plan sera soumis au Comité Exécutif qui rendra sa décision d'ici quelques jours au sujet de l'acceptation. Le plan vu ici a été préparé par M. J.-E. De Patrick, B. A., architecte, de Montréal.

M. J.-P. Dupuis candidat à la mairie de Verdun

M. le maire J.-P. Dupuis, de Verdun, devant les demandes réitérées de la plupart des organizations locales, a changé de décision, et il a décidé de briguer encore une fois les suffrages à la maire.

Le maire Dupuis a pris cette décision hier.

Les élections auront lieu le 1er avril prochain.

M. J.-P. DUPUIS, maire de Verdun, qui a décidé de se présenter encore une fois à la mairie.

En l'honneur de l'hon. J.-H. Dillon

L'Alliance Canadienne pour le Suffrage Féminin dans la province de Québec donnera dimanche après-midi dans le salon rose de l'hôtel Windsor un thé en l'honneur de l'honorable J. H. Dillon sous la présidence d'honneur de l'honorable Honoré Mercier, ministre des Terres et Forêts.

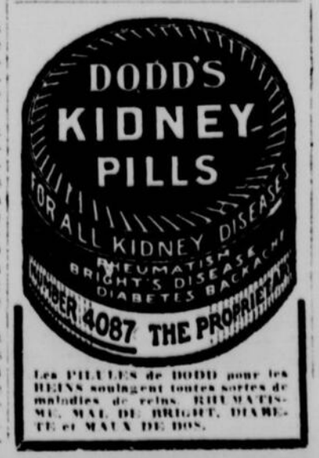

Les PILULES de DODD pour les REINS soulagent toutes sortes de maladies de reins. RHUMATISME, MAL DE BRIGHT, DIABETE et MAUX DE DOS.

LA COOPERATION ENTRE LE PATRON ET SES EMPLOYES

M. Hopewell dit que c'est la clef du succès. — M. Bouchard critique la loi des compensations.

Builders' Exchange.

Le dîner de la Builders' Exchange de Montréal a eu lieu hier soir à l'hôtel Queen. Ce dîner a été très enthousiaste. M. X. J. A. Cook présidait. Le conférencier était le magistrat de police Charles Hopewell, d'Ottawa, un ancien constructeur qui a parlé de l'ethnique de la construction telle que vue par un "old Timer". M. T.-D. Bouchard, M.P.P. pour Saint-Hyacinthe, a aussi parlé. Il a fortement critiqué la nouvelle loi des accidents et du travail appelée loi des compensations. Il a insisté afin que le gouvernement ne mette pas en vigueur cette loi passée déjà.

On remarquait à la table d'honneur: MM. K. D. Church, John Quinlan et Douglas Bremner, anciens présidents; MM. A. Sidney Dawes, nouveau président; J.-A.-A. Leclair, président des contracteurs généraux de la section française; A. Alexander, président de la section des manufacturiers; J.-O. Marchand, président des architectes de la province de Québec, et D. A. Paterson, secrétaire.

MM. A. Plamondon, A. F. Byers, J. D. Johnson, L. Gélinas, F. I. Spielman, Joseph-A. Francoeur, G. Benoit, A. Leclaire et nombre d'autres. Le "Builders' Exchange" compte, aujourd'hui, 180 membres, il s'est augmenté de 26 nouveaux membres au cours du dernier exercice.

M. CHARLES HOPEWELL

Le succès d'un homme d'affaire, dit emphatiquement le conférencier, dépend du succès de vos voisins. Tout homme, particulièrement dans l'avenir, qui veut être quelqu'un, doit se reposer sur ses semblables.

Un certain égoisme, quelque fois, est chose nécessaire, mais l'homme qui tente d'exclure les autres de ses succès, est certain de déchoir un jour ou l'autre. La coopération entre les employeurs et les employés voilà ce qui est appelé à triompher, aujourd'hui. Et l'orateur cite un exemple de feu John R. Booth, d'Ottawa. Un employeur doit se rappeler qu'un employé vit de l'esprit de son patron. "Il y a plus de lumière sur la rue que dans la cave, ainsi dans les affaires, le succès est plus certain dans la coopération que dans l'isolement. Rien n'est bon pour l'individu, s'il n'est profitable à la collectivité.

Mais cette coopération, comment l'acquérir, si ce n'est en travaillant la main dans la main avec franchise, sans détournement. Amitié et confiance, voilà le mot d'ordre de la fin du discours de M. Charles Hopewell.

M. Douglass Bremner remercie le conférencier, secondé par M. John Quinlan, et M. J.-O. Marchand dit quelques mots pour remercier le président de son invitation au nom des architectes de la province de Québec en même temps qu'il définit les devoirs de l'architecte envers l'entrepreneur.

M. T.-D. BOUCHARD

Avec M. Hopewell, M. T.-D. Bouchard, député à la législature, a été le principal orateur de la soirée. Il a fait une critique de la nouvelle loi des Compensations qui a été passée, l'an dernier au parlement de Québec et dont la mise en vigueur a été retardé jusqu'au premier avril 1927, sur sa demande, afin que les avantages et les désavantages de la nouvelle loi puissent être discutés longuement et afin que l'on puisse connaître les nouveaux taux des compagnies d'assurance.

M. Bouchard a parlé en anglais et a donné les raisons pour lesquelles il est catégoriquement opposé à la nouvelle loi qui, pour lui, ne sera profitable qu'aux avocats, met en danger l'existence des petits contracteurs ou entrepreneurs et pourra être très préjudiciable, en certaines circonstances, à l'ouvrier blessé ou dans les cas de mort, à sa veuve, à ses enfants ou autres héritiers. D'ailleurs, déclare l'orateur, les charges sont trop lourdes pour les manufacturiers, les employeurs et offre peu de garantie à l'ouvrier.

M. Bouchard s'en tient à l'assurance collective, le système de commission tel qu'établi dans la province d'Ontario fonctionne à merveille, il est peu dispendieux pour le patron et protège entièrement le serviteur. Il cite des chiffres à l'appui de ses avancés, il le fait en comparant les taux payés dans la province voisine et ceux des nouveaux des compagnies d'assurance qui seront mis en vigueur automatiquement le premier avril prochain, si l'on donne force de loi à l'acte tel que passé au parlement. Dans certains cas, il y a des écarts de trente pour cent.

L'orateur a été suivi dans son argumentation avec un intérêt marqué par ses auditeurs et il a été salué par de chaleureux applaudissements, quand il a dit qu'il était temps de s'organiser afin de faire une pression sur le gouvernement de façon à ce que la loi ne soit pas mise en vigueur. Si toutefois elle prend force de loi, il y aura une impression salutaire de créée qui pourra servir pour les années à venir.

M. J.-A.-A. Leclair a remercié le conférencier:

Différents rapports ont été présentés par MM. A.-S. Dawes, P.-G. Wilmut et J.-E. Walsh. M. le président Cook, au cours d'une courte allocution, s'est montré plutôt optimiste, quant aux possibilités pour 1927. Il voudrait qu'un amendement soit apporté à la charte, de façon à ce qu'il y ait dans le bureau de direction, un membre de chaque corps qui s'occupe de la construction, tels les plombiers, les peintres, les plâtriers, etc., etc.

NOUVEAU BUREAU

Voici maintenant les officiers élus pour 1927:

MM. A.-S. Dawes, président; J.-E. Walsh, trésorier honoraire; A. Plamondon, secrétaire honoraire; C.-J.-A. Cook, ex-président.

Section des entrepreneurs généraux: MM. J.-A.-A. Leclair, président; A.-F. Byers, P.-G. Wilmut.

Section des sous entrepreneurs: MM. F.-A. Allan, président; L. S. Fogg, C. Selkirk, O. Lepage.

Section des fournisseurs et manufacturiers: MM. A.-T. Alexander, président; L. Gélinas, J.-D. Johnson, F.-I. Spielman.

Section française (la Chambre de construction): MM. J.-A.-A. Leclair, président; G. Benoit, A. Leclaire.

DISCOURS DE M. J.-O. MARCHAND

Je suis heureux de prendre la parole pour m'acquitter d'une tâche particulièrement agréable, c'est de présenter mes sincères remerciements à Monsieur le Président de la Chambre Syndicale des Entrepreneurs pour sa gracieuse invitation d'assister à ce banquet comme président de l'Association des Architectes de cette province.

L'occasion me semble opportune pour parler des relations harmonieuses qui doivent exister entre architectes et entrepreneurs dans l'exécution des travaux du bâtiment. Il est évident que si l'architecte a des devoirs professionnels à remplir envers le client il en a également envers tous ses collaborateurs, et particulièrement envers les entrepreneurs. Quels sont ces devoirs? Il doit employer son autorité morale en vue de rendre aux ouvriers les travaux de leur profession le moins pénible possible et d'assurer la bonne harmonie. La cordialité et l'honorabilité dans les rapports entre toutes les personnes occupées sur ses travaux.

Il doit aussi s'efforcer d'obtenir de l'entrepreneur cette confiance si nécessaire pour la bonne exécution d'une oeuvre commune. Mais cette oeuvre ne peut être réalisée que si l'entrepreneur a lui-même à son service des ouvriers compétents, c'est-à-dire connaissant à fond leur métier. Or il est possible de constater que depuis environ 25 ans, l'apprentissage, qui jusque là avait fourni d'excellents ouvriers, semble aujourd'hui être devenu un travail superflu. C'est un mal qui n'est pas spécial à notre pays. Toute l'Europe en a souffert mais elle a eu la bonne fortune d'y remédier en créant des Ecoles Techniques pour la formation des contremaîtres, et des Ecoles d'Arts et Métiers pour l'instruction des ouvriers. Il est à souhaiter qu'un mouvement qui a déjà rendu des services si appréciables dans la Grande-Bretagne, en France, en Belgique, en Hollande et aux Etats-Unis, soit continué avec activité au Canada dans un avenir très rapproché. C'est sur ce voeux, formulé au nom de l'Association des Architectes que je terminerai en levant mon verre au succès de votre Chambre Syndicale.

A S.-THEODOSIE

STE-THEODOSIE DE VERCHERES, 10. (Du correspondant de la "Patrie"). — Le 19 janvier, mariage de M. Euclide Lussier, de Varennes, avec Mlle Thaïs Lamontagne, de notre paroisse. Les nouveaux mariés demeureront à Varennes.

—Le 2 février, service à l'église pour Fernand, enfant de Jos. Lamontagne, décédé à l'âge de 5 ans et 10 mois. L'enfant a succombé à la scarlatine.

Pour la cérémonie à l'église, le petit corps n'est entré que dans le vestibule, la grande porte restant ouverte.

—Dimanche le 6 février, M. le curé a béni solennellement les cierges à la grand'messe, qui, ce jour-là, commençait à 9 1-2 hrs. M. le curé a parlé sur cette belle cérémonie des cierges.

Dans l'après-midi, procession du rosaire et bénédiction des gorges et salut. Il y avait une assistance assez considérable.

Campana's
ITALIAN BALM
(BAUME ITALIEN DE CAMPANA)

LE BAUME ITALIEN DE CAMPANA est sans égal pour soulager les gerçures des mains et empêcher la peau de devenir rude. Garde les mains douces et blanches, même en vaquant aux travaux domestiques. Essayez-le.

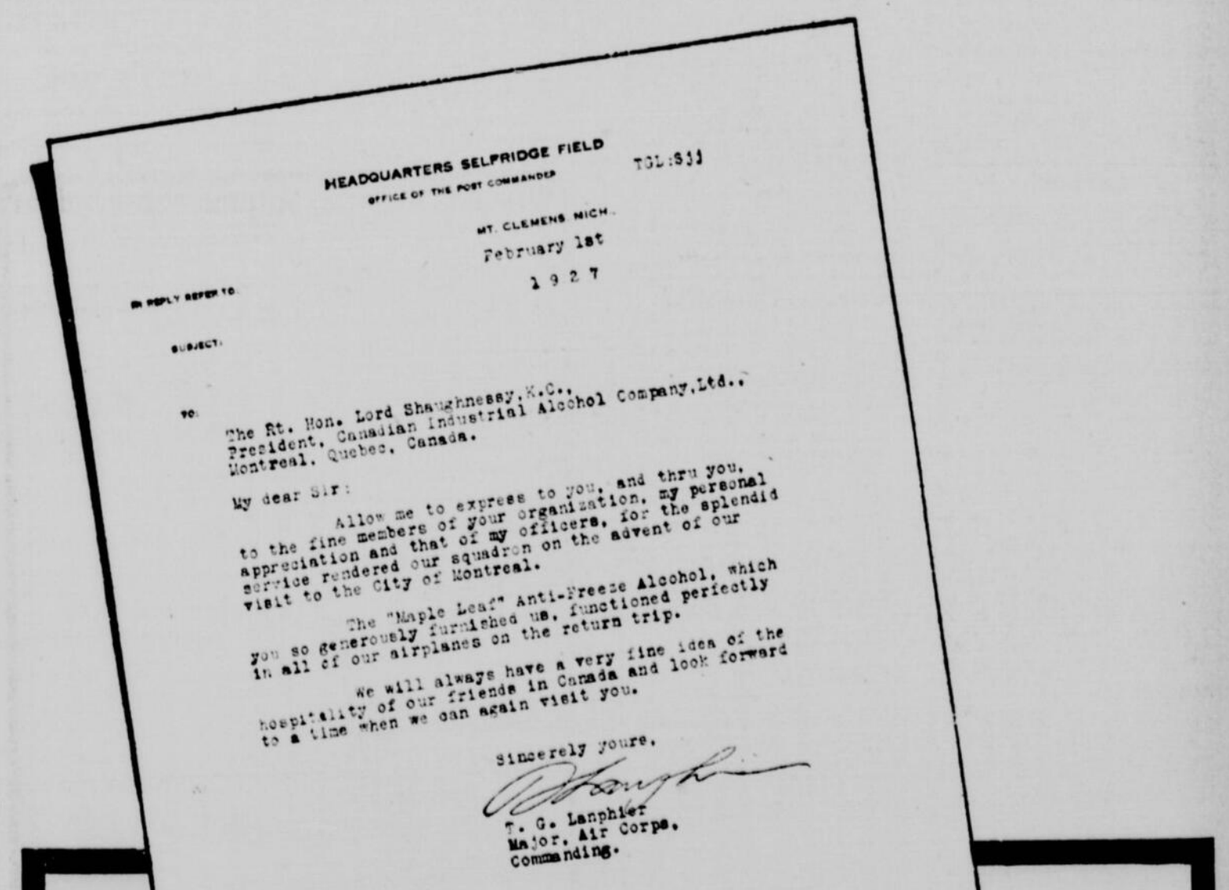
HEADQUARTERS SELFRIDGE FIELD
OFFICE OF THE POST COMMANDER
TGL:SJJ
MT. CLEMENS MICH.
February 1st 1927
IN REPLY REFER TO
SUBJECT:
TO:
The Rt. Hon. Lord Shaughnessy, K.C., President, Canadian Industrial Alcohol Company, Ltd., Montreal, Quebec, Canada.
My dear Sir:
Allow me to express to you, and thru you, to the fine members of your organization, my personal appreciation and that of my officers, for the splendid service rendered our squadron on the advent of our visit to the City of Montreal.
The "Maple Leaf" Anti-Freeze Alcohol, which you so generously furnished us, functioned perfectly in all of our airplanes on the return trip.
We will always have a very fine idea of the hospitality of our friends in Canada and look forward to a time when we can again visit you.
Sincerely youre,
T. G. Lanphier
Major, Air Corps,
Commanding.

Le Commandant du "Goodwill Air Squadron" des Etats-Unis dit:

MAPLE LEAF
ANTI-FREEZE

"Fonctionna à la Perfection"

CANADIAN INDUSTRIAL ALCOHOL COMPANY LIMITED
MONTREAL TORONTO CORBYVILLE WINNIPEG VANCOUVER

C'EST LE RHUMATISME! ENLEVEZ LA DOULEUR

Cessez le dosage. Frictionnez avec l'"Huile St-Jacobs" calmante, pénétrant vos membres douloureux, roides et malades et le soulagement arrive à l'instant. L'"Huile St-Jacobs" est un finiment inoffensif contre le rhumatisme qui ne désappointe jamais et ne saurait brûler la peau.

Procurez-vous une bouteille de 35c. d'"Huile St. Jacobs" à n'importe quelle pharmacie, et dans un instant vous serez libéré de la douleur, de la sensibilité et de la roideur. En usage depuis 65 ans contre rhumatisme, sciatique, névralgie, lumbago, mal de dos, entorses.

La Patrie

Montréal, Qué.

ANNONCES CLASSIFIEES

Toutes les annonces doivent paraître sous la rubrique appropriée et dans les modèles de caractères d'imprimerie de la "Patrie".

TARIF DES ANNONCES CLASSIFIEES

Tarif quotidien par ligne pour insertions consécutives:

	Chargées	Comptant
Six jours	10c	8c
Trois jours	12c	10c
Un jour	13c	12c

Décès, 50c par insertion.
Naissance, 25c par insertion.
Service anniversaire, 75c par insertion.
Remerciements, $1.00 par insertion.
Fiançailles, $1.00 par insertion.
Prochain mariage, $1.00 par insertion.
Mariage, $1.00 par insertion.

ANIMAUX

ANIMAUX FAVORIS

CHIENS Fox Terriers Wired, 2 mois, $10.00, une 8 mois, $15.00. 6716 St-Valier, Calumet 67073. 286-10

AUTOMOBILES

AUTOMOBILES A VENDRE

A BON MARCHE, faut vendre de suite, vingt-sept automobiles Paige limousine, 900; trois McLaughlin Sedan quatre et six cylindres 1923 et 24, 700 et 900 beau Nash 7 passe, comme neuf avec bande de Union Taxis 900, Hudson Coach, 900; toutes mes autos sont remises à neuf et garanties. Essayez les plus belles autos Paige, vingt modèles, six et huit cylindres, compétement équipés $1695. A 4400. Ces autos sont des plus économiques. AMh. 3763. L. Lafontaine, 4119 Delaroche. 290-2

100 FORDS USAGES. —

Si vous êtes intéressé dans un Ford usagé voyez le plus bel assortiment à Montréal. Tous les modèles à des prix raisonnables et conditions faciles. Tudors, Sedans, Coupés, Touring et camions. M. Forest, Généreux Motor et Cie, 256 Ontario ouest. 293-6

FORD sedan à vendre immédiatement en excellente condition, entièrement équipée, pneus et batterie neufs. 4212 Clairval 2278. 294-5

PNEUS NEUFS et d'occasion, toutes les dimensions de $3.00 et montant. Tire Specialty, 249 Craig ouest, Lancaster 6410. 283-24

GARAGES A LOUER

GARAGE chauffé à louer, 374 Sherbrooke Est. Est 2979. 293-7

CHAMBRES A LOUER

CHAMBRES SANS PENSION

LENNOX Appartements pour célibataires. Chambres bien meublées avec bain. Déjeuner désiré. 260 rue Sainte-Catherine ouest. 219-2

DIVERS

PERDUS ET TROUVES

ANNEAU D'OR, avec pierre sardoine sur tramway, Autoroute de Mansfield et Ste-Catherine. Récompense, 1929 Dorchester ouest, Uptown 1418. 294-2

BOURSE DE DAME, en cuir brun, contenant monnaie et autres articles, aux environs de Park Avenue Extension. Calumet 5106W. 294-2

LUNETTES dans étui, perdues à Westmount, mercredi, après-midi. Prière de téléphoner à Westmount 6196. 293-

MONTRE-BRACELET, en argent, sur tramway Boulevard ou Windsor ou entre rue Peel et Eaton ou dans magasin Eaton. Récompense. Tél. Westmount 8244. 294-1

PERDUE:—

Une partie d'un collier de perles, perdue vendredi soir, à l'hôtel Windsor ou bal des Arts. Généreuse récompense, 37 avenue Ontario. Tél. Uptown 2782. 291-5

TERRIER à longues oreilles, brun foncé. Perdu le Westmount 2944. Récompense. Westmount 2944. 294-1

EMPLOIS

Positions demandées, Hommes.

CHEF, capable, expérimenté, cherche position, hôtel ou restaurant, hors de la ville préféré. Joseph Miron, 1484 Wolfe. 293-5

FEMMES, FILLES, DEMANDEES

BRODEUSES expérimentées, demandées pour fils tirés, 4152 St-Denis. 294-2

COUTURIERE demandée pour travailler à la machine à coté. 1618 Ste-Catherine est. 294-2

COUTURIERES demandées pour sous-vêtements de dames, emploi permanent. 4388 St-Laurent. 294-2

FAISEUSES de boutonnières de manteaux de dames expérimentées demandées. Chambre 301, immeuble Wilder. 294-3

FAISEUSES de gilets avec makeral demandées, bon gage. Emploi permanent, 2167, boul St-Laurent. 294-2

FILLES expérimentées demandées pour confection de pantalons d'hommes. 1666 St-Laurent. 294-2

25 FILLES expérimentées pour faire fil etre sur robe de crêpe et georgette, immédiatement. 2472 Delorimier. 294-2

OPERATRICES.—

Opératrices d'expérience dans les belles chemises, chemises de nuit, pijamas pour hommes et costumes de jeux, pour enfants. S'adresser au 10me étage, The Standard Knitting Mfg. Co. Ltd., 1465, avenue deLorimier. 294-2

OPERATRICE expérimentée dans robes de soie, bon salaire, ouvrage permanent. 2410 St-Laurent. 294-2

PREPARE USE dans chapeaux demandée. 508 Ste-Catherine Est. Cherrier 4245. 294-2

SERVICE DOMESTIQUE

CONCIERGE demandé, homme et femme parlant les deux langues. S'ad à 5842 Charlemagne, Clairval 2553P. 294-2

COUPLE demande place comme concierge. Calumet 2242. 294-2

CUISINIERE générale pour petite famille, références exigées. 221 Wellington, Atlantic 0849. 294-2

JEUNE fille parlant l'anglais pour avoir soin d'un enfant et petits travaux domestiques. 114 Droleit ou tel Est 2559, après 7 hres. 294-2

JEUNE fille pour soin du ménage, sachant un peu de cuisine, devra coucher chez elle. Lane. 6596. 294-2

SERVANTE demandée immédiatement pas d'enfant, couchera chez elle, soirées, dimanches libres, anglais, références, 6026 châteaubriand. 294-2

SERVANTE demandée, travail de 8 h. à 7 h. du soir, dimanche de 8 h. à 2 h. Devra retourner chez elle le soir. S'ad 4228 Christophe-Colomb, près Parc Lafontaine. 294-2

SERVANTE demandée parlant un peu l'anglais. Bon chez-soi et bons gages. Pas de cuisine. 104 ave Northcliffe. Walnut 5472J. 294-2

HOMMES, GARÇONS, DEMANDES

BARBIER. Un bon pour vendredi et samedi. 1085 Ste-Catherine est. 294-

BON barbier demandé. 1335 Logan Est.

BOUCHER demandé pour vendredi et samedi, place permanente. Bons gages. 604 Dementigny est. 294-2

BOUCHER demandé pour samedi. No 2127 Rouen. 294-2

ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT PRIVE

PROFESSEUR René Savoie, L.C.I. E., B.A., B.S.A., ci-devant cours classique et commercial, est maintenant engagé à 6226 ouest, rue Sherbrooke, Uptown 1933. 285-24

MARCHANDISES

ARTICLES A VENDRE

POULIES A MOTEURS, EN PAPIER

De 4 pouces à 40 pouces de diamètre. Fred Thomson Co, Limited, Ingénieurs en électricité, 9, rue Sainte-Catherine. Calumet 1960. 293-

ARTICLES DE MENAGE

CHESTERFIELD et meubles de living, room 314 Sherbrooke Est. Est 2955. 293-5

LE CONTENT d'un appartement de 6 chambres avec option sur le bail, 2092 Clark. 292-2

MOBILIER Chesterfield et mobilier de chambre à coucher, phonographe, piano droit, 6541, Poupart, près Saint-Zotique, Calumet 3720 W. 294-2

PLEINE DE CUISINE, porte chaudron, buffet de salle à diner, table en chêne, chaises, Davenport, fauteuils, berceuse, etc., vendre à moitié prix, effets de ménage à vendre à encore à prendre à moitié prix. 5543, 2me Rang, Côte St-Antoine, Côte St-Luc. 294-2

SET de chambre à coucher et deux couchettes à vendre, une simple et l'autre double, prix $20. Salisbury 1257 Hôtel de Ville, près Ste-Catherine. 294-2

Occasions Financières

Argent à prêter.—Hypothèque. 1

ARGENT A PRETER—Prêts hypothécaires à taux courant à partir de $1,000. Les meilleurs taux, prompt service. Pas de commission à payer. Crédit Foncier Franco-Canadien, 112 rue St-Jacques, Harbour 3226. 293-24

COMMERCE A VENDRE

BOUCHERIE-épicerie. Outremont, établie neuf ans, au-delà de mille piastres comptant par semaine. Place à vendre. 293-3

EPICERIE à vendre, cause de mortalité, 35 ans à 40 ans, bonne clientèle. Mme Archambault, 1957 Dennis, Cherrier 2068, pas d'agence. 294-2

OCCASIONS D'AFFAIRES

A QUI LA CHANCE?—

A vendre—Magasin général, comprenant maison, étable, granges, et grand poulailler moderne, commerce bien établi, prix modéré et chance à $1,500 aux conditions de $300 comptant, balance à termes faciles et détaillé. Les marchandises en magasin paiables comptant après inventaire au prix de gros et sans frais de fret et de charroyage. Donnera aussi le bureau de poste et le contrat de la malle qui rapporte plus de $200 par année. Vendre aussi la bourrette désirée. Le seul magasin dans un rayon de 10 milles. Pour plus de renseignements s'adresser à M. Marcel Thinel, S.-Calixte, Comté Montcalm. 295-8

Services Commerciaux

DEMENAGEMENTS

BLANCHARD Express. Tél. Lancaster 6265. Déménagement $2.50 de l'heure. Transport de piano $4.00; valises, coffre-forte, spécial etc., contrats à la semaine. 245-24

ST-LAWRENCE Warehousing Co., 13 Van Horne. Calumet 2769. Déménagements, entreposages et emballages, meubles, expédition. 283-24

REPARATIONS

ADRESSER Boyer, Matelas refaits, meubles remboursés, refaits, coussins de toutes sortes. Bélair 4328. 286-24

Services Professionnels

MEDECINS, CHIRURGIENS, ETC.

MALO Dr ZENON. Clinique privée, Nouveau No 3726 St-Denis près Laurier, Tél Bélair 4922. Heures de 2 à 4, 7 à 9. 285-24

IMMEUBLES A LOUER

APPARTEMENTS A LOUER

RUE MANSFIELD 730. Appartements de deux et trois pièces, non-meublés, chauffés, bien éclairés, ascenseur, concierge, service de conciergerie, etc. Tarif d'eau payée, situation centrale. Pour détails, s'adresser au concierge ou téléphoner à Plateau 4325. 285-4

MAISONS A LOUER

ABSOLUMENT moderne, 7 pièces, garage, vue magnifique entre Monte-Carlo et Côte-des-Neiges, coûte seulement $4 par semaine. Tél. Lancaster 1225. 293-6

A LOUER—Joli haut de maison à appartements en bon ordre, coin Lagauchetière et Cadieux. S'adresser à Larue, 135 S.-Paul est. Main 28. 293-5

A LOUER, rue St-Dominique, 7 appts, planchers bois franc, rue Clarke, 4 appts, maison propre, garage. Tél. Calumet 1869J. 294-2

BOULEVARD PIE IX, huit appartements, avec garage, planchers bois dur. Tél. Clairval 2244W. 294-5

BOYER, 1666-1668, 3ème étage, six chambres, balcon, bain, gaz, $25 et $24. Poitras, Cie. 2222J. 294-2

CADILLAC 18 à 28, 7 grands appts planchers bois franc remis à neuf, électriques, compris, balcons en avant et en arrière. S'adresser 4 Cadillac. Clairval 2161. 285-24

CHAMPAGNEUR 2212, 2ème et bas, 4 appartements, garage privé pour chacun, réservés aux familles. Prix $30 et $35. 294-2

DE LA ROCHE 4, appartements modernes, garage, système de chauffage à vapeur, S'adresser 2479 Chambord. Clairval 0477. 294-2

HESSER 446, aux près Mont-Royal, 4 grands appts, bain. Clairval 2338. 292-2

JEANNE MANCE, appts modernes, bon chauffage, 2468 St-André. Atlantic 1492. 294-2

VIAU, logements neufs de 4 appts, avec un grand de 6 appts, avec garage. Clairval 2243. 294-3

PLACE COMMERCIALE A LOUER

PLACE pour magasin, bureau ou autre, pieds de superficie avec vitrine sur rue entre Demontigny et Ontario, prix par mois. 293-3

QUEL beau magasin pour épicerie ou charcuterie ou pour commerces. Tél. Amherst 0708 à Antoine Gervais ou 8811. 293-3

IMMEUBLES A VENDRE

IMMEUBLES DEMANDES

TERRES DEMANDEES.—

Plusieurs bonnes propriétés situées au centre de la ville de Montréal, à échanger pour terres. S'adresser 97 rue St-Jacques, Montréal. 294-6

MAISONS A VENDRE

A BON marché, Rosemont, 58ème avenue, 6 logements, revenu mensuel $60. S'ad 1095 Marie-Anne. 293-6

DEUX logements aux appartements. S'ad 2120 rue Hochelaga. 267-6

PROPRIETE à vendre, cave, appartement, système chauffage, 1er étage plain-pied, donnant 1,600 pds de plancher, pour manufacture avec beau logis au-dessus, aussi garage, beau lopin, prix $7,500, hypothèque $3,500. S'ad C. Lapointe, 7172 Henri, Calumet 6021J. 295-3

IMMEUBLES A VENDRE

MAISONS A VENDRE

MAISON de dix pièces, garage, dans le meilleur état, les dernières améliorations. Sacrifice. Comptant $1,000. Termes faciles. 289 Laval. 294-2

VIAUVILLE, 3 logements neufs à vendre, avec garage. Tél. Clairval 1217. 292-6

Places commerciales à vendre

ETAGE MANUFACTURIER.—

907, rue Bleury, juste au nord de la rue Craig, approximativement 3,500 pds carrés, chauffé, avec extincteurs automatiques, bas taux d'assurance, service d'ascenseur, bonnes facilités d'expédition. S'ad. chambre 203, 11 Place d'Armes. Tél. Main 3248. 292-6

MOTEURS ELECTRIQUES

Ne fermez pas. Nous pouvons vous prêter un moteur pour tenir votre établissement en activité pendant que nous faisons vos réparations. Fred Thomson Co., Limited, ingénieurs en électricité, 9, rue Ste-Geneviève, Lancaster 9141. 293-1

Avis est par les présentes donné que Dame Bertha Tisnawer, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal dans la province de Québec, s'adressera au Parlement du Canada, à sa présente session, pour l'adoption d'un bill de divorce, d'avec son époux, Morris Tisnawer, gérant, ci-devant des cité et district de Montréal, dans la province de Québec, et résidant actuellement à Woonsocket, dans l'état du Rhode Island, l'un des Etats-Unis d'Amérique, pour causes d'adultère et d'abandon.

Daté à Montréal, province de Québec, ce deuxième jour de février 1927.

WEINFIELD & SPERBER,
Procureurs de la requérante.

F-4-11-18-25-mars 4.

AVIS DE BREVET

A TOUS LES INTERESSES:

Sachez que les propriétaires du brevet canadien No. 161,414, HEMMING MFG. COMPANY, de Garfield, New Jersey, E.-U., accordé le 23 mars 1915, pour Moulage à froid des produits de condensation au phénol, désireraient accorder des licences à des industriels pouvant s'occuper de l'exploitation de cette invention ou consentiraient à leur céder leurs droits sur ce brevet.

Pour autres renseignements, adressez-vous à MARION & MARION, 264 Université, Montréal. 293-3

AVIS DE BREVET

A TOUS LES INTERESSES:

Sachez que le propriétaire du brevet canadien No. 251,755, LEON NORDSTROM de Stockholm, Suède, pour Dispositif à transporter le bois débité accordé le 12 février 1924, désirerait accorder des licences à des industriels pouvant s'occuper de l'exploitation de cette invention ou consentiraient à leur céder ses droits sur ce brevet.

Pour autres renseignements, adressez-vous à MARION & MARION, 264 Université Montréal. 293-3

LOI DE FAILLITE

Dans l'affaire de

T. G. CHARETTE
Ste-Marie de Blandford
Failli

AVIS est par les présentes donné que Monsieur T. GASPARD CHARETTE, de Ste-Marie de Blandford, a été déclaré en faillite, et qu'une ordonnance de séquestre a été rendue le 7ème jour de février 1927 et que la Cour m'a nommé gardien lors de la première assemblée, aient élu un syndic pour administrer les biens du failli.

AVIS est aussi donné que la première assemblée des créanciers dans l'affaire en cause, sera tenue à Montréal le 14ème jour de février 1927, à 10 heures de l'avant-midi au bureau du séquestre officiel, chambre 31, Palais de Justice.

Pour vous donner droit de voter à ladite assemblée, il faut que la preuve de votre créance soit produite entre mes mains avant l'assemblée, ainsi que les procurations devant servir à cette assemblée.

Soyez aussi notifié que si vous avez une réclamation quelconque vous donnant droit de figurer à titre de créancier à la preuve de votre réclamation pour cette produite entre mes mains, ou entre les mains du syndic qui sera nommé, dans les 10 jours à compter du présent avis, parce que 20 jours après l'expiration de la période fixée par l'alinéa 2 de l'article 37 de ladite loi, le produit de l'actif du débiteur sera distribué entre les parties ayant droit, sans égard aux réclamations dont avis aura été reçu alors.

Montréal, ce 9 février 1927.

WILFRID DAMPHOUSSE, Gardien
Bureau: 42a Edifice Power
Tél. PLat. 1211, Montréal.

La Loi de Faillite

Re:

M. LAVUT & SON
EPICIERS EN GROS
969 Ave. Coloniale, Montréal.

Le syndic soussigné vendra à l'encan public, argent comptant, à son bureau, 145 rue St-Jacques, coin St-Pierre-Xavier, Montréal, mercredi, le 16 courant, à 11 heures de l'avant-midi, comptes recevables en cette affaire au montant de $21,822.36.

La liste des dettes de livres pourra être examinée en aucun temps au bureau du soussigné.

PAUL L. TURGEON, Syndic
Bureau de Chartrand & Turgeon,
Fraser Frères, Encanteurs. 5-11-12

Le prochain congrès des coiffeurs à Montréal

Au récent congrès de la National Hairdressers Association, tenu à Toronto, on a décidé de tenir le prochain congrès de l'Association à Montréal.

La date et le lieu de réunion seront annoncés plus tard.

MISE AU POINT

Nous avons publié avant-hier une annonce de faillite qui a pu laisser croire à nos lecteurs que M. Oscar Dosautels était déclaré en faillite. M. Dosautels est exécuteur testamentaire de la Succession Giboulleau et ce n'est qu'en cette qualité qu'il a été déclaré en faillite.

Les colonnes d'annonses classifiées sont prêtes à vous servir

Il n'y a pas une seule phrase de trop sur votre chemin—pas de style imagé mais des mots nécessaires—pas d'expressions embarrassantes pour détourner votre intérêt—rien du tout pour embarrasser.

La section des annonces classifiées de la "Patrie" s'adresse directement au sujet. Des faits directs sans "poses de fantaisies"—ceux-ci étant ce que vous voulez quand vous cherchez des aubaines et celles-ci sont ce que vous trouverez—toujours—dans la section des annonces classifiées.

Cela va droit au but—parce que cela signifie des affaires! Remarquez comme il vous est facile de trouver toute sorte d'offres et combien rapidement vous pouvez lire par cette offre.

Ceux qui emploient les annonces classifiées aiment à avoir des phrases courtes en disant ordinairement aussi long que tout un paragraphe.

Les colonnes d'annonces classifiées sont prêtes à vous servir et c'est justement ce que les annonceurs dans les annonces classifiées et ceux qui les lisent ont!

Les annonces classifiées sont toujours les mêmes par le service qu'elles donnent mais différentes par les occasions qu'elles offrent.

MAGASINS de la rue STE-CATHERINE ouest
A LOUER

No. 702, rue Ste-Catherine ouest.—Dimensions 25.6" x 110'. Occupation immédiate. Chauffé. Bail prolongé.

Nos. 798-800, rue Ste-Catherine ouest.—Dimensions 51' x 110'. Espace particulièrement attrayant pour salles d'étalage d'automobiles.

Nos. 44-46, rue Ste-Catherine ouest.—Magasins et logis. Occupation immédiate sur signature du bail.

D. W. OGILVIE & CO. INC.
TEL. MAIN 3113 120, RUE ST-JACQUES.

Bureaux et Salon de Barbier à Louer

Dans l'Immeuble St-Denis

S'ADRESSER AU SURINTENDANT DE L'IMMEUBLE—EST 2406.

BUREAUX A LOUER

Edifice

La Patrie

S'adresser au Gérant.

LAncaster 3121

LE FRANCAIS EN ONTARIO

Les orangistes veulent empêcher l'enseignement à Windsor.

AUTORISATION

WINDSOR, Ont., 11. — La Commission Scolaire de Windsor a été menacée hier soir d'une injonction judiciaire afin d'empêcher l'enseignement du français dans les classes de 7ème et de 8ème des écoles publiques.

Walter Stennard, se disant envoyé de l'Ordre des Orangistes, a provoqué toute une sensation à la réunion de la commission hier soir, comme les commissaires venaient de terminer la besogne de routine.

"Avez-vous finalement résolu d'enseigner le français dans les écoles publiques, Madame la présidente", dit Stennard, en s'adressant à Mme J. E. Kilen, présidente de la commission.

"Oui", fut la réponse.

"Ceci ne sera pas. Nous avons empêché l'enseignement du français à North Bay et nous ferons la même chose ici", répondit Stennard.

"Le ministre de l'Education a donné l'autorisation voulue", dit un des commissaires.

Le ministre de l'Education n'est pas compétent en la matière. Seul le peuple peut en décider par référendum. Il va nous falloir alors prendre une injonction judiciaire", dit finalement Stennard.

Une charge au Parlement

(Suite de la page 8)

ning. Il est convaincu que Sir Henry ne néglige rien

POUR ASSURER LE SUCCES DE CETTE IMPORTANTE ENTREPRISE NATIONALE

L'hon. M. R. B. Bennett, conservateur de Calgary, répond que le sarcasme de M. Dunning n'est pas une réponse satisfaisante aux critiques de l'opposition. M. Bennett dit que plusieurs directeurs du Canadien-National ne sont que des politiciens. Les contribuables canadiens, qui sont les véritables actionnaires de la compagnie, ne sont pas efficacement représentés. Toutes les provinces devraient y avoir un représentant élu par les législatures et les Communes et le Sénat. Tant que l'on nommera des politiciens l'administration du C. N. R. ne fonctionnera pas bien, dit M. Bennett.

L'un des directeurs s'est vanté d'avoir influencé un grand nombre d'employés du Canadien-National aux dernières élections, dit M. Bennett.

LE DISCOURS DE M. BENNETT AGITE LA CHAMBRE

Comme il traitait de la question de la construction d'un hôtel à Vancouver, MM. Veniot et Dunning nient d'un geste de la tête ce que M. Bennett disait: "Des contorsions ne sont pas des réponses" dit-il.

Tapage à gauche et à droite.

M. Dunning se lève pour interrompre M. Bennett qui lui demande "Est-ce que le ministre est prêt à dire que le contrat pour cet hôtel a été signé?"

M. Dunning — Oui, par l'entrepreneur", la droite applaudit.

M. Bennett — A-t-il été signé par la compagnie? C'est toute la question". Les conservateurs applaudissent à leur tour.

M. Dunning — "Est-ce que mon ami veut bien s'asseoir pour que je lui réponde".

M. Bennett — "Je ne laisserai pas M. Dunning faire un autre discours avant que j'aie fini le mien. Ses ricanements et ses jeux de mots ne répondent à rien."

La droite et la gauche font du tapage et M. Bennett continue son discours au milieu des interruptions. Il dit que le contrat ne fut jamais signé par la compagnie. Il devait être soumis à l'approbation du parlement."

M. Bennett poursuit ses remarques en disant que le gouvernement a déjà donné des contrats avant même que l'argent ne soit voté par le parlement.

M. Dunning — Cet argent a été voté l'an dernier.

M. Bennett — Si c'était vrai j'accepterais cette réponse.

M. Dunning — C'est vrai.

M. Veniot — Oui, c'est vrai.

M. Bennett — M. Veniot n'était pas en chambre.

M. Veniot — J'ai étudié le dossier.

M. Bennett.—A ce moment vous étudiez le dossier d'un Moses Aziz.

L'Hon. H. H. Stevens suit M. Bennett et il résume toute la question de l'Hôtel à Vancouver. Il dit que le gouvernement devrait entreprendre cette construction avec la coopération d'un syndicat ou du C.N.R.

Le ministre des Chemins de fer répond que la moitié des députés libéraux se sont plaints des activités politiques d'un grand nombre d'employés conservateurs du Canadien-National. Il est surpris d'entendre M. Bennett faire les accusations qu'il porte quand il est au courant de l'activité conservatrice d'un grand nombre d'employés de chemin de fer.

Au sujet de l'hôtel de Vancouver M. Dunning déclare que s'il est construit ce sera avec de l'argent voté par le parlement et pas autrement. Au cours des élections les conservateurs ont parlé de $5,000,000 pour cet hôtel.

Le général Clark et M. Ladner, deux députés conservateurs de Vancouver nient avoir parlé de cet hôtel au cours de la campagne électorale.

M. Neill dit que la compagne conservatrice à Vancouver était un tiers sur le scandale des douanes, un tiers sur la pension du vieil âge et un tiers sur le projet d'hôtel.

Le crédit est ensuite voté, et la chambre s'ajourne à dix heures et demie.

Le bonheur n'a aucun sens en amour. Il est le déclin du désir. Pour entretenir le feu des âmes, il n'y a que le doute et la peur...

Guy de Fourtalès.

Aux Syndicats Catholiques et Nationaux

Syndicat des cordonniers

Le syndicat catholique des cordonniers tient ce soir, à la salle des syndicats catholiques, 655, de Montigny est, une assemblée générale spéciale pour tous les membres des cinq locaux. Il s'agit d'une question très importante à décider.

Après l'assemblée générale qui sera très brève, il y aura réunion du local No 3 pour les treesers et du local No 5 pour les tailleurs de cuir. Rapport des officiers et de l'agent d'affaires. Tous les membres sont cordialement priés d'assister. Par ordre.

Conseil Central

Le Conseil Central des syndicats catholiques s'assemble ce soir, à 8 h. 15 p.m., à la salle No 1, édifice des syndicats catholiques, 655, de Montigny est. Il y aura rapport des officiers, des comités. Lecture de plusieurs communications importantes. Etude et discussion sur la question des cinémas, afin de préparer les témoignages à l'enquête royale. Tous les membres délégués sont cordialement priés d'être présents. Par ordre.

Ouvriers textiles

C'est demain soir, à la salle principale des syndicats catholiques, 655, de Montigny est, qu'a lieu le concert-boucane annuel du syndicat No 1 des ouvriers textiles (tous les gareurs de métier et slasheurs-men des usines textiles de la ville). Le comité d'organisation a déjà préparé cette soirée et elle promet d'obtenir un succès extraordinaire. Il y aura comme d'habitude service de rafraîchissements, programme musical et artistique, souque à la corde. Plusieurs orateurs porteront la parole au cours de la soirée. Qu'on vienne en foule. Ouverture à 8 h. 30 p.m. précises par la bienvenue souhaitée aux membres par M. le président général de la Fédération Nationale Catholique des ouvriers textiles et par M. Charlebois, président du local No 1.

—Deux euchres-concerts sont en voie d'organisation au sein des syndicats catholiques du textile. Le prochain euchre, sous les auspices du syndicat No 3 (usine S.-Henri), aura lieu à la salle du collège S.-Henri, rue S.-Jacques, le mardi, 22 mars prochain. Le comité d'organisation a déjà commencé son travail.

—Le deuxième euchre-concert, sous les auspices du syndicat No 4 du textile (usines Côte S.-Paul) aura lieu, le 21 avril prochain, soit à la mi-carême, dans le soubassement de l'église de Ville-Emard. Le comité d'organisation a été également nommé. Pour tous renseignements relatifs à ces fêtes, on peut s'adresser à M. J.-A. Blais, agent d'affaires. Tél. Est 4598, bureau 655, de Montigny est.

Les prochaines assemblées syndicales textiles sont les suivantes: mercredi, le 16 février, assemblée du local No 4 dans le sous-basement de l'église de Ville-Emard. Lundi, le 21 février, assemblée du local No 2 à la salle du collège S.-Henri. Vendredi, le 18 février, assemblée à la salle des syndicats catholique, 655, de Montigny est, du local No 1. Le local No 2 se réunira mercredi, le 23 février, à la salle Tremblay.

La Fédération Nationale catholique du textile est heureuse d'annoncer aux ouvriers textiles que l'effectif des syndicats affiliés a considérablement augmenté depuis le début de l'année. Au moins 200 membres nouveaux ont signé leur adhésion, ce qui porte à près d'un millier l'effectif total. Tous les ouvriers et ouvrières textiles des usines de la ville qui désirent faire partie des syndicats du textile n'ont qu'à se présenter aux réunions qui sont indiquées ci-haut pour leur propre usine. Par ordre.

Une industrie nouvelle pour le Manitoba

WINNIPEG, 10. — La premiers consignation de minérai de lithium provenant des riches gisements qui se trouvent le long de la rivière Winnipeg, non loin de la Pointe du Bois, a quitté la petite station de Lac du Bonnet hier, par voie du Pacifique Canadien, à destination de St-Jean, N.-B., où ce minérai sera chargé sur un bateau et dirigé sur l'Allemagne.

M. H.S. Lumsden, du département du Développement au Pacifique Canadien, qui a largement contribué à stimuler l'exploitation de ces gisements de minérai non métallique, est d'avis que cette première consignation sera bientôt suivie d'autres plus fortes et que la production du lithium se développera considérablement au Manitoba d'ici un avenir prochain.

Le lithium est un minérai blanc comme l'argent, le plus léger de tous les solides et fondant à une température de 180 degrés Centigrade. Il se ternit à l'air humide et décompose l'eau à froid; il attaque le verre et la porcelaine à des températures inférieures à celle de sa fusion. Le minérai de lithium le plus abondant et celui que l'on trouve surtout au Manitoba, est le lépidolithe.

S.-GABRIEL DE BRANDON

S.-Gabriel-de-Brandon, 11. (Du correspondant de la "Patrie"). — A la première séance de la Chambre de Commerce de S.-Gabriel-de-Brandon, ces jours derniers, les nominations suivantes ont été faites: Président, H. Léopold Boullane; vice-président, M. Georges Gouin; secrétaire-trésorier, M. Rodrigue Ellie; Conseillers, MM. Ulric Desrochers, Donat Jubildon, Joachim Robert, J.-O. Laporte, Jos.-N. Soubhani, Joseph Beausoleil, Albert Breault, Napoléon Paquin, Charles Pelletier, Amédée Sylvestre, Dr H. Archambault, Dr A. Laurendeau, J.-A. Gadoury, et J. N. Provost.

COUR SUPERIEURE
Division de Pratique

10 février 1927.

Président: Hon. juge Bruneau.

Jugements rendus dans les causes suivantes:

N. G. Poison vs Dame Dorothy Hill. Motion du demandeur pour appeler défenderesse par les journaux: accordée.

Louis Tennela vs Fraser Brace, limitée. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents; accordée; dépens à suivre.

Dame M. J. Millette et vir vs P. B. Lyon. Motion du défendeur pour être relevé du défaut; accordée en par défendeur payant frais de motion et défaut.

The Thos. Davidson Manuf. Co., limited vs D. J. Courville. Requête de la demanderesse pour ouvrir les portes du domicile du défendeur; accordée.

Henri Pinelli vs Louis Wolfe and Sons, limited. Jugement pour $105., de dette et $75 de frais.

The Quaker Oats Co. vs Louis Girard Dussault et al. Exception dilatoire; accordée, 15 jours de délai; dépens à suivre.

Frank Anderson vs Parking, incorporated. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents; accordée; dépens à suivre.

Yvonne Audet vs Gustave Chaillot. Motion du défendeur pour interroger demanderesse; accordée; dépens à suivre.

Dame Marie Clavet vs G. C. Goodfellow. Motion du défendeur en garantie pour réunir causes; accordée, dépens à suivre.

N.-A. Brodeur vs J.-M. Lasnier. Motion du défendeur pour détails; accordée, 8 jours de délai, dépens à suivre.

S. Morantz vs J. Velnick et Dame G. Walnick et vir et al. T.S. Motion du demandeur pour déclarer les T.S. débiteurs personnels; accordée.

M. Segal et al vs A. Nassif et Agna Meunier, opposante. Motion des demandeurs pour interroger l'opposante; accordée; dépens réservés.

A. P. Stuart et al vs Animated Colored Signs (Montreal) limitée. Motion des demandeurs pour appeler défenderesse par les journaux; accordée.

La Société de Construction de Montréal vs Emilien Gervais. Jugement pour demanderesse.

A. F. Ladouceur vs La Cité de Montréal. Jugement pour demandeur.

International Business Machine Co., limited vs O. Rinaldeau. Motion de la demanderesse pour mode de signification; accordée.

Dorilla Cloutier vs Napoléon Germain. Jugement pour $103.00.

Thorbar Robertson limitée vs G. A. Phenix. Jugement pour $583.97.

O. Adhémar Gagnon vs Marcel Beauregard. Jugement pour $110.00.

Charles A. Prévost vs W. J. Buckingham. Jugement pour $240.00.

J. Prupas vs C. Bisson. Jugement pour $115.00.

B. Kaufman vs N. Weiner. Jugement pour $175.00.

Dame Emilia Gaulin vs J. A. Mitchell. Jugement pour $100.

A.-E. Fred'homme vs J. Block. Jugement pour $135.

L.-A. Renaud vs Sam Pelland. Jugement pour $132.

Jos. A. Brosseau vs A. Fouquereau. Jugement pour $153.

Le Ministre des Douanes vs A.-L. Morison. Jugement pour $1433.57.

Théod. Frenette vs John H. Wood and P. McCormick et al., mis en cause. Jugement pour $220.

Traders Finance Corporation Limited vs John Stewart Stafford. Jugement maintenant saisie re-vendication.

Dame S. Cooper vs R. Tremple. Jugement pour $270.

La Compagnie Equitable d'Assurance Mutuelle contre le Feu vs Edmond Chevrier. Jugement pour $125.

Henri Lamarche vs O. W. Nicholson et Omer Rioux, mis en cause. Jugement pour $2.70.

La Laviolette vs A. Messier. Motion du demandeur pour règle nisi contestation mainteneue avec dépens. Article 122, C.P. — Juge Coderre.

Marcil Trust Co. vs E. J. Collins. Jugement pour $5285.85.

J. L. Vachon et fils Limitée vs E. Desaulniers et T. Brassard mis en cause. Jugement pour $153.85.

R. Cottis vs D. Masson. Jugement pour $110.

Dame Ovina Saulnier vs Emile Beaudoin. Jugement pour $100.

A. Sauvé vs Eugène Tremblay. Jugement pour $550.

Ménard Dumoulin vs O. Fontaine. Jugement pour $98.20.

Nap. Gauthier vs Dame Blanche Vigeant et Hon. Jules Allard, mis en cause. Motion de la défenderesse pour production de la constatation; accordée en par défenderesse payant frais de motion et défaut.

Dame Clara St-Aubin vs Fitzgerald Stevedoring and Contracting Co. Requête de la demanderesse pour ester en justice pour $12,000 en dommages; accordée, dépens à suivre.

Patrick K. Cahan vs Geo. A. Fuller Co. limitée. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents; accordée, dépens à suivre.

L.-A. Renaud vs Sam Pelland. Motion du demandeur pour mode de signification; accordée.

Dame A. Gauthier vs Charles Lesvesque. Motion de la demanderesse pour étendre délai pour produire rapport du praticien; accordée, dépens réservés.

Charles Mayrand vs Clovis Léger et al. Motion du demandeur pour nommer George Mayrand, praticien. Accordée, depens vs la masse.

Harry Freed vs Billy Nicholson et Abronsamra Kouri, T.S. Motion du T.S. pour permission de déclarer; accordée en par T.S. payant frais de motion et défaut.

Star Printing and Publishing of Toronto vs Atlantic Securities Corporation et Béatrice Gaudin, opposante. Motion de la demanderesse pour interroger l'opposante; accorder, dépens réservés.

J.-A. Beaudry vs J. T. Zenon Patenaude et al. Motion du défendeur Patenaude pour permution; accordée, avec dépens.

Dame S. Renaud et vir vs C. E. Gravel et al. Exception dilatoire; accordée, dépens à suivre.

Dame Antoinette Guimond vs Joseph Larochelle. Requête de la demanderesse pour ester en justice en séparation de corps; accordée, dépens à suivre.

Dessner Meat Market, débiteur. Assemblée des créanciers; Vincent Lamarre nommé syndic.

Robert Lavreau, débiteur. Assemblée des créanciers; Wilfrid H. Werry nommé syndic.

P.-E. Rouleau, débiteur. Assemblée des créanciers; J.-A. Lejour et Armand Boisseau nommés syndics.

O.-A. Gagnon vs Marcel Bauzemont. Motion du demandeur pour mode de signification et ouvrir les portes du domicile; accordée.

Dame Marie-Yvonne Lauzon vs Henri Canfield. Requête de la demanderesse pour ester en justice en séparation de corps; accordée, dépens à suivre.

Eugène Chartrand vs Bremner Morris Co. limitée. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents; accordée, dépens à suivre le sort de la cause.

Dame E. Demers vs Napoléon Séguin, ex-qual. Habeas Corpus; bref maintenu.

Union Taxicab Co., limitée vs J. A.

FEUILLETON DE LA "PATRIE"

L'HÉRITAGE DE HONTE

PAR Claude Montorge

24 (Suite)

—Buvons ce vin généreux à la santé de notre bonne Demoiselle, femme, disait le vieux vigneron en versant un doigt de l'inoffensif breuvage à son épouse qui s'écriait:

—Mais tu m'en donnes trop, sacripant, tu vas m'étourdir...

Et ils élevaient leur verre à la hauteur de leurs yeux, et ils buvaient, une gorgée à peine, en claquant de la langue, avec des faces transfigurées par la jubilation.

A la fin du repas, qui avait été de courte durée, le père Nicolas se leva en titubant un peu, par manière de plaisanterie,— ils n'avaient pas bu un demi verre de vin à eux deux— il offrit le bras à sa femme, la conduisit vers un fauteuil de paille, la fit asseoir, assujettit un coussin derrière son dos, fit des courbettes et fredonna d'une voix qui chevrotait:

"Combien j'ai douce souvenance,
Du joli lieu de ma naissance!..."

—C'est-il que tu veux nous faire entendre ton ramage, à cette heure? demanda Nanette.

Puis, s'adressant à la jeune fille:

—Mademoiselle, il faut l'excuser, il est un peu toqué aujourd'hui.

—Vous avez toujours été heureux comme vous l'êtes en ce moment? demanda Michelle.

—Oui, mademoiselle.

Savouges ajouta:

—Ce n'est pas une raison parce que l'on était pauvre pour que l'on n'ait pas eu ses chagrins, comme les autres; mais à deux, vous savez, Mademoiselle, quand on s'entend bien, on les supporte aisément.

Toujours je rêve ces avait aidés à s'évader des réalités et l'amour partagé les avait consolés dans leurs épreuves.

Michelle consulta sa montre-bracelet pour laisser fuir le temps, alla vers la fenêtre, attendit longtemps, finit par se convaincre que cette journée encore serait d'attente vaine et, tristement, le front douloureux, le coeur las et l'âme vide, elle pensa: "Il ne viendra pas encore, je ne le verrai pas."

Après un long moment de méditation, elle tourna les yeux vers le père Savouges et elle comprit, dans une détente, le secret de ses pensées et de ses préoccupations sur son visage.

Lui aussi était triste en regardant sa vieille compagne occupée à tricoter des chaussettes à l'aide de quatre aiguilles de métal.

Il avait, tout à l'heure, fait semblant de manger et de boire, feint d'en agir pour donner le change.

Il songeait que c'était là le dernier anniversaire qu'ils fêteraient ensemble, qu'il se faisait vieux, effroyablement vieux, qu'il se sentait tout délabré à l'intérieur et que, s'il ne se plaignait pas c'est qu'un vigneron se doit de rester insensible aux plus lancinantes douleurs physiques.

Il songeait qu'il ne serait plus longtemps là, avec ses plaisanteries, pour empêcher sa femme de se laisser glisser vers la mélancolie.

Il se sentait atteint.

Il avait du "plomb dans l'aile", pensait-il et il n'osait pas songer à ce que deviendrait, quand il ne serait plus là, cette demeure dont il savait si bien faire avec la clarté de son esprit, un palais des illusions.

Michelle vit nettement qu'il se demandait combien il verrait encore passer de mois, luire de jours. Elle comprit qu'il était triste comme sont les âmes sentimentales et inclinées au crépuscule, quand la nuit vient et que les lampes ne sont pas allumées.

Il se demandait: "Après mon départ définitif, que deviendra-t-elle ma pauvre vieille Nanette?"

Elle n'est pas habituée à lutter, à se défendre, à faire preuve d'initiative, à prendre des résolutions.

Qui sera là quand elle pleurera sur ce vieux fauteuil où je l'ai tant vue, pendant tant d'années?

Quand elle se sentira assiégée de tous côtés par la solitude, l'effroi de l'avenir, les angoisses que font naître dans son coeur les incohérentes fantaisies de ses fils; qui donc lui conseillera de ne pas souffrir, de ne pas se laisser abattre, de se laisser encore bercer par des chimères, de se laisser éblouir par des mirages?

Qui donc la rassurera?

Qui donc lui dira doucement quand ses pauvres yeux las et embués seront ternis par des larmes comme des vitres ruisselantes un soir de pluie: "Je suis là, Nanette, ne pleurez pas, ne craignez rien, je suis là, mon amie, et vous n'êtes pas seule?"

L'Ame du vieux Savouges, pantelante et émue, se montrait ingénument à celle de Mlle Darsey.

Il n'est rien de tel que de souffrir soi-même pour pressentir les maux d'autrui, pour en avoir l'intuition subtile, pour les deviner malgré les précautions dont ils s'enveloppent.

Et sûre qu'elle allait répondre à un appel d'alarme d'un naufragé, Michelle dit:

—Comme je me plais chez vous, auprès de vous! Je voudrais aujourd'hui que vous me permettiez d'y venir un peu quand je serai heureuse ou quand je serai triste plus tard comme si votre maison était la mienne, comme si j'était un peu votre petite-fille. Je voudrais que vous me fassiez une place à moi ici, où je viendrai assidûment à l'école du bonheur. J'ai tant à apprendre de vous, si je veux n'être pas trop malheureuse dans la vie.

Elle avait l'air de demander la charité et, en tendant la main, elle offrait son amitié, sa présence, sa protection.

Une flamme de joie embrasa le regard du père Savouges, fit bondir le coeur de sa vieille compagne.

Ils se précipitèrent ensemble vers la jeune fille, l'entourèrent avec anxiété:

—Vous n'êtes pas triste, au moins? Vous n'avez pas de chagrins? Ah! si le sort faisait ce coup là de vous envoyer des peines secrètes, à vous... à vous!... Oh! je crois que je le maudirais.

Et le vieux vigneron, redevenant lui-même ajouta:

—Mademoiselle, croyez-moi, on a presque toujours ici bas ce que l'on mérite. Vous, vous aurez tout ce que l'on peut souhaiter, je vous le prédis, tout ce qu'il y a de meilleur, tout ce qu'il y a de plus pur, tout ce qu'il y a de plus vrai, tout ce qu'il y a de plus beau: vous serez aimée pour vous-même.

Des larmes étaient venues aux yeux de Michelle.

Elle les essuya, embrassa ses vieux amis, pour leur anniversaire, et se retira en songeant à la prophétie consolante du bon vieillard et à cette théorie, si douce au coeur des simples: "On a presque toujours ici-bas, ce que l'on mérite."

Elle dormit peu dans la nuit qui suivit cette journée d'émotions.

Elle restait oppressée, gênée par quelque chose de lourd qu'elle portait dans sa pensée et dans sa poitrine.

Il lui était pénible de savoir ses amis dans la peine et de ne pas intervenir, de ne pas pouvoir leur faire comprendre qu'elle compatissait.

Le lendemain, elle songea au parrain d'Yvonne, et elle résolut de se rendre chez lui.

Il devait être très affecté lui aussi par le malheur de son beau-frère, de son neveu et de sa nièce.

Elle lui confierait ses troubles, ses anxiétés, leur démontrerait qu'elle n'était pas indifférente, lui prouverait qu'elle s'associait au chagrin de son amie, lui dirait ses remords de la peine qu'elle lui avait faite sans le vouloir, se confondrait en excuses, en protestations de véhémente affection.

Elle se rendit dans l'après-midi, place des Cordeliers, sans se dissimuler que sa tentative avait une importance considérable.

Elle s'attarda longuement en chemin, la tête penchée, concentrée en elle-même, perdue à la recherche des mots adroits qu'il faudrait employer, des phrases qu'il ne faudrait pas omettre des intentions qu'il faudrait laisser deviner.

M. Rouverol serait touché de sa démarche.

Elle chercherait adroitement l'occasion de faire de lui un confident, un intermédiaire.

Son amitié pour Yvonne permettait toutes les audaces autorisait son indiscrétion. Elle ne ferait même pas allusion aux événements odieux qui avaient jeté une grande ombre autour d'elle, qui avait terni sa joie et qui avaient dû changer en fontaines de larmes les beaux yeux d'Yvonne et en insondable abîme de mystère le coeur de son frère.

M. Rouverol était très intelligent quand bien même il parviendrait à surprendre le secret de son coeur, elle n'en serait pas fâchée, elle n'aurait pas à le regretter.

Tout ce qu'elle souhaitait tout ce qu'elle voulait, c'était que ses amis fussent informés, par quelqu'un de sûr, par quelqu'un qui les touchait de près, que ses sentiments n'avaient pas changé, ne changeraient jamais.

Elle désirait qu'ils apprissent qu'elle était malheureuse puisqu'ils étaient malheureux, et que tous le reste ne comptait pas pour elle.

Elle voulait aussi qu'ils fussent informés qu'elle ne jugeait personne, qu'elle ne se reconnaissait pas le droit de porter une appréciation sur les actions d'autrui, même quand elles étaient de nature à inspirer l'horreur.

Elle était infiniment triste, effroyablement désolée, meurtrie comme si le coup qui avait frappé ses amis se fût abattu sur son père, sur son frère et sur elle-même.

Elle ne songeait pas à leur honte, mais à leur peine et elle eut voulu pouvoir porter ouvertement sa part de l'une et de l'autre.

Ah! pensait-elle, pourquoi cette catastrophe ne s'était-elle pas produite après notre mariage, ou du moins après nos fiançailles!

Elle eut été si fière de dire à Jacques: ne vous occupez que de moi, qui vous aime et soyez insensible à tous les sarcasmes et à toutes les méchancetés du monde. Si les crimes que l'on reproche à votre père sont imaginaires, haussons-nous tous ensemble au-dessus de la perfide méchanceté des apparences; s'ils sont réels, hélas, employez toutes vos forces, toutes les ressources de votre esprit, toutes vos relations, tout ce que nous possédons, à faire reconnaître qu'un homme tel que votre père ne peut avoir été entraîné à les commettre que dans un moment d'aberration, de fièvre maladive, de responsabilité atténuée.

A continuer demain.

Le Radiophone

Ce soir à Montréal

POSTE CFCF, 411 (Marconi)

7.00 à 7.30 heures p.m. — Historiettes du coucher.

7.30 à 8.30 heures p.m. Concert par l'orchestre de l'Hôtel Mont-Royal, sous la direction de Rex Battle, directement de la salle à manger principale de l'hôtel.

PROGRAMME

1—Ouverture: Egmont, Beethoven.
2—Valse: Narenta, Komzak.
3—Fantaisie: Thaïs, Massenet.
4—Solo de piano: Rhapsodie, Brahms. M. Rex Battle au piano.
5—Extrait: La Veuve Joyeuse, Lehar.
6—Cavatina, Behm.

9.00 à 10.00 heures p.m. — Heure de musique de la compagnie Dominion Battery (Reliable).

10.30 à 11.30 heures p.m. — Elmer Grosso et son orchestre de danse de l'hôtel Mont-Royal, directement de la salle du Rossignol.

Programme de Samedi 12 Février

Le haut de l'affiche

8.00 P.M. WGHB (266) Clearwater — Fanfare Kryl's Tarpon Springs.
8.00 P.M. WEAR (294) Columbus—Big Ten Basketball, Ohio State U. vs Purdue University.
8.30 P.M. WFAA (476) Dallas—Waxahachie Central Presbyterian Orchestre.
9.00 P.M. CNRW (384) Winnipeg. Programme en français.

Postes Silencieux

Postes silencieux
Est: WBAL, WCAU, WCX, WHN, WLIT, WOO, WRVA. Centre: KFDM, KFKX, KFRU, WHAD, WHO, WOS. Ouest: KLN, KWSC.

Postes de Montréal

CFCF (Marconi, 411)

12.35 à 1.00 heure p.m. concert par l'orchestre de l'hôtel Mont-Royal, sous la direction de Rex Battle, directement de la salle à manger principale.

1.00 à 1.15 heure p.m., température, sous les auspices de la "Patrie", Bourse, heure.

1.15 à 1.40 heure p.m., continuation du programme de concert par l'orchestre de hôtel Mont-Royal, sous la direction de Rex Battle, directement de la salle à manger principale.

4.45 à 5.45 heures p.m., thé-dansant par Elmer Grosso et son orchestre de danse de l'hôtel Mont-Royal, directement de la salle du Rossignol.

CKAC (411)

4.00 heures p.m., Bourse, température, grains.

7.00 heures p.m., causerie sur la prévention des accidents, sous les auspices de la Ligue de Sécurité de la province de Québec.

8.30 heures p.m. programme du studio par des artistes de la "Lyre".

10.20 heures p.m., danse de l'hôtel Windsor.

CFCA Toronto Star

(356)

Midi — Dernières nouvelles, température, bourse.

5.30 à 6.05 heures p.m., cotes de fermeture.

6.05 heures p.m., dernières nouvelles et température.

CKCL Dominion Battery

(357, Toronto)

7.00 à 8.00 heures p.m., dîner-concert, trio de concert Paris Carter.

CNRW Winnipeg

(384.4 mètres)

9.00 heures p.m. (C.S.T.) Programme français par Mme. Pearl Lobe Chechik, soprano; M. Marius Benoist, baryton; M. W. J. Therriault, ténor, et Mlle Alberta Bernier, pianiste.

CNRE Edmonton

(516.9 mètres)

10.00 heures p.m. (M.T.) Programme de danse de la Sullivan's Academy of Dancing.

Concerts du soir

5.15 P.M. 6.45 P.M. (E.T.)
WOC (484) Davenport. Concert de clodes.
6.00 P.M. 7.00 P.M. (E.T.)
WJW (422) Cinci. Concert d'orgue.
WJZ (455) New-York. Musical.
WMAQ (448) Chicago. Récital d'orgue.
6.15 P.M. 7.15 P.M. (E.T.)
WBZ (333) Springfield. Concert.
KDKA (309) E. Pittsburg. Studio.
WCCO (417) St-Paul-Mpls. Musical.
6.30 P.M. 7.30 P.M. (E.T.)
WBZ (333) Springfield. Knights of Pythias Quartet.
KDKA (309) E. Pitts. Musique.
WEAF (492) New-York. Soprano et pianiste.
7.00 P.M. 8.00 P.M. (E.T.)
WHAR (275) Atlantic City. Seaside Trio.
WORD (276) Batavia. Concert.
PWX (400) Havana. Musical.
WOC (484) Davenport. Musical.
WJZ (455) N.Y. Sera annoncé.
WHB (366) Kansas City. WHB Concert.
WEEI (349) Boston. Violon.
WEAF (492) New-York. Princess Nicotine, aussi WCAE et WGY.
7.10 P.M. 8.10 P.M. (E.T.)
WBZ (333) Springfield. Symphony de Boston.
7.15 P.M. 8.15 P.M. (E.T.)
WJW (422) Cinci. Ford et Glenn.
WIP (509) Philadelphie. Concert Ensemble.
7.25 P.M. 8.25 P.M. (E.T.)
WJZ (455) N.Y. Philharmonie de concert de N.Y.
7.30 P.M. 8.30 P.M. (E.T.)
WLIB (303) Chicago. Drake Concert Ensemble.
WCAE (461) Pitts. Studio.
WHAS (400) Louisville. Concert.
WMAK (266) Buffalo. Musical.
WEEI (349) **Boston. Studio.**
WPG (500) Atlantic City. Musical.
PWX (400) Havana. Guitar Quartet.
7.45 P.M. 8.45 P.M. (E.T.)
WGHB (266) Clearwater. Studio.
8.00 P.M. 9.00 P.M. (E.T.)
KYW (536) Chicago. Classique.
WBAP (476) Fort Worth. Musique.
KFRC (297) Houston. Skyline Studio Concert.
PWX (400) Havana. Cutourcom Artists.
WEAF (492) N.Y. Balkite. Damrosch Symphony Orchestre à WEEI, WGR, WFI, WRC, WCAE, WTAM, WWJ, WSAI, WGN, KSD, WOC, WCCO et WDAF.
KOIL (306) Omaha. Studio.
WGHB (266) Clearwater. Concert de fanfare.
8.15 P.M. 9.15 P.M. (E.T.)
WOR (405) Newark. Fanfare russe.
8.20 P.M. 9.20 P.M. (E.T.)
WGN (302) Chicago. Studio.
8.25 P.M. 9.25 P.M. (E.T.)
WIP (509) Philadelphie. Rising Sun Norfolk Quartet.
8.30 P.M. 9.30 P.M. (E.T.)
WMAQ (448) Chicago. Chicago Théâtre Revue.
WMAK (266) Buffalo. Musical.
KFAB (341) Lincoln, Lattic Symphonie.
WLW (423) Cinci. Spécial.
WFAA (476) Dallas. Central Presbyterian Orchestre.
8.45 P.M. 9.45 P.M. (E.T.)
WHAS (400) Louisville. Concert.
9.00 P.M. 10.00 P.M. (E.T.)
WMAQ (448) Chicago. Théâtre Chicago.
WFAM (285) Cleveland. Vaudeville.
WORD (276) Chicago. Studio.
KLDS (441) Independence. Studio.
KMA (461) Shenandoah. Musical.
WORD (276) Chicago. Musical.
WPG (500) Atlantic City. Studio.
WCX (484) Davenport. Lincoln.
WJK (273) Cleveland. Studio.
WEAF (492) Kansas City. Hall & Dorey.
KTHS (375) Hot Springs. Ballades.
9.15 P.M. 10.15 P.M. (E.T.)
KGO (361) Oakland. Studio.
9.20 P.M. 10.20 P.M. (E.T.)
WJZ (455) N.Y. Vocal.
9.30 P.M. 10.30 P.M. (E.T.)
WRC (468) Wash. Kitt.
WBAP (476) Fort Worth. Little Symphony.
WCCO (417) St. Paul-Mpls. Musical.
WMAQ (448) Chicago. Populaire.
WCCO (417) St. Paul-Mpls. Musicale.
10.00 P.M. 11.00 P.M. (E.T.)
PWX (400) Havana. Chant.
KTHS (375) Hot Springs. Whozit Game.
10.10 P.M. 11.10 P.M. (E.T.)
KTHS (375) Hot Springs.
10.15 P.M. 11.15 P.M. (E.T.)
KGO (361) Oakland. Studio.
10.30 P.M. 11.30 P.M. (E.T.)
KJR (28) Seattle. Studio.
10.45 P.M. 11.45 P.M. (E.T.)
WSB (428) Atlanta. Studio.
11.00 P.M. 12 minuit (E.T.)
WLIB (303) Chicago. Populaire.
WAFD (275) Port Huron. Ether Buster Club.
KUNF (461) Shenandoah. Musique du vieux temps.
WABC (316) N. Y. Variété.
11.15 P.M. 12.15 A.M. (E.T.)
WSUI (484) Iowa City. Orgue.
11.30 P.M. 12.30 A.M. (E.T.)
WEBH (370) Chicago. Populaire.
12 minuit 1.00 A.M. (E.T.)
WFAA (476) Dallas. Special.

Causeries Sports

6.48 P.M. 7.48 P.M. (E.T.)
WEAF (492) New York "Lincoln".
7.00 P.M. 8.00 P.M. (E.T.)
WEAO (250) Columbus Basketball. Purdue vs Ohio.
7.15 P.M. 8.15 P.M. (E.T.)
WRC (467) Washington. Bop Scout.
7.30 P.M. 8.30 P.M. (E.T.)
WHAR (275) Atlantic City. Conférence.
WBAP (476) Fort Worth. Ecole du Dimanche.
7.45 P.M. 8.45 P.M. (E.T.)
KFUO (545) St. Louis. Nouvelles.
8.30 P.M. 9.30 P.M. (E.T.)
WSOE (246) Milwaukee. Ecole du Dimanche.
10.00 P.M. 11.00 P.M. (E.T.)
WGN (302) Chicago. Sam 'n Henry.

Musique de Danse

7.00 P.M. 8.00 P.M. (E.T.)
WTAG (546) Worcester. Bancroft.
7.15 P.M. 8.15 P.M. (E.T.)
WCAE (461) Pittsburgh. Kennywood Park.
8.00 P.M. 9.00 P.M. (E.T.)
WLW (422) Cincinnati—Castle Farm.
WMAQ (448) Chicago—Gus Edwards.
8.15 P.M. 9.15 P.M. (E.T.)
WAIU (294) Columbus. Danse.
8.30 P.M. 9.30 P.M. (E.T.)
WMBB (256) Chicago. Trianon.
9.00 P.M. 10.00 P.M. (E.T.)
WIP (509) Philadelphia. Franklin.
WEBH (370) Chicago. Edgewater Beach.
9.15 P.M. 10.15 P.M. (E.T.)
WBZ (333) Springfield. Brunswick.
9.30 P.M. 10.30 P.M. (E.T.)
WSOE (246) Milwaukee. Elks Club.
WJZ (455) N. Y. Frivolity Club.
WPG (500) Atlantic City. Garden Pier.
WRC (469) Wash. Frivolity Club.
WGHB (266) Clearwater. Fort Harrison.
WOK (238) Chicago. Town Club.
10.00 P.M. 11.00 P.M. (E.T.)
WCCO (417) St. Paul-Minneapolis. Coliseum.
WRC (469) Wash. Carleton Club.
11.00 P.M. 12 Minuit (E.T.)
WMCA (341) N. Y. McAlpin.
WEBH (370) Chicago. Edgewater Beach.
KGO (361) Oakland. Danse.
WEAF (492) New York—Lopez.
11.45 P.M. 12.45 A.M. (E.T.)
WDAF (366) Kansas City. Nightawka.
12 minuit 1.00 A.M. (E.T.)
KGW (492) Portland. Indian Grill.
1.00 A.M. 2.00 A.M. (E.T.)
KNX (337) Hollywood. Burlesque.

VENTE de DEMENAGEMENT
Le premier mai, nous n'occuperons qu'un seul magasin à 220 rue Craig (Poste de Radio à 5 lampes, T.R.
Batteries "A" 22½ volts, grand format $23.00
Batteries "B" 45 volts, grand format ..... .90
Batteries "B" 45 volts, grand format droit 2.00
Piles sèches, 1½ volt 2.25
Haut-parleur "Utah" ..... .87
..... 12.00
Main Radio & Audio Supplies Reg'd
HECTOR McPHERSON
1251, rue Bleury, près Ste-Catherine
LAncaster 8380
220, rue Craig Ouest, près St-Pierre
LAncaster 9868
Demandez notre dernière liste de prix

LE SERVITEUR DU DOMINION

Telle a toujours été la devise du Pacifique Canadien.

M. E.-W. BEATTY

CORNWALL, 11.— Les relations du Pacifique Canadien avec le public dont il sert les intérêts, l'absence de toute influence politique dans son administration, les divers phases de son développement, les difficultés et les problèmes qu'il dut surmonter et résoudre au cours de son existence, le remarquable développement du pays depuis la fondation du Pacifique Canadien, voilà les principaux points qui furent traités hier soir, par M. E. W. Beatty, président du Pacifique Canadien, devant le Board of Trade de cette ville.

"Le service du public est une tradition au Pacifique Canadien, dit M. Beatty, depuis l'époque où lord Mont Stephen, son premier président, en dirigeait les destinées, et cet idéal est toujours resté celui de la Compagnie." Le Pacifique Canadien est d'abord et pardessus tout le serviteur du pays, et, en résumant son histoire, de l'origine jusqu'à nos jours, M. Beatty a prouvé qu'il s'était toujours montré tel, durant les jours difficiles de la guerre, comme pendant la période pleine de responsabilité qui a suivi cet effroyable bouleversement mondial.

C'est cet esprit qui a toujours régi les actions de la Compagnie dans les circonstances critiques, comme par exemple au début de la guerre, alors que sévissait une crise aiguë de chômage, et que la liste des employés fut allongée de 6,000 nouveaux noms, afin de venir en aide à la classe ouvrière.

Parlant ensuite des craintes entretenues en certains milieux relativement à la prétendue influence politique des grandes corporations, M. Beatty déclara que le Pacifique Canadien n'en avait guère et qu'il cherchait toujours, dans ses rapports avec les gouvernements fédéral et provinciaux, à traiter sur une base d'affaires, sans intriguer ni machiner en aucune façon.

Le Canada a fait des progrès considérables depuis le jour où fut posé par lord Strathcona, à Craigellachie, le dernier boulon qui marquait le parachèvement de la voie transcontinentale du Pacifique Canadien et l'union véritable des diverses provinces groupées sous l'égide de la Confédération. Pour faire mieux comprendre à ses auditeurs la grandeur de l'oeuvre accomplie durant ces 41 années, grâce à la création du Pacifique Canadien, le président cita quelques chiffres.

En 1885 la production annuelle de grain à l'ouest des Grands Lacs s'élevait à 10,960,000 boisseaux; aujourd'hui, elle se chiffre par 810,000,000 de boisseaux. A cette époque, le grain expédié de la tête des Grands Lacs pouvait tenir dans un seul navire, tandis qu'aujourd'hui, une flotte de 200 bateaux suffit à peine à transporter les vastes quantités de grain expédiées du 1er août au 15 décembre, de Fort William et Port Arthur.

Le président conclut en disant que "nous n'avons pas encore réussi à franchir tous les obstacles qui retardent le développement de notre système de transport, et qu'il n'existe aucune différence entre la prospérité des chemins de fer canadiens et celle du pays lui-même.

J'ai grande confiance, dit-il, dans l'avenir du Canada et je crois fermement que nous avons un besoin urgent d'une plus forte population et qu'il nous faut des capitaux pour venir en aide aux entreprises canadiennes; je suis aussi en faveur de nouvelles réductions dans les impôts du pays."

Une législation pour solutionner le problème du plan de la Métropole

M. Percy Nobbs, architecte de Montréal a adressé la parole, hier, à l'hôtel Mont-Royal, devant les membres du Lion's club et à annoncé que toute la législation nécessaire pour la solution du problème du plan de Montréal sera recommandée bientôt par le Town Planning Committee of the City Improvement League.

M. Nobbs démontra de quelle façon le plan de Montréal pouvait être amélioré, sans trop de frais de la part des autorités et en quoi le plan actuel est défectueux.

M. Hector Cadieux présidait.

L'âme peut aussi habiter un mot, dans le souffle de sa prononciation.—Georges Bourguet.

UN VOYAGE A CUBA POUR LES RADIOPHILES

Le poste P.W.X. La Havane vient d'organiser un intéressant concours.

LES CONDITIONS

Le poste PWX, de la Havane, Cuba, vient de lancer un concours qui intéressera assurément tous les radiophiles. Le concours est tout à fait avantageux: il consiste en un voyage d'une semaine à Cuba, toutes dépenses payées. L'heureux gagnant sera l'hôte de la Cuban National Tourist Commission.

Toute personne résidant aux Etats-Unis et au Canada peut entrer dans le concours et les débours d'une personne accompagnant le gagnant sont compris, si nécessaire. Le poste PWX tient à déclarer que tout ce que l'amateur de radio a à faire est de rester assis auprès du foyer, d'écouter et de faire rapport de chaque réception radiophonique. Le concours se terminera le 24 février prochain et la date du départ, soit de la Nouvelle-Orléans, de New-York ou de Boston a été fixée au 12 mars 1927.

Le poste PWX qui est une subsidiaire de l'International Telephone and Telegraph Corporation émet sur une longueur d'ondes de 400 mètres, (750 kilocycles) et peut être entendu les mercredis, samedis et dimanches avec concerts séparés dans les intervalles.

Les lieux où nos sentiments ont connu certains paroxysmes, ou bien l'âme les élit pour les mêler à son bonheur saccagé, ou au contraire elle les refoule avec la terreur de rencontrer partout ces témoins inexorables...

PILULES ROUGES
CHEZ LES PHARMACIENS OU PAR LA POSTE SUR RÉCEPTION DU PRIX
1 BOITE 50¢
3 " " $1,25
6 " " 2.50
Cie Chimique Franco-Américaine Limitée
1570 RUE SAINT-DENIS MONTREAL
287-Mar.-J.-V.-J.m.o.

1883 **44** 1927
années de succès en écriture

Le 12 février marque le 44ème anniversaire du porte-plume Ideal Waterman.

Il y a donc plus de quarante-quatre ans que la Waterman fait valoir son efficacité remarquable dans les travaux d'écritures au bureau et à l'usine, à la maison, à l'école et au collège.

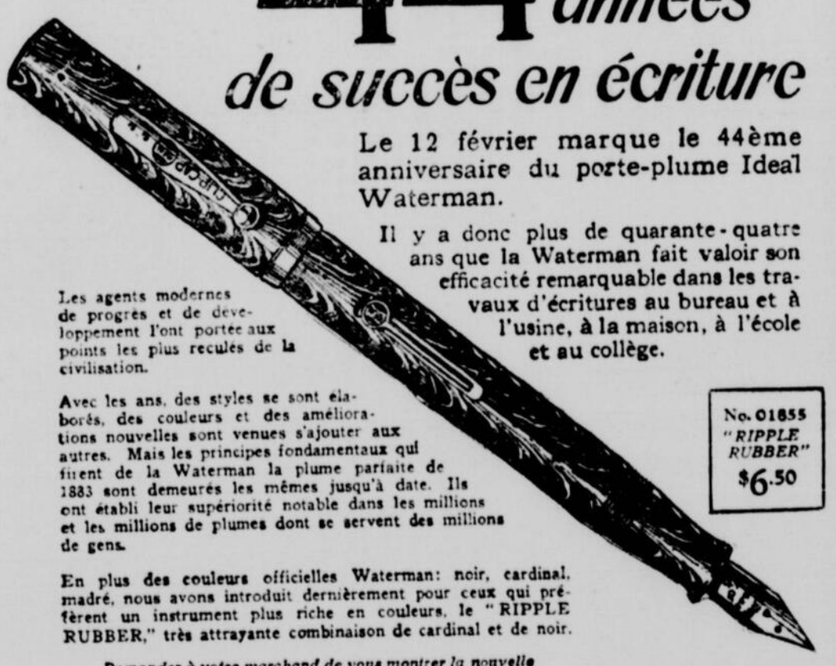

Les agents modernes de progrès et de développement l'ont portée aux points les plus reculés de la civilisation.

Avec les ans, des styles se sont élaborés, des couleurs et des améliorations nouvelles sont venues s'ajouter aux autres. Mais les principes fondamentaux qui firent de la Waterman la plume parfaite de 1883 sont demeurés les mêmes jusqu'à date. Ils ont établi leur supériorité notable dans les millions et les millions de plumes dont se servent des millions de gens.

No. 01855 "RIPPLE RUBBER" $6.50

En plus des couleurs officielles Waterman: noir, cardinal, madré, nous avons introduit dernièrement pour ceux qui préfèrent un instrument plus riche en couleurs, le "RIPPLE RUBBER," très attrayante combinaison de cardinal et de noir.

Demandez à votre marchand de vous montrer la nouvelle plume "Ripple Rubber" illustrée ici.

Waterman's

MONTREAL LONDRES PARIS
NEW-YORK BOSTON CHICAGO SAN FRANCISCO

A1701P

Oui!

Vous pouvez avoir de plus beaux yeux. Employez simplement MURINE.

Des milliers et des milliers de femmes avisées ont amélioré l'apparence de leurs yeux avec MURINE. Cette lotion, depuis longtemps éprouvée, rafraîchit et renforcit les yeux fatigués, alourdis—elle leur donne une vie et un éclat nouveaux. MURINE ne contient ni belladone ni autres ingrédients dangereux.

MURINE Pour vos YEUX

Sur 10 médecins 7 disent que les Laxatifs sont dommageables

AU cours d'une perquisition faite récemment d'une côte à l'autre, nous avons posé aux médecins la simple question: "Considérez-vous les cathartiques et laxatifs dommageables?"

64.24% ont répondu absolument "Oui." 8% de plus ont dit "Oui, si on les prend à plusieurs reprises." Les laxatifs affaiblissent les intestins en faisant le travail pour eux. Si l'on force l'expulsion des matières impures au moyen de pilules ou drogues, les muscles intestineaux deviennent vite incapables de fonctionner sans aide. En d'autres termes, les laxatifs produisent l'habitude des laxatifs.

Les médecins recommandent Nujol

Sur chaque dix médecins, neuf nous ont déclaré qu'ils conseillaient à leurs malades le traitement genre Nujol, au lieu de laxatifs — et pour ces raisons: 1. Nujol ne forme pas d'habitude; 2. Une méthode plus naturelle; 3. Un lubrifiant est mieux qu'un laxatif; 4. Ne donne pas de coliques; 5. N'irrite pas; et 6. Nujol soulage d'une manière durable.

Différent des laxatifs

Les laxatifs et les cathartiques agissent en irritant la région intestinale. Ils forcent les intestins à rejeter violemment leur contenu et débarrasser ainsi le système des drogues que les pilules et les potions contiennent.

Nujol agit tout différemment. Il ne contient ni drogues, ni remède. Son action est mécanique. Il amollit simplement les matières impures asséchées dans les intestins et graisse le passage, afin que les muscles des intestins puissent rejeter les matières impures d'une manière régulière, naturelle et parfaite.

Un Remède fourni par la Nature

Nujol est approuvé par les médecins, parce que c'est un remède simple, scientifique et sûr pour la constipation, quelque grave que soit le cas. Son action est délicate et il est agréable à prendre. Les enfants l'aiment! Procurez-vous une bouteille de Nujol aujourd'hui, chez votre pharmacien. Les médecins le conseillent pour la constipation, qu'elle soit chronique ou temporaire. Méfiez-vous des succédanés.

Nujol
TRADE MARK
Pour la constipation

THEATRE MUSIQUE, CINEMA

PAR JEAN NOLIN

L'OPERETTE

"LE PETIT DUC"

Au théâtre Sant-Denis.—Mlle Sonia Alny dans le rôle-titre.

C'est une oeuvre charmante et bien française que "Le Petit Duc" et qui tient dans l'opérette une place bien à elle. C'est une chose toute de grâce et de légèreté où rien ne se décèle de vulgaire, où tout est gracieux, élégant, joli comme un marivaudage de Watteau discret comme un pastel aux nuances douces. Le rire n'en est certes pas absent, mais il trouve le moyen de ne pas s'afficher trop à son aise et, dans l'ensemble, l'agrément de la musique, du décor et de la mise en scène prennent le pas sur le comique.

"Le Petit Duc" a été hier soir bien joué par ceux à qui on en avait confié la partition. Les artistes de la troupe française lui ont prêté leur habituel entrain. Les principaux d'entre eux se sont honorablement partagé les applaudissements du public. Mlle Sonia Alny a tout d'abord continué la série de ses interprétations en donnant au rôle du duc de Parthenais l'appoint de sa jeunesse et de son entrain. Pour avoir joué tant de rôles à la suite, Mlle Alny devrait laisser un long souvenir à Montréal. Ce ne serait pourtant qu'un maigre titre si elle n'y ajoutait celui de les avoir remplis, ces rôles, avec un enthousiasme qui ne s'est jamais démenti. Le public se rend compte de la somme de travail considérable qu'elle a fourni depuis le commencement de la saison pour jouer les rôles qui lui étaient, dès le début, destinés comme ceux qui ne lui avaient pas été tout d'abord attribués. Il lui en sait gré.

M. Delamercie a fait preuve de son intarissable fantaisie dans Frimousse. Il a su mettre la salle en joie tout en conservant son rôle à son vrai plan. Sa gaîté repose sur de véritables trouvailles. Elle est fortement contagieuse, mais elle laisse — heureusement — quelques moments de répit au spectateur. C'est dans ces moments-là que l'on se plaît à écouter des couplets charmants et fort agréables à l'oreille.

M. Hirigaray joue un Moulandry qui est dans une note aussi intéressante que le rôle du Capitaine Brissac, dans les "Mousquetaires". Il a dû bisser à plusieurs reprises. Et ce n'est pas sans raison qu'on l'a rappelé. Jamais M. Hirigaray n'a été, plus qu'hier, en possession de tous ses moyens vocaux.

Mlle Marcelle Evrard joue le rôle de la petite duchesse. Elle y est fort gentille et chante avec un goût très sûr et une vive sensibilité. Quant à Mlle Andrée Moreau, elle a remporté dans le rôle de la directrice le succès qui lui est coutumier. On ne pourrait souhaiter dans son domaine de meilleure interprétation.

Au deuxième acte, Mlle Alny a un costume particulièrement attrayant. Elle le porte à merveille, comme d'ailleurs ceux des autres actes, et le travesti lui va à ravir. Son duc de Parthenais a de la grâce et de la souplesse. Il a été accueilli hier comme l'un de ses meilleurs rôles. On jouera "Le Petit Duc" jusqu'à demain soir.

Jean Nolin.

LE CINEMA

"When A Man Loves"

"Manon Lescaut" adaptée à l'écran par les frères Warner.

NEW-YORK, (De notre correspondant particulier). — Quand mes lecteurs auront achevé la lecture de mes commentaires, ils s'apercevront que le sujet de "When a Man Loves" n'est autre que celui de "Manon Lescaut", par l'abbé Prévost. Les frères Warner, au son d'une publicité typiquement américaine n'ont pas même eu un regard sympathique, pour l'auteur français, car les réclames ne renseignent pas le public sur l'origine de l'adaptation. Les amateurs qui ignorent l'histoire pathétique de l'abbé Prévost et qui ont vu le film doivent se dire: Quel génie littéraire, ce scénariste de "When a Man Loves"!

J'avais dit assez souvent que les cinégraphistes américains ont la spécialité de mutiler la littérature classique — surtout celle de la France (en raison des adaptations fréquentes). "When a Man Loves" n'est pas une exception à la règle générale. Une production similaire émanant d'Allemagne (présentée récemment au théâtre Caméo) nous a présenté "Manon" sous un aspect différent de celui de l'auteur, mais la production des frères Warner me semble faussée de bout en bout.

Imaginez-vous Des Grieux jouant aux cartes avec Louis XV, à la suite de la provocation de ce dernier, et la fuite du chevalier avec Manon vers un village américain, où les deux amoureux passent leur vie en narrant leur propre passé!

Je pourrais analyser chaque scène pour vous donner la preuve de la plus horrible mutilation qui fut jamais perpétrée à l'écran. Pauvre abbé! Pauvre Manon Lescaut, dans quels mains ignorantes êtes-vous tombés!

John Barrymore incarne le chevalier avec conviction mais son interprétation n'est pas impressionnante. L'excellent acteur se comporte mieux dans ce film que dans "Don Juan" mais on s'attendait à un jeu plus brillant. La raison de son interprétation faible est dans le choix du rôle qui ne convient pas au tempérament de John Barrymore.

La belle Dolores Costello est fascinante dans le rôle de Manon, mais, au point de vue artistique, elle est même inférieure à son protagoniste. Son jeu paraît hâtif et contraire aux intentions de l'héroïne. Warner Oland est le type du garnement de l'East Side et Stuart Holmes, dans Louis XV, nous fait croire qu'il n'a jamais lu l'histoire du roi de France.

Avant ce film nous avons entendu le Vitaphone que les frères Warner exploitent comme la plus merveilleuse invention de tous les siècles. Cet appareil, à mon humble opinion, n'est qu'un radio de qualité bien ordinaire. Le son reproduisant la voix humaine est métallique, les vibrations sont discordantes, la résonnance est désagréable aux oreilles.

Nous avons à peine reconnu les voix de Marion Talley, Gigli, De Lucca, Jeanne Gordon et Charles Hackett. Dans le quatuor de "Rigoletto" qui aurait reconnu les organes des artistes qui honorent la scène du Metropolitan? Le Vitaphone a la spécialité désagréable de gratter, gratter et gratter. Il y a dans cet appareil un seul avantage, c'est qu'il permet de voir, à la perfection l'interprète ou la symphonie qui accompagne le film.

JOSEPH DE VALDOR.

P.S.—J'ai le plaisir d'informer nos lecteurs que le banquet et le bal de la Société Saint-Jean-Baptiste de New-York auront lieu le 26 février à l'hôtel Endicott. Un grand nombre de personnalités franco-canadiennes et américaines participeront à cette manifestation. Dans le comité d'organisation nous notons les noms de MM. Joseph Bourgeois, Antoine Fitzpatrick, le docteur De Prume et d'autres membres distingués de la colonie franco-canadienne de New-York. Je vous enverrai un compte-rendu.

J. de V.

Le centième concert du Quatuor Dubois

On acclame les interprètes de ce vaillant groupement artistique.

Le quatuor Dubois a reçu hier soir une ovation méritée de la part du nombreux auditoire qu'il avait réuni dans la salle du Ladies' Ordinary, à l'hôtel Windsor. Cette marque d'admiration et d'estime pour les vaillants artistes qui composent le quatuor se manifestait à l'occasion du centième concert de cette persévérante organisation.

Le quatuor Dubois a été fondé au mois de novembre 1919 par le professeur J.-B. Dubois et par l'impresario Louis-H. Bourdon. Il a donné six concerts par saison. Ces concerts ont été suivis par un public fidèle et avertit qui avait soin à venir en nombre plus particulièrement hier soir. C'est un fait dont ceux qui l'ont provoqué peuvent tirer quelque gloire que le quatuor Dubois a fortement contribué à donner à Montréal le goût de la musique de chambre. Un auditoire du nombre et de la qualité de celui d'hier soir peut donner à ceux qui se sont dévoués à cette oeuvre la preuve que leur travail n'a pas été vain. Dans l'ensemble, la soirée d'hier a été tout probablement la plus belle qu'aient passée dans la salle du Ladies' Ordinary les fidèles des concerts Dubois.

Le programme était composé entièrement de musique française contemporaine. Il comprenait deux quatuors, une sonate pour violoncelle, et piano, et une quintette. Cette dernière exécution d'une oeuvre de César Franck fut la plus grande chose du programme. Elle débute par un mouvement plein de noblesse et d'ampleur pour passer ensuite à un émouvant lento et se terminer par un brillant finale qui se déroule en ondes larges et sonores. Les interprètes rendirent cette oeuvre avec maîtrise. Ils jouèrent également dans une note juste et pleine de charme le quatuor de Debussy.

On notait également au programme le quatuor numéro 2, op. 45 de Vincent d'Indy et une sonate pour violoncelle et piano de J.-B. Dubois et George Brewer.

Le cinquième concert de la saison du quatuor Dubois sera donné le jeudi 10 mars. Ce sera un festival Beethoven.

Sacha Guitry et Yvonne Printemps continuent la série de leurs triomphes

Jamais spectacle n'a enthousiasmé les auditoires comme celui que présentent cette semaine au Princess les deux merveilleux artistes que Paris nous envoie, Sacha Guitry et Yvonne Printemps. L'auditoire d'hier soir a fait, après chaque acte, une véritable ovation à l'auteur et à l'interprète. Yvonne Printemps est le Mozart rêvé. Elle chante admirablement. Son air de la fin du deuxième acte est un enchantement dont on ne se lasse pas. Elle joue avec esprit et danse avec grâce. Sacha Guitry est un amusant baron de Grimm aux réflexions mordantes, à l'ironique impassabilité. Les décors, la musique, la mise en scène, tout semble conjuré pour nous ravir. Deux jours encore! Qu'on ne les laisse pas s'échapper!

Première de "La Demoiselle du Printemps"

Les 14, 15 et 17 février prochains, au Monument National, la Société Canadienne d'Opérette, donnera pour la première fois à Montréal, l'opérette exquise en trois actes de Henri Goublier fils, "La Demoiselle du Printemps". Cette oeuvre remportera un aussi grand succès que La Cocarde de Mimi Pinson, si elle ne le dépasse pas. Donc tous les amateurs de jolies opérettes devront donc tous se donner rendez-vous au Monument National lundi, mardi et jeudi prochains afin d'applaudir au grand succès de "La Demoiselle du Printemps". La distribution met en scène Mmes G. Davis, Lucile Turner, Fabiola Hade, L.-P. Demers, et autres, MM. Paul Valade, J. Fournier de Bellevai, Honoré Vaillancourt, Gaston Saint-Jacques et Ernest Loiselle.

11 PERSONNES BLESSEES DANS UNE EXPLOSION

Un mur est poussé de 18 pouces et les vitres volent en éclats.

FUITE DE GAZ

Cinq personnes ont dû être transportées à l'hôpital et six autres durent se faire soigner par un médecin lorsqu'une explosion se produisit vers trois heures, hier après-midi, dans la cave d'un magasin, situé au numéro 4276 rue Verville, Parc Extension. L'explosion se produisit à la suite de l'asphyxie partielle de deux plombiers qui travaillaient dans la cave.

Cinq des victimes furent transportées aux hôpitaux et on rapporte que leur condition s'est améliorée. Le magasin était vacant. L'explo-

GEOREGE STEEL, 3222 rue Verville, qui s'est fait profondément couper à la main par des éclats de verre.

sion survint lorsque le gaz, s'échappant d'un tuyau qui avait été coupé, envahit la cave et fit explosion sous l'action de la chaleur de la fournaise. Il n'y eut pas d'incendie, mais le choc de l'explosion fit éclater toutes les vitres de l'édifice et endommagea la structure.

Mme GEORGES BOUCHARD, No. 3378 rue Verville, qui fut affectée par l'explosion de gaz.

M. Philémon Bouclin, 31 ans, No 3291 avenue Abraham et son aide, M. Hector Charbonneau, 20 ans, No 109, ru eCasgrain, ont été transportés à l'Hôtel-Dieu; tous deux souffrent des effets de l'asphyxie par le gaz, coupures sérieuses par

M. HECTOR CHARBONNEAU, plombier, No 5239, rue Casgrain, aide de M. Philémon Beaudin, qui fut blessé lors de l'explosion de gaz d'hier.

tout le corps et de contusions.

Trois victimes sont à l'hôpital Royal Victoria et ce sont: Mme M. Chesesky, 44 ans, No 2220 rue Verville et ses deux filles, Annie, 20 ans et Hélène, 21 ans. Elles souf-

Les anciens élèves du Gesu jouent "Le Train de Plaisir", hier

Les anciens élèves du Gésu ont donné hier soir, au Monument National, une représentation du "Train de Plaisir", qui a remporté un vif succès de rire. On y a retrouvé des interprètes qui n'en sont pas à leurs premières armes dans le théâtre comique. Il convient de mentionner tout d'abord le sympathique et pittoresque Hector Charland qui a prêté au rôle d'Aristide Cassegrain son bon humour et sa bonne humeur. M. Louis-Philippe Hebert est son digne protagoniste dans le rôle de Patembois, parfumeur. On remarque à leurs côtés, M. L. Tremge, M. Z. Monté, et M. Lambert. Cette première au Monument Nat[illegible] est de bon augure pour les arti[illegible] du Gésu.

LE LIEU DE L'EXPLOSION DE GAZ

La photographie ci-dessus montre les dégâts qui furent causés à l'intérieur d'un magasin, rue Verville, hier après-midi lorsqu'une explosion de gaz se produisit. Cet accident a affecté onze personnes plus ou moins sérieusement.

rent de coupures à la figure et de contusions au corps; ce sont des bris de la glace du magasin qui les ont blessées. Les autres victimes souffrent aussi de coupures et de contusions, mais elles n'ont été blessées que légèrement et ont été pansées dans une pharmacie. Ces dernières, d'après le chef de district Raoul Gauthier sont: M. F. Lapointe, 62 ans, No 3048 rue Saint-Urbain; D. F. Wyatt, No 3476 avenue Sainte-Adèle; P. Julian, No 392a avenue Henri-Julien; M. George Steel, N 3222 rue Verville et Mme

P. JULIANI, 392a Henri Julien, qui s'est fait légèrement blesser dans l'explosion hier.

Georges Bouchard, N 2378 rue Verville; Ulric Corbeil, 6522 rue Casgrain.

Les renseignements obtenus par la police et par le chef de district Raoul Gauthier sont que Bouclin et Charbonneau étaient occupés à réparer, dans la cave du magasin inoccupé, la conduite principale. Comme le tuyau avait été coupé et que les hommes se disposaient à en fermer

ULRIC CORBEIL, 6522 rue Casgrain, qui a reçu une avalanche de débris sur la tête.

l'orifice afin d'arrêter le flot de gaz qui s'échappait, ils perdirent connaissance. Deux employés de la corporation, MM. Lapointe et Corbeil, constatant leur état, demandèrent de l'aide et M. George Steel, Mme Bouchard et Wyatt apportèrent du

se et du vinaigre et soignèrent les deux hommes. Lapointe et Corbeil faisaient des efforts pour boucher le tuyau, tandis que la cave s'emplissait de gaz.

Soudain l'explosion se produisit et les personnes qui étaient dans la cave furent projetées violemment par terre, tandis que la fournaise s'écrasait et que toute la maison de deux étages était ébranlée. Le mur, du côté sud, a été dérangé de 18 pouces.

Le bruit de l'explosion avait attiré des gens de l'extérieur et les victimes furent promptement secourues.

Les pompiers qui avaient été appelées, n'eurent pratiquement pas de travail à faire, ils n'eurent qu'à fermer le tuyau et c'est ce qu'ils firent.

Protestation de la Société d'Histoire des Trois-Rivières

TROIS-RIVIERES, 11. (Du correspondant de la "Patrie"). — La Société d'Histoire Régionale des Trois-Rivières a enregistré sa protestation contre le bill du gouvernement qui veut centraliser à Québec tous les documents de valeur historique qui sont dans les voutes des palais de justice régionaux. Elle déclare que ce bill menace dans leur vie les société historiques. On considère qu'une telle loi paralysera l'éveil de l'esprit régionaliste qui se manifeste un peu partout, réduira à néant le travail commencé par les chercheurs.

Au cercle agricole de Saint-Grégoire

TROIS-RIVIERES, 11. (Du correspondant de la "Patrie"). — Le cercle agricole de S.-Grégoire a fait le choix de son exécutif et le vote a donné le résultat suivant: président, M. Sosthène Leblanc; directeurs, MM. Georges Harnois, Aquilla Poirier, Martial Lafond, Ludovic Doucet, Emery Beregeron et Jean-Baptiste Rheault. L'agronome Fayolle, son assistant, M. Baribeau, et M. Trudel prirent la parole à cette réunion.

LONDRES, 11. — La vingt-deuxième ou vingt-troisième révolution au Portugal depuis l'établissement de la république en 1910, s'est terminée par une victoire du régime Carmona.

Il est difficile de faire un calcul exact, mais l'on croit que les morts et les blessés se chiffreront par mille.

CUNARD ANCHOR ANCHOR-DONALDSON
DEPARTS POUR
Glasgow, Liverpool, Belfast Plymouth, Havre & Londres
D'HALIFAX
Fév. 14 Aurania à Cobh, O'town L'pool
Fév. 21 Ausonia à Ply. Havre, Londres
Fév. 28 Letitia à L'derry, Glasgow
Mars 7 Antonia à Ply., Havre, Londres
Mars 14, Aurania à Cobh, O'town, L'pool
Mars 28 Ausonia à Ply. Havre, Londres
Mars 28 Letitia à L'derry, Glasgow
Avril 10 Athenia à Belfast, Glasgow
Avril 11 Aurania à Cobh, O'town, L'pool
Avril 18 Ascania à Ply. Havre, Londres à De St-Jean le 9 Avril
Comporte cabines de troisième classe pour touristes
DE NEW-YORK
Fév. 19 Ausonia à Ply., Havre, Londres
Fév. 26 Aquitania à Cher. Southampton
Mars 5 Carmania à Cobh, O'town, L'pool
Autres voyages réguliers à Plymouth, Havre, Londres, Liverpool, Glasgow et Hambourg et de Boston à Liverpool.
CROISIERES D'HIVER DE NEW-YORK AUX ANTILLES
Caledonia—février 26 — 31 jours.
A LA MEDITERRANEE
Mauretania — février 21—43 jours
Brochurettes illustrées, listes de départs etc., sur demande.
Service Français
THE ROBERT REFORD CO. LIMITED
(Agents généraux.)
Montréal (Tél. MAin 5652) ou à l'agent local
SOUTHERN RAILWAY SYSTEM
4-5-7-9-11-12-14-16-17-18-19-21-23-25-26

TAUX D'HIVER A PRIX REDUITS POUR AUGUSTA ET AIKEN

Des billets, aller et retour, pour Augusta, Ga., et Aiken, C.S., à taux réduits, sont maintenant en vente. Vous trouverez dans ces endroits les verts feuillages, les fleurs en floraison et le climat fortifiant. Dans ces villégiatures saines et délicieuses, idéales pour vacances hibernales, des amusements variés invitent à la vie au grand air — golf, polo, tennis, automobile, équitation et promenades en voiture.

Service amélioré de trains. Pour informations quant aux taux, horaires des trains, réserve de places dans les wagons-lits Pullman, etc., veuillez écrire à R. H. De Butts, agent général de l'Est pour passagers, 152, West 42nd St., New York City.

NEW YORK PLYMOUTH LIGNE HAVRE PARIS FRANCAISE
POUR SE RENDRE en EUROPE avec tout le CONFORT et le LUXE VOULUS
D'un quai couvert, à New-York à un quai couvert au Havre. Le train pour Paris attendant au quai. En six jours en Angleterre. Confort sans rival, cuisine française.
FRANCE ..... 19 février, 12 mars, 9 avril
PARIS ..... 26 février, 23 avril, 14 mai
Traversées faites à loisir, paquebots grands, confortables, d'une seule classe. Prix raisonnable. $140
Prix minimum de cuisine.....
New-York—Havre—Paris
DeGRASSE, 17 février, 13 avril, 11 mai
ROCHAMBEAU, 16 mars, 20 avril, 20 mai
LA SAVOIE, 24 mars, 27 avril, 1 juin
ST. PERREN, 31 mars, 3 mai, 24 juin
New-York—Vigo—Bordeaux
ROUSSILLON, 24 mars, 5 mai, 16 juin
CHICAGO, 7 avril, 19 mai, 30 juin
LA BOURDONNAIS, 21 avril, 2 juin, 14 juillet
24 rue Notre-Dame Ouest, Montréal ou aux agents locaux.

LE "BONHOMME" N'EST PLUS LA

Le "Bonhomme" — car il n'avait point d'autre nom — qui depuis quarante-huit ans regardait passer les Montréalais rue Saint-Paul, est parti pour un monde meilleur. Pour lui, désormais, plus de neige et de pluie, plus de froidure ni de chaleur; de la rue il passe au confort d'un musée.

Un collectionneur américain s'est entiché de la statue de bois, toute d'une pièce; il l'a achetée, emballée et expédiée chez lui, à Newark, N.J. Aujourd'hui, il ne reste plus que deux chevilles de fer, entrées loin dans la muraille de deux pieds d'épaisseur. Et la maison du XVIIIe siècle, portant le numéro 123 de la rue Saint-Paul est, a changé d'aspect depuis le départ du "Bonhomme".

C'est un sculpteur québecois, aujourd'hui quasi-centenaire, M. Jobin, qui avait fabriqué le "Bonhomme", vers 1845. Tuque de laine, chaperon, mocassins, rien n'y manquait, et les touristes avaient pris l'habitude de l'inclure parmi les curiosités à voir. On dit que les doctes antiquaires du Château de Ramezay avaient les yeux sur lui; malheureusement pour eux, l'Américain, M. J. A. Sparhawk, est allé plus vite qu'eux, et la jolie statue de bois, comme tant de Canadiens vivants, est allée à l'étranger pour y fixer sa demeure.

Ce fut M. A. Dubord, fondateur de la compagnie de tabacs qui porte encore son nom, qui fit faire le "Bonhomme". Et les générations de marchands de tabacs qui se sont succédés au 123 de la rue Saint-Paul ont continué d'entourer le "Bonhomme" d'un respect fidèle. Il ne déserta son poste qu'une fois, et bien involontairement. Il y a quelque trente ans, des étudiants de McGill l'enlevèrent et le portèrent avec respect au milieu du pont Victoria. Il fallut aller l'y chercher. M. Dubord le remit en place, et plus solidement. Depuis, il n'a pas bougé.

Il fallut M. Sparhawk, qui avec une obstination inlassable harcela M. Louis Viau, le présent propriétaire de la maison Dubord, pour se faire céder le "Bonhomme". La ténacité obtient tout, et M. Viau consentit à se défaire de son bien, en faveur de l'Américain, qui ne perdit pas une seconde à faire expédier la statue à son musée particulier.

Contre l'élection du maire de Yamachiche

TROIS-RIVIERES, 11. (Du correspondant de la "Patrie"). — L'annulation de l'élection de M. Eugène Maillette, comme maire de Yamachiche, est demandée en Cour Supérieure, par son adversaire, M. Fortunat Côté. Il allègue que le triomphe du maire Maillette est dû à des manoeuvres frauduleuses. Le vainqueur l'a emporté par dix voix dans cette élection.

UN MOUVEMENT

(Suite de la 1ère page)

"Le fait que M. Coolidge a la sympathie américaine, sans égard aux partis, devrait exercer un effet salutaire sur certains gouvernements qu'il n'est pas nécessaire de nommer."

ACCEPTE

Tokio, 11. — (Presse associée). — L'agence Rengo apprend officiellement que le gouvernement japonais a déjà décidé d'accepter la proposition du Président Coolidge de tenir une nouvelle conférence pour la réduction des armements navals. Il est probable que la réponse du message du Président sera envoyée à Washington sous peu.

On croit savoir que le Japon base son acceptation sur trois motifs: premièrement, le ministre des affaires étrangères, M. Shidehara, a fait part à la diète de l'intention du pays d'encourager par tous les moyens possibles le désarmement; deuxièmement, la situation financière et économique du Japon appelle le désarmement parce qu'il permettra de réduire les impôts; troisièmement, le Japon comprend que ses responsabilités internationales l'obligent à assurer une cordiale coopération aux autres puissances.

L'ITALIE

Rome, 11. — (Presse associée). — On croit savoir dans les milieux politiques que l'Italie va échanger ses vues avec l'Angleterre et la France, ainsi que le Japon peut-être, au sujet des propositions de M. Coolidge.

Le premier ministre Mussolini aurait longuement discuté le mémorandum du Président des Etats-Unis avec le maréchal Badoglio, chef d'état major de toutes les forces militaires et navales du pays.

L'opinion générale en Italie veut que l'Italie consente à discuter une plus grande restriction des armements navals sous certaines réserves, dont la confirmation du principe reconnu à la conférence de Washington, d'une égale proportion entre les marines italienne et française.

PATIENCE

NEW-YORK, 11 (Presse associée). — Les propriétaires de cinéma américains apprennent que "M. Chaplin pourra se disculper entièrement" des accusations portées par son épouse et qu'il demande au public de ne point se prononcer avant la fin du procès.

AMUSEMENTS

PALACE
1er CONTINUOUS 11
LATONS
A L'AFFICHE
.EW YORK
Révélant un Broadway blasé que vous ne connaissez pas
Tout sur une grande échelle, sauf les prix
SEMAINE PROCHAINE
DOLORES COSTELLO
ET UNE PROFUSION D'ETOILES
dans
"The THIRD DEGREE"

ST-DENIS
Cinquième Semaine Triomphale:
La Troupe d'OPERETTE de PARIS
Vendredi et samedi soirs, "LE PETIT DUC". Matinées, 55c. à $1.10. Soirées, 55c. à $1.65. Reservez vos places de bonne heure. LAncaster 9243-9244.

IMPERIAL
CE SOIR
Grande Comédie
CABARET
OUTRE UN BEAU PROGRAMME DE
6 B.F.KEITH-ALBEE VAUDEVILLE ACTS
et
"CORPORAL KATE"
Avec
VERA REYNOLDS

GAYETY
MUTUAL BURLESQUE
Deux fois par jour—2.15—8.15 p.m.
"STEP LIVELY GIRLS"
avec HARRY BENTLEY
Matinée spéciale tous les jours, 25c
2405

EVERYBODY KNOWS
LOEWS
GOOD SHOWS
C'est un fou-rire!
"TIN HATS"
avec
Conrad Nagel
Claire Windsor
6 NUMEROS DE VAUDEVILLE 6
2923

AMUSEMENTS

ORPHEUM
HOME OF HIGH CLASS STOCK
PLATEAU 2141-2142
A l'affiche—Mat. Merc., Jeudi, Sam
Les artistes de l'Orpheum présentent une grande comédie à succès
"IS ZAT SO"
avec Margaret Knight, Leo Kennedy
SEMAINE PROCHAINE
L'Emouvant Drame !! "SILENCE"

M. A. H. WOODS
a l'honneur de présenter
SACHA GUITRY
et
YVONNE PRINTEMPS
dans "MOZART"
CE SOIR A 8.30
PRINCESS
PRIX: TAXE EN PLUS
Soirées: $1., $3.50—Loges $4. $5.
Mat. Sam. $1., $2.50—Loges $3
SEMAINE PROCHAINE
Le grand triomphe musical de Londres
MESSRS SCHUBERT
présentent
Katja
Libretto par FREDERICK LONSDALE
BILLETS MAINTENANT EN VENTE
TROUPE DE 60 EXCELLENTES VOIX.
Ne manquez pas le joli ensemble British - American
Magnifique comme "Rose Marie" Sensationnel comme "Vagabond King" — Extravagant comme "The Student Prince"
Bons sièges à $1.50, $2.00

2 Jours Encore
Aujourd'hui et Samedi
Et puis—
Adieu pour longtemps à Montréal—
HAROLD LLOYD
Dans
The Kid Brother
Le rire d'un siècle.
Capitol Entertainment

Un jeu
..brillant tel que vous n'avez jamais vu sur l'écran... John Gilbert dans son rôle romantique le plus brillant — meilleur que dans "Bardley's the Magnificent"
de l'amour
..qui vous enflammera.. un amour magni-
..un anour qui dépasse l'imagination.
un drame
..qui stimulera profondement votre émotion...Vous ne l'oublierez jamais.
JOHN GILBERT
dans
'FLESH AND THE DEVIL"
avec
GRETA GARBO
Des
émotions
..telles que vous n'en avez jamais ressenties... vous feront lever de votre siège.
VOUS
pouvez voir cette vue à prix populaires... les newyorkais payèrent $1.50 du billet, dans le plus vaste théâtre de l'univers, et elle fut montrée pendant quatre semaines consécutives.
COMMENÇANT DIMANCHE
Capitol Entertainment

LA TEMPERATURE

BEAU ET UN PEU PLUS FROID

TORONTO, 11—(Presse canadienne) La pression est élevée sur la côte de l'Atlantic et le nord-ouest du continent. Une dépression assez prononcée se transporte vers l'Est en passant par l'Ontario septentrional. Il fait beau et froid dans l'Est. Une autre vague de froid semble descendre du nord sur la Saskatchewan.

PRONOSTICS

Lacs inférieurs et Baie Georgienne: vents forts du sud-ouest, beau et doux. Samedi, vents de l'ouest, probablement plus froid dans la soirée.

Ontario septentrional: généralement beau et doux. Samedi, vents du nord-ouest, plus froid.

Vallée de l'Outaouais et haut Saint-Laurent: vents forts du sud-ouest, beau et plus doux. Samedi, généralement beau, probablement un peu plus froid dans la soirée.

Bas St-Laurent: poudreries locales mais généralement beau et plus doux ce soir et samedi.

Golfe et rive nord: beau et froid. Samedi, partiellement nuageux et poudreries locales, un peu plus doux.

Maritimes: vents modérés, beau. Samedi, vents forts du sud-ouest à l'ouest, généralement beau et un peu plus doux.

Lac Supérieur: vents forts de l'ouest à nord, plus froid samedi et poudreries locales.

Manitoba et Saskatchewan: vents du nord, généralement beau et plus froid, ce soir et samedi, poudreries locales.

Alberta: neiges ou poudreries locales et plus froid ce soir et samedi.

Victoria	44	38
Prince Rupert	46	32
Edmonton	54	29
Calgary	40	30
Winnipeg	24	10
Port Arthur	20	8
Cochrane	10	0
Parry Sound	22	4
Toronto	32	22
Kingston	30	16
Ottawa	26	—4
Montréal	24	2
Québec	22	—6
Pointe au Père	22	—4
St-John	36	2
Halifax	32	—8
Moncton	32	—8
Chicoutimi	18	—12
Seattle	52	38

TARIF

DES ANNONCES DE NAISSANCES, MARIAGES, DECES ET REMERCIEMENTS.

NAISSANCE: 50 centins chaque insertion, suivant formule. Tout mot supplémentaire 3 cents par mot.

DECES: 50 cents par insertion suivant formule. Tout mot supplémentaire 3 cents par mot.

MARIAGE: 75 cents par insertion suivant formule. Tout mot supplémentaire 3 cents par mot.

PROCHAIN MARIAGE: $1.00 par insertion suivant formule. Tout mot supplémentaire 3 cents chacun.

MESSE DE REQUIEM: 75 cents par insertion suivant formule. Tout mot supplémentaire 3 cents chacun.

SERVICE ANNIVERSAIRE: 75 cents par insertion suivant formule. Tout mot supplémentaire 3 cents chacun.

REMERCIEMENTS pour sympathies: $1.00 chaque insertion suivant formule. Tout mot supplémentaire 3 cents chacun.

Les Avis de Naissances, Décès ou Mariages doivent être signés des personnes qui donnent ces annonces. De plus toute annonce de prochain mariage ou fiançailles ne sera acceptée que si elle est signée d'une personne dont la signature peut être attestée comme authentique.

NAISSANCES

BLAQUIERE — A Montréal, le 9 courant, à M. J.-W. Blaquière, opérateur cinétypiste à la "Patrie", et Mme Blaquière, née Gabrielle Lamarre, une fille, baptisée Marie-Rita-Monique-Raymonde.

Parrain et marraine, M. et Mme Henri Blaquière, de Notre-Dame de Grâce, oncle et tante de l'enfant. Porteuse, Mme Vve G. Blaquière, grand'mère de l'enfant. 294-2

FORGET — A Saint-Vincent de Paul, le 6 février, M. et Mme Pierre Forget, née Alphonsine Pelletier, une fille, baptisée Marie-Jeannette-Pierrette-Marguerite.

Marraine, Mlle Mathilda Forget; parrain, M. Daniel Forget, cousins de l'enfant. Porteuse, Mme J. Forget, grand'mère de l'enfant.

FRECHETTE — A Montréal, le 10 courant, à M. et Mme Henri Frechette (Marie-Julie Chouinette), No 970 Sherbrooke Est, un fils, le 19 janvier 1927, et baptisé sous les noms de Joseph-Julien.

LALONDE — A St-Stanislas, le 3 février 1927, à M. et Mme Hazar Lalonde, un fils baptisé Joseph-Jean-Gilles. Parrain et marraine, M. Adélard Coutu et Rosette Lalonde, tante de l'enfant. Porteuse, Mme A. Lemieux.

LAPLANTE — A Montréal, le 28 janvier 1927, à M. et Mme Edouard Laplante, née Eva Lalonde, une fille baptisée Marie-Alice-Suzanne.

Parrain et marraine, M. et Mme Maurice Wurtele, oncle et tante de l'enfant. Porteuse, Mme William Duval, tante de l'enfant.

LOIGNON — A Rigaud, le 7 février 1927, à M. et Mme Bruno Loignon, née Anne-Marie Brasseur, un fils baptisé Joseph-Evariste-André Loignon.

Parrain et marraine, M. et Mme Evariste Quesnel, oncle et tante de l'enfant.

DECES

BEAUPRE — A Montréal, le 11 courant, est décédé Armand Beaupré, 14 rue Robert.

Avis des funérailles plus tard.

BEAUDETTE — A Montréal, le 11 courant, à l'âge de 47 ans, est décédé Henri Beaudette.

Les funérailles auront lieu lundi le 14 courant. Le convoi funèbre partira de sa demeure No 787 rue St-Jacques, pour se rendre à l'église St-Joseph, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CORBEIL — A Montréal, le 11 courant, à l'âge de 73 ans, est décédé Joseph Corbeil.

Avis des funérailles plus tard.

CHALIFOUX — A Ste-Rose, le 9 février 1927, à l'âge de 74 ans, est décédé Elie Bélanger, époux de feu Adèle Chalifoux.

Funérailles samedi, le 12 courant. Le convoi funèbre partira de la demeure de son neveu, Edouard Chalifoux, Rang de l'Equerre, à 9 hrs pour se rendre à l'église paroissiale où le service sera célébré, et de là au cimetière. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

La Société Co-opérative
DE FRAIS FUNERAIRES
En reconnexion de pompes funèbres et 1238 Assurances Funéraires
224 RUE STE-CATHERINE EST

Pour VOTRE VUE
Consultez GABRIEL
LAVALLEE
Optométriste
OPTICIEN
112 Mt-Royal est, angle Chambord
Tél. Amherst 6945.

NOUVELLES MARITIMES

POUR REPERER LES BRUITS SOUS-MARINS INSOLITES

L'"Albertic" sera muni d'un appareil spécial. – Son utilité dans le brouillard. – 45 groupes d'immigrants pour le C. N. R. – M. Zéphirin Hébert s'embarque.

VISITEUR CHEZ R. REFORD

L'"Albertic" que la ligne White Star mettra en service sur le Saint-Laurent cette année, la plus grosse unité à remonter nos eaux jusqu'à Montréal, 19,000 tonnes, sera muni d'un appareil lui permettant d'enregistrer tous les bruits sous-marins insolites, cloches de bouées que l'on rencontre en mer à de grandes profondeurs, etc. Cet appareil permet aussi au vaisseau de signaler la présence d'un autre navire dans le brouillard. Le moindre bruit de l'hélice est enregistré par ce système de réception.

On remarquera à bord, en plus, des appareils sans-fil, T.S.F., du code Morse et des sémaphores. C'est dire que le vaisseau sera garni de la façon la plus moderne pour prévenir les accidents de tout genre. On mentionne aussi, à la ligne White Star, sept ponts, deux salons de coiffure, un autre à l'usage exclusif des femmes; des cloisons étanches.

SUR L'"OLYMPIC"

M. Zéphirin Hébert, de Montréal, le juge et Mme E. Gagnon, de Québec, s'embarquent demain matin sur le paquebot "Olympic" à New-York.

IL NOUS VISITE

Afin de stimuler le trafic des voyageurs en seconde classe, M. John Forsyth, gérant de cette classe à la ligne Cunard, avec bureau à Liverpool, est de passage à Montréal. Il poussera son voyage jusqu'aux extrémités ouest du pays, aussi aux Etats-Unis, pour en rapporter des renseignements utiles à l'immigration anglaise en Canada.

LES IMMIGRANTS DU C.N.R.

Le printemps prochain partiront des ports anglais et irlandais 43 groupes spéciaux de colons recrutés par les représentants du service de colonisation du Canadien National. Chaque groupe à destination d'Halifax ou de Québec sera accompagné d'un représentant de cette compagnie.

Le premier départ de ces immigrants s'effectuera du Royaume-Uni, le 4 mars et le dernier, le premier juin. La plupart de ces immigrants ont quelque expérience de l'agriculture et s'établiront sur des fermes.

L'"EMPRESS OF CANADA" A VANCOUVER

Dimanche matin, l'"Empress of Canada", du Pacifique Canadien, rentrera à Vancouver avec 500 passagers, 1,073 sacs de courrier pour les Etats-Unis, 83 sacs pour le Canada, 85 pour l'Europe via le Dominion et 747 paquets de Shanghai.

Dix caisses des meilleures variétés de pommes cueillies dans la vallée Okanagan ont été reçues mercredi par l'express du Pacifique Canadien. Elles sont consignées à H. Harris, gérant de l'équipe de football Maori qui s'embarque sur le paquebot "Tahiti" en route vers la Nouvelle Zélande. Ces pommes lui ont été données en cadeau par l'association des pommiculteurs de la Colombie Anglaise.

MOUVEMENTS DES NAVIRES

L'"Ascania", de la ligne Cunard, est attendu à Halifax aujourd'hui, de Southampton.

L'"Ausonia", de la ligne Cunard, arrivera à Halifax dimanche, de Southampton.

Le "Regina", de la ligne White Star, arrivera à Halifax lundi, de Liverpool.

NEW-YORK

Le "Noordam", de la ligne Holland American, rentre à New-York aujourd'hui, de Rotterdam.

Le "Westphalia", de la ligne Hambourg Américaine, arrivera à New-York dimanche, d'Hambourg.

Le "Minnekhada", de la ligne Atlantic Transport, arrivera à New-York lundi, de Londres.

Le "Berlin", de la ligne North German Lloyd, arrivera à New-York lundi, de Brême.

Le "Caronia", de la ligne Cunard, arrivera à New-York lundi, de Liverpool.

ANVERS

L'"Arabic", de la ligne Red Star, arrivera à Anvers, demain, de New-York.

MARINE MARCHANDE DU GOUVERNEMENT

Le Canadian Runner est arrivé à Demerara le 9 février, d'Halifax.

Le Canadian Miller est arrivé à Geelong le 9 février, de Melbourne.

Le Canadian Observer a quitté Victoria le 8 février, pour Vancouver.

Le Canadian Planter est arrivé à Wellington le 10 février.

Le Canadian Rover est arrivé à San Pedro le 9 février, de Vancouver.

VAISSEAUX DANS LE PORT

Glencrasle, section 7 Can. Steamship.
Lakefield, section 5, Lakefield Steamships
Lake Gaither, hangar 9, P. G. Pedersen.
Kiedehaven, hangar 10, Thomas Harling.
Gotmarsum, hangar 7 Thomas Harling.
Turret Cape, section 6, Dominion Coal.
Turret Court, Canal, Dominion Coal.
Hangute, canal, B. S. Holden.

NOUVELLES DE LA CITE TRIFLUVIENNE

La charge municipale de gérant. — La société médicale. — La Chambre de Commerce.

TROIS-RIVIERES, 11. — (Du correspondant de la "Patrie"). — Les religieuses missionnaires de l'Immaculée Conception viennent d'acquérir la grande propriété Houlisten, l'une des plus magnifiquement situées sur la rue Bonaventure. Leur oeuvre progresse rapidement dans notre ville, où elles sont propriétaires de l'imprimerie St-Joseph.

Les contribuables de la ville de Trois-Rivières seront appelés au cours de l'été à ratifier ou à rejeter un règlement voté par le conseil municipal à sa dernière séance et créant une charge municipale de gérant. D'après la charte de la ville de Trois-Rivières, un tel règlement ne peut entrer en vigueur que si les contribuables le ratifient. Le conseil pourra ensuite faire le choix du titulaire. Le vote de ce règlement a donné lieu à un débat très violent entre l'échevin Ryan, son proposeur, et le maire Bettez. Ce dernier a clos le débat en déclarant qu'il refuserait de signer ce règlement et qu'il donnerait à la prochaine séance du conseil les raisons de son veto.

La Société Médicale de Trois-Rivières vient de procéder à l'élection de ses officiers pour l'année 1927. Le résultat a été le suivant: président, Dr Willie Godin; vice-président, Dr Nap. Lambert, secrétaire, Dr H. Dugré.

Une assemblée des directeurs de la Chambre de Commerce a eu lieu sous la présidence de M. Norman Labelle. On y a discuté l'amélioration du chemin historique Trois-Rivières et les Vieilles Forges St-Maurice. La question fut discutée sous tous ses aspects. L'on forma ensuite un comité qui ira rencontrer les deux députés, MM. Arthur Bettez, M.P.P., et L. P. Mercier, M.P.P., afin de se concerter sur les derniers moyens à prendre.

La construction d'un troisième poste de pompiers pour la ville de Trois-Rivières est réclamée par le chef Vachon dans le rapport qu'il vient de soumettre au conseil municipal. Le chef Vachon déclare qu'en cas de deux incendies simultanés, il serait dans l'impossibilité de donner un service efficace. Il insiste sur le fait que la population de Trois-Rivières est aujourd'hui de 35,000 et qu'il y a six ans, alors qu'elle n'était que de 26,000, le conseil avait déjà approuvé l'idée d'un troisième poste.

Alcide Tourigny, de Ste-Angèle de Laval, a été blessé en abattant un arbre. Dans sa chute l'arbre frappa la hache que Tourigny tenait à la main et le bout du manche l'atteignit violemment à la poitrine. On ne redoute pas de suites funestes.

DECES

METAYER — A Montréal, le 9 février 1927, à l'âge de 69 ans, 5 mois, est décédée Mme veuve Joseph Métayer, née Julienne Clément.

Les funérailles auront lieu le 12 courant. Le convoi funèbre partira du No 5150 rue Des Erables à 7 hrs a.m. pour se rendre à l'église Saint-Pierre Chanel où le service sera célébré. Inhumation à Lachine. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ST-AMAND — A Montréal, le 10 courant, à l'âge de 57 ans, est décédé Narcisse St-Amand.

Les funérailles auront lieu samedi le 12 courant. Le convoi funèbre partira de sa demeure No 1336 rue Bernard, Appt. 22, à 7.45 heures pour se rendre à l'église Ste-Madeleine, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

VEZINA — A Montréal, le 10 février 1927, à l'âge de 55 ans et 15 jours, est décédé Octave Vézina, époux d'Evelina Sigard.

Les funérailles auront lieu samedi, le 12 courant. Le convoi funèbre partira de sa demeure, 684 rue Cadillac, à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame des Victoires, où le service sera célébré à 9 heures et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Funérailles de M. Ambroise Lalumière

Ces jours derniers, ont eu lieu, à Longueuil, les funérailles de M. Ambroise Lalumière, décédé à l'âge de 87 ans. Le défunt était l'un des plus vieux citoyens de cette ville. Le deuil était conduit par son fils Ernest, et ses petits-fils.

Les porteurs étaient MM. T.-L. Lacroix, Jos. David, J.-B. Lussier, H. Benoit, P. Millette, H. Jodoin. La levée du corps fut faite par M. le curé Payette, qui a chanté le service, avec M. Quesnel, comme diacre et M. Lafortune, comme sous-diacre.

Dans le cortège, on remarquait MM. P.-P. Lamarre, Arthur Roy, H. Roy, H. Decelles, V. Decelles, A. Carrière, C. Martel, G. Laurin, E. Patenaude, R. Jodoin, L. Mercille, L. Vincent, A. Charron, A. Audette, E. Monette, M. Renaud, G.-L. Lacroix, O. Lachance, H. Benoit, Aug. Charron, R. Marcil, P.-Z. Sainte-Marie, V. Sainte-Marie, A. Pepin, J. Lamarre, A. Préfontaine, T. Dubuc, J. Dubuc, A. Daigneault, Alp. Roy, I. Brais, A. Lapointe, A. Lalumière.

75 VARIETES DE
VESTONS de BUREAU
en stock ou sur mesure, depuis, chacun $7.00
Montreal Trade Supply Co.
30, Carré Chaboillez
Vis-à-vis gare Bonaventure
204-V-J.n.o.

LES ASSISES AUX TROIS-RIVIERES

Elles s'ouvriront le 1er mars. La cause de Lavallée, accusé de meurtre.

TROIS-RIVIERES, 11. (Du correspondant de la "Patrie"). — Un terme de la Cour du Banc du Roi aura lieu ici et s'ouvrira le premier mars prochain. Six causes sont inscrites sur le rôle: Alexandre Lavallée, un vieillard de 72 ans accusé du meurtre, en août dernier, de sa fille Rose-Anna Lavallée; Joseph Durocher, vol; Alfred Lefebvre, vol; P. Déslets et J.-P. Lachance, faux prétextes; Ephrem Juneau, voies de fait; Willie Gauthier, omission de rendre compte.

La Cour du Banc du Roi entendra aussi trois appels de décision en Cour du Magistrat. Dans le cas de Arther Maesicotte, accusé d'avoir brassé de la bière, et celui de Jacques Martel, accusé de possession d'alambic, c'est le plaignant qui en appelle de la décision du magistrat. Dans le cas de Georgees Lacroix, accusé d'avoir possédé illégalement des spiritueux, c'est ce dernier qui demande revision du jugement du tribunal de première instance.

ON FONDE UNE AUTRE VILLE: MISTASSINI

Le projet de loi incorporant cette ville sera étudié mardi.

QUEBEC, 11. (Du correspondant de la "Patrie"). — Le comité des Bills Privés de l'Assemblée Législative a fondé une nouvelle ville, hier. Rouyn et il en a commencé une autre, Mistassini dont l'existence est presque décidée, mais dont le nom est encore incertain. Car son parrain, M. Bernard Devlin, avocat, a été prié de voir s'il n'y a pas danger de confusion en donnant à sa ville le nom du petit village de S.-Michel de Mistassini, situé à un mille de la nouvelle ville qu'il veut mettre sur la carte de la province. M. Devlin, désirant voir les citoyens de sa municipalité vivre en paix à côté des braves habitants de S.-Michel, verra si on peut en changer le nom.

Le projet de loi incorporant la ville de Mistassini sera étudié de nouveau mardi prochain.

IL IMPORTE DE BIEN PROTEGER L'AUTEUR

Les amendements à la loi du droit d'auteur. — Le cas de Jules Verne.

OTTAWA, 11. — (Du correspondant de la "Patrie"). — Les amendements à la loi du droit d'auteur ont subi leur première lecture à la Chambre des Communes sans discussion, le bill devant être soigneusement examiné à une autre étape de la procédure parlementaire. M. Ladner, le parrain du projet de loi, a insisté sur la nécessité de bien protéger les auteurs et il cite Jules Verne en exemple, son ouvrage "Michel Strogoff" publiée en 1876 fut pendant des années publié et traduit dans 19 pays y compris la Chine et le Japon. Si la loi du droit d'auteur avait alors existé ce livre seul, aurait rapporté une fortune à la succession du célèbre écrivain car des millions d'exemplaires de ce livre ont été vendus sans que cela lui rapporte un sou.

DES PHARES HERTZIENS

Un aéroplane va de Détroit à Dayton guidé par radio.

DETROIT, 11 (Presse associée). — L'épreuve des phares hertziens a été couronnée de succès. Un aéroplane Stout-Ford est revenu de Dayton, hier soir, après avoir été guidé tout le long du trajet par radio.

On dit que cette randonnée est la première du genre. L'aéroplane fut parfaitement orienté par les postes de radio de différents aérodromes. C'est aussi la première fois que l'on a recours au phare hertzien dans l'aviation commerciale.

Le phare hertzien est un appareil qui enregistre au moyen de points et de barres dans la carlingue de l'endroit où se trouve l'aéroplane. Le pilote s'aperçoit de la moindre déviation.

M. Malouin, assistant greffier de Québec, donne sa démission

QUEBEC, 11. — (Du correspondant de la "Patrie"). — Le maire Martin a confirmé la nouvelle que l'assistant-greffier de la ville, M. Auguste Malouin, qui comptait plus de 50 ans au service de la cité a donné sa démission.

M. Malouin veut prendre sa retraite avec son plein salaire pour pension. Le comité des finances décidera de la question à sa prochaine réunion. Il se peut que le greffier de la ville, M. H.-J.-J.-B. Chouinard, démissionne aussi en faveur de son fils, qui occupe actuellement la position de sous-assistant et de secrétaire particulier du maire Martin.

Le général Panet gravement malade

OTTAWA, Ont., 11. (Presse canadienne). — Le major-général H.-A. Panet, adjudant-général de la Milice Canadienne, est confiné à sa chambre par une attaque d'influenza. Son médecin a déclaré hier qu'il "était sérieusement malade".

200 personnes chassées

(SUITE DE LA 1ère PAGE)

dans son lit après avoir, en toute hâte, fermé la porte.

Ce matin, Mlle Lacasse était encore mal et devait garder le lit.

Elle nous relata que la nuit de mercredi à jeudi fut terrible pour elle. Vers onze heures, on veillait tranquillement à la maison, M. Lacasse ayant des amis en visite. Soudain, une autre série d'explosions se produisirent. M. Lacasse demanda alors à tout le monde de quitter la maison de peur de l'asphyxie.

Des employés de la compagnie du gaz sonnèrent à ce moment à la porte et enjoignirent à tous de sortir au plus tôt, car il y avait un danger mortel qui les menaçait. Ces employés firent de même le tour de toutes les maisons, du numéro 7725 au numéro 7821 de la rue Saint-Denis qui étaient affectées.

LA PANIQUE DANS LA RUE

C'est alors que se produisit une véritable panique. Les gens se ruèrent à sortir en toute hâte. Des mères comptaient leurs enfants afin de s'assurer qu'il n'en était pas resté à l'intérieur. Quelques femmes criaient et pleuraient, réclamant un de leurs petits resté en dedans.

Les employés de la compagnie se prodiguèrent. Plusieurs, au risque de leur vie, pénétrèrent dans les maisons où le gaz empoisonné avait envahi l'atmosphère, et arrachèrent ainsi trois ou quatre enfants à la mort certaine.

PLUSIEURS MAISONS DESERTES

Nous avons sonné ce matin aux portes de toutes les maisons affectées. Mais aux trois quarts des endroits il n'y avait personne, les locataires n'ayant pas encore réintégré leur logis par crainte d'autres explosions.

Dans plusieurs endroits nous avons pu voir que les fenêtres étaient encore grandes ouvertes partout.

LES CHIENS VICTIMES

Ce sont les chiens dans les maisons qui ont souffert le plus. Plusieurs sont morts s'asphyxie et d'autres ont failli mourir.

MME ARTHUR LAFRENIERE

Mme Lafrenière, l'une des personnes dont les maisons ont été envahies par le gaz, nous a déclaré qu'elle était encore très affectée.

— Si cette catastrophe s'était produite pour la première fois en plein milieu de la nuit, dit-elle, nous aurions sans doute à déplorer une centaine de morts.

Mme Lafrenière rendit ensuite hommage aux autorités de la compagnie qui, dit-elle, se sont montrées bien gentilles. Les employés ont aidé aux familles éprouvées dans toute la mesure du possible.

M. Arthur Lafrenière a été asphyxié par le gaz. Il a eu une syncope qui heureusement n'a pas eu de conséquences graves.

CHEZ Mme CHARLES LARIN

Mme Charles Larin nous a ensuite fait voir son bambin de cinq ans, Jacques Larin, qui a failli succomber à l'asphyxie par le gaz. Le garçonnet se rétablit lentement.

—Tu es mieux, mon petit? lui demandâmes-nous.

—Oui, monsieur.

—As-tu eu peur?

—Non, monsieur, je "tricolais"; je trouvais ça bon au commencement. Mais ensuite j'eu eu bien mal au coeur.

LA FAMILLE BENOIT

L'une des familles les plus affectées est celle de M. J.-A. Benoit, 7795 rue Saint-Denis. M. J.-A. Benoit lui-même, Mme Benoit, son fils J.-Charlemagne Benoit et l'épouse de ce dernier ont dû prendre le lit.

LA CAUSE DE LA CATASTROPHE

La cause de la catastrophe est basale; un tuyau de gaz s'est rompu sous terre. Les ouvriers travaillaient encore ce matin à le réparer. D'après ce qu'ils nous ont expliqué il n'y a plus aucun danger et les habitants du district peuvent être entièrement rassurés.

Un tuyau s'est donc rompu. Comme la couche supérieure de la terre était gelée le gaz ne put se frayer un chemin au dehors. Il commença donc à pénétrer dans la terre en-dessous de la couche supérieure, et à suivre son chemin là où il n'y avait pas de gel, envahissant les caves des demeures. A certains endroits, sur sa route, il rencontrait de la résistance; il s'accumulait, se comprimait et quand il acquérait une force suffisante, il explosait.

LES FAMILLES AFFECTEES

Voici la liste des noms publiés par l'annuaire de Lovell, et correspondant à ceux des familles affectées:

MM. Albert Jodoin, 7726 S.-Denis; Jules Vennet-Vander, 7727; Elie Alarie, 7728; Damase Pelletier 7730; O. Gauthier, 7732; M. Bélanger, 7736; Armand Picard, 7771; P. R. Allard, 7773; Jos. Varin, 7775; Arthur S.-Denis, 7777; Albert Cuffling, 7781; Aristide Renaud, 7783; Calixte Comette, 7784; Emile Fournier, 7785; John Reutter, 7786; Jos. Lacasse, 7787; Xavier Gravel, 7788; Arthur Lafrenière, 7789; Narcisse D. Larocque, 7790; Joseph H. C. Benoit, 7791; Alexandre Desbiens, 7792; C. Séphas Paquette, 7793; E. Desrochers 7794; Jos. de Vaudreuil, 7795; Hector Picard, 7796; F. X. Robert, 7797; Alex. Krezmer, 7798; Mlle M. L. Asselin, 7799; Mme L. H. Gravel, 7800; Charles Laurin, 7801; Pierre Marchand, 7802A; Joseph-Ernest Boisvert, 7803; Louis Francoeur, 7804; Mme A. Taillefer, 7805; A. C. Charbonneau, 7805A; Raoul Haldé, 7806; Clovis Arcand, 7808; Albert Morisette, 7810; J. A. Bruneau, 7812; R. Bergeron, 7821.

Peps
Bannissent Rapidement le
Pire Toux
Le Remède que vous Respirez

UNE MOTION DE NON-CONFIANCE

Contre le ministère Marx, rejetée par 217 voix contre 161.

LA "PUTSCH" KAPP

BERLIN, 11. (Presse associée). — Parlant au nom de tout le cabinet, le chancelier Marx a défendu, au Reichstag, aujourd'hui, le ministre nationaliste de l'intérieur, M. Walter de Keudell, contre l'accusation d'avoir pris part à l'insurrection Kapp en 1920 et d'avoir offert l'hospitalité à la société fasciste "Olympia".

Une motion de non-confiance dans de Keudell, présentée par les démocrates fut rejetée par 217 voix contre 161.

* * *

Les centristes, dont le chancelier Marx est le chef, appuyèrent son nouveau cabinet de coalition bourgeois lors du vote de confiance de la semaine dernière, sur la présomption qu'une enquête prouverait que Keudell n'avait pas pris part à l'insurrection dirigée par le Dr Wolfgan Kapp contre la République, en 1920. De Keudell repoussa avec énergie cette accusation.

Qui succèdera à l'hon. M. Pardee ?

OTTAWA, 11. (Du correspondant de la Patrie.) — Plusieurs nouveaux noms sont mentionnés en rapport avec la succession de feu l'hon. Fred Pardee, au Sénat. Ce sont ceux de MM. W. S. Calvert, ancien whip en chef du parti libéral, W. G. Raymond, ancien député de Brantford, W. M. Garman, ancien député de Welland, James H. Spence, c.r., de Toronto.

Au conseil national d'industrie laitière

EDMONTON, Alberta, 11. — (Presse Canadienne). — A la réunion du Conseil national d'industrie laitière, hier, M. Joseph Caulder, de Moose-Jaw, a été réélu président pour l'an prochain. M. W. F. Stephen, de Huntingdon, Québec, a été choisi secrétaire en remplacement de M. D'Arcy Scott.

Font partie de l'exécutif pour l'Est: MM. J. J. Joubert, de Montréal, et W. Robinson, de Richmond, Québec.

ELLE POURRA

(Suite de la page 1)

l'institut d'accorder les mêmes privilèges au Royal Institution for the Advancement of Learning.

La loi qui est un effet rétroactif depuis le 1er novembre 1926, décrète de plus qu'il est loisible à la corporation d'affilier son école à l'université de Montréal, aux conditions qui seront déterminées entre elle et les administrateurs de l'Université de Montréal.

L'arrangement consacrant l'affiliation n'entrera en vigueur qu'après la publication d'un avis dans la Gazette Officielle de Québec, établissant que le dit arrangement a été approuvé par le lieutenant-gouverneur en conseil sur la recommandation de chacun des deux comités du conseil de l'Instruction Publique.

ASSASSINAT A LISBONNE

Ancien ministre de la guerre victime des révolutionnaires.

REGIME SEVERE

PARIS, 11. (Presse associée). — Des dépêches arrivées de Lisbonne mandent que le major Americo Olavo, ancien ministre de la guerre, a été assassiné par les révolutionnaires.

Le nombre des morts à Lisbonne, à la suite des récents engagements, est de 198, d'après le correspondant de l'agence Havas. Trente-sept officiers ont été arrêtés pour avoir pris part au mouvement. A Oporto où la révolte éclata, le nombre des morts serait de 76 et celui des blessés de 360.

Lisbonne est surveillée de près. La police perquisitionne dans tous les quartiers occupés par les insurgés. La plupart de ceux qui ont quité la ville lorsque la fusillade commença à Lisbonne, lundi, sont revenus hier soir.

LA LOI MARTIALE

LONDRES, 11. (Presse associée) — Lisbonne est sous la loi martiale et la censure ne laisse point passer de détails concernant l'étendue des dégâts causés par la dernière révolte, ou le nombre des morts et des blessés.

C'est l'arrivée à Lisbonne du Président Carmona avec des troupes d'Oporto qui a fait pencher la balance contre les révolutionnaires dont le nombre ne dépassait point 5,000, pour la plupart des civils, dont plusieurs femmes et enfants. Les troupes loyales cernèrent les rebelles de trois côtés, le quatrième étant protégé par le Tage.

Pendant les engagements, la population de Lisbonne se cachait dans les caves et dans les passages souterrains sous la gare centrale.

La révolution a duré juste une semaine. Elle éclata à Oporto jeudi de la semaine dernière.

Le Palais du duc de Palmellas a été détruit par l'incendie. Le gouvernement applique sévèrement le couvre-feu. Ordre a été donné de fusiller sans procès les civils porteurs d'armes à feu.

Exploit remarquable de l'aviateur Granby

GRANBY, 11. (Du correspondant de la "Patrie"). — Le lieutenant R. S. Granby, aviateur canadien, a donné le magnifique spectacle, hier après-midi, de son habileté. Dans un biplan pour deux, il a bouclé la boucle plusieurs fois, a survolé au-dessus de la tour de la victoire de l'édifice Parlementaire et a passé deux fois au-dessous du pont interprovinciale.

Les profits de la régie des liqueurs en Alberta

EDMONTON, 11. — (Presse Canadienne). — La commission des liqueurs de l'Alberta a réalisé un profit net de $1,803,552.55 en 1926, suivant le rapport annuel déposé à la législature par le procureur général, M. Limburn.

En outre, la vente des permis a rapporté une somme de $131,127.75, soit une somme globale de $1,934,680.30.

EDISON EST OCTOGENAIRE

Le fameux inventeur compte aujourd'hui un anniversaire de plus.

VIE DE LABEUR

WEST-ORANGE, New-Jersey, 11. — (Presse associée). — M. Thomas Elva Edison vient de terminer une autre année de laborieuse existence. Il compte, aujourd'hui, un anniversaire de plus, son quatre-vingtième.

Entouré de ses vieux amis, dont Henry Ford et Harvey Firestone, M. Edison est entré, aujourd'hui, au nombre des octogénaires de la même façon qu'il a célébré ses anniversaires précédents, dans le calme, à recevoir les félicitations de ses amis du monde entier. Il est un vieil ami, cependant, qui a faussé compagnie à l'inventeur, c'est le naturaliste John Burrough, décédé depuis le dernier anniversaire.

Durant les douze derniers mois, M. Edison a changé peu de chose au programme de sa vie. Il a continué presque sans interruption les labeurs qui ont donné naissance à plus de 1,000 inventions et à de nombreuses industries.

L'an dernier, M. Edison parla au radio pour la première fois.

Cette année fut également marquée par le 49e anniversaire de l'invention du phonographe et le 47e anniversaire de l'invention de sa lampe incandescente. A la fin de 1926, il montra qu'il n'avait rien perdu de sa maîtrise comme télégraphiste, premier champ de ses travaux, en remportant un concours entre vieux télégraphistes.

Il aime la jeune génération pour sa morale, son intelligence et sa santé. Il est assuré que la jeunesse américaine ne s'en vas pas au diable.

Hemorroides
Promptement Bannies
"J'ai cruellement souffert pendant des années d'hémorroides cuisantes internes", déclare Mme W. Hughes, de la rue Hochelaga, Montréal.
"Douleur, perte de force, misère complète, tel fut mon cas quotidien jusqu'à ce que je connus Zam-Buk. Je sais maintenant qu'il n'y a rien sur terre qui puisse égaler ce grand baume végétal pour soulager. Depuis qu'il m'a délivré de ma misère, mon plus ardent désir est de faire connaître Zam-Buk à tous ceux qui souffrent". 50c la boîte.
Chasse la douleur comme par magie!
Zam-Buk
Baume Végétal de la Nature.

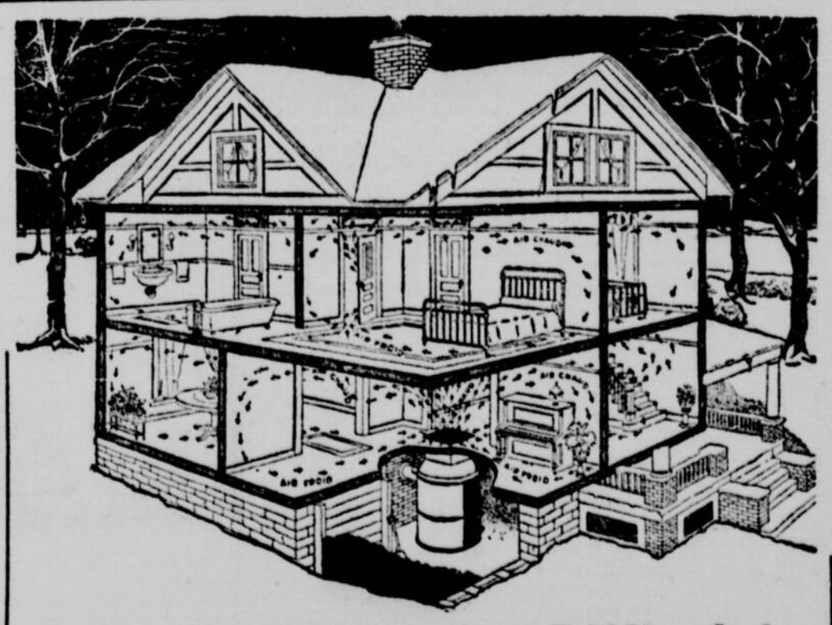

Eprouvez-vous des Difficultés à Louer des Logements?

Les gens aiment le confort et sont disposés à payer pour l'obtenir. Un grand nombre de propriétaires se réjouissent maintenant d'avoir prévu cette exigence justifiée et se remboursent promptement des déboursés bien minimes qu'ils ont faits pour installer dans leurs logements, une des Célèbres

FOURNAISES sans Tuyaux "LEGARE"

Il en coûte peu pour l'installation de ce merveilleux système de chauffage et les logements pourvus de cette commodité se louent rapidement. C'est le temps d'y voir, nous avons une proposition spéciale à vous soumettre.

Ecrivez ou Téléphonez et Demandez nos Prix

COMPAGNIE P.T. LEGARE LIMITEE
1200 rue Amherst, près Ste-Catherine
Succursales:
4349, WELLINGTON, VERDUN. 914 AVE MONT-ROYAL.

LE GOUVERNEMENT FERGUSON ET LES CANADIENS-FRANCAIS

Le député libéral Aurélien Bélanger admet que le ministère conservateur actuel a été le seul à faire un réel effort pour faire disparaître quelques-uns des griefs dont se plaignaient ces derniers.

TORONTO, Ont., 11. — Deux vigoureux discours ont été prononcés hier après-midi, à la législature d'Ontario au cours du débat sur l'adresse en réponse au discours du Trône. L'un fut prononcé par M. Aurélien Bélanger, libéral de Russell, et l'autre par le Rév. W. G. Martin, conservateur de Brantford. M. J. G. Lethbridge, progressiste, de Middlesex-Est, a aussi participé au débat et promis le concours chaleureux de son groupe à toute mesure que le gouvernement soumettrait pour l'amélioration de la situation agricole dans la province.

M. Bélanger parla tout particulièrement du bilinguisme et insista fortement sur de meilleures méthodes d'entraînement des professeurs des écoles bilingues. Il n'hésita pas à déclarer que les écoles bilingues souffraient du manque de professeurs compétents, qui dans la majorité des cas n'ont pas la préparation voulue. Il admet cependant que le gouvernement actuel, par l'entremise de la commission d'enquête sur l'éducation bilingue, a fait un effort pour faire disparaître quelques-uns des griefs dont les Canadiens-français de la province se sont plaints depuis plusieurs années.

Le député de Russell prétend que le gouvernement en proposant un système de contrôle gouvernemental de la vente des spiritueux, a adopté une politique qu'il a prêchée lui et ses collègues depuis plusieurs années. Mais il est porté à croire que le premier ministre Ferguson s'est servi de la question des liqueurs comme d'un "paravent" pour cacher le passé administratif de son gouvernement.

Il n'a aucun doute que lorsque la commission d'enquête sur les écoles bilingues présentera son rapport, on donnera suite à la décentralisation du système scolaire bilingue. Il a accompagné le Dr F. W. Merchant, directeur de l'éducation et membre de la commission. Il n'hésite pas à dire que le Dr Merchant est désintéressée et honnête et que ses conclusions seront justes.

Les Canadiens-français ont fait appel au gouvernement ontarien pendant un quart de siècle pour obtenir les moyen de préparer leurs instituteurs à l'enseignement. Il est obligé de dire qu'à l'exception du gouvernement actuel, ils n'ont jamais eu la coopération du département de l'éducation de la province.

Le droit de l'éducation est un droit qui appartient aux parents qui est plus élevé que le droit de l'Etat et si les Canadiens-français désirent faire conserver leur langue maternelle à leurs enfants pour des raisons qui ne se discutent pas, pourquoi d'autres interviendraient-ils lorsqu'eux-mêmes en agissent à leur guise avec leurs enfants?

Il invite les députés, lorsqu'ils retourneront dans leurs comtés, à prêcher la coopération et l'entente mutuelle.

Le Rév. Martin vanta le programme du gouvernement et reprocha au chef progressiste, M. Raney, d'avoir dénoncé l'influence du révérend Cody au cours de la dernière campagne électorale. Il déclara que le nom du Dr Cody vivrait plus longtemps que celui des progressistes.

NOUVELLE STATION DE POUVOIR QU'ON A INAUGUREE HIER

Une cérémonie présidée par le maire Dupuis à la station de Verdun du tramway.

On a officiellement inauguré à 4.15 heures hier après-midi la nouvelle sous-station de pouvoir de la compagnie des tramways, rue Wellington, à Verdun, en présence de plusieurs personnages officiels et d'ingénieurs des diverses organisations intéressées.

C'est le maire de Verdun, M. J.-P. Dupuis, qui mit la machinerie en mouvement.

Cette station de distribution d'électricité est la première du genre au Canada; elle est située dans une bâtisse à un étage portant le numéro 3980 de la rue Wellington. Le coût de la bâtisse et de son aménagement est d'environ $200,000.

La compagnie des tramways en fait connaître les principaux détails dans un communiqué qu'elle a remis hier à la "Patrie" et dont nous donnons la teneur:

"Cette station aura pour effet d'améliorer substantiellement le système de distribution d'énergie de la compagnie, et fournira toute l'énergie nécessaire au transport dans Verdun et dans les quartiers Ste-Anne, St-Gabriel et St-Paul de la cité de Montréal.

"Cette sous-station est située dans le centre du district commercial de la ville de Verdun et les ingénieurs de la compagnie des tramways ont décidé qu'à cause de la situation de la station, il serait nécessaire d'installer un outillage qui ne causera ni bruit ni vibration.

"La sous-station de Verdun, continue le communiqué, est la première du genre au Canada et est par conséquent unique sous ce rapport. Tout fonctionne automatiquement et la station ne sera d'aucune nuisance absolument pour les citoyens de Verdun."

Dans un bref discours, le maire Dupuis remercia la compagnie des tramways de s'intéresser à l'amélioration du transport entre Verdun et Montréal. Je veux, dit-il, remercier les officiers de la compagnie pour l'attention qu'ils ont accordée à Verdun. Nous avons obtenu partiellement ce que nous voulions. Verdun se développe rapidement. L'an dernier, la population a augmenté de 4,000 et nous prévoyons qu'elle sera encore plus considérable pour cette année. Cela nous amènera probablement à vous demander de nouveau d'augmenter le service. Après avoir fait ressortir la bonne entente qui existait entre la ville et la compagnie, il ajouta: "Je puis dire que Verdun est orgueilleuse d'avoir dans ses limites cette station unique. On me dit que c'est la première du genre au Canada. La bâtisse a une belle apparence extérieure. Nous sommes bien satisfaits et nous nous considérons privilégiés d'avoir cette première station dans nos murs."

Parmi ceux présents, on remarquait en plus du maire Dupuis, les échevins E. Smyth, maire suppléant; L. Bélanger et E. Cool, Herbert Brown, président de l'Association des citoyens de Verdun; H. Hadley, ingénieur de la cité; Arthur Burgess, du "Verdun Free Press", et de la Commission des Tramways; MM. J.-F. Saint-Cyr, président; J. S. Archibald, vice-président; Paul-A. Béique, Adolphe Brassard, secrétaire de la compagnie des tramways; MM. Julian C. Smith, président; J. E. Hutcheson, vice-président et gérant général; K. B. Thornton, assistant-gérant; C. M. Shaw, surintendant du transport; A. T. Spencer, surintendant général de la construction et de l'entretien; R. M. Hannaford, ingénieur de l'entretien des voies; A. S. Byrd, surintendant du service d'énergie; A. J. Westman, ingénieur électrique; M. L. de Anzelis, assistant ingénieur d'électricité; Jas. Kerr, surintendant des enquêtes de la Shawinigan and Power Company; J. Morse, surintendant général; P. S. Grefory, assistant vice-président de la Montreal Light, Heat & Power Consolidated; J. R. Cox, surintendant; W. O'Brien, gérant du nouveau département commercial; R. F. Schmidt, surintendant de la distribution, et plusieurs autres.

A Nicolet

M. JOSEPH LEBLANC, élu échevin de la ville de Nicolet, lors des dernières élections municipales.

LE RADIUM ET SES EFFETS PRODIGIEUX

Conférence du Dr Ernest Gendreau, directeur de l'Institut de Radium de la province de Québec.

Parlant en anglais devant les membres de l'Engineering Institute of Canada, le Dr Ernest Gendreau, directeur de l'Institut de Radium a fait entrevoir la puissance du radium.

Pendant deux heures, le conférencier nous a fait assister à une série d'expériences illustrées par ses explications détaillées et nombre de projections.

Le Dr Gendreau explique d'abord la provenance du radium, dit un mot de ses découvreurs; puis il passe aux effets prodigieux du radium, à ses propriétés chimiques multiples: un grain suffit à donner des puissances d'énergie incomparable.

Il fit plusieurs expériences, montra l'effet de l'action du radium dans des tubes sur des cadrans.

Une grande précaution y est nécessaire car on s'expose à des brûlures, quelquefois fatales. Plusieurs savants ont dû se faire amputer des membres.

Des projections intéressantes montrèrent certains cas de cancer, sur la langue, la figure et le cou, guéris par le radium.

La ville de Montréal possède maintenant son Institut du Radium, dans l'ancien hôtel de ville de Maisonneuve. C'est le gouvernement de Québec qui a fait acheté cette quantité de radium qu'on emploie à la guérison des maladies cancéreuses.

Le conférencier termine par un mot sur les possibilités entrevues des rayons émanés du radium.

Par manque de nourriture

On a enquêté dans le cas de la mort de Mme Arthur Guivry, 55 ans, qui a été transportée de chez elle, 2045 St-Dominique, hier après-midi, à l'hôpital du Sacré-Coeur des Incurables et Tuberculeux, boulevard Gouin, et succomba la nuit dernière. On déclara d'abord que la femme était morte de tuberculose, mais plus tard les détectives furent informés que le manque de nourriture avait causé sa mort. Avant l'enquête une autopsie a été tenue et entre temps la police détient un témoin important.

Henry Morgan & Co. Limited

LES GRANDES VENTES ANNUELLES DE FEVRIER DE MEUBLES

Ne prenez pas d'engagements qui vous empêcheraient de visiter le magasin demain, samedi, alors que des valeurs spéciales prédomineront dans tous les rayons, mais les plus grandes réductions de prix sont sur les

MEUBLES ET GARNITURES DE MAISON

WAGONNET A THE

L'hôtesse sera charmée par ce wagonnet à thé, magnifiquement fini, en noyer solide, à fini NoMar.

Poignées aux panneaux retombants, support de plateau et roues caoutchoutées. Régulièrement 44.00. Vente de février **35.00**

—Troisième étage.

Mobilier de Salle à Manger de neuf morceaux en Noyer

Vente de Février **258.00.** Régulier 340.00

Inspiré aux sources de la Renaissance Italienne, un ébéniste canadien bien connu a interprété une renaissance d'ornement classique. Une moulure de fine ligne délicatement sculptée et rehaussée de garnitures antiques, prête à ce mobilier un cachet de grande distinction.

Il est fabriqué de noyer orné de magnifiques dessins et parfaitemet fini. Le mobilier comprend: Buffet de 66", cabinet à porcelaine, table et 6 chaises. Régulier 340.00. **Vente de février 258.00**

Encore une fois les sources classifiues ont inspiré ce mobiliere de salle à manger.

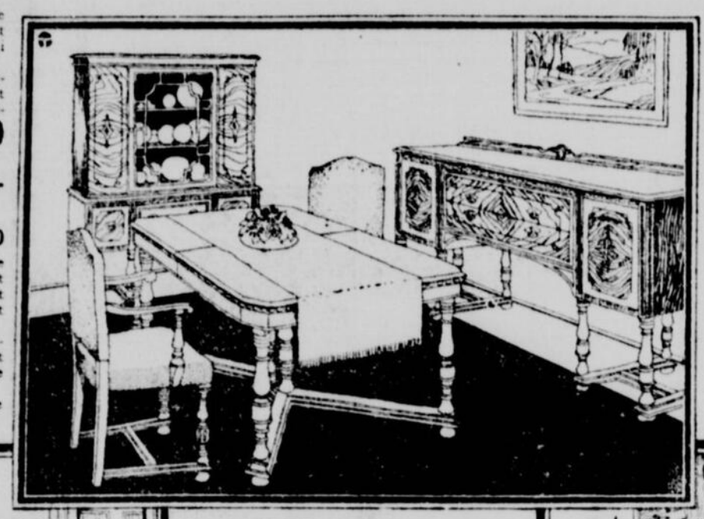

CONSOLE A LIVRES

Un complément au Chesterfield ou au fauteuil favori cette petite console à livres, portative en noyer massif, s'harmonise parfaitement à tout genre d'ameublement. Hauteur 23". Dessus 23" x 11". Régulièrement 16.75. Vente de Février **14.50**

Mobilier de Salle à Manger de 9 morceaux

Tel qu'illustré ci-dessous. Une combinaison de noye

Vente de Février **285.00.** Régulier 385.00

Un mobilier possédant tout ce qui est exigé des bons meubles. Une combinaison de noyer avec façade en noyer magnifiquement travaillé, décoré de nouveaux tulipier et érable, prêtent une apparence chaleureuse hospitalité à un mobilier de salle à manger. Ce mobilier est de fini "Duco" et l'entremêlage des nuances et les charmants reflets produisent un délicieux effet.

Buffet de 66"—un cabinet à porcelaine et six baises rembourrées et recouvertes de véritable cuir espagnol. Régulier 385.00. **Vente de Février 285.00**

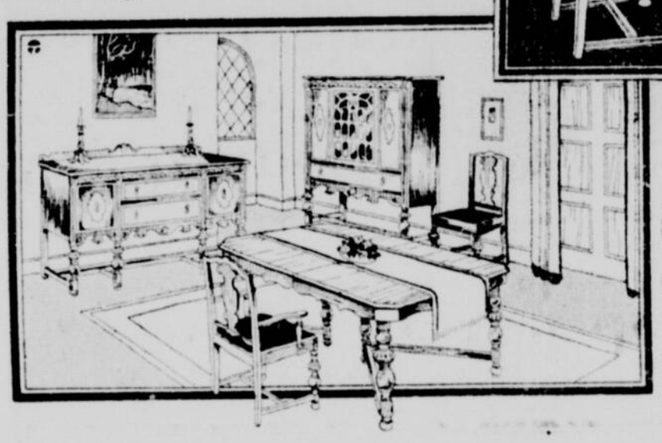

Ce Mobilier de Salle à Manger

Avec sa délicate suggestion de la Renaissance Italienne, marque la renaissance du classique dans l'ornement et la révolte contre la sévérité officielle des lignes gothiques.

Construit de noyer noir américain, il est fini avec le fameux fini éprouvé cinq fois. Le buffet a 72 pouces de longueur est avec plateau enlevable, doublé de peluche pour la coutellerie. Le cabinet à porcelaine a 47 pouces de largeur et 66 pouces de hauteur. La table à rallonge s'étend jusqu'à 8 pieds. Les chaises sont rembourrées et recouvertes de mohair bleu. Ce mobilier de salle à manger se vendait ordinairement 575.00. **Vente de meulbe de février 478.00**

—Troisième étage.

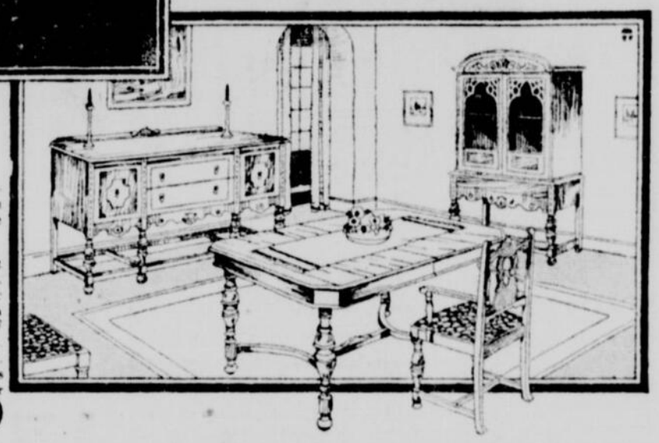

La Vente de Février de Meubles et Garnitures de Maison

Plusieurs lignes de meubles à des rabais de 10% et 20% avec plusieurs excellents valeurs à des économies de 25% et 33 1-3%.

Les Draperies et les Papiers-Tenture

sont de précieux actifs dans la préparation soignée d'un intérieur. Nous avons ici à l'occasion de la Vente de Février de nouvelles draperies et de charmants papiers-tnetur à des prix d'économie qui vous inciteront en acheter.

75 paires de rideaux brodés

3.95

Rideaux suisses brodés importés dans les nuances écru et blanc, celui de couleur écrue étale une broderie deux tons. Valeur régulière 8.00 la paire.

50 panneaux de rideaux brodés

3.65

Panneaux de tulle ivoire de belle qualité et brodés en une reproduction de dentelle de Lyon. Valeur régulière 6.75, 7.75 et 8.75 chacune.

—Troisième étage.

Un Demi Million Valant de Meubles

a été groupé ici, à des prix qui sont bien au-dessous des prix ordinaires et d'une valeur insurpassable. Si vous ne pouvez tout payer comptant, le Mode de Paiement du Morgan Trust vous offre une méthode facile, économique, par laquelle vous pouvez acheter maintenant vos meubles et garnitures de maison, profitant par là des réductions substantielles offertes et de l'avantage d'en avoir la possession pendant que vous en payez le coût.

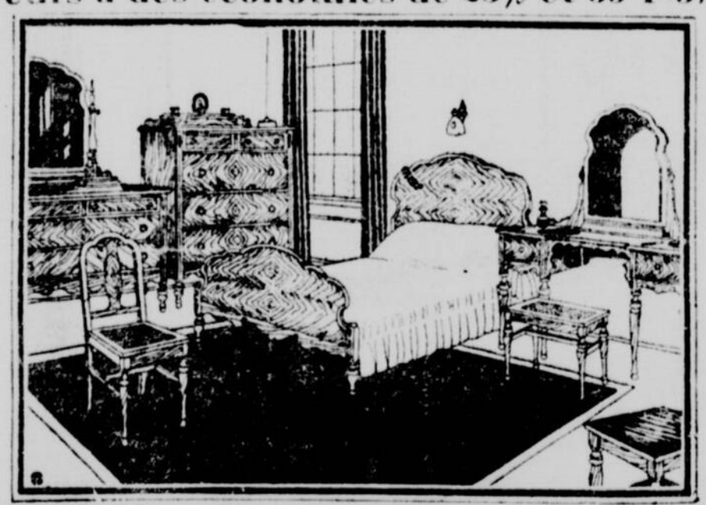

Mobilier de Chambre à Coucher de 5 Morceaux Ce Mobilier est d'un Style Exclusif Prix Spécial de Février. **247.50**

Ce mobilier est une valeur exceptionnelle. L'inspiration de ses lignes gracieuses et de son mélange de bois a été puisée aux sources classiques. Superbes placages de noyer nuancé avec fini "DUCO", exclusifs à Morgan. Ce mobilier est un des plus beaux parmi les modèles de l'année 1927.

Bureau de 48"—lavabo, table de toilette, banc et lit double.

On peut avoir des lits jumeaux, si on le désire, ainsi qu'une table et une chaise moyennant supplement. Prix ordinaire 375.00 **Vente de Février 247.50**

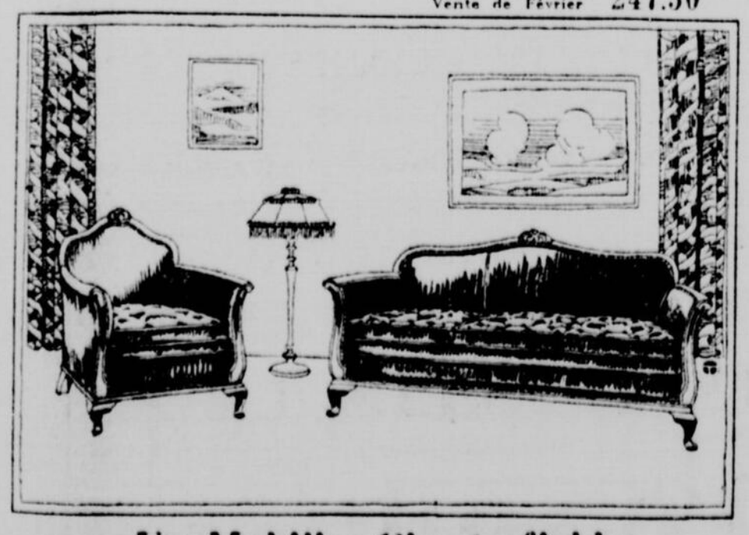

Un Mobilier Chesterfield de 3 Morceaux d'un Style très Exclusif Prix rég. 375.00 **295.00**

Aucun effort n'a été épargné pour offrir ici une valeur supérieure. Les lignes gracieuses, expression de la qualité dans tous les détails, ne peuvent manquer de convaincre l'acheteur le plus avisé.

Il est recouvert de mohair de la meilleure qualité avec fond de damas noir, présentant de délicieuses harmonies de couleurs dans le dessin.

Remarquez la chaise "Pull Up"—une caractéristique inusitée dans un mobilier de trois morceaux.

Prix ordinaire 375.00. Vente de Février **295.00**

Troisième étage.

UNE AUBAINE INTERESSANTE DANS LES CARPETTES!

65 Carpettes Axminster Sarouk

Dimension 9' x 12'

Valeur régulière 135.00

95.00

De caractéristique dessin oriental joint aux riches influences persanes et turques dans les patrons, ces belles Axminster Sarouk placeront chez vous une reproduction fidèle des plus belles carpettes orientales.

La forte texture, à tissure serrée de part en part, garantit un long service, tandis que les couleurs châtoyantes assurent un fond harmonisant pour tout ensemble de décorations intérieures. Samedi **95.00**

Troisième étage.

Parcourez notre Vaste Troisième Etage

Que vous désiriez de nouveaux meubles et garnitures de maison, tels que carpettes, draperies ou papiers-tenture; ou que vous soyez à la recherche d'idées pour embellir votre demeure, assistez à cette vente.

Le Mode de Paiements du Morgan Trust vous aidera également à équilibrer le montant que vous pouvez consacrer à l'achat de meubles. Il vous aidera à acheter plus facilement que vous vous y attendiez les meubles dont vous voulez faire l'acquisition.